ÉDITIONS LIGNES DE REPÈRES

L'état de l'Union 2007

Rapport Schuman sur l'Europe

FONDATION ROBERT SCHUMAN

L'ÉTAT DE L'UNION

RAPPORT SCHUMAN 2007 SUR L'EUROPE

Sur **www.lignes-de-reperes.com**,
consultez le dossier thématique
et suivez l'actualisation périodique
de cet ouvrage !

L'ÉTAT DE L'UNION

RAPPORT SCHUMAN 2007 SUR L'EUROPE

Publication de la Fondation Robert Schuman
aux Éditions Lignes de Repères

Sous la direction de
Thierry Chopin et Michel Foucher

LIGNES DE REPÈRES

L'État de l'Union 2007, Rapport Schuman sur l'Europe est une œuvre collective,
créée à l'initiative de la Fondation Robert Schuman,
au sens de l'article 9 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957,
et de l'article L. 113-2 alinéa 3 du code de la propriété intellectuelle.

Couverture : Patricia Chapuis

© **Éditions Lignes de Repères**, 2007
3, rue de Téhéran – 75008 Paris
Site Internet : www.lignes-de-reperes.com
ISBN : 978-2-915752-24-3

Sommaire

Préface : Jean-Dominique Giuliani 15

Introduction : 1957-2007 : cinquante ans de construction européenne (Alain Lancelot) 17

1. L'état de l'Union – Les défis internes

Europe : relever le défi de la légitimité démocratique (Thierry Chopin) 29
Quel rôle pour le couple franco-allemand en Europe ? (Joachim Bitterlich) 35
Le défi de la croissance et de la compétitivité en Europe (Jean-Paul Betbèze) 45
L'Union européenne et son territoire (Jean-Dominique Giuliani) 51

2. L'Union européenne dans le monde

Les intérêts communs des Européens (Michel Foucher) 63
L'Union européenne, toujours recommencée. Le poids et l'influence économiques de l'Union européenne dans un monde globalisé (Philippe Colombani) 71
La « stratégie européenne de sécurité » à l'épreuve des faits (Maxime Lefebvre) 79

3. Perspectives et prospectives

L'avenir de l'Union européenne, débats et perspectives (Michel Foucher) 87
Les défis énergétiques lancés à l'Europe (Christophe-Alexandre Paillard) 95
Où va la vieille Europe ? (Michel Godet et Philippe Durance) 101
L'Union européenne et les enjeux migratoires (Catherine Wihtol de Wenden) 111
L'Europe au féminin (Pascale Joannin) 119

4. Grand entretien : Angela Merkel (Chancelière de la République fédérale d'Allemagne et présidente en exercice de l'Union européenne) 129

5. Europe, mode d'emploi (Mathilde Durand/Corinne Deloy*)

Chronologie européenne de l'année 2006 135
L'année électorale européenne en 2006 (*) 145
Chronologie 2007 153
Élections en 2007 (*) 157
Publications de la Fondation Robert Schuman en 2006 159
Liste de sites Internet utiles 167
Les textes majeurs de la construction européenne 171

6. L'Europe en chiffres commentée (Jean-François Jamet) 175

L'ÉTAT DE L'UNION

Rapport Schuman 2007 sur l'Europe

Sous la direction de Thierry CHOPIN et Michel FOUCHER

Ont collaboré à cet ouvrage :

Jean-Paul Betbèze ; Joachim Bitterlich ; Thierry Chopin ; Philippe Colombani ; Corinne Deloy ; Philippe Durance ; Mathilde Durand ; Michel Foucher ; Jean-Dominique Giuliani ; Michel Godet ; Jean-François Jamet ; Pascale Joannin ; Alain Lancelot ; Maxime Lefebvre ; Benoît Martin ; Pascal Orcier ; Christophe-Alexandre Paillard ; Catherine Wihtol de Wenden.

Ont contribué à cet ouvrage

Textes

Jean-Paul Betbèze

Professeur à l'Université de Paris II-Panthéon-Assas – Chef économiste du Crédit Agricole SA – Président de l'Observatoire des délais de paiement – Membre du Conseil d'analyse économique (CAE) auprès du Premier ministre et Membre du Comité scientifique de la Fondation Robert Schuman. Derniers ouvrages parus : *Les 100 mots de l'économie*, (PUF, 2005) et *Une stratégie PME pour la France*, en collaboration avec Christian Saint-Etienne, Rapport du CAE (La Documentation Française, 2006).

Joachim Bitterlich

Ambassadeur e.r., ancien conseiller du chancelier Helmut Kohl chargé de la politique européenne puis de la politique étrangère et de sécurité. Directeur des Affaires internationales de VEOLIA Environnement. Membre du comité scientifique de la Fondation Robert Schuman. Il a publié *France-Allemagne. Mission impossible ? Comment relancer la construction européenne ?* (Albin Michel/Fondation Robert Schuman, 2005).

Thierry Chopin

Directeur des études de la Fondation Robert Schuman – Professeur au Collège d'Europe (Bruges), enseigne également à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Dernier ouvrage paru : *L'Amérique et l'Europe : la dérive des continents ?* (Grasset, 2006).

Philippe Colombani

A dirigé à l'Institut français des relations internationales le rapport pour la Commission sur « Le commerce mondial au XXI^e^ siècle ». Il a occupé également des fonctions de rapporteur à la Cour des comptes, de conseiller spécial à la Commission européenne, de consultant au Centre d'Analyse et de Prévision, et de responsable de la région Afrique et Proche-Orient au ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que des postes diplomatiques aux États-Unis et en Afrique du Sud.

Philippe Durance

Chercheur associé au LIPSOR (Laboratoire d'investigation en prospective, stratégie et organisation, www.laprospective.fr) au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers, Paris).

Michel Foucher

Géographe, professeur à l'Université Lumière-Lyon II et au Collège d'Europe de Natolin (1994-2001). Il a été Directeur du Centre d'Analyse et de Prévision du ministère des Affaires étrangères (1999-2002), Ambassadeur de France en Lettonie (2002-2006). Il est membre du comité scientifique de la Fondation Robert Schuman. Dernier ouvrage paru : *L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance*, Note de la Fondation Robert Schuman, n°37, 2006.

Jean-Dominique Giuliani

Président de la Fondation Robert Schuman. Directeur à la Sofrès (1998-2001) et directeur de cabinet du Président du Sénat M. René Monory (1992-1998), il a notamment publié : *Marchands d'influence* (Seuil, 1991), *Plaidoyer pour l'élargissement* et *Atlas des nouveaux membres*, Notes de la Fondation Robert Schuman, n° 11, 2002 ; *« Quinze + Dix », le grand élargissement* (Albin Michel, 2003) et *L'élargissement de l'Europe* (PUF « Que sais-je ? », 2004).

Michel Godet

Professeur au CNAM, membre du Conseil d'analyse économique (CAE) auprès du Premier ministre et membre du Comité scientifique de la Fondation Robert Schuman. Auteur de *Le Courage du bon sens. Pour construire l'avenir autrement* (Odile Jacob, 2007).

Pascale Joannin

Directeur général de la Fondation Robert Schuman. Maître de conférences à l'École Nationale d'Administration (ENA). Auteur de « L'Europe, une chance pour la femme », *Note de la Fondation Robert Schuman*, n° 22, 2004.

Alain Lancelot

Professeur émérite des Universités, membre honoraire du Conseil Constitutionnel, ancien directeur de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Président du comité scientifique de la Fondation Robert Schuman.

Maxime Lefebvre

Diplomate. Professeur en questions internationales à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Enseigne également à l'IEP de Lille les « Questions européennes ». Il est notamment l'auteur de *Le jeu du droit et de la puissance* (PUF, 2e éd., 2000) et *La politique étrangère américaine* (PUF « Que sais-je ? », 2004).

Christophe-Alexandre Paillard

Administrateur civil au ministère de la Défense (délégation aux affaires stratégiques) et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Il est l'auteur de « Quelles stratégies énergétiques pour l'Europe ? », *Note de la Fondation Robert Schuman*, n° 30, 2006.

Catherine Wihtol de Wenden

Directeur de recherche au CNRS (CERI-Sciences Po). Elle a été consultante pour l'OCDE, le HCR, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour les enjeux relatifs aux migrations internationales. Elle a publié récemment un *Atlas des migrations dans le monde : réfugiés ou migrants volontaires* (Autrement, 2005).

Cartes

Benoît Martin
Cartographe à l'Atelier de cartographie de Sciences Po. Assure, depuis 1995, la formation des étudiants, la production de cartes et graphiques pour les enseignants ; l'accompagnement éditorial des chercheurs, des Presses de Sciences Po ; la diffusion des cartes sur son site Internet et des prestations de services pour d'autres éditeurs, la presse et les entreprises.

Pascal Orcier
Ancien élève de l'École normale supérieure Lettres et Sciences humaines (Lyon), agrégé de géographie, doctorant à l'ENS-LSH, moniteur à l'Université de Lyon Jean Moulin.

Europe, mode d'emploi

Corinne Deloy
Rédactrice de l'Observatoire européen des élections (OEE) à la Fondation Robert Schuman.

Mathilde Durand
Chargée de mission à la Fondation Robert Schuman. Diplômée en Affaires internationales de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et traductrice diplômée de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) de Paris.

L'Europe en chiffres commentée

Jean-François Jamet
Économiste, ancien élève de l'École normale supérieure (de la rue d'Ulm) et de l'Université Harvard (États-Unis).

Préface

L'état de l'Union
Rapport Schuman 2007 sur l'Europe
Un outil de référence

Cet ouvrage a pour unique objet d'étude l'Union européenne. Il a l'ambition d'apporter au lecteur, chaque année, les données les plus actuelles, les cartes les plus pédagogiques en présentant de manière synthétique les grands enjeux européens.

Nous souhaitons, en effet, combler une lacune et offrir au public le plus large, un rendez-vous annuel avec l'Europe, qui mette à sa disposition les statistiques, les faits et les problématiques. La vocation de ce rapport est donc d'être une référence autant qu'un outil utile.

Il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision d'ensemble de l'UE, allant au-delà des approches sectorielles, qui ne peuvent fournir qu'une vision partielle. Cet ouvrage cherche donc à rendre compte de la réalité européenne, dans toutes ses dimensions. Des spécialistes traitent de leur domaine de prédilection, apportant ainsi un regard propre à leur discipline, que ce soit dans le domaine économique, institutionnel, démographique ou géopolitique.

Cette pluralité de regards introduit une vraie diversité, qui permet d'offrir au lecteur une image de l'UE conforme à la réalité, dans toute sa complexité et dans toute sa richesse. Nous avons pris le parti de n'éluder aucune des difficultés auxquelles l'Europe est ou peut être confrontée. De surcroît, ce travail recense une multitude de données qui permettent de donner une image que nous espérons la plus complète possible de la construction européenne dans une perspective historique, actuelle et prospective.

Ce rapport propose aussi des conclusions, mais celles-ci ne sont pas imposées au lecteur : l'objectif est en effet de lui fournir les éléments nécessaires à une compréhension et à une analyse de l'UE qui lui soient propres.

Au-delà de la diversité des contributions et des éléments fournis, cet ouvrage a pour ambition de présenter une vision intelligible et cohérente de l'Union européenne, 50 ans après la signature du Traité de Rome. Il offre aussi des outils au lecteur qui souhaite s'interroger sur les perspectives futures de l'UE et propose d'adopter une vision prospective afin d'identifier les lignes de force d'un monde en pleine évolution, au sein duquel l'Union européenne occupe, d'ores et déjà, sa propre place. Ainsi, ce travail ne néglige pas les nombreux défis lancés à la construction européenne : croissance et compétitivité, légitimité

démocratique, territoire, poids économique de l'UE dans un monde globalisé, sécurité, énergie, démographie, migrations, etc.

Il vise à présenter et à représenter l'Europe telle qu'elle est, dans le monde réel avec ses conflits et ses défis : mondialisation, nouvelle donne géopolitique, émergence de nouveaux Etats-continents. Il cherche à fournir au lecteur les clefs permettant de décrypter les principaux enjeux européens d'aujourd'hui et de demain.

Cet outil de référence sera désormais mis, chaque année, à la disposition de ceux qui souhaitent s'informer sur l'Union européenne.

Jean-Dominique GIULIANI
Président de la Fondation Robert Schuman

Introduction

1957-2007 : cinquante ans de construction européenne

Alain LANCELOT

« L'Europe est en crise », « l'Europe est paralysée », « l'Europe est plus divisée que jamais », « il n'y a plus d'Europe... ». Cette sempiternelle litanie, combien de fois l'aurons-nous entendue au cours du dernier demi-siècle ? Combien de fois l'entendrons-nous encore dans les années à venir ? Et pourtant y a-t-il un phénomène historique plus frappant, plus instructif et plus durable que la transformation de l'Europe des nationalités, divisée contre elle-même, en une Union de plus en plus large, de plus en plus profonde et de plus en plus solidaire ?

En un moment où, une fois de plus, les bons apôtres s'apitoient sur la langueur dont serait atteinte l'unification de l'Europe, un Européen averti ne peut pas oublier les quatre grandes leçons de l'histoire de la construction européenne au cours des cinquante dernières années : 1/Contre toute attente, nous sommes passés, depuis la guerre, de l'Europe marginalisée par les deux Grands à la création d'une grande Communauté, fondée sur le couple franco-allemand. 2/Cette création s'est faite à petit bruit, à partir de l'économie en commençant par le secteur du charbon et de l'acier pour déboucher progressivement en quelques décennies sur l'union économique et la monnaie unique. 3/La dimension proprement politique de l'union, longtemps considérée comme problématique pour des États-nations souverains, s'est peu à peu affirmée à côté puis au-dessus de l'intégration économique. 4/Les crises de l'Europe sont récurrentes mais elles ont toujours été surmontées. Revenons sur chacun de ces points.

De l'Europe maîtresse du monde à l'Europe marginalisée puis renaissante à partir du couple franco-allemand

Nous ne pouvons comprendre la nature et le rythme de la construction européenne sans rappeler l'héritage glorieux et tragique de l'Europe des nations, son suicide collectif dans les deux guerres mondiales et sa division dramatique entre les deux camps, dirigés par les deux Grands non européens, qui s'affrontent dans la Guerre froide.

Au commencement était « l'Europe sans rivages ». De la fin du XV^e^ siècle, qui voit le début des Grandes découvertes, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, qui voient les deux premières

1957-2007 : Bilan de 50 ans de construction européenne

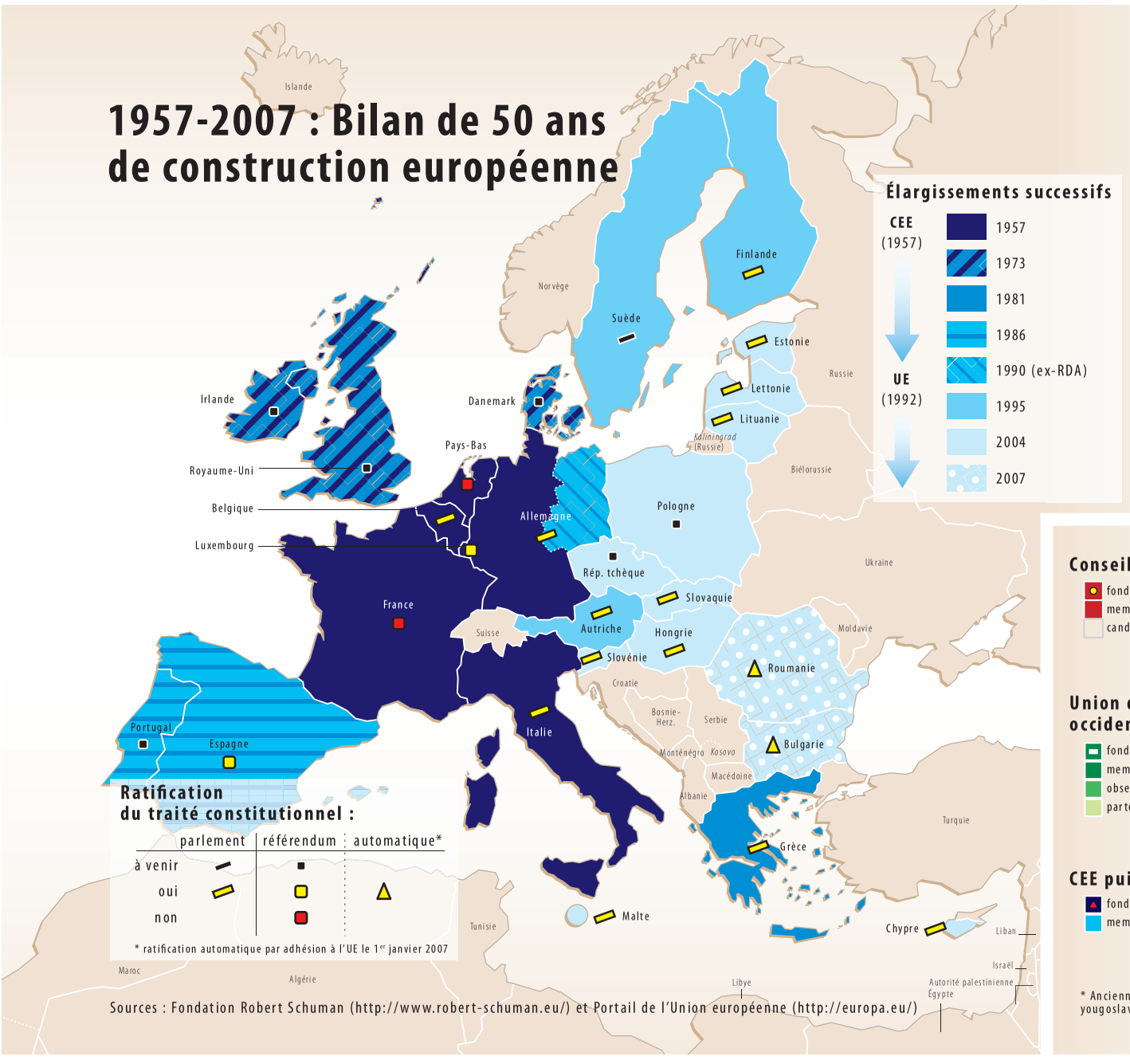

Élargissements successifs

CEE (1957) → UE (1992)

- 1957
- 1973
- 1981
- 1986
- 1990 (ex-RDA)
- 1995
- 2004
- 2007

Ratification du traité constitutionnel :

	parlement	référendum	automatique*
à venir	▬	■	
oui	▬	■	▲
non		■	

* ratification automatique par adhésion à l'UE le 1er janvier 2007

Conseil de l'Europe

- fondateurs (05-05-1949)
- membres
- candidats

Union de l'Europe occidentale

- fondateurs (23-10-1954)
- membres
- observateurs
- partenaires associés

CEE puis UE

- fondateurs (25-03-1957)
- membres

* Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Belgique
France
Luxembourg
Pays-Bas
Italie
Allemagne
Royaume-Uni
Danemark
Irlande
Suède
Grèce
Portugal
Hongrie
Pologne
Rép. tchèque
Autriche
Finlande
Bulgarie
Estonie
Lettonie
Lituanie
Roumanie
Slovaquie
Slovénie
Chypre
Espagne
Malte
Norvège
Islande
Turquie
Macédoine*
Andorre
Arménie
Azerbaïdjan
Bosnie-Herz.
Croatie
Russie
Géorgie
Liechtenstein
Moldova
Monaco
Saint-Marin
Serbie
Suisse
Ukraine
Monténégro
Biélorussie

Sources : Fondation Robert Schuman (http://www.robert-schuman.eu/) et Portail de l'Union européenne (http://europa.eu/)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

révolutions industrielles, jusqu'à la tuerie de la Grande guerre, les États d'Europe ont profondément remodelé le monde : par l'établissement de colonies de peuplement, par la création de vastes empires coloniaux et par la diffusion de leurs idées, de leurs techniques et de leurs produits. L'Europe se projette alors sur tous les continents où fleurissent les Nouvelle Espagne, Nouvelle France, Nouvelle Angleterre, Nouveau Brunswick, Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, et autres Nouvelles Hébrides...

Omniprésente et dominatrice, l'Europe est une par son degré de civilisation et de développement, mais profondément divisée par les ambitions impériales des grandes nations, l'irrédentisme des nationalités et l'opposition croissante du progressisme politique et social et de la réaction conservatrice. Divisions mortelles qui sonnent le glas de l'Europe en 1918 et plus encore en 1945 après la seconde grande guerre fratricide qui devait inévitablement s'élargir en Seconde Guerre mondiale. Divisée entre vainqueurs et vaincus, dominée par les deux Grands non européens dont les « camps » se partagent son territoire, l'Europe impuissante ne peut que contempler les ruines de son passé. Dans un tel climat, un « plus jamais ça » unanime réveille un moment l'utopie pacifiste qui met tous ses espoirs dans une organisation supranationale tant au niveau du monde – ce sera l'ONU en 1946 – qu'au niveau européen – ce sera l'objet du Congrès de La Haye de mai 1948, où les 19 pays représentés appellent à « une union librement consentie ». Ce bel élan, donnera naissance un an plus tard au Conseil de l'Europe, instance limitée à la réflexion commune et à la concertation, sauf dans le domaine juridique, où il a donné naissance à la Convention européenne des droits de l'homme en 1950 et à la Cour chargée d'en contrôler l'application. Mais ce bel élan est trop éloigné des réalités et des préoccupations géopolitiques pour tenir ses promesses.

La première procédure d'organisation européenne après guerre résulte en fait de l'engagement des États-Unis dans la reconstruction de l'Europe au moyen du Plan Marshall, initialement offert à l'ensemble du continent mais confiné à l'Europe occidentale après le refus de l'URSS d'accepter qu'il s'applique aux pays « libérés » par l'Armée rouge. Pour assurer l'efficacité de ce plan, il est décidé, lors de la conférence du 12 juillet 1947, de mettre en œuvre une coopération économique concrète des pays européens. Huit mois plus tard, l'Organisation Européenne de Coopération Economique est créée à cet effet. Elle rassemble 16 États[1] auxquels s'ajoutent les 3 zones d'occupation occidentale en Allemagne et Trieste.

C'est encore sous la pression des États-Unis conscients de l'hostilité croissante de l'URSS, que leurs alliés occidentaux (la France, le Royaume-Uni et les trois pays du Benelux) créent à Bruxelles, le 17 mars 1948, l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) chargée de mettre en place une coopération militaire et stratégique. Mais cette Union sera vite mise en sommeil car elle n'a pas la dimension qu'appelle de plus en plus la menace soviétique et elle sera englobée de fait dans l'OTAN, créée en avril 1949 sous la direction et avec les forces des États-Unis.

Dans les quelques années qui suivent l'effondrement du « Reich millénaire » ébauché par les nazis, les prémices de la guerre froide cassent ainsi très vite l'élan des Européens de bonne volonté qui avaient rêvé d'une coopération pacifique entre pays démocratiques aux niveaux mondial et continental en se protégeant de la renaissance de l'Allemagne militariste. Car ces Européens découvrent qu'ils doivent d'abord faire face à l'impérialisme soviétique qui, non content d'annexer l'Europe centrale et orientale, ne cache pas sa volonté d'étendre le communisme à l'ensemble du continent. Pour les gouvernants des États de l'Europe de l'Ouest, la menace allemande est largement éclipsée par la menace soviétique. L'Allemagne dénazifiée et ralliée à la démocratie occidentale devient un partenaire possible,

sinon nécessaire, pour faire pièce à l'URSS dont la victoire a renforcé l'idéologie et la dictature totalitaires. L'ennemi d'hier devient l'allié possible de demain, l'allié d'hier l'ennemi probable de demain.

Un renversement aussi rapide et aussi drastique, au lendemain d'une guerre qui a causé tant de souffrances, ne s'impose pas immédiatement et complètement aux opinions publiques européennes. Mais il va peu à peu gagner les esprits à partir de la grande déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950 proposant de faire entrer l'Allemagne nouvelle dans une construction européenne concrète et progressive, à partir d'une mise en commun de la production franco-allemande du charbon et de l'acier.

En agissant ainsi, déclare Robert Schuman, « la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver entièrement transformées. Cette transformation rendra possible d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe unie et fortement charpentée. » Et il ajoute : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif : le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe ».

En limitant dans un premier temps la construction européenne à un secteur, certes stratégique, de l'industrie, en la faisant reposer d'abord sur le couple franco-allemand et en créant la première autorité supranationale pour la faire fonctionner, Robert Schuman, inspiré par Jean Monnet, rompt avec le songe creux d'une union paneuropéenne à vocation générale ignorant l'avenir de l'Allemagne : il fait sortir l'Europe du néant où la reléguait l'utopie pour la faire entrer dans la réalité.

De la Communauté européenne du charbon et de l'acier à l'Union économique et monétaire

Le Plan Schuman aboutit par la signature, le 18 avril 1951, du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui rassemble six États fondateurs, la France et l'Allemagne auxquelles se sont joints la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, tous pays dont les gouvernements font une place importante à la démocratie chrétienne.

Mais, le 24 octobre 1950, avant même que la CECA ait pu faire la preuve de son efficacité, le Président du Conseil français, René Pleven, propose aux Six, instamment poussés par les États-Unis à accepter le réarmement de l'Allemagne, la création d'une Communauté Européenne de Défense pour former une armée européenne intégrée au niveau de l'unité la plus petite possible. C'est aller trop vite en besogne en oubliant le pragmatisme et la modestie affichée de la méthode Schuman. D'autant plus que, pour faire passer la communauté des armées, les promoteurs de la CED finissent par l'adosser à une Communauté politique improvisée. Négocié pendant plus de trois ans, le projet de traité, qui réveille les passions nationales, est finalement torpillé, le 30 août 1954, par la France qui l'avait initié. Mais

l'Allemagne fait, moins de deux mois plus tard, son entrée dans l'OTAN par le biais de son adhésion à l'Union de l'Europe Occidentale ressuscitée pour l'occasion.

Première « grande crise » de l'Europe, mais aussi première « relance ». Dès le 1er juin 1955, les Six se réunissent à Messine où les trois représentants du Benelux proposent la création d'un Marché commun auquel la France demandera d'ajouter une organisation communautaire de l'énergie atomique pacifique. Les débats des experts et des ministres débouchent en moins de deux ans sur deux traités signés à Rome le 25 mars 1957. Le premier institue la Communauté Economique Européenne. Il s'agit d'abord d'un marché commun : éliminant les droits de douane et les quotas à l'abri d'un tarif extérieur commun ; établissant la liberté de circulation des personnes, des services et des capitaux ainsi que la libre concurrence ; et mettant en œuvre des politiques communes dans les secteurs sensibles de l'économie. Il s'agit ensuite d'une institution combinant la légitimité communautaire incarnée par la Commission et la légitimité intergouvernementale incarnée par le Conseil des ministres. Le second traité, largement éclipsé par le premier, institue la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, plus connue sous le nom d'EURATOM, qui a vocation à développer l'énergie nucléaire en Europe et dont les institutions sont calquées sur celles de la CEE.

Ces traités ont été ratifiés en France par une coalition du centre gauche (socialistes et radicaux modérés) et du centre droit (démocrates chrétiens et conservateurs modérés) contre la double opposition communiste et gaulliste. Aussi l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958 inquiète-t-elle les Européens qui craignent qu'il ne freine l'entrée en vigueur du marché commun en utilisant toutes les clauses de sauvegarde, ou même qu'il ne dénonce le traité. Crainte infondée, de Gaulle jouant le jeu de l'ouverture pour appuyer la modernisation de l'économie française. Mais deux positions du Général vont contrecarrer de nouvelles avancées de la CEE : le refus répété de la candidature britannique, officiellement demandée le 9 août 1961 et le 11 mai 1967, d'une part, et le refus, en 1965, de la généralisation de la règle majoritaire aux dépens de l'unanimité dans la procédure de vote au Conseil des ministres, d'autre part.

Le Royaume-Uni, qui avait refusé d'entrer dans la CECA, refuse également d'entrer dans le Marché commun. Il tente de lui opposer en janvier 1960 une Association Européenne de Libre-Échange regroupant 7 États du Nord au Sud de l'Europe. Mais, craignant de rester à l'écart des grands flux commerciaux, il se résout à poser sa candidature à la CEE le 9 août 1961. De Gaulle repousse cette demande d'adhésion pour des raisons économiques (la politique agricole et le statut de la livre sterling) et politiques (l'alliance privilégiée avec les États-Unis et la préférence pour « le grand large »). Comme il repoussera avec la même fermeté la nouvelle demande d'adhésion présentée par le Royaume-Uni le 11 mai 1967.

La crise de 1965 est plus grave car purement interne à la CEE. Alors que le traité de Bruxelles d'avril 1965 vient de regrouper en une organisation commune les institutions gouvernantes des trois communautés (il n'y a plus qu'une seule Commission et un seul Conseil de ministres au lieu de trois), les cinq partenaires de la France, qui tardent à concrétiser la politique agricole commune (PAC), sont pressés de mettre en œuvre la troisième phase transitoire du Marché commun qui vise à généraliser le vote à la majorité dans les décisions du Conseil pour éviter des blocages systématiques. Prenant prétexte des retards pris dans les décisions relatives au financement de la PAC, la France refuse cette réforme fondamentale et décide, le 30 juin, de ne plus participer aux réunions ministérielles. Cette politique, dite de « la chaise vide », dure sept mois au bout desquels les Cinq se résignent à accepter le « compromis de Luxembourg » permettant à un État d'user de son droit de veto pour « les questions présentant des intérêts très importants » pour lui.

En 1969, le remplacement du Général, adversaire affiché de la supranationalité, par un président plus pragmatique favorise la relance. Sur ces deux points, Georges Pompidou annonce en effet au Sommet de La Haye de décembre 1969 ses trois objectifs pour l'Europe : passer à la phase définitive de la Communauté, approfondir l'intégration, et élargir la CEE sans modifier sa nature. Tous trois sont repris par le même Sommet. Et de fait, le règlement final de la PAC est adopté en avril 1970, une résolution de mars 1971 confirme l'engagement des Six pour la création de l'Union économique et monétaire (UEM), et, le 30 juin 1970, les négociations sont ouvertes avec les quatre États candidats. Si le débat sur la PAC ne manquera pas de rebondir et si le projet d'UEM sera provisoirement mis en sommeil par la grande crise du système monétaire international de 1971-73, l'élargissement sera couronné de succès : le traité d'adhésion du 22 janvier 1972 fait entrer dans la CEE le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Norvège, mais cette dernière devra renoncer après le résultat négatif du référendum de ratification. L'Europe des Neuf succède ainsi à l'Europe des Six. Cinq élargissements suivront : à la Grèce en 1981, puis à l'Espagne et au Portugal en 1986 (tous trois liés à la fin des dictatures), à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède en 1995, à huit pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux îles de Malte et Chypre en 2004, puis à la Bulgarie et à la Roumaine en 2007, l'Europe passant ainsi de 9 États membres à 10 puis 12, 15[2], 25 et 27.

Ces élargissements vont freiner l'approfondissement de l'intégration. Il faut attendre le traité dit de l'Acte unique du 22 février 1986, principalement dédié au passage du marché commun au marché unique, pour que soient démantelées (en pas moins de 300 mesures) les séquelles des marchés nationaux pour réaliser le grand marché intérieur de la CEE. Six ans plus tard, le traité de Maastricht, signé le 9 février 1992, consacre à l'Union économique et monétaire le premier des trois piliers de l'Union européenne qu'il crée à la place de la Communauté. Une fois de plus l'économie est en pointe dans la construction européenne et montre la voie de l'union concrète aux politiques piégés par une souveraineté nationale dont ils ne peuvent ni se contenter ni se défaire. La décision la plus impressionnante de Maastricht est à coup sûr la création, au début de 1999 au plus tard, d'une monnaie unique réservée aux État membres affichant la stabilité des prix et des taux de change, la modération des taux d'intérêt et de la dette publique, et surtout l'équilibre budgétaire (le déficit ne devant pas dépasser 3 % du PIB). Et le rêve devient réalité : le 1er janvier 2002, 12 pays partagent concrètement l'euro comme monnaie unique, le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède ayant préféré conserver leurs monnaies nationales. Un demi-siècle après la déclaration de Robert Schuman, la voie des réalisations économiques concrètes, de l'apprentissage expérimental de l'intégration, et de l'élargissement progressif à partir d'un noyau dur, s'est, au total, révélée d'une formidable efficacité. En dehors des « pères fondateurs », qui aurait pu croire sérieusement en 1951, au vu de la modeste CECA, que cette méthode finirait par donner naissance à l'euro ?

La gestation difficile mais progressive de l'union politique

Si les progrès cumulatifs de l'intégration économique sont assez faciles à suivre, il n'en va pas de même pour ceux de l'union politique, ne serait-ce qu'en raison du foisonnement des prises de position personnelles ou collectives, des commissions, des plans et des rapports de toutes sortes et de toutes origines qui sont autant de variations sur le pourquoi et le comment d'une union plus étroite des États-nations.

Il faut d'abord rappeler que l'idée d'union politique est bien antérieure à celle d'intégration économique : elle était déjà présente entre les deux guerres et elle a refleuri dès l'immédiat après-guerre, pour déboucher sur la création du Conseil de l'Europe en 1949. Bien plus, l'union politique est toujours considérée comme la perspective finale de l'intégration économique. Et cela dès l'annonce du projet de CECA par Robert Schuman qui n'hésite pas à affirmer que « cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne ». Si le préambule du traité de Rome de 1957 ne parle plus de fédération, il dessine la même ligne de perspective, ses signataires se déclarant « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ».

C'est justement parce qu'ils n'ont pas eu la sagesse d'attendre que l'intégration économique portât ses fruits que les Six se sont fourvoyés dans l'affaire de la CED. D'autant plus que celle-ci ne se contentait pas de créer une armée européenne intégrée mais y avait ajouté, au fil des négociations, un projet de Communauté politique européenne préparé par une convention de l'Assemblée parlementaire de la CECA élargie à d'autres parlementaires des six États membres.

Cet emballement précipité a certainement contribué à faire capoter l'ensemble du projet. Mais il a en même temps durablement affaibli l'idée d'union politique, ramenée à la case départ de la simple concertation lorsque la Cinquième République succède à la Quatrième, en dépit des espoirs qu'avaient pu susciter la négociation du Plan Fouchet à l'été 1961 puis la déclaration de Pompidou plaçant la future Union européenne – audacieusement prévue à l'horizon 1980 – entre fédération et confédération lors du Sommet de 1972.

Cette idée va néanmoins progresser parallèlement à l'intégration économique du Marché commun, à partir du statut et de la pratique des quatre principales institutions prévues dans les traités : la Commission, le Conseil des gouvernements, le Parlement et la Cour de Justice.

La Commission, chargée d'incarner l'intérêt général de la Communauté, n'a pas le dernier mot dans les décisions de la CEE. Mais elle a le premier, grâce à son droit d'initiative exclusif. Et si le Conseil, chargé d'incarner l'intérêt des États, peut ratifier les propositions de la Commission, il ne peut les amender qu'à l'unanimité. Ces dispositions traduisent la place, limitée mais réelle, de la supranationalité dans la gouvernance européenne.

Les gouvernements – représentés par le Conseil dont l'appellation officielle est Conseil des Communautés à partir du traité de Bruxelles d'avril 1975 – ne peuvent se contenter d'exercer une fonction quasi-législative. Ils sont nécessairement impliqués dans le renforcement de la coopération politique qu'appelle l'unification croissante de l'économie européenne. Ils ont pris l'habitude à partir de février 1961 de se réunir au plus haut niveau (le Chef de l'État pour la France et les chefs de gouvernement pour les autres États membres) chaque fois qu'il faut approfondir, élargir ou relancer l'unité européenne. Sept réunions de ce genre, qu'on qualifie de Sommets, se tiennent de février 1961 à décembre 1974. Le dernier, réuni à Paris par le Président Giscard d'Estaing, institutionnalise la formule en lui donnant le nom de Conseil européen. Ce conseil se réunit plusieurs fois par an (trois initialement, puis deux à partir de l'Acte unique de 1986) en Conseil des Communautés d'une part et au titre de la coopération politique d'autre part.

Cette coopération politique (essentiellement diplomatique) est à l'ordre du jour des Sommets depuis la négociation de l'adhésion britannique. Deux rapports successifs la feront progresser. Le premier, dit rapport de Luxembourg, adopté en octobre 1970, prescrit une réunion semestrielle des ministres des Affaires étrangères (en recueillant l'avis de la Commission pour les questions touchant « aux activités de la Communauté ») et la création

d'un Comité politique composé des directeurs des affaires politiques des ministères des Affaires étrangères. Le second rapport, dit de Copenhague, est adopté en juillet 1973. Il prescrit des réunions plus fréquentes (trimestrielles) et plus souples (en fonction des circonstances) et resserre les relations entre les instruments de la diplomatie des États membres (administrations, experts, représentations des États dans les organisations internationales) et ébauche une prévision de la politique étrangère européenne en créant un « Groupe spécial d'analyses et de recherche ».

Mais la coopération diplomatique s'inscrit nécessairement dans une vision politique plus large. Le Sommet de Paris, réunissant pour la première fois les Neuf à l'invitation du Président Pompidou en octobre 1972, dessine à grands traits les perspectives d'un renforcement de l'unité européenne en mettant notamment l'accent sur l'extension des politiques communautaires et la préparation d'une politique d'ensemble vis-à-vis du reste du monde. Perspectives synthétisées dans le projet de création d'une Union européenne avant la fin de la décennie. Pour préparer cette échéance, le Sommet de décembre 1973 adopte une déclaration sur l'identité européenne visant à évaluer « la cohésion des neuf pays membres », dégager « l'identité européenne par rapport au monde » et réaffirmer « le caractère dynamique de la construction européenne ». Et le Sommet de 1974, qui crée le Conseil européen, confie au Premier ministre de Belgique, Léo Tindemans, la rédaction d'un rapport sur le contenu possible de l'Union européenne dont le texte suscitera de grandes discussions au sein des organes de la Communauté comme dans la plupart des États membres tant au niveau des experts que des responsables politiques. L'Union européenne qui n'a pas vu le jour en 1980 devient alors l'Arlésienne des Conseils européens. Mais, pour montrer que sa flamme n'est pas éteinte, ce Conseil rappelle sa fidélité à la perspective d'Union lors de sa réunion de Stuttgart en 1983 et lance « l'Europe des citoyens » à sa réunion de Fontainebleau en 1984 en créant le passeport européen et en supprimant les contrôles aux frontières au sein de la Communauté, avant de consacrer, en 1986, la seconde partie du traité, dit de l'Acte unique européen, à « la Coopération européenne en matière de politique étrangère », qui resserre quelque peu la coopération interétatique, associe « pleinement » la Commission et le Parlement européen aux travaux de la Coopération politique et renforce les moyens du Comité politique.

Si le Conseil a été le principal vecteur de la coopération politique dans le domaine des relations extérieures, c'est l'Assemblée parlementaire qui a joué le rôle principal dans le domaine de la démocratisation des institutions européennes. Ce rôle s'apprécie sur deux plans, celui de l'élection et celui des pouvoirs de l'Assemblée, qui s'est autoproclamée Assemblée parlementaire européenne en 1958 puis Parlement européen en 1962. L'Assemblée parlementaire qui figurait dans le traité de la CECA était formée de délégués des parlements nationaux. Les traités de Rome instituent pour la CEE et l'EURATOM une assemblée unique qui devra élaborer « des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres ». Mais ce vœu pieux ne sera partiellement réalisé – pour le passage au suffrage direct mais pas pour la procédure uniforme – qu'en 1976 (Acte de Bruxelles) sur la base de l'accord enfin obtenu au Sommet de Paris en décembre 1974, les négociations ayant principalement porté sur la répartition des sièges entre les États. Les premières élections européennes se déroulent dans les neuf pays en juin 1979.

Ce surcroît de légitimité renforce la position que le Parlement a progressivement conquise dans le jeu des institutions, notamment en matière budgétaire où il partage le pouvoir avec le Conseil depuis les traités de Luxembourg (1970) et de Bruxelles (1975).

Partage certes inégal puisqu'il se limite aux dépenses non obligatoires, mais qui va lui permettre de se glisser dans le mécanisme du pouvoir législatif : l'Acte unique de 1986 consacre la « coopération » entre le Conseil et le Parlement avec procédure de navette et interventions possibles de la Commission.

Quatrième grande institution de la Communauté, la Cour de Justice contribue à la constitution d'une Europe politique dès 1963 et 1964 en affirmant dans ses décisions la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux, l'applicabilité directe de ce droit dans les pays membres dont les ressortissants peuvent demander son application devant les tribunaux, ainsi que l'autorité de la Cour pour contrôler la conformité des législations nationales au droit communautaire par le biais du renvoi préjudiciel pour interprétation des tribunaux nationaux vers la Cour européenne. De telles décisions donnent au droit communautaire des traits qui le rapprochent plus d'un droit fédéral que de celui d'une organisation intergouvernementale.

Aucune de ces avancées n'est négligeable et leur somme est assez impressionnante mais les progrès sont encore plus quantitatifs que qualitatifs et l'on peut alors se sentir assez loin de l'Union européenne annoncée pour 1980. Celle-ci revient cependant à l'ordre du jour au début des années 90 au moment où le camp soviétique s'effondre pièce par pièce après la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989. Le processus de démocratisation en Europe orientale et la réunification de l'Allemagne sont des défis auxquels l'Europe ne peut faire face sans le réveil du couple franco-allemand, incarné par le chancelier Kohl et le président Mitterrand. Après deux conférences intergouvernementales, le traité de Maastricht de février 1992, entérinant l'accord conclu dans la même ville fin 1991, fait deux pas décisifs : la création de l'Union économique et monétaire dans la sphère économique et celle de l'Union européenne dans la sphère politique. Le traité fait reposer la construction européenne sur trois piliers. Un pilier communautaire d'abord, qui organise l'UEM mais étend aussi le domaine communautaire – relevant des décisions à la majorité qualifiée – à des secteurs-clés comme la recherche, l'éducation, la culture, la protection de la santé et de la consommation, et – pour onze États seulement, le Royaume-Uni ne voulant pas l'accepter – l'harmonisation de la politique sociale concernant notamment les conditions de travail et l'égalité entre les sexes. Deux piliers intergouvernementaux ensuite, l'un consacré à la politique extérieure et de défense (qui redonne vie à l'UEO en la chargeant d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union dans le domaine de la défense) et l'autre à la coopération judiciaire.

Maastricht crée de surplus la « citoyenneté européenne » (dont la portée concrète se limite à la participation aux élections européennes d'un ressortissant d'un autre État membre dans le pays de l'Union où il réside) et renforce les pouvoirs du Parlement qui, non seulement, peut désormais rejeter les textes adoptés par le Conseil contre son avis et doit approuver tous les accords communautaires (pouvoirs dits de « codécision ») mais encore peut intervenir dans la composition de la Commission, qu'il doit investir par un vote, voire dans le choix de son président sur lequel il est seulement consulté.

Cette Europe construite progressivement par le haut et dont les décisions sont toujours plus techniques voire technocratiques que politiques ne mobilise guère les peuples : des trois pays qui soumettent au référendum la ratification du traité de Maastricht, seule l'Irlande montre une véritable adhésion (68,7 % de oui le 18 juin 1992) alors que les Français sont beaucoup plus partagés (50,1 % le 20 septembre 1992) et que les Danois doivent s'y reprendre à deux fois pour ratifier le traité et le rendre effectif (49,3 % de oui le 2 juin 1992 mais 56,8 % le 18 mars 1993).

Cela n'empêche pas le traité d'être résolument appliqué et même consolidé dans un sens plus communautaire par le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997. Le premier pilier s'enrichit du plus gros de l'ensemble « justice et affaires intérieures » (le troisième se limitant à la coopération policière et pénale) et de l'élargissement de la politique sociale à toute l'Union, le Royaume-Uni ayant renoncé à son régime dérogatoire en la matière. Quant au deuxième pilier, qui concerne la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), il est rendu plus efficace par trois innovations, la création d'un Haut représentant de l'UE dans les domaines diplomatique et stratégique, la création dans ces domaines de coopérations renforcées entre États membres et la création d'un Centre d'analyse et de prospective commun. Parallèlement, plusieurs États membres se joignent pour créer des forces militaires multinationales : l'Eurocorps de 50 000 hommes (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg) ; les deux Euroforces opérationnelles rapides sur terre (10 000 h) et sur mer (Espagne, France, Italie) ; le Groupe aérien européen (France et Royaume-Uni). Le traité d'Amsterdam renforce également les institutions propres de l'Union en étendant et en simplifiant le pouvoir de codécision du Parlement européen, en accroissant celui de la Présidence de la Commission qui représente l'Union pour les matières relevant de la PESC et en prévoyant une procédure de sanction (consistant en la suspension de certains de ses droits) à l'encontre d'un État membre convaincu d'une « violation grave et persistante » des principes fondamentaux de l'Union (liberté, démocratie, respect des droits de l'homme et de l'État de droit).

Créée à Maastricht et renforcée à Amsterdam, l'Union européenne a fait de grands progrès en direction de l'intégration politique, mais elle ressemble plus à un *patchwork* qu'à une construction raisonnée. Elle manque cruellement de lisibilité pour les peuples qui sont censés la former. Et elle risque d'en manquer bien plus encore pour les quinze peuples qu'elle a décidé d'accueillir et qui, n'ayant pas vécu son élaboration, se retrouveront difficilement dans son système issu d'une lente sédimentation. Cette double considération devrait pousser les États membres à lancer un processus de refondation institutionnelle. Mais la foi n'y est pas et les deux conférences intergouvernementales convoquées après le Conseil européen de juin 1999 débouchent sur des propositions partielles et peu innovatrices que le Conseil de décembre 2000 met en forme à Nice où le nouveau traité est signé le 26 février 2001. Une Charte de droits fondamentaux, préparée par une Convention, est certes adoptée mais aucune effectivité ne lui est attribuée. En ce qui concerne les règles de fonctionnement de l'Union, la seule avancée réelle est la facilitation des coopérations renforcées par la suspension du droit de veto que le traité d'Amsterdam avait laissé à tout État membre. Mais le « non événement » qu'a été le traité de Nice fait enfin prendre conscience à la plupart des gouvernements que l'approche du grand élargissement prévu pour 2004 impose de revoir d'urgence le fonctionnement de l'Union. Le Conseil européen, réuni à Laeken en décembre 2001, lance une Convention chargée d'« examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles ». Cette Convention pour l'avenir de l'Europe, présidée par V. Giscard d'Estaing et composée de 105 membres représentants du Parlement européen, des parlements nationaux, de la Commission et des gouvernements nationaux, élabore du 28 février 2002 au 10 juillet 2003 un projet de Constitution qui est transmis au Conseil européen de Thessalonique. Ce projet est âprement discuté en conférence intergouvernementale à partir d'octobre 2003 pour être finalement rejeté le 12 décembre au Conseil européen de Bruxelles. Mais la présidence irlandaise réussit à renverser la situation par d'intenses négociations qui permettent, le 18 juin 2004, l'adoption par les 25 chefs d'État et de gouvernement d'un projet très proche des propositions de la Convention et dont les grandes lignes

sont les suivantes : l'Union est enfin dotée de la personnalité juridique et devient de ce point de vue une entité politique assimilable aux États ; le Conseil européen est chargé de donner les impulsions essentielles, il élit son Président en son sein à la majorité qualifiée et pour une durée de deux ans et demi renouvelable une fois ; un Ministre des affaires étrangères de l'Union est nommé par le Conseil à la même majorité et occupe la fonction de Vice-président de la Commission ; celle-ci, dont le mandat est de cinq ans, est composée de 25 membres à l'entrée lors de sa première mandature, puis d'un nombre égal aux deux tiers des États membres « selon un système de rotation égale entre les États membres », et son Président est élu par le Parlement à la majorité simple sur proposition du Conseil à la majorité qualifiée ; à part quelques très rares cas où l'unanimité est requise, le Conseil statue à la majorité qualifiée, définie comme 55 % des États membres comprenant au moins quinze d'entre eux et réunissant au moins 65 % de la population de l'Union ; le Parlement est renforcé par l'élection du Président de la Commission citée plus haut et par une extension sensible du domaine de la codécision ; les valeurs communes aux États membres de l'Union sont rappelées dans un préambule et dans la partie 2 du projet consacrée à la Charte des droits fondamentaux de l'Union (adoptée au Conseil de Nice). Ce projet, signé à Rome le 29 octobre 2004 par les plénipotentiaires des 25 chefs d'État et de gouvernement, devient « le traité établissant une Constitution pour l'Europe ». Du traité de Rome établissant la Communauté Économique Européenne au traité de Rome donnant une Constitution à l'Union européenne, la boucle de la construction d'une Europe politique constituée comme aboutissement de l'intégration économique paraît bien près d'être bouclée.

Mais le Capitole est proche de la Roche tarpéienne. Pour entrer en vigueur tout traité doit être ratifié par un vote du Parlement ou par référendum suivant les constitutions ou le choix des États. Or trois faits rendent cette ratification particulièrement périlleuse par référendum. Le premier est la forme du traité qui est quelque peu monstrueuse. Le texte publié à la Documentation française compte 223 pages, dont 51 seulement sont consacrées à la Constitution et à la Charte des droits. Le reste détaille le pourquoi et le comment « des politiques et des actions internes » que la Communauté puis l'Union ont mises en œuvre. Tel qu'il est, ce texte ne se prête pas à la lecture des citoyens fussent-ils éclairés et de bonne volonté. Le second fait est la coïncidence dans le temps du grand élargissement de l'Union à l'Europe centrale et orientale et de l'élaboration de la Constitution. Cette coïncidence n'est certes pas fortuite : l'adoption d'une constitution est censée faciliter la réunification de l'Europe qui fait entrer, outre Chypre et Malte, 8 et bientôt 10 anciens pays du camp soviétique ; mutation plus qu'addition, l'élargissement fait peur à tous ceux qui se méfient de la concurrence et de ces voisins « sous-développés » qu'ils connaissent très mal. Et cette crainte est encore aggravée par l'ouverture imminente de négociations avec la Turquie. Le dernier fait est la crise de confiance des couches populaires envers les autorités nationales dans une phase de la mondialisation qui demande une adaptation rapide des sociétés développées à la nouvelle division internationale du travail. Les populismes de l'extrême gauche et de l'extrême droite risquent de se coaguler dans une sorte de « socialisme national » si le référendum leur en donne l'opportunité.

C'est ce qui se passe dans deux pays fondateurs de l'Europe des Six, la France le 29 mai 2005 (54,7 % de non) et les Pays-Bas (61,6 %) le 1er juin, ces deux rejets entraînant immédiatement l'ajournement de l'organisation d'un référendum par le gouvernement britannique. Le projet de Constitution est en panne sinon définitivement caduc en dépit du nombre des États qui l'ont ratifié. L'Europe a, une fois de plus, perdu la bataille, mais a-t-elle perdu la guerre ?

L'irréversibilité de la construction européenne

La question vaut d'être posée tant l'histoire de la construction européenne est faite d'une succession de crises toujours suivies de relances et de nouvelles avancées, comme si le courant détourné par l'obstacle retrouvait sa pente et son lit. Comment oublier les crises « mortelles » de l'abandon de la CED, de l'échec du Plan Fouchet, de la « chaise vide », du refus de l'adhésion britannique, des débats autour de la PAC et du chèque britannique, ou les dix ans de retard de l'union économique et monétaire sur le calendrier fixé en 1972 ? Mais comment oublier aussi les compromis qui ont permis de les surmonter ? Le couple inséparable de la crise et du compromis n'est pas un dysfonctionnement exceptionnel du processus de construction européenne mais le détour fonctionnel qui permet la poursuite de cette construction. La crise se produit quand l'avancée proposée par une partie des États se heurte à l'inquiétude voire l'hostilité de quelques-uns de leurs partenaires. Et chacun campe un temps sur ses positions. Mais à mesure que la crise se prolonge, son enjeu change de nature. Il ne s'agit plus de la défense ou de la critique de l'avancée proposée mais de la survie de l'Union. Le moment vient alors où nous nous ressouvenons combien nous avons besoin de l'Europe pour faire régner la paix et la coopération entre les États, élever le niveau de vie de tous, protéger la culture commune, élargir le champ de la démocratie et contribuer au développement pacifique des autres parties du monde. Nous débattions des modalités de l'Union et nous revenons à sa raison d'être fondamentale qui fonde sa légitimité. Et les politiques reparlent alors de leur responsabilité historique vis-à-vis des peuples : cela ne vaut-il pas quelques concessions dans la rédaction d'une directive ou la clause d'un traité ? L'heure du compromis a sonné. Nous nous accordons sur un petit pas en avant pour ne pas perdre le bénéfice de tout ce que nous avons fait jusque là.

Je ne crois pas que la crise actuelle puisse échapper à la règle des crises précédentes. Le temps de la reconstruction reviendra, sous une forme ou une autre et sans doute en plusieurs étapes, comme il est toujours revenu dans le passé. La première leçon de la brève synthèse que j'ai présentée dans ces quelques pages, c'est bien l'irréversibilité de la construction européenne. Aussi étonnant que cela puisse paraître, aucune des avancées de l'Europe dans la voie d'une plus grande intégration économique ou politique n'a été abrogée après avoir été adoptée. Des projets ont été rejetés, des dérogations plus ou moins provisoires ont été accordées pour tenir compte de la diversité des situations, mais les partenaires européens ne sont jamais revenus sur ce que nous appelons à juste titre les acquis de la Communauté. Tout se passe comme si la construction européenne bénéficiait ainsi d'un effet de « cliquet ». Il en va de même pour l'adhésion des États membres. Il peut arriver qu'un État signe un traité d'adhésion sans que le référendum de ratification lui permette de l'appliquer, cela s'est produit pour la Norvège à deux reprises en 1972 et en 1994, mais aucun État n'a pris la décision de quitter l'Europe comme s'il était lié par l'appartenance plutôt que par le contrat.

Une telle constance dans le choix de l'unité et une telle fidélité à l'union réalisée minimisent singulièrement les crises les plus graves que traverse périodiquement la construction européenne. La crise actuelle ne fera pas exception : je ne peux pas croire que le miracle européen, chargé de tant d'histoire et riche de tant d'avenir, puisse être soluble dans la démocratie d'opinion.

1

L'état de l'Union – Les défis internes

Europe : relever le défi de la légitimité démocratique

Thierry CHOPIN

Voilà un an et demi que les « non » français et néerlandais ont provoqué un ample désarroi dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences pour la construction européenne. Il semble de fait que, si ce double rejet avait une dimension nationale non négligeable, il a également traduit la crise de légitimité dont souffre l'Europe, et qui renvoie à un fonctionnement des institutions et à des mécanismes de prises de décision insuffisamment clairs et ouverts pour que les citoyens et leurs représentants y adhèrent complètement.

Une première leçon doit en effet être tirée du référendum de 2005 : les Affaires européennes sont désormais très controversées : comme telles, elles doivent ainsi être soumises au droit commun du débat démocratique.

Il semble donc que la mise en place des conditions d'une discussion démocratique, la plus approfondie et la plus régulière possible, constitue une nécessité si l'on souhaite, non pas tant s'assurer de l'adhésion pleine et entière des citoyens au projet européen (la démocratie implique le désaccord et l'opposition), mais éviter les effets dévastateurs d'une non implication régulière des citoyens et/ou de leurs représentants dans les questions européennes, et ainsi contribuer à relever le défi de la crise de légitimité qui est lancé à l'Union européenne[1].

L'empreinte persistante du fonctionnalisme : la légitimité par les résultats

Née dans les années 1950, la construction européenne est le produit d'une démarche fonctionnaliste qui s'est traduite par un système politique qui laisse peu de place au débat démocratique. La conviction d'agir pour le bien des peuples ne s'est pas accompagnée de leur association aux processus de décision. Nous connaissons la phrase célèbre de Jean Monnet : « Je n'ai jamais cru que l'Europe pourrait naître un beau jour d'une grande mutation politique et je ne pensais pas que l'on dût commencer par consulter les peuples sur les formes d'une Communauté dont ils n'avaient pas l'expérience concrète »[2]. La période de fondation de la construction européenne s'est en effet caractérisée par l'affirmation, avec la « méthode Monnet », d'une logique qui couple le fonctionnalisme (cherchant à mettre en

œuvre des projets de coopération sectorielle entre un nombre de partenaires étatiques limité, l'intégration graduelle et progressive découlant du développement de l'interdépendance entre des États qui partagent dès lors des intérêts communs) et la technocratie. Cette démarche a été justifiée à l'origine de la construction européenne, par la conviction selon laquelle « dans une Union d'États aux traditions diverses, dont les intérêts immédiats ne convergent pas toujours, il sera plus facile de s'entendre sur des projets aux contours relativement concrets, dont les bénéfices peuvent être évalués de manière plus ou moins précise, que sur une vision abstraite du juste et du bien »[3]. Si cet article du credo fonctionnaliste peut se justifier pour ce qui concerne les débuts de la construction européenne, il nous semble que cette logique révèle désormais ses limites, alors que la construction européenne a profondément changé de nature, comme on le verra plus bas.

Or, il est frappant de constater que les analyses et les scénarios de sortie de crise actuels portent encore l'empreinte de cette démarche. On a pu montrer que, historiquement, les échecs des ambitions constitutionnelles de l'Europe (du Congrès de La Haye au projet Spinelli en passant par le projet de Communauté européenne de défense) n'avaient pu être surmontés qu'en recourant à l'approche fonctionnaliste (avec la CECA, le traité de Rome et l'Acte unique en particulier). Selon cette lecture, ne pourrait-on envisager que l'échec de la « Constitution européenne » pourrait être surmonté en renouant le fil de la logique fonctionnelle « classique » ? Il n'y aurait pas besoin de Constitution en effet pour concevoir et mettre en œuvre des projets, qui seraient susceptibles de garantir l'adhésion populaire à l'Union. Il s'agit là d'un discours dominant, dont nous trouvons des expressions exemplaires, sur le plan politique, par exemple dans les discours prononcés par José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, à l'Assemblée nationale française (le 24 janvier 2006), ou encore par Tony Blair, Premier ministre britannique, à l'Université d'Oxford (le 2 février 2006).

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les discours actuels sur « l'Europe des projets » ou encore sur « l'Europe des résultats », récemment encore répétés dans les documents de la Commission européenne[4]. Comme l'a dit Josep Borell Fontelles, alors Président du Parlement européen, « vous avez sans doute déjà vu ce slogan dans les magasins en réfection : « pendant les travaux, les affaires continuent ! ». À charge pour le client de se frayer un passage à travers les échafaudages et de retrouver les rayons... »[5]. Cette approche, qui s'appuie sur la conception et la mise en œuvre d'actions dans des domaines divers (énergie, politique industrielle, immigration, défense, etc.) rencontre un large écho pour plusieurs raisons : elle semble combler le vide stratégique qui caractérise l'Union ; son succès repose aussi sur sa prétendue valeur pédagogique et démonstrative ; de ce point de vue, la légitimité de l'Union reposerait sur sa capacité à faire la preuve de son utilité, visible au quotidien, répondant dès lors aux attentes des citoyens (le concept d'« Europe des projets » apporterait une réponse convaincante à la question « à quoi sert l'Europe ? ») ; enfin, ces projets doivent fixer des objectifs clairs à l'Union et c'est sur la base des résultats qu'elle réussira à obtenir que les citoyens lui fourniraient nécessairement leur soutien. Tels sont les motifs avancés pour défendre la légitimation fonctionnelle par l'efficacité et les résultats.

Un changement d'époque qui implique une nouvelle méthode : la nécessité de la légitimité démocratique

Pourquoi le mode de légitimation par les résultats ne suffit-il plus ? Parce que la crise actuelle que certains observateurs, même chez les europhiles, évoquent comme étant la « fin de l'Europe »[6], peut être vue en réalité comme la mise en évidence d'un changement de nature dont nous n'aurions pas encore pris toute la dimension et dont nous n'aurions pas encore tiré toutes les implications. Ce changement de nature et d'époque est double.

Il s'agit d'abord d'un changement d'ordre quantitatif avec le processus d'unification du continent : nous avons vu s'opérer le passage de 6 à 27 États qui composent désormais l'Union européenne, tout en continuant à parler d'« Europe », de manière indifférenciée, comme si ce changement d'échelle territoriale « ne changeait rien à l'affaire ». Cet élément nous semble d'autant plus important, du point de vue de la question de la légitimité qui nous intéresse ici, que près de la moitié des États qui composent l'Union depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1er janvier 2007, ont recouvré leur indépendance et leur souveraineté en même temps que la démocratie.

Ce changement est ensuite d'ordre qualitatif, en ce sens que les objectifs désormais assignés à l'Europe (même s'ils ne sont pas clairement exposés) sont d'une autre nature que ceux poursuivis par la Communauté puis par l'Union depuis les origines de la construction communautaire (quand il s'agissait de constituer un « pool charbon acier ») : c'est le cas pour ce qui concerne le volet diplomatico-militaire mais aussi, et peut-être surtout, pour ce qui concerne les questions relatives à l'harmonisation sociale et fiscale. Ces nouveaux enjeux touchent à des consensus nationaux bien établis, et il ne semble pas envisageable que les décisions qui seraient prises dans ces domaines le soient indépendamment de tout débat public.

Dans cette perspective, il faut donc tirer jusqu'au bout les conséquences de ce changement d'époque de la construction européenne et en déduire la nécessité d'un changement de méthode, en renouant le fil de la légitimité démocratique. Dans un tel contexte inédit, la légitimité par les résultats, si elle est une condition nécessaire, ne suffit plus, si l'on veut bien accepter l'idée que l'adhésion populaire suppose que les décisions politiques qui sont prises aient été au préalable discutées et adoptées publiquement. Si concevoir et mettre en œuvre des projets réussis est évidemment indispensable, néanmoins la justification par les seuls résultats ne peut pas suffire. Les élites européennes (qu'elles soient politiques, administratives ou académiques) ne peuvent plus espérer justifier les décisions prises à Bruxelles ni les actions conduites au nom des peuples *a posteriori* en s'appuyant sur les seuls résultats obtenus. Fondamentalement, la logique de légitimation par les résultats *(output legitimacy)* ne permet pas de répondre à la question démocratique de l'adhésion populaire ; en d'autres termes, l'exigence d'efficacité n'épuise pas la notion de légitimité, même si elle en constitue l'une des composantes, et la logique des résultats ne suffit plus à gagner le consentement des citoyens si les décisions qui sont prises ne reposent pas au préalable sur une délibération continue *(input legitimacy)*[7].

Ici se situe précisément le « point aveugle » de la gouvernance européenne : ne pas percevoir que les citoyens peuvent se sentir « dominés » par un système où le cadre de confection des décisions publiques n'est pas largement compris ni accepté par les citoyens[8]. Max Weber définissait précisément la légitimité d'un système politique comme « la qualité qui lui

permet d'assurer l'adhésion de la majorité des citoyens en la forme d'une tolérance passive ou d'un soutien actif »[9]. Or, il n'est pas certain que la gouvernance interne de l'UE fasse l'objet d'une telle adhésion majoritaire... Les différentes enquêtes d'opinion européennes (Eurobaromètre) montrent certes un degré de confiance des citoyens à l'égard des institutions communautaires qui est loin d'être négligeable, en particulier à l'égard du Parlement européen ; néanmoins, il faut souligner que, régulièrement, les citoyens reprochent dans le même temps à la construction européenne de se faire « sans que les peuples soient consultés », les 3/4 des personnes interrogées souhaitant être davantage associées aux prises de décision.

De ce point de vue d'ailleurs, il devient possible de discuter un prolongement typique de la logique fonctionnaliste : l'idée que davantage de communication et d'information sur l'Union européenne devrait entraîner une adhésion des citoyens[10]. Le désaccord des opposants à certaines décisions et à certaines actions de l'Union ne ferait ici que traduire une incapacité à saisir les bienfaits des politiques de l'Union, et il suffirait dès lors d'expliquer ce que fait « l'Europe » pour produire l'adhésion des citoyens. Si le niveau d'information sur les enjeux européens demeure en effet trop faible dans bon nombre d'États membres (en particulier en France) et si tout effort visant à l'améliorer est naturellement louable, cela ne saurait suffire à combler le déficit de légitimité dont souffre l'Union. Il ne suffit pas d'informer et de communiquer sur l'Europe ; il convient aussi d'organiser les conditions d'un débat continu et transparent sur les enjeux européens qui doit permettre au citoyen de saisir l'articulation entre son vote et les décisions prises.

Si nous acceptons ce constat, il faut donc tirer jusqu'au bout les conséquences de ce doute méthodologique en renouant le fil de la légitimité. Même s'il est paradoxal de constater que le rejet du traité constitutionnel européen risque d'entraîner l'abandon d'avancées démocratiques importantes, les orientations de l'UE étant désormais sujettes à controverse, il faut alors identifier et mettre en place les moyens de soumettre ces sujets au débat démocratique.

Quelles voies d'action pour renouer le fil de la légitimité démocratique ?

Il faut d'abord souligner que le traité constitutionnel n'est pas « mort », puisque le processus de ratification continue[11] et que, d'ores et déjà, une majorité d'États représentant une majorité de population s'est prononcée en faveur du texte. Il est en même temps difficile de savoir ce qu'il adviendra de celui-ci tant les positions des différents acteurs (États membres, institutions communautaires – Commission européenne et Parlement européen) sont hétérogènes. Il serait donc imprudent de parier sur l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions contenues dans le texte « telles quelles », au moins, pour le propos qui nous intéresse ici, en matière de démocratisation.

Peut-être pouvons-nous spéculer sur le fait que le contexte politique dans certains États membres de l'UE (en France après l'élection présidentielle, aux Pays-Bas depuis les élections législatives) et dans l'Union elle-même (l'Allemagne préside l'Union depuis le 1er janvier 2007 et la relance du projet constitutionnel constitue une priorité de son agenda) pourrait permettre une relance sur ce sujet, reprenant le traité constitutionnel en y intégrant des modifications allant dans le sens d'une démocratisation accrue du système politique et des règles de décision européens. Nous pouvons penser ici à plusieurs avancées possibles

tant sur le plan du fonctionnement des institutions que de la clarification des pouvoirs : poser à nouveau en effet la question essentielle du partage des compétences, afin d'identifier qui fait quoi au sein de l'UE ; appliquer, de manière complète, les principes de transparence et de publicité au Conseil des ministres de l'Union européenne quand il siège comme législateur aux côtés du Parlement européen, non seulement pour les votes mais aussi pour les débats ; renforcer le pouvoir de codécision du Parlement européen ; etc. Dans ces domaines, de nombreuses innovations peuvent être conçues allant dans le sens d'une démocratisation accrue du système politique européen.

Nous voudrions pourtant mettre l'accent sur des propositions qui pourraient également porter sur la Commission européenne et plus précisément sur son monopole de l'initiative législative dans le premier pilier, dit communautaire, qui touche aux politiques communes européennes (transports, énergie, agriculture, environnement, etc.). Dans ces domaines, le collège des commissaires détient seul le pouvoir exclusif de proposer les lois européennes (les directives et les règlements), ce qui peut être considéré comme une « anomalie » au regard des exigences démocratiques au fondement du régime représentatif moderne dans lequel les organes exécutif et législatif partagent le pouvoir de proposer la loi [12].

Ce « monopole de l'initiative » dont dispose la Commission européenne, sur la base des traités existants, présente en effet plusieurs difficultés [13]. Tout d'abord, ce principe ne s'applique que dans le seul pilier communautaire. En effet, dans les deuxième (politique étrangère et de sécurité commune) et troisième piliers (justice et affaires intérieures), les États membres bénéficient d'un droit d'initiative conjoint avec la Commission européenne [14]. Le temps ne serait-il pas venu d'étendre cette règle aux politiques du pilier communautaire, non pas dans l'idée de restreindre les prérogatives de la Commission mais bien davantage pour ajouter un élément de démocratie au stade initial du processus de décision communautaire ? Ensuite, le monopole exclusif confié à la Commission de proposer mais aussi de modifier les normes communautaires existantes bute contre une autre fonction essentielle qui lui est assignée, à savoir qu'elle est la « gardienne des traités ». Cela s'apparente, sur le plan du droit, à une « confusion des fonctions » qui peut conduire la Commission, sur le plan politique de la production des normes, à faire preuve de « conservatisme » à l'égard d'une proposition qui viserait à modifier le corpus des règles et *in fine* l'acquis communautaire, dont elle est chargée de garantir le respect.

Nous percevons dès lors assez aisément les avantages que présenterait un partage de l'initiative entre d'un côté la Commission, qui certes conserverait cette prérogative, et de l'autre les parlementaires européens et les gouvernements des États membres de l'Union européenne, sous la forme par exemple d'un droit d'initiative conjoint entre ces deux branches du pouvoir législatif européen. Cette mesure présenterait une double plus-value, en comparaison du système actuellement en vigueur. Elle donnerait d'abord le sentiment aux citoyens qu'ils peuvent être entendus et que leurs représentants à la fois européens et nationaux ont la capacité de relayer leurs demandes. Elle permettrait ensuite de rompre avec le « discours de la contrainte » qui caractérise trop souvent le rapport des représentants nationaux à l'égard de la Commission ; très concrètement, au cas où le texte proposé par la Commission ne leur conviendrait pas, ils auraient la faculté d'user de leur pouvoir d'initiative et de proposer un autre texte, ce qui permettrait d'ailleurs de favoriser l'émergence de véritables débats politiques sur les projets de lois au niveau européen qui devront naturellement faire l'objet de compromis négociés pour être adoptés.

Conclusion

La crise de légitimité que connaît l'UE met en évidence la persistance de formes de légitimation fonctionnaliste par les résultats, laissant penser que l'efficacité épuise l'exigence de légitimité. Cette logique, dans laquelle s'inscrivent les institutions communautaires, produit des effets qui sont loin d'être négligeables sur la capacité du système politique de l'Union européenne à susciter l'adhésion des citoyens européens. De ce point de vue, l'exigence de clarification des pouvoirs et des compétences, la multiplication des mécanismes de transparence et de publicité, couplées au partage du droit d'initiative législative auraient pour effet de favoriser une plus grande acceptation du système politique de l'Union par ses citoyens...

Quel rôle pour le couple franco-allemand en Europe ?

Joachim BITTERLICH

Le « non » des populations françaises et néerlandaises au projet constitutionnel a plongé l'Union européenne dans une crise profonde et – nouveauté dans l'histoire de l'intégration européenne – personne n'appelle au secours le couple franco-allemand, comme cela a été souvent le cas dans le passé.

Certes, nous évoquons avec beaucoup d'espoir, parfois de manière presque euphorique, la Présidence allemande de l'Union européenne durant le premier semestre 2007, comme si l'Allemagne et surtout sa Chancelière, Angela Merkel, disposaient d'une baguette magique pour régler d'un coup tous les contentieux européens. Ces espérances vont si loin que Berlin commence déjà à mettre en garde contre toute attente excessive.

Avec un léger retard, les observateurs de la scène européenne ont découvert le calendrier électoral de l'un ou l'autre État membre, dont celui de la France, qui pourrait bien constituer un frein pour l'élan allemand dans des domaines-clés, dont celui d'une relance constitutionnelle pendant une grande partie de sa Présidence.

Malgré ce « bémol », tout le monde semble soulagé par l'espoir que les Allemands puissent poser la première pierre, les bases d'une solution à finaliser un an plus tard par la Présidence française au second semestre de 2008, avant les prochaines élections européennes du mois de juin 2009.

On considère cette constellation franco-allemande non comme un hasard providentiel, mais plutôt comme une simple coïncidence. Personne – mis à part quelques appels habituels émanant des institutions – n'attribue cette possibilité de sortie potentielle à l'œuvre future du « couple franco-allemand ». L'état des lieux du couple franco-allemand met plutôt en évidence des « voies séparées » ou un « Mangel an Gestaltungskraft » (manque de force créatrice).

S'agit-il tout simplement de la confirmation de la thèse que le couple – ou tandem – franco-allemand ne peut plus jouer, dans une Union européenne de 27 États membres, le rôle qu'il a joué pendant les premières décennies de l'intégration européenne ? Ou s'agit-il donc d'un couple dépassé ou bien d'une nouvelle réalité européenne ?

Ou devons-nous constater que le couple franco-allemand se trouve dans la même « midlife crisis » que l'intégration européenne ? Dans la politique comme dans le domaine

Le couple franco-allemand (1/2)

Die deutsch-französische Partnerschaft (1/2)

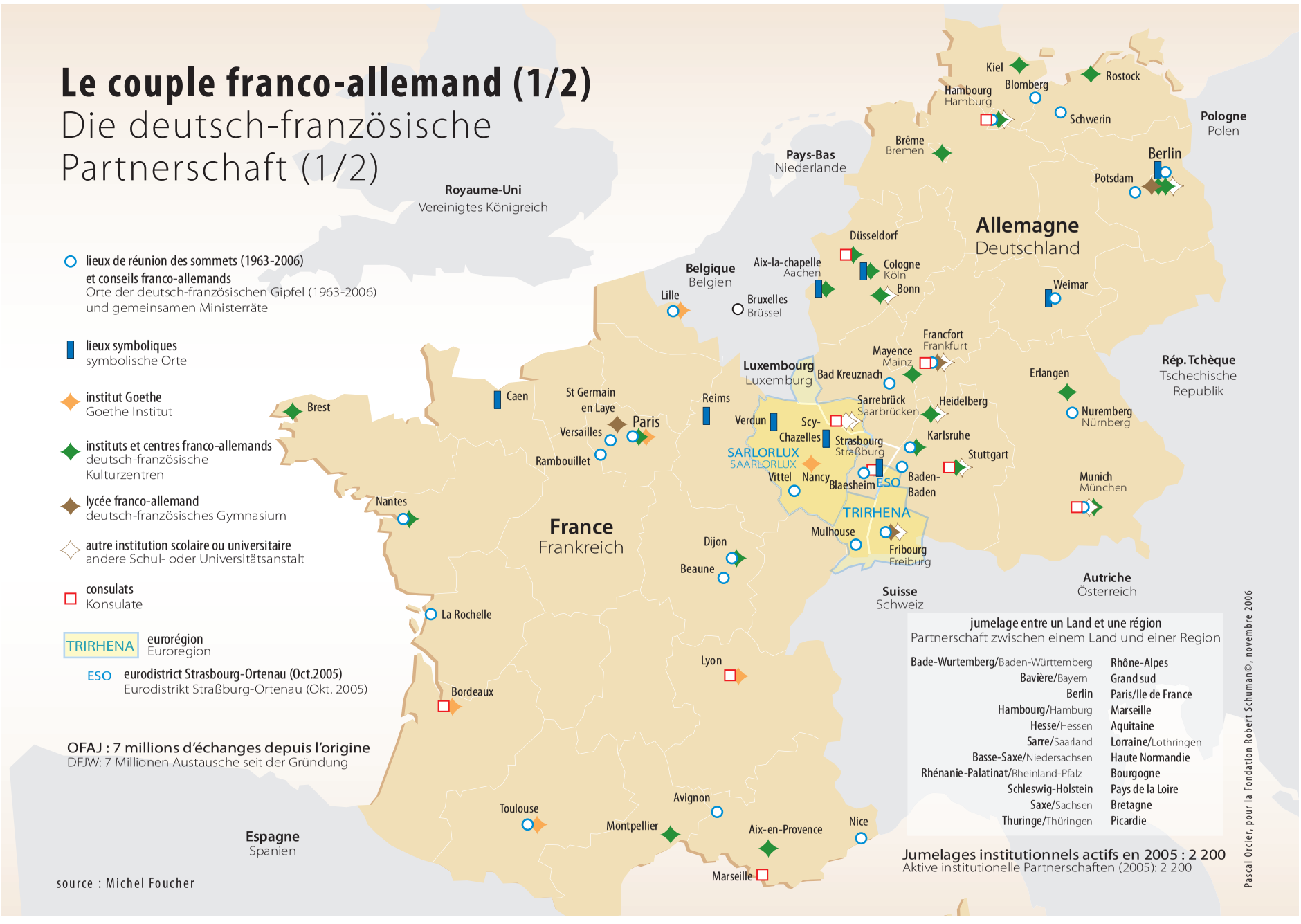

- lieux de réunion des sommets (1963-2006) et conseils franco-allemands
  Orte der deutsch-französischen Gipfel (1963-2006) und gemeinsamen Ministerräte
- lieux symboliques
  symbolische Orte
- institut Goethe
  Goethe Institut
- instituts et centres franco-allemands
  deutsch-französische Kulturzentren
- lycée franco-allemand
  deutsch-französisches Gymnasium
- autre institution scolaire ou universitaire
  andere Schul- oder Universitätsanstalt
- consulats
  Konsulate

TRIRHENA — eurorégion
Euroregion

ESO — eurodistrict Strasbourg-Ortenau (Oct.2005)
Eurodistrikt Straßburg-Ortenau (Okt. 2005)

OFAJ : 7 millions d'échanges depuis l'origine
DFJW: 7 Millionen Austausche seit der Gründung

source : Michel Foucher

jumelage entre un Land et une région
Partnerschaft zwischen einem Land und einer Region

Bade-Wurtemberg/Baden-Württemberg	Rhône-Alpes
Bavière/Bayern	Grand sud
Berlin	Paris/Ile de France
Hambourg/Hamburg	Marseille
Hesse/Hessen	Aquitaine
Sarre/Saarland	Lorraine/Lothringen
Basse-Saxe/Niedersachsen	Haute Normandie
Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz	Bourgogne
Schleswig-Holstein	Pays de la Loire
Saxe/Sachsen	Bretagne
Thuringe/Thüringen	Picardie

Jumelages institutionnels actifs en 2005 : 2 200
Aktive institutionelle Partnerschaften (2005): 2 200

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

des affaires, les différences, les maladresses, les malentendus, les méconnaissances se sont multipliés ces dernières années, comme en témoignent les débats autour de la création d'une Bourse pour la zone euro (ou le litige sur la prédominance de la Bourse de Paris ou de Francfort) ou bien autour du futur statut d'EADS.

Retour sur le couple franco-allemand

Ces deux voisins, souvent qualifiés de « couple franco-allemand » – aussi atypique soit-il – ont toujours fait l'objet de la plus grande attention et d'une méfiance critique de la part des médias, comme de la part des autres partenaires européens.

Lorsque tout allait bien en Europe et que l'Allemagne et la France prenaient la tête du peloton en lançant des initiatives communes, le risque d'émergence d'une sorte de directoire préjudiciable à l'Europe était presque systématiquement évoqué dans certains pays.

Quand l'Europe traversait une période de crise et que les deux partenaires n'étaient pas sur la même longueur d'ondes, les critiques ne se faisaient pas moins entendre – les partenaires européens reprochant au tandem franco-allemand de négliger leur responsabilité commune vis-à-vis de l'Europe.

En toute objectivité, force est aussi de constater que l'attitude de la France et de l'Allemagne, quelle qu'elle soit, a rarement satisfait leurs partenaires européens. Nous attendons de ce couple un comportement modèle, que les deux pays ont souvent eu du mal à adopter. Mais de manière régulière, la France et l'Allemagne ont su et pu contribuer à surmonter des différends, des crises et ainsi faire avancer l'intégration européenne.

Naturellement, en raison des intérêts nationaux et des points de vue divergents entre les deux pays, les initiatives et les compromis étaient souvent le fruit d'efforts non négligeables des uns envers les autres et d'une forte volonté politique, dépassant souvent les limites imposées par la politique intérieure.

Ce qui a permis l'élaboration et l'adoption de compromis, c'est la relation de confiance qui s'était instaurée entre Français et Allemands tout au long de ces années et qui a finalement donné à chacun des partenaires l'assurance que l'autre ne lui en demanderait pas trop.

Qui aurait pu penser que des personnalités aussi différentes que Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt ou François Mitterrand et Helmut Kohl, ces « couples » aussi improbables au premier abord, puissent être à l'origine du futur essor européen, qu'ils réussiraient à maintes reprises à remettre l'Europe sur les rails et qu'ils formeraient un tandem incontournable en devenant même des amis, à leur manière ?

J'ai souvent qualifié ces relations de « complicité européenne », expression qui n'a pas, dans la langue française, la connotation exclusivement négative qu'elle a en allemand, mais qui évoque quand même l'idée positive d'une « conspiration commune » au service d'une juste cause.

Il convient cependant de rappeler que l'instauration d'un climat de confiance demande du temps, parfois aussi de la patience et qu'elle doit être mise à l'épreuve.

Ce fut le cas entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle, puis entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, comme entre Helmut Kohl et François Mitterrand.

Aussi, est-il compréhensible et normal que Gerhard Schröder et Jacques Chirac aient eu besoin de temps pour apprendre à se connaître et à s'habituer l'un à l'autre. Angela Merkel se trouve face au même défi, peut-être dans une situation encore plus difficile, voire délicate, parce que son mandat s'achève à l'automne 2009 tandis que celui du Président Chirac vient à échéance au mois de mai 2007.

Le couple franco-allemand (2/2)

Die deutsch-französische Partnerschaft (2/2)

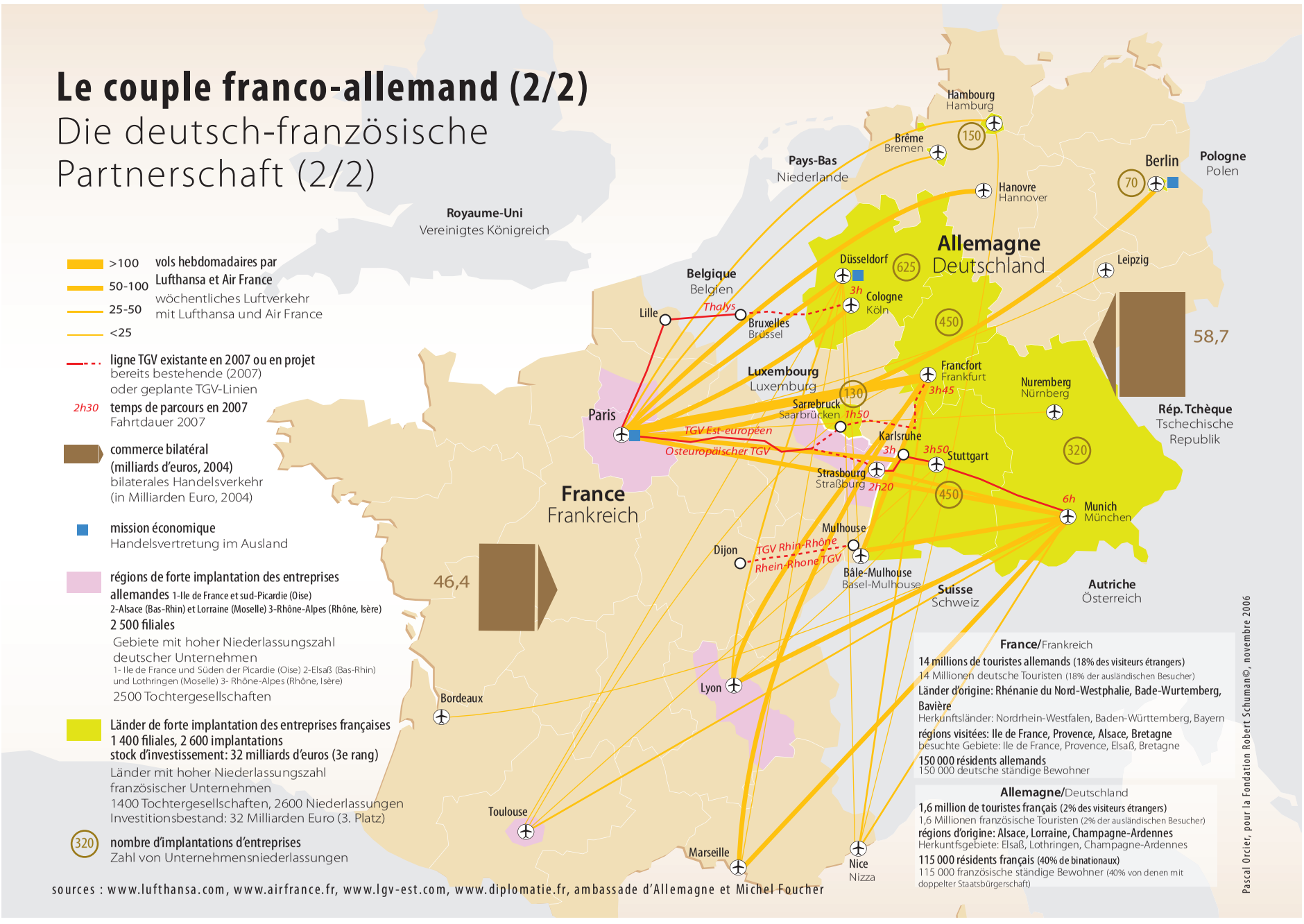

sources : www.lufthansa.com, www.airfrance.fr, www.lgv-est.com, www.diplomatie.fr, ambassade d'Allemagne et Michel Foucher

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

Mais dans la phase critique que traverse actuellement l'intégration européenne, les deux pays ont-ils encore une quelconque « légitimité » comme ce fut le cas dans les premières décennies de la politique européenne ?

Certains observateurs prétendent qu'avec la réunification allemande, ou au plus tard avec l'instauration de l'euro, cette relation particulière a perdu son fondement même, sa *raison d'être*, et que l'on doit maintenant procéder à sa normalisation.

Je me suis toujours inscrit en faux contre cette thèse que je considère comme fondamentalement erronée, et même dangereuse pour la poursuite de l'intégration européenne. Par ailleurs, il serait tout aussi dangereux de parler de relation particulière ou privilégiée mais sans agir en conséquence – les déclarations faites du bout des lèvres ont souvent un effet contre-productif.

La France et l'Allemagne incarnent, plus que tout autre État membre ou groupe de pays, l'ensemble de l'Europe dans sa diversité, avec toutes ses contradictions internes, ses différences de mentalités et de cultures.

Ces deux pays constituent toujours, peut-être plus que jamais, le maillon indispensable, la courroie de transmission, la force motrice dont l'Union, et même l'Europe tout entière, a besoin. Cela est peut-être plus vrai que jamais, dans une période cruciale riche en défis essentiels comme l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale, la politique énergétique, les effets de la globalisation ou encore les crises régionales explosives.

De surcroît, cette relation n'a jamais été conçue comme une relation exclusive. Ces initiatives bilatérales comportaient toujours une orientation européenne dans la mesure où les autres pays étaient toujours invités à se joindre à eux. C'est précisément là que résidait dans le passé la force particulière de l'action franco-allemande.

Peut-être l'absence de ce réflexe européen que l'on constate ces dernières années est-il imputable aux péchés fondamentaux commis à l'encontre de leurs partenaires, en particulier des petits pays.

Combien de fois dans le passé avons-nous réfléchi pour savoir comment nos partenaires allaient réagir, combien de fois avons-nous « testé » nos idées notamment auprès des pays du Benelux ! Combien de fois avons-nous lancé nos propositions par l'intermédiaire d'autres pays membres ! Jamais nous n'avons conclu « de traités aux dépens des autres pays » mais toujours « en leur faveur ».

Je vais mentionner deux exemples. D'une part, la chaîne culturelle de télévision franco-allemande ARTE, une idée extraordinaire. Elle devait constituer, malgré son accouchement laborieux côté allemand, l'embryon d'une chaîne culturelle européenne. Malheureusement elle n'en est pas encore là. Pourquoi ? N'était-ce pas là précisément l'occasion rêvée de promouvoir l'idée de l'unification et d'une identité européennes ?

L'autre exemple nous est fourni par l'Eurocorps, synonyme au départ, pour certains, de haute trahison vis-à-vis de l'Alliance atlantique mais qui, maintenant que d'autres pays européens l'ont intégré et qu'il fonctionne, constitue une partie naturelle des forces européennes. C'est dans le prolongement de l'Eurocorps que s'inscrivent les démarches de l'Union européenne pour créer sa propre structure militaire, capable de compléter et de prendre le relais de l'OTAN.

Néanmoins, il est regrettable que, depuis un certain temps, le dialogue franco-allemand semble ne plus imprimer sa marque dans le débat et dans l'avancement de l'intégration européenne. La France et l'Allemagne n'arrivent plus à dissimuler leur manque de concertation, de cohésion ; le nombre d'occasions de divergences franco-allemandes, voire de « tabous » augmente, celui des convergences et des approches communes diminue. L'Europe, comme le tandem rhénan, souffre et paraît marquer le pas.

Source : www.lafrancea.com, www.allemagne.fr, www.igv-est.com, www.diplomatie.fr, ambassade d'Allemagne et Michel Foucher

Malgré le positionnement commun sur l'Irak, les Allemands et les Français n'ont pas toujours fait preuve de toute la finesse psychologique requise vis-à-vis de leurs partenaires.

Mais peut-être la relation franco-allemande a-t-elle également besoin de « l'aide », du petit coup de pouce, de ce « supplément d'âme » de la part de ses amis et partenaires, en particulier de ceux qui ont aussi connu dans l'histoire de graves problèmes avec leurs voisins. Je pense en particulier aux pays du Benelux, à l'Italie, à la Pologne ou à l'Espagne.

Des efforts visant à associer leurs partenaires n'ont pas manqué ces dernières années. Souvenons-nous par exemple du « Triangle de Weimar », ce dialogue instauré entre la Pologne, l'Allemagne et la France, sous-employé par la suite et qui pourrait démontrer son utilité pour l'Europe dans la situation politique actuelle.

L'élargissement de la famille européenne et l'accroissement des difficultés ne signifient pas que l'on puisse ou que l'on doive exonérer la France et l'Allemagne de la responsabilité européenne commune qui est la leur.

Au contraire : la France et l'Allemagne sont appelées à être le moteur de l'Europe et à ce titre, à mettre tout en œuvre, en lien avec leurs partenaires, pour maintenir l'Europe sur les rails. Ce que nos partenaires attendent des deux pays, c'est qu'ils fassent preuve d'engagement et de sensibilité, que l'on puisse compter sur eux et qu'ils soient en mesure d'assurer – sans qu'on ne le voie trop – la conduite de l'Europe.

Il est évident que cette tâche est devenue nettement plus difficile dans une Union de 27 États membres ; les sujets ont également tendance à être plus complexes, mais l'UE doit rester une des priorités fondamentales de la politique française et allemande

Les défis à venir : la relance du couple franco-allemand, les enjeux socio-économiques et la politique étrangère et de sécurité

Au lieu d'énumérer une liste complète des défis en question, je voudrais me concentrer ici sur trois questions essentielles.

Il y a quelques années, la France et l'Allemagne ont essayé d'adapter leurs mécanismes bilatéraux pour redynamiser leur relation. Mais regardons de manière objective les deux éléments de base : les rencontres dites « de Blaesheim » entre les chefs d'État et de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères, ainsi que les réunions conjointes des Conseils de ministres.

Avons-nous aussi vite oublié que même avant Blaesheim, le Président de la République et le Chancelier fédéral se voyaient à peu près toutes les six semaines de manière informelle. La nouveauté de Blaesheim a consisté dans la présence des ministres des Affaires étrangères. Avec quelle valeur ajoutée pour les problèmes économiques et sociaux les plus pressants ?

Une relance du dialogue passe d'abord par une discussion franche et ouverte entre décideurs français et allemands, ayant pour objectif de se livrer à une analyse approfondie et impartiale permettant de relancer des approches communes. Et c'est justement là que se trouvent les lacunes et les défis réels du couple franco-allemand !

En même temps, nous n'avons pas réussi à trouver des mesures de forte portée symbolique qui puissent souligner, vis-à-vis du citoyen, la visibilité de notre destin et notre responsabilité commune.

Pourquoi n'introduirions-nous pas à l'avenir, lors du déménagement d'un citoyen, une simple déclaration de résidence auprès des services municipaux ? Pourquoi l'installation de sociétés commerciales ou de personnes de part et d'autre du Rhin relève davantage d'un parcours du combattant que d'une simple procédure ?

Pourquoi n'envisagerions-nous pas l'introduction d'une double nationalité française et allemande qui traduirait de manière très forte ce sentiment d'appartenance commune ? Je dois reconnaître que j'ai hésité longtemps face à cette idée révolutionnaire.

Il m'a fallu réfléchir à l'échec des politiques menées par la France et l'Allemagne ces dernières années en matière d'immigration et surtout d'intégration. Il m'a fallu réfléchir au rôle illusoire joué par les législations sur la nationalité dans les deux pays. Je pense maintenant que cette idée mérite d'être sérieusement examinée.

Le constat critique vaut non seulement pour les fondamentaux de la politique européenne, mais surtout pour la politique économique et sociale européenne, pour sa nécessaire « refonte » et pour la sauvegarde de l'économie sociale de marché.

L'Allemagne et la France ne doivent-elles pas unir leurs forces pour franchir les obstacles qui ont jusqu'ici entravé la dynamique de réformes, tant au niveau national qu'européen ?

N'est-ce pas là le moyen de mettre en place les réformes de fond dans les deux pays et dans l'Union européenne ? Dans le passé, il n'en a pas été autrement des grands projets européens.

Dans le même esprit, les deux pays ne doivent-ils pas avoir davantage à l'esprit leur responsabilité commune au regard de l'avenir de l'économie européenne suivant l'objectif fondamental du programme de Lisbonne, et même de la construction européenne dans son ensemble ?

Ne doivent-ils pas toujours essayer d'assumer cette responsabilité qui leur incombe, d'aller de l'avant en montrant le bon exemple après s'être concerté, ce qui ne doit pas signifier nécessairement que l'on soit toujours entièrement d'accord sur tout.

Nos deux pays, mais aussi leurs partenaires européens, peuvent tirer les enseignements des avantages et des inconvénients que présentent nos systèmes économiques et sociaux. Peut-être pouvons-nous aussi tendre à rapprocher nos systèmes nationaux qui sont si éloignés les uns des autres, ou tout du moins les rendre plus transparents ?

Et peut-être, si nous unissons nos forces, pouvons-nous parvenir, de manière plus efficace, à éviter certaines erreurs dans la mise en œuvre de nos systèmes nationaux et à aller « plus loin » dans les réformes ?

Si l'on regarde de plus près les questions et problèmes de fond soulevés dans les deux pays par les réformes économiques et sociales, que ce soit dans le secteur de la santé ou en matière de politique des retraites et de l'emploi, nous nous apercevons qu'ils présentent beaucoup de similitudes, même si les mécanismes applicables sont fort éloignés les uns des autres.

Est-ce la raison pour laquelle jusqu'à présent ces questions n'ont fait l'objet d'aucune discussion entre les deux pays ? Ne serait-il pas opportun d'en débattre ouvertement et librement avec le voisin d'outre-Rhin, même si la connaissance et la réelle compréhension du système en vigueur chez l'autre sont assez limitées ? N'aurions-nous rien à apprendre de notre voisin, de son expérience – ne serait-ce que pour éviter de commettre les mêmes erreurs ?

Dans ce contexte, il faudrait parler ouvertement du protectionnisme – ou exprimé de manière plus moderne du « patriotisme économique » – qui existe encore indéniablement

dans les deux pays, tel que le refus explicite ou implicite de concurrents et d'investisseurs venus d'autres pays européens. Les exemples récents de Sanofi-Aventis ou Alsthom-Siemens en ont été la parfaite illustration.

Les cas de « péchés » sont légion des deux côtés du Rhin, en particulier, mais pas uniquement, dans les domaines pour lesquels nous avons hissé en Europe le drapeau de la libéralisation. C'est surtout l'idée de former des « champions nationaux » qui est erronée. Certes, elle constitue l'une des idées de base de l'Espagne qui entend ainsi créer une « colonne vertébrale » de l'économie nationale – une politique d'ailleurs couronnée de succès dans la réalité : l'Espagne est devenue un vrai champion européen du protectionnisme ! Néanmoins, nous devons comprendre que notre marché n'est plus l'Espagne, l'Allemagne ou la France, mais au moins l'Europe entière et que nous avons un intérêt vital commun à achever enfin le marché unique. Formons donc ensemble de vrais « champions européens », capables de défendre l'Europe à l'échelle mondiale.

En matière de politique étrangère et de sécurité également, Français et Allemands pourraient montrer l'exemple en améliorant la qualité de leur coopération.

Pourquoi ne pas relancer l'idée d'ambassades et de consulats communs qui pourraient servir de modèle à l'ensemble de l'Europe, après que la première tentative en ce sens se soit heurtée, côté français, aux tenants obstinés de la souveraineté nationale ? Qui dit volonté politique dit solution !

Les premières de ces représentations diplomatiques communes devraient d'abord être ouvertes en Europe même, et non pas dans des petits consulats ou ambassades de deuxième ou troisième catégorie.

Osons aussi mettre sur la table des questions taboues : en attendant la réforme en profondeur de l'ONU, pourquoi la France n'a-t-elle pas réagi à l'idée de faire du siège qu'elle occupe au Conseil de sécurité un siège commun franco-allemand ou même un siège européen ?

On peut facilement imaginer un mécanisme permanent qui prévoirait que les États membres, avec l'aide du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, s'efforcent d'arrêter une position commune au sein de l'Union et de parvenir à un accord sur les questions précises en discussion. Si l'accord ne pouvait être trouvé dans les délais et avant que les décisions ne soient prises au Conseil de sécurité, la France serait libre de représenter la position nationale qu'elle entend défendre.

Cette proposition d'origine française ne serait-elle pas interprétée comme le signal clair du sérieux de la France et de l'Europe lorsqu'elles parlent de politique étrangère et de sécurité commune ? Étant donné l'absence de réaction de Paris, je ne peux que comprendre la position actuelle du gouvernement allemand qui a ressorti des placards la vieille revendication d'une réforme du Conseil de sécurité et d'un siège permanent de l'Allemagne.

Mais pour qui connaît les Nations unies, les chances de succès de cette entreprise sont pour le moins aléatoires, même si la demande allemande est généralement reconnue comme justifiée. Par ailleurs, où se situe la Politique étrangère et de sécurité commune dans une telle approche ? Voulons-nous nous en tenir aux égoïsmes nationaux dépassés dans ce domaine ?

Il est dans l'intérêt national bien compris de l'Allemagne de trouver un accord avec le pays dont elle est le plus proche, à savoir la France.

Au vu du succès incontestable d'Airbus et du groupe EADS en matière de coopération aérienne et spatiale et malgré la crise récente, ne faut-il pas étendre cette expérience à d'autres

secteurs qui sont dans une situation relativement précaire en France et en Allemagne et qui pourraient peut-être bénéficier d'une approche comparable pour sortir de l'impasse nationale ? Le temps n'est-il pas mûr pour la création d'un « EADS naval » et d'un « EADS terrestre » ?

Enfin, ne faut-il pas poser « la » question décisive ? Compte tenu des coûts qui sont en jeu et de l'état des finances publiques, pouvons-nous encore nous permettre en Europe de maintenir des forces armées strictement nationales, la duplication des tâches et du matériel ?

Ne devrions-nous pas plutôt nous orienter résolument vers la mise en commun des questions d'armement, vers une spécialisation et même progressivement vers la constitution d'une armée européenne commune ? La France et l'Allemagne ne doivent-elles pas montrer l'exemple ? Je pense que le temps est venu d'agir.

Mais cela implique que nous discutions d'abord dans le détail du contenu et des objectifs d'une politique commune et que nous trouvions un accord sur le fond avant d'aborder la question des moyens et de soumettre ce projet aux institutions compétentes.

Conclusion

Étant donné l'état actuel de l'Union européenne, de plus en plus étendue et de moins en moins maîtrisable, il me semble justifié d'examiner sérieusement la question de l'opportunité d'instaurer un rapprochement plus étroit entre la France et l'Allemagne.

Le Conseil des ministres franco-allemand, ainsi que les deux Conseils spéciaux franco-allemands instaurés dès 1987 dans les domaines de la défense et de l'économie, pourraient être considérés sur le principe, avec les autres éléments institutionnels bilatéraux existants, comme les premiers éléments d'une « Union (ou « Communauté ») franco-allemande » même si, lorsque l'on juge honnêtement leur action, leur valeur ajoutée à ce titre a été faible jusqu'à présent.

À nous de réfléchir soigneusement aux domaines dans lesquels nous voulons agir et aux objectifs que nous voulons atteindre. Là encore, il convient avant tout de s'entendre sur le fond avant de discuter de la forme.

En outre, toute approche bilatérale doit non seulement laisser la porte ouverte à d'autres partenaires européens mais aussi s'inscrire dans le cadre de la politique européenne dans son ensemble.

Ce ne sont pas les terrains de discussion qui manquent. Nous pouvons reprendre les exemples déjà cités de la création progressive d'une armée commune ou encore d'une politique de développement commune. Peut-être n'est-il plus opportun que les États membres et Bruxelles mènent chacun de leur côté leur propre politique envers les pays en voie de développement ?

La France et l'Allemagne sont toutes deux confrontées aux mêmes défis. Nos deux pays ont joué un rôle décisif pendant 50 ans dans la mise en place de l'intégration européenne et de sa construction progressive, jusqu'à l'introduction des pièces et billets en euro le 1er janvier 2002 ou encore aux travaux de la Convention.

L'Europe traverse actuellement la plus longue période de paix de son histoire ; nous vivons au cœur de l'Europe dans un espace de liberté, de démocratie, d'État de droit, de solidarité et de bien-être matériel croissant. C'est grâce à l'engagement franco-allemand que nous pouvons désormais parler de la réussite de l'Europe, jusqu'à présent du moins !

Nous devons comprendre que, face aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés, il nous faut « retrouver l'esprit de l'aventure européenne » à travers une Communauté franco-allemande. C'est dans ces termes que le Premier ministre français, Dominique de Villepin, s'est exprimé en décembre 2003 dans un article publié dans de nombreux quotidiens européens ; en même temps, nous avons besoin de procéder à de profondes réformes auxquelles nous devons travailler ensemble si nous voulons préserver ce trésor et continuer à le faire fructifier.

Ce n'est que si la France et l'Allemagne agissent en ce sens qu'elles seront à la hauteur de leur responsabilité commune vis-à-vis de nos pays et de l'Europe.

Le défi de la croissance et de la compétitivité en Europe

Jean-Paul BETBÈZE

L'Europe doute : elle mesure la croissance qu'elle obtient, autour de 2 %, et la compare à celle des pays émergents d'Asie, autour de 8 %, et à celle des États-Unis, autour de 4 %. Elle se dit alors que la progression de sa richesse est désormais moins de la moitié de celle du monde, la moitié de l'américaine, le quart de l'asiatique. A-t-elle fait fausse route ? N'a-t-elle pas fait assez ? Les autres ont-ils fait plus ? La course est-elle perdue ?

Une triple démarche : dynamique économique libérale, sensibilité sociale et message politique

Pour répondre à ces questions, qui peuvent non seulement inquiéter mais conduire aux mauvaises réponses, il faut d'abord se demander ce que voulait l'Europe à sa naissance. La réponse est triple, combinant dynamique économique libérale, sensibilité sociale et message politique.

La dynamique économique était celle de la taille. Plus on produit sur une large échelle, plus les coûts de production sont faibles, plus le pouvoir d'achat de la population s'élève, tandis que les économies ainsi réalisées permettent de résister à la concurrence internationale et mieux encore d'exporter. Les expériences d'union douanière avaient montré aux pères de l'Europe l'effet stimulant d'un grand marché : États-Unis bien sûr, Allemagne avec le Zollverein (1834), Benelux (1948). Mais cette recherche d'économies d'échelle implique évidemment, pour la mettre en œuvre, une option libérale : il faut inciter aux regroupements. Ce sont les fameuses « quatre libertés » de l'article 3 a et c du Traité de Rome de 1957 :

– la libre circulation des marchandises qui doit être assurée par l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives (contingentements) ainsi que de « toutes autres mesures d'effet équivalent » ;
– la libre circulation des services ;
– la libre circulation des capitaux, aucune discrimination fiscale n'étant autorisée ;
– la libre circulation des personnes, toute discrimination de nationalité étant interdite.

En même temps, les auteurs du Traité ont bien vu les risques d'inégalités territoriales qui peuvent résulter de cette logique pour des régions moins bien dotées ou préparées, d'où l'inscription de la solidarité communautaire dans les politiques communes. Chaque fois, l'Europe qui avance et qui fait donc changer les organisations et les structures productives, se demande comment réparer et plus encore préparer. C'est ici que l'on trouve l'ensemble des volets des aides aux changements (par exemple dans le domaine agricole), mais aussi aux formations, aux régions, et plus encore à la recherche. C'est ici que l'on trouve une démarche qui a de plus en plus évolué, passant de la compensation à l'incitation.

On comprend le message politique qui sous-tend cette dynamique : l'Europe de l'après-guerre s'inscrit dans une logique de rattrapage et de regroupement de forces. Les ennemis qui s'étaient déchirés, s'étaient collectivement affaiblis. Désormais, l'Europe sait non seulement qu'elle est mortelle mais que sa vie passe par le renforcement de ses liens, en toute clarté. D'où les méthodes comparatives sur les pratiques, d'où les démarches à plusieurs piliers (globaux/régionaux, économique/défense/justice…), d'où les débats permanents entre les volets budgétaire et monétaire, sachant à son tour que la politique monétaire combine un pilier croissance et un pilier stabilité financière. L'Europe est une sorte de forêt de piliers. On peut peut-être s'y perdre, parfois s'en inquiéter, mais c'est ainsi qu'elle se développe, avec un prix croissant : celui de la complexité et de la lenteur.

Les défis à relever : croissance, emploi, innovation

Il n'est en effet pas impossible que l'Europe des premières années ait obtenu des résultats plus sensibles et saisissants qu'actuellement, que l'Europe actuelle ait oublié les crises passées et sous-estime l'importance de la stabilité de la faible inflation, et, chose plus grave encore, ne sache plus aussi bien utiliser ses succès récents. La mémoire est toujours sélective, souvent peu profonde, et les choix stratégiques anciens ne paraissant plus aussi clairs actuellement.

L'Europe des premières années a connu en effet un rattrapage net, dans le sillage de la reprise mondiale, avec des aides américaines et des protections internes. Elle s'est alors reconstruite et fortifiée, progressant plus vite que le PIB mondial. Elle bénéficiait alors aux « grands pays » qui la formaient. Mais, ces dernières années, la croissance européenne s'est ralentie devant la vigueur du cycle américain et la dynamique de rattrapage des BRIC (Brésil, Russie, Inde et surtout Chine). En même temps, il apparaît que ce sont les « petits pays » qui bénéficient davantage des changements en cours, changements auxquels ils sont d'ailleurs plus préparés *(voir graphique 1)*.

L'emploi est devenu partout plus complexe, conduisant à un chômage non seulement massif mais surtout durable. La durée moyenne en situation de recherche d'emploi est particulièrement longue en Europe, conduisant à une crainte élevée des populations devant les nécessaires ajustements. Le marché du travail se « dualise », entre ceux qui ont un emploi durable et les autres, avec cette réalité croissante que les *in* voient leur domaine régulièrement réduit. Le taux de chômage dit structurel s'établit ainsi aux alentours de 8 % dans la zone euro contre 6 % environ dans l'OCDE et 5 % aux États-Unis. Ceci explique les politiques qui ont été mises en œuvre dans divers pays pour, en réalité, réduire l'emploi : incitations des seniors à partir, des femmes à ne pas chercher d'emploi, des jeunes à poursuivre leurs études. Ceci explique donc les actions qui se mènent en sens contraire depuis quelques années, notamment sous la bannière de Lisbonne : le taux d'emploi (emploi total

1. Taux de croissance annuel moyen entre 1996 et 2005 (en %)
Comparaisons internationales

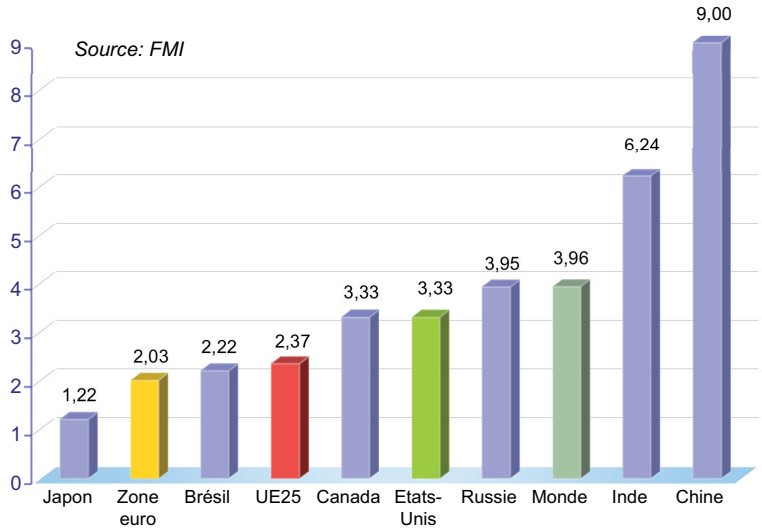

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

sur population en âge de travailler) s'établit en Europe à 66 % environ contre 58 % il y a vingt ans, mais nous ne sommes pas aux 71 % américains.

Bien sûr, cette présentation peut paraître sommaire. En tout cas, elle n'est évidemment pas présentée ainsi, mais elle conduit à réduire le taux d'emploi en Europe, donc la croissance potentielle. En même temps, si les innovations ne se diffusent pas, si la flexibilité est faible, la dynamique productive se réduit et la productivité ne cesse de s'infléchir. Par manque de flexibilité et d'innovation, l'Europe s'installe dans une logique de diminution de sa croissance potentielle, 1,9 % en 2007 contre 2,2 % en 1984-1993 et 2,1 % en 1994-2003, au moment même où les nouveaux entrants font leur entrée. Avec des coûts salariaux inférieurs des deux tiers aux « anciens », avec une logique de rattrapage affirmée, ils bousculent les vitesses antérieures d'adaptation.

Cependant, on ne peut mettre au seul compte des nouveaux entrants ou des retards d'adaptation de l'Europe (des 6, 9, 12, 15), les difficultés en cours ou le retard de mise en place des solutions trouvées. Il faut d'abord savoir qu'elles s'inscrivent toujours dans la même veine de recherche des gains de taille, c'est-à-dire de réduction des freins et des barrières sur les marchés du travail et des produits, mais le gain à la réforme n'est plus aussi vite perceptible, ni plus aussi net. Le rattrapage des pays émergents change en effet la donne mondiale et conduit à devoir accélérer, ici, les changements. La globalisation en cours ne se fait plus seulement sous la houlette des États-Unis, avec la recherche de la taille et du *high-tech*, elle se fait aussi sous celle du *low cost*, sous la houlette de la Chine et de l'Inde, avec la recherche combinée *high-tech low cost*. La vitesse de la réforme doit donc s'accélérer, en même temps que les gains à en attendre sont plus importants et plus incertains. L'espace rendement-risque s'élargit pour tous, donc pour l'Europe.

La stratégie de Lisbonne en question ?

Dans un tel contexte, la stratégie de Lisbonne du rattrapage américain a été mal comprise, imparfaitement appliquée et demeure surtout partielle. Mal comprise, car mettre l'accent sur la société de l'intelligence implique de soutenir certes, mais massivement et sans hésiter, les pôles d'innovation, les entreprises innovantes, les liens entre recherche fondamentale et appliquée et les PME en forte croissance, les « gazelles ». Imparfaitement appliquée, car la tentation a été d'attendre, de trop mesurer les investissements, et plus encore de sous-estimer les incitations privées à la prise de risque. Partielle, car la stratégie de Lisbonne regarde seulement vers les États-Unis, et pas vers l'Inde ou la Chine. Il faut donc aller plus vite en besogne, les économies d'échelle ne concernant plus les usines des années cinquante, mais nos usines actuelles de savoir. La mise en œuvre du programme de Lisbonne n'est pas atteinte par insuffisance de conscience de l'importance et de l'urgence du problème mais par le fait que les États-Unis ne sont pas la seule référence.

Dans un tel contexte, l'Europe recule en termes de croissance et de richesse, voit augmenter sa dette sociale, perd pied dans l'économie du savoir, alors que ce sont là non seulement ses priorités, mais surtout ses seules priorités. Il est clair en effet que la dynamique sociale qui entoure le changement en Europe, avec une protection des personnes et non pas des emplois, avec des services de proximité pour aider aux changements (formation, aides à domicile, personnes âgées…) suppose des subventions croissantes, donc une économie par ailleurs plus performante.

Dans ce même contexte, les tensions intra-européennes peuvent se tendre avec des comportements non coopératifs. La concurrence fiscale sans cadre d'ensemble est bien le moyen de polariser des richesses dans certains pays (Royaume-Uni puis Irlande pour la finance par exemple, relocalisations industrielles chez les nouveaux entrants) au détriment des autres, et peut-être même de tous. La désinflation allemande qui fait de ce pays l'exportateur européen par excellence, en soutenant certes la périphérie du pays où les entreprises allemandes s'installent, n'est pas vraiment le meilleur moyen de relancer la demande interne allemande, pourtant cruciale pour la croissance européenne. C'est plutôt la source d'une contrainte qui pèse sur ce pays mais aussi partout ailleurs, notamment en Italie. Le risque existe ainsi qu'une insuffisance de réformes freine la croissance d'ensemble, donc la productivité et la compétitivité, et ne pousse à des comportements de *free rider* dans les domaines fiscal, social ou macro-économique. Même si ce *free rider* est un *best performer*.

La productivité, un facteur central pour l'emploi

Or l'Europe ne paraît pas équipée pour relever ce type de défi. Il ne s'agit pas de « *reform fatigue* » ou de « trappe à réforme », mais de déconvergence en fonction des programmes propres aux divers pays. Le graphique qui suit le montre clairement *(voir graphique 2)*.

Ceux qui avancent gagnent d'autant plus qu'ils réduisent la capacité de suivre des autres. En termes économiques, la réforme devient un « bien rival ». Pour sortir de ce risque majeur, il faut continuer dans le même domaine en mettant encore plus l'accent sur ceux qui avancent et qui innovent et de plus en plus sur la nécessité de fonctionner ensemble. Autrement, la permanence de l'accent mis sur les *best performers* risque de susciter des réactions adverses *(voir graphique 3)*.

2. Taux de croissance annuel moyen de la productivité par personne occupée (1996-2005)

Sources : Groningen Growth and Development Center et calculs de J.-F. Jamet

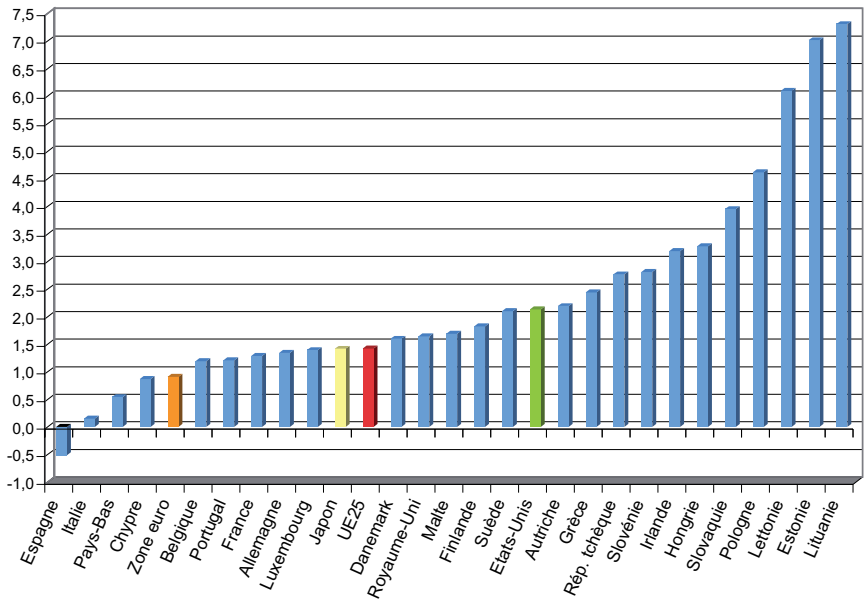

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

3. Dans l'UE, l'emploi ne croît pas là où il devrait

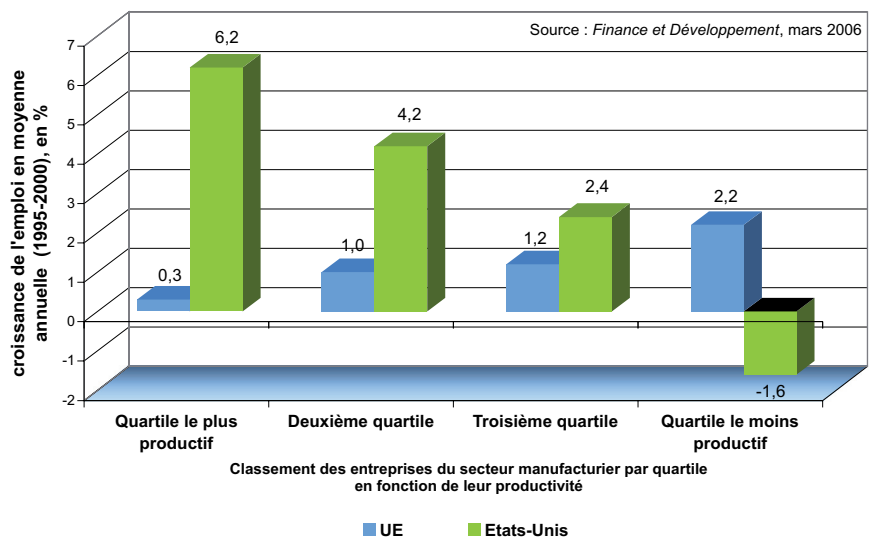

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

C'est bien pourquoi il faut réduire au sein de l'Europe les freins internes, notamment en matière de complexité et de règles, accroître les incitations à la recherche et à l'innovation, augmenter (dans ce contexte) la flexibilité du travail, et mener des politiques conjointes reliant formation initiale, formation tout au long de la vie et emploi.

Il faut donc aller plus vite en besogne, en mettant autant l'accent désormais sur les efforts de chacun que sur leur coopération. Le modèle européen qui combine l'économique et le social depuis sa naissance est en réalité celui de la « coopétition », concurrence-coopération, en trouvant des incitations à faire certes, mais plus encore à faire avec d'autres. La réforme est partout nécessaire, la réforme conjointe est devenue indispensable.

C'est à ce moment que le volet Lisbonne se complète d'un volet commerce international, où il s'agit de faire en sorte que la part de marché de l'Europe dans le monde puisse, au moins, se maintenir. Le tarif douanier industriel moyen est ainsi de 4,4 % pour l'Europe, à peine plus que les États-Unis, contre 10 % pour la Chine ou 30 % pour l'Inde. Les discussions sur la baisse des tarifs doivent donc se mener avec ces pays en expansion, qui sont la source de croissance de l'Europe. Selon les travaux du CEPII [1] en effet, les gains de Doha (avec des négociations complètes, incluant industrie, agriculture et services) seraient un gain de croissance mondial équivalent au PIB russe, dont l'Europe à 27 bénéficierait le plus. Plus précisément, sur les 330 milliards de dollars en jeu, un tiers reviendrait à l'Europe !

Conclusion : poursuivre dans la voie tracée par le traité de Rome

Tout montre que la productivité est à la fois résultat et dynamique, cause et conséquence. Elle vient de la découverte de nouvelles procédures et de nouveaux produits, ce qui implique que l'on puisse plus aisément chercher, mais aussi que l'on puisse plus aisément appliquer ce que l'on a trouvé, donc que les libertés se développent conjointement dans les marchés des produits et du travail. En même temps, on comprend que ces choix, déjà interdépendants, fonctionnent avec ceux de la politique budgétaire, où il s'agit de réduire le déficit budgétaire et de stabiliser la dette, et de la politique monétaire, où il s'agit de stabiliser les anticipations de prix. Toute la stratégie européenne est de poursuivre dans la voie tracée il y a cinquante ans à Rome, dans un monde où plus de possibilités s'ouvrent, avec plus d'acteurs. Le système concurrentiel est donc à la fois plus ample et plus prometteur. Mais si l'essentiel demeure, encore faut-il le dire et peut-être même y revenir plus nettement, en mettant plus en perspective ce qui est premier et ce qui l'est moins, en renforçant les cohérences des actions de chacun, en mettant au cœur de la démarche leur interdépendance. La politique de Lisbonne poursuit celle du Traité fondateur en mettant au cœur une logique de rattrapage par rapport aux États-Unis et en prenant en compte la nouvelle réalité de la révolution de l'information. Depuis, nous devons vivre avec une double révolution, celle des bio-technologies et celle de la globalisation. Désormais, nous devons concentrer nos efforts, sans dispersion ni tension inutile. Nous devons vivre plus ensemble dans ce nouveau monde. Il ne nous attendra pas.

L'Union européenne et son territoire

Jean-Dominique GIULIANI

La fin de l'empire soviétique a ouvert la voie à la réunification de l'Europe.

En même temps qu'elle accélérait une globalisation dopée par la révolution des techniques de communication, elle lançait à l'Union européenne un redoutable défi, celui de son élargissement à l'Est. Profilée pour réussir l'unification du continent par l'économie avant la politique, l'Union mit 15 ans pour accueillir, le 1er mai 2004, 10 nouveaux membres, puis, le 1er janvier 2007, deux autres encore.

Il devint vite évident que cette expansion nécessitait de nouvelles règles de fonctionnement. Il apparut aussi que l'opinion publique européenne se sentait prise de vertige, notamment parce que la Turquie, depuis longtemps dans l'attente de l'ouverture d'une négociation promise dans les années soixante, s'engouffra dans la brèche et obtint d'entamer des négociations d'adhésion en octobre 2005. L'élargissement devint alors un thème récurrent des débats européens. Il porte en lui la question des frontières, que l'Europe n'avait cru devoir imaginer aussi rapidement. L'expansion de l'Europe la conduit à penser son territoire en fonction de ses objectifs politiques.

L'expansion de l'Europe : un succès qui appelle des clarifications

L'élargissement est un réel succès. Mais il doit avoir une fin connue pour permettre aux Européens de s'identifier à l'Europe.

Depuis 1950, l'Europe constituée est passée de 6 pays à 27, multipliant par plus de 4 le nombre de ses États membres, une proportion qui équivaut à un nouvel adhérent tous les 2 ans, un adhérent tous les ans et demi à partir de 1973, date du premier élargissement.

Cette expansion extraordinaire, parce que pacifique, combinée aux effets de l'ouverture des frontières internes et de la stabilité, a constitué un formidable moteur de croissance pour le continent. On y trouve des pays dont la richesse par habitant est la plus élevée du monde. Le PIB de l'Union à 27 s'établit désormais à 12 689 milliards $, supérieur à celui des États-Unis (12 277 milliards). Depuis le second conflit mondial, le niveau de vie n'a pas cessé globalement de croître en Europe

Triplant presque sa population de 181 millions d'habitants en 1957 à 489 au début 2007, l'Union est désormais un ensemble politique à la taille du XXIe siècle. Sa superficie a été

Les territoires de l'Europe

L'UE au 1er janvier 2007 :

- membres de l'Union européenne
- pays candidats
- pays dont l'UE a reconnu la "vocation" à devenir membre
- membres de la zone euro
- membres de l'espace Schengen

A compter de 2008, **les pays ayant adhéré à l'UE en 2004**, excepté Chypre, **ainsi que la Suisse**, qui a signé (16 octobre 2004) et ratifié la Convention Schengen (5 juin et 25 septembre 2005), **feront partie de l'espace Schengen.**

Politique européenne de voisinage :

- accords signés
- sans accords signés

- membres du Conseil de l'Europe

Islande
Norvège
Suède
Finlande
Estonie
Lettonie
Lituanie
Kaliningrad
Mer du Nord
Mer Balt
Danemark
Irlande
Royaume-Uni
Océan Atlantique
Pays-Bas
Belgique
Allemagne
Luxembourg
France
Suisse
Pologne
Rép. Tchèque
Slovaquie
Autriche
Hongrie
Slovénie
Croatie
Bosnie-H.
Serbie
Mont.
Kosovo
Albanie
Macédoine
Bulgarie
Roumanie
Italie
Grèce
Portugal
Espagne
Ceuta
Melilla
Iles Canaries
Maroc
Algérie
Tunisie
Malte
Mer Méditerranée
Sahara occidental
Mauritanie
Libye
Égypte
Mer Rouge
Biélorussie
Ukraine
Transnistrie
Moldavie
Mer Noire
Géorgie
Azerbaïdjan
Arménie
Mer Caspienne
Turquie
Kurdistan
Chypre
Syrie
Liban
Israël
Autorité palestinienne
Jordanie
Irak
Iran
Koweit
Golfe Persique
Bahrein
Qatar
Émirats arabes unis
Arabie Saoudite
Kazakhstan
Mer d'Aral
Ouzbékistan
Turkménistan

Sources : compilation de la Fondation Robert Schuman, Portail de l'Union européenne (http://europa.eu/), Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/) et OSCE (http://www.osce.org/)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

multipliée par 3,6[1]. Elle peut se targuer d'avoir contribué à ramener vers la démocratie et l'État de droit plus de 181 millions d'Européens qui, à des titres divers, ont vécu sous une dictature[2]. Le recul du totalitarisme est l'un des plus grands succès de l'Europe unie, argument bizarrement peu utilisé dans le débat politique.

Par gravitation, selon un mot de Carl Bildt[3], l'Europe a attiré vers elle tous les États du continent parce qu'elle incarne la démocratie, la stabilité, la prospérité et l'assurance de retrouver ou de se hisser aux standards de l'économie occidentale.

De ce point de vue, le succès de l'intégration européenne n'est pas contestable. Il est même unique dans l'histoire récente du monde et parfaitement conforme aux objectifs des Pères fondateurs qui souhaitaient réunifier le continent pour garantir une paix durable[4].

Pourtant l'élargissement a été perçu par beaucoup comme une extension illimitée et incontrôlée de l'Union européenne. Agrégeant les angoisses nées de l'accroissement de l'immigration et de l'échec des politiques d'intégration à la perspective de s'étendre hors du continent à un pays aussi peuplé que la Turquie, l'élargissement est devenu une question politique passionnelle, une interpellation récurrente, utilisée notamment lors des référendums d'approbation de la Constitution, contre les institutions européennes et spécialement contre la Commission.

La question turque et la méthode choisie par les chefs d'État et de gouvernement pour la traiter ont fait dérailler le train de la réunification et donné aux populistes de tous bords, mais aussi aux Européens de toujours, de nouvelles occasions de critiques. Pour les uns, la manière administrative et mécanique avec laquelle la Commission gère le dossier des élargissements successifs est la preuve de son caractère technocratique. Pour les autres, l'ouverture des négociations avec la Turquie représente le triomphe d'une Europe résumée à un grand marché. L'Europe change ainsi de nature et ne sera plus jamais la même, surtout avec des frontières aux confins de l'Irak.

Ce verrou ouvert, pouvaient s'engouffrer dans la brèche toutes les démagogies en focalisant sur le « plombier polonais » la crainte d'une concurrence sociale et fiscale accrue au sein de l'Union. L'ensemble des conservatismes était alors appelé en renfort et l'on vit nombre de responsables douter ouvertement des conditions dans lesquelles la réunification du 1er mai 2004 s'était opérée. Ce sentiment et ses arguments politiques ont laissé des traces profondes dans les opinions publiques, réveillant des fantasmes inattendus mais aussi la juste question des limites de l'Union.

Faits générateurs ou conséquences d'une crise européenne, les référendums négatifs en France et aux Pays-Bas du printemps 2005, ont déclenché une réelle quête d'identité européenne.

Le débat avait été un peu vite évacué au moment de la rédaction du Préambule de la Constitution pour l'Europe. Il s'agissait alors du refus de mentionner « l'héritage chrétien de l'Europe ». La confusion entre le passé chrétien du continent, qui n'est pas contestable et ses politiques à venir, notamment à l'égard de l'islam, n'ayant pas été levée, la Convention adoptait une formule ingénieuse mais qui ne répondait pas totalement au besoin d'appartenance des citoyens. Il était normal qu'il se reporte sur les frontières.

Valéry Giscard d'Estaing avait d'ailleurs posé la question, dès le début des travaux de la Convention[5]. Depuis cette date, la polémique n'a plus cessé. L'Union, dont les leaders ont affirmé depuis l'origine qu'elle était une idée avant d'être un territoire, se trouvait désormais face à la nécessité de préciser ses confins.

Présence dans le monde des territoires relevant des Etats membres de l'Union européenne

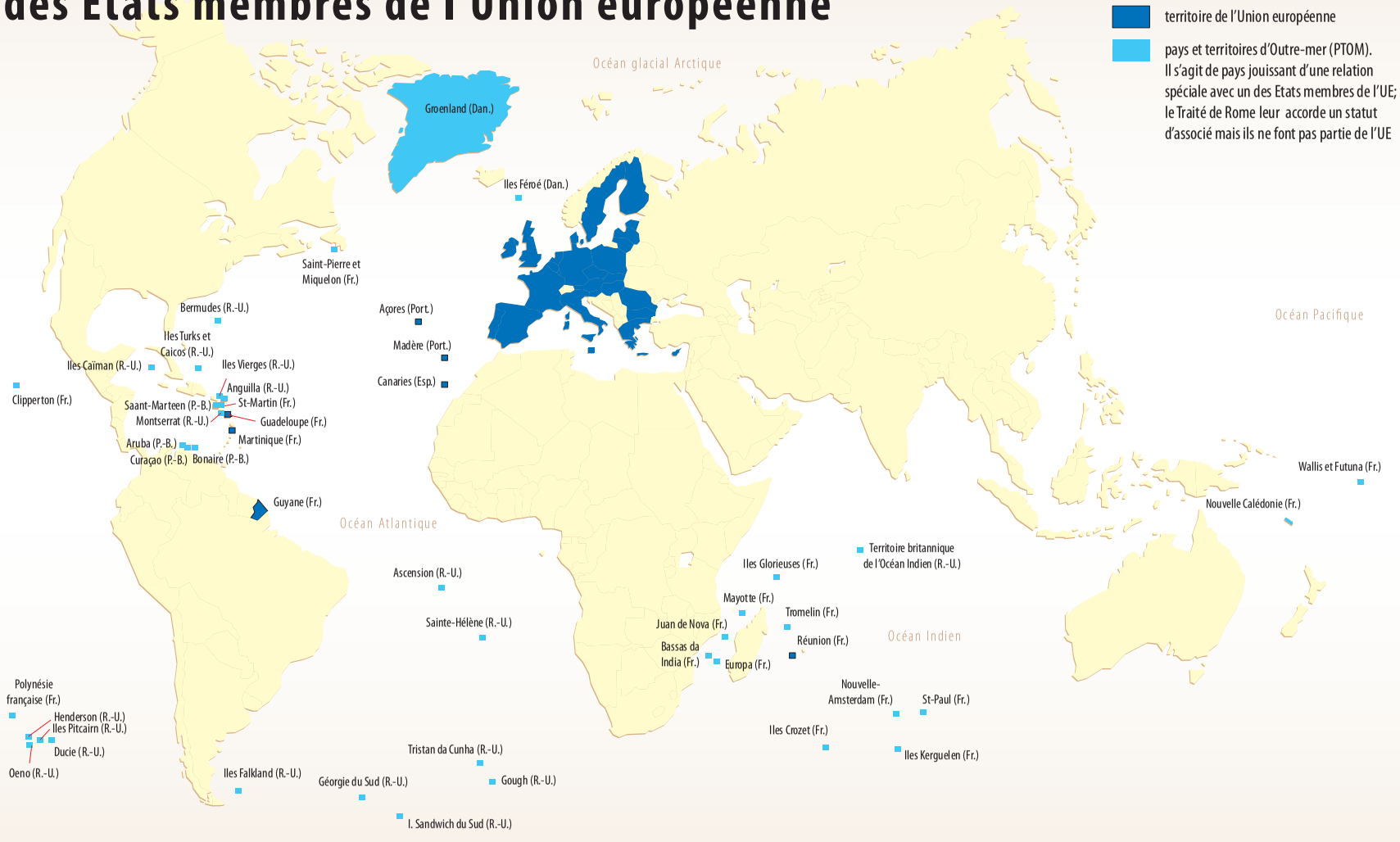

sources : www.europa.eu, Capital l'Encyclopédie du monde, Nathan

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

Les opinions publiques européennes s'empoignaient au sujet de la Turquie, pays non géographiquement européen, mais aussi à propos de l'élargissement du 1er mai 2004, pourtant ratifié sans difficultés par les parlements nationaux.

La valeur symbolique de la frontière de tout ensemble politique, autant que le bon sens élémentaire, exigent que l'Union se fixe des limites, ce qui contribuerait à clarifier son identité et à accroître le nécessaire sentiment d'appartenance de ses citoyens. La nécessité d'une Europe acteur global sur la scène internationale, impose une unité politique plus grande et donc un « dedans et un dehors ».

Tant en ce qui concerne les valeurs que pour son fonctionnement, l'Europe a besoin de se définir politiquement. C'est peut-être son exercice le plus difficile mais elle ne pourra pas y échapper.

Les impératifs de la vie internationale, les exigences économiques et juridiques renforcées par la mondialisation, imposent à l'Union, si elle veut compter, si elle désire forger une autonomie stratégique véritable, si elle souhaite retrouver l'adhésion des peuples, de définir ses frontières. Celles-ci ne sauraient être, à l'heure de la globalisation, des murs westphaliens générateurs, comme par le passé, de tensions et d'hostilité, mais tous les défis lancés à l'Union, des vagues d'immigration clandestine jusqu'à l'indispensable lutte contre les nouvelles formes de criminalité mondiale, ne lui laissent pas le choix. Elle doit modifier sa politique à ses frontières et, par voie de conséquence, sa politique d'élargissement.

Penser le territoire : une nécessité

Parce qu'elle s'est longtemps conçue comme une idée et une méthode plutôt qu'en nouvel acteur de la politique internationale, l'Union n'a pas voulu fixer ses propres limites. Ce qui était sage aux lendemains du second conflit mondial dans une Europe divisée, est devenu un handicap pour l'Europe réunifiée. La politique d'élargissement ne peut plus tenir lieu de politique étrangère. Elle doit être redéfinie dans ses objectifs comme dans ses moyens.

Quels doivent être les objectifs d'une politique d'élargissement moderne ?

À l'évidence la stabilisation de son proche environnement demeure une nécessité. Mais l'Union doit faire face à d'autres défis qu'elle ne connaissait pas auparavant. Que la Constitution entre en vigueur ou non, la Convention a su dégager un consensus au sein des États membres pour qu'elle se considère désormais comme un acteur international doté de la personnalité juridique. Ce point de droit n'a d'ailleurs pas fait l'objet de controverses et devrait donc rapidement trouver une réalité. Car l'Union est de plus en plus sollicitée pour intervenir partout dans le monde. Ce fut le cas après le tsunami de décembre 2004 en Asie, pour l'élection présidentielle en République démocratique du Congo ; elle ne manque aucune occasion de s'exprimer sur tous les grands sujets de politique internationale, la Corée du Nord, l'Iran, l'Afrique. Elle a acquis sa personnalité politique. Elle existe sur la scène internationale, politiquement et militairement, même si on peut estimer légitimement qu'elle n'existe pas assez.

Elle ne peut donc pas continuer à traiter comme par le passé les questions de politique extérieure à ses frontières, c'est-à-dire en proposant la seule adhésion, sous peine d'être conduite à grossir indéfiniment et, par le rejet des citoyens, à aboutir au résultat exactement inverse à celui qu'elle recherche : dresser les peuples les uns contre les autres au lieu

sources : www.europa.eu, Capital l'Encyclopedie du monde, Nathan

de les rapprocher. L'expérience turque de ces derniers mois est, à cet égard, révélatrice. Pour fâcher les Turcs avec les Français, qui, depuis François 1er jusqu'à la création de l'État turc moderne en 1923, ont toujours manifesté une amitié et un attrait réels, il en a fallu des maladresses et des erreurs ! L'Europe l'a fait.

Par ailleurs, les voisins de l'Union ont beaucoup changé et largement profité de la globalisation, c'est-à-dire de l'accroissement des échanges et de la diffusion des nouvelles technologies. À nos frontières, la croissance et le développement ont retrouvé droit de cité et nombre d'États n'envisagent pas ou plus d'adhérer à l'Union. L'Algérie n'a pas réclamé son adhésion à l'UE ! De nouveaux pays accèdent au développement. Ils cherchent un partenaire fiable et solide plutôt que d'adhérer à un ensemble européen. C'est ce qu'on aurait dû expliquer à la Turquie depuis longtemps. Son intérêt bien compris n'est pas dans l'adhésion, il est dans l'accès aux marchés et aux investissements européens, une libre circulation des hommes et un développement autonome, dans sa région où elle a un vrai rôle à assumer. Autant de demandes qui auraient pu être satisfaites par une vraie politique de voisinage, proposée en remplacement de l'adhésion à tout prix. Force est de reconnaître que la bonne idée lancée par Romano Prodi, alors Président de la Commission, n'a pas connu les développements escomptés. Les pays membres de l'Union, à l'exception de ceux qui gardent des intérêts régionaux ou mondiaux spécifiques (Espagne, France) ou qui ne souhaitent pas l'union politique (Royaume-Uni), n'ont pas voulu donner à la politique de voisinage tous les moyens pour en faire un instrument attrayant. Et les pays qu'elle aide ne sont pas tous les « partenaires privilégiés » qu'on pourrait espérer. L'Union a néanmoins passé des accords importants avec dix[6] de ses seize[7] voisins éligibles à une politique européenne de voisinage qui s'étend du Caucase à la Biélorussie, en passant par le Moyen-Orient et le Maghreb. L'Europe élargie compte 385 millions de voisins à ses frontières et ne peut pas se désintéresser de leur sort. Elle entend donc se lier à eux par des accords leur permettant d'être connectés au grand marché en les assistant dans leurs progrès économiques, sociaux et politiques. Elle dépensera pour eux 12 milliards € pendant la période 2007-2013.

Il reste que la politique de voisinage, telle qu'évoquée dès la publication de la Stratégie européenne de sécurité (décembre 2003) est fondée sur un motif particulier : « Il n'est pas dans notre intérêt que l'élargissement crée de nouvelles lignes de division en Europe »[8].

À la question des limites, l'Europe répond toujours par la nécessité de les gommer.

Les objectifs de la politique d'élargissement et de la politique de voisinage doivent donc être revus au regard de la politique étrangère et de sécurité commune naissante. L'Union doit être l'animateur d'une région du monde multipolaire et non une organisation régionale à laquelle tout le monde adhère par obligation. Ainsi serait-il possible de poser les questions stratégiques véritables, de nature politique, plutôt que de se contenter d'examiner la compatibilité avec des critères proclamés.

Les moyens de la politique d'élargissement doivent être pensés en fonction de ses objectifs.

L'exigence de reprise de l'acquis, qui prévaut depuis Copenhague (1993), a causé beaucoup de dégâts et n'est pas réellement respectée. Elle ne suffit plus à juger de la capacité d'adhésion d'un pays candidat.

Les conditions dans lesquelles a été négociée l'adhésion pour le 1er mai 2004, de dix États membres, ont laissé beaucoup de traces. L'imposition de normes techniques complexes ne correspondant pas au niveau de développement des États, a occulté beaucoup de questions politiques et a donné de l'Union une image destructrice qui n'a pas aidé à

créer un véritable sentiment d'appartenance chez les nouveaux membres. Par ailleurs, le choc produit par nos méthodes dans des sociétés qui sortaient du communisme, c'est-à-dire du pouvoir de la force, a été largement sous-estimé. La méthode de négociation choisie est largement responsable de l'instabilité politique dans les nouveaux États membres, de la montée du populisme en Europe centrale et des dérapages auxquels nous avons assisté en Slovaquie (heurts communautaires), en Hongrie et en Pologne (populisme). Elle a empêché l'Union de conforter l'esprit européen dans les nouvelles démocraties, celui qui préfère le compromis à l'affrontement, qui élève vers un intérêt général européen, c'est-à-dire celui qui présidait il y 57 ans au rapprochement des plus farouches ennemis pour en faire des partenaires solides.

Les bons élèves ont relevé le défi avec succès mais en paient encore le prix politique par des alternances quasi-systématiques. Les autres ont vu leur adhésion contestée, repoussée, puis finalement acceptée, alors qu'ils ne respectaient pas toujours les critères. La Roumanie et la Bulgarie ont été admises, pour des raisons politiques louables, à faire leur entrée au 1er janvier 2007, mais chacun sait, la Commission l'écrit même[9], qu'ils ne respectent pas les critères. Comment donc exiger des autres qu'ils les respectent ? L'Union a gagné en hétérogénéité, pas seulement à cause des nouveaux membres, mais par un affaiblissement de l'esprit communautaire, au demeurant contagieux aussi chez les anciens.

À la vérité, la responsabilité de la Commission est grande d'avoir systématiquement interprété à sa manière les mandats peu clairs du Conseil européen. En forçant à tout prix l'adhésion, en tordant les critères, elle a disqualifié cette approche.

La responsabilité du Conseil et donc des États membres ne doit pas être sous-estimée. Ce n'est pas dans cette enceinte qu'on attend du courage alors que les « intérêts nationaux » y font un retour en force. L'intérêt général européen est mal défendu, faute d'une réflexion sereine sur le territoire de l'Union européenne.

Cet intérêt général figure en toutes lettres dans la déclaration de Copenhague, comme un quatrième critère : la capacité d'absorption. Cette formulation légitime la critique parfois entendue quant aux relents de colonialisme avec lesquels a été pensée la politique d'élargissement. On parle désormais plus normalement de capacité d'intégration[10]. Ce critère a été nié, essentiellement par des États membres non fondateurs de l'Union, au point de conduire le Conseil à le rejeter[11] alors qu'il figurait expressément dans la déclaration finale de Copenhague[12]. Il est contesté par la Commission qui se refuse à en faire un vrai critère[13]. Puisque le principe même du respect des critères n'est plus ni efficace ni respecté par ceux-là mêmes[14] qui doivent le mettre en œuvre, il convient de le compléter par de nouvelles approches.

L'élargissement : un approfondissement de l'union politique… jusqu'où ?

L'élargissement n'a d'intérêt que s'il permet de renforcer l'Union, c'est-à-dire notamment de poursuivre le mouvement d'intégration et de renforcer la politique étrangère et de sécurité commune. Pour cela il faut définir le territoire de l'Union.

L'adhésion à l'Union européenne n'est justifiée que par une communauté d'objectifs de nature politique. Au premier rang de ceux-ci figure celui d'être « unis d'une manière sans cesse plus étroite »[15], c'est-à-dire l'objectif d'union politique qui figurait déjà dans la

déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman[16]. La politique d'élargissement doit donc s'inscrire dans la poursuite du mouvement d'intégration, qui exige que soient décidés, pour des raisons d'efficacité, de nouveaux transferts de souveraineté.

Après l'échec des référendums néerlandais et français sur la Constitution, il est certes nécessaire de trouver les moyens institutionnels d'assurer à l'Europe élargie un meilleur fonctionnement. Mais on aurait tort de se polariser sur la simple question des institutions. La poursuite et la relance de l'intégration sont indispensables aux États membres pour bénéficier totalement du marché unique inachevé et pour donner à l'Union son vrai poids politique sur la scène mondiale.

Une fois encore, c'est la nécessité qui pousse le plus à l'intégration.

Nécessité face à l'afflux sans précédent d'immigrés clandestins : l'Union en aura accueilli pendant l'été 2006 autant qu'en une année. Rien ne permet de penser que le mouvement se ralentisse. Impérieuse obligation d'agir pour contrer la menace terroriste qui tourne à l'affrontement entre l'Islam extrémiste et l'Occident : les attentats de Londres et de Madrid, ajoutés à plusieurs tentatives évitées en Allemagne et sur le sol d'autres États membres, soulignent que l'Europe en est aussi la cible. Revendication des gouvernements nationaux eux-mêmes d'une politique économique davantage concertée pour combler le déficit de croissance. Enfin, l'Europe de la défense, dont on pensait qu'elle serait la plus difficile à mettre en œuvre et qui fait des pas de géant : l'Union est présente dans les Balkans, en Bosnie-Herzégovine, bientôt au Kosovo, en Afghanistan, au Moyen-Orient (Liban, Gaza) et en Afrique, de plus en plus souvent et de plus en plus loin (République démocratique du Congo). Sollicitées de toutes parts, même pour les crises humanitaires purement civiles, les armées européennes s'européanisent plus vite que prévu.

Tout concourt à ce que l'Union fasse de nouveaux progrès vers plus d'intégration. Elle a besoin au moins de politiques communes en matière d'immigration, d'énergie, de sécurité.

L'acquis exigé des candidats pour rejoindre l'Union doit être complété de ces nouveaux éléments. L'élargissement doit désormais être pensé en fonction de « l'Europe d'après » et pas de l'Europe d'hier ou d'aujourd'hui.

En posant aux candidats de nouvelles conditions politiques, l'Union éviterait au moins de compliquer son intégration par son élargissement. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se produire *de facto* avec la Turquie. La reconnaissance du génocide arménien, la solution aux différends nombreux que la Turquie entretient à ses frontières, ne figurent pas parmi les critères retenus par la Commission. Ils sont pourtant essentiels pour l'opinion publique parce qu'ils mettent en évidence que la Turquie ne partage pas encore l'esprit européen. Il faut renverser la charge de la preuve : doivent pouvoir adhérer à l'Union, les États qui partagent les objectifs et la culture politiques de l'Union et non ceux qui se contentent d'en respecter les critères économiques ou juridiques. La réforme constitutionnelle française, ainsi que certaines décisions d'autres États membres (Autriche), qui exigent que toute nouvelle adhésion, après la Croatie, soit ratifiée par référendum, imposent le soutien des peuples. Elle transforme le processus d'élargissement. Il ne relève plus de la mécanique automatique mais de la problématique politique.

D'importantes questions géopolitiques méritent une discussion préalable avec les candidats. Comment serait-il désormais possible d'intégrer un pays qui n'adhèrerait pas aux objectifs de la politique extérieure et de sécurité commune ?

On aurait aimé que soient évoquées avec la Pologne avant son adhésion la question des relations transatlantiques et celle des relations avec la Russie ; on doit désormais exiger des futurs candidats des garanties politiques. On pourrait demander à la Turquie si, après l'Iran,

elle entend se doter de l'arme nucléaire, comme un ancien chef d'État-major en a laissé planer la possibilité [17].

Ce n'est qu'à travers ces clarifications que peut être constatée la compatibilité avec les objectifs de l'Union et mesurée réellement la volonté d'adhésion, c'est-à-dire l'envie de participer à une Union politique en construction.

De surcroît, cette approche commencerait à définir les vraies frontières de l'Union, celles que tracent l'abandon volontaire du nationalisme et le souhait de jouer le jeu de la coopération et de l'union politiques à l'intérieur de l'Europe.

Au moment où la politique étrangère de l'Union tente de s'affirmer, chacun doit comprendre que ses succès dépendront de la clarté de ses réponses. Sa politique étrangère naissante ne peut pas s'alourdir de nouveaux défis et de nouveaux voisins comme la Syrie, l'Irak ou l'Iran. Si elle doit s'exercer au Moyen-Orient et au Maghreb avec plus de visibilité et de détermination pour enfin peser sur la résolution de la question israélo-arabe, elle doit se tenir à l'écart de ce voisinage. Serait-elle capable de régler la question chypriote, la question kurde ou s'intéresser à la répartition des eaux entre la Turquie, l'Irak et la Syrie [18] ? L'élargissement, ce n'est pas importer des problèmes supplémentaires, ce n'est plus seulement exporter la démocratie et l'État de droit, ce ne doit être que conforter la place de l'Europe dans le monde pour lui permettre de tenir son rang et de porter son message sur une scène internationale qui en a bien besoin.

L'ensemble des outils à notre disposition doit être utilisé pour poursuivre l'œuvre prosélyte utile et efficace de l'Union en faveur de l'État de droit et de nos normes. Une politique de voisinage renforcée, des partenariats privilégiés, des accords « bilatéraux » entre l'UE et ses voisins, sont indispensables et relèvent de la politique étrangère de l'UE. D'autres espaces et institutions existent, comme le Conseil de l'Europe ou l'OSCE, qui demeurent indispensables pour renforcer les liens avec nos voisins et créer un pôle européen à partir du droit.

Si elle ne fixait pas ses propres limites, l'Europe à géométrie variable, l'Europe à plusieurs vitesses, qui est déjà une réalité, deviendrait la règle normale de fonctionnement de l'Union et son seul avenir. Autant dire qu'une politique extérieure commune serait impossible. La carte ci-dessus (Le territoire de l'UE) montre bien le danger de poursuivre sur cette voie vers la dilution et la complexité. Elle est inexplicable aux citoyens.

Quel est donc l'espace pertinent pour une union politique de l'Europe ?

La réponse donnée par la Commission en novembre 2006 est insuffisante et inacceptable au regard du nécessaire sentiment d'appartenance que les citoyens européens sont en droit d'exiger : « La question des frontières ultimes de l'UE a été soulevée ces dernières années. Elle a permis à la Commission de formuler un certain nombre de conclusions. Le terme « européen » associe des éléments géographiques, historiques et culturels qui, tous, contribuent à l'identité européenne. Un tel partage d'idées, de valeurs et de liens historiques ne peut être condensé en une seule formule définitive. Il est au contraire redéfini par chaque génération successive ». Selon la Commission, la présente génération n'a pas droit à une définition ! Et plus loin : « L'Union européenne se définit avant tout par ses valeurs » [19].

On demeure confondu devant une telle abdication. L'imprécision d'une telle définition marque une démission de la Commission face à une question qui est la condition première de toute citoyenneté européenne. Elle renvoie au Conseil et aux États membres, qui sont divisés, la solution d'un problème particulièrement difficile et délicat. L'exécutif européen refuse ici d'assumer sa responsabilité.

Le territoire de l'Europe

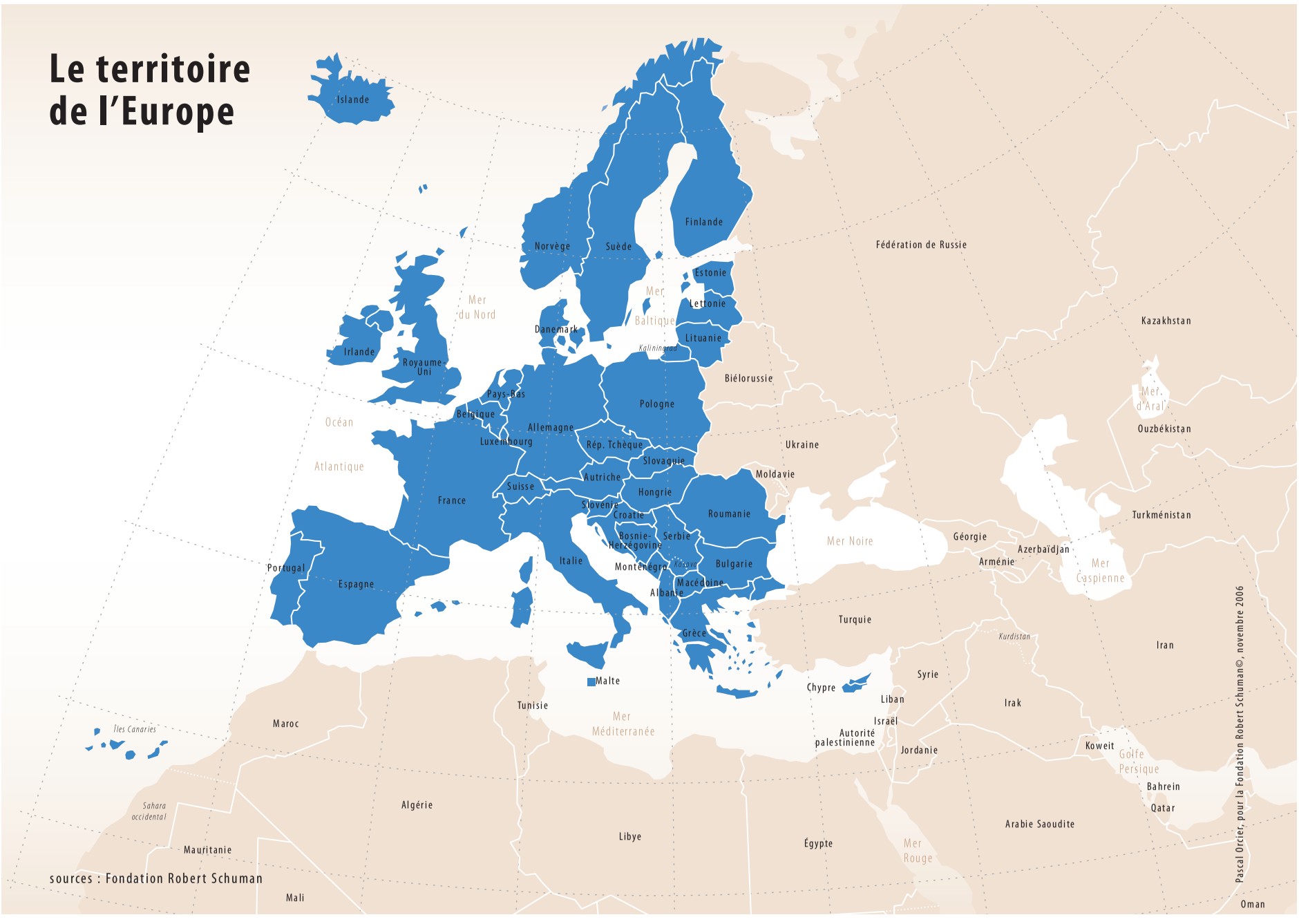

sources : Fondation Robert Schuman

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

Quelle qu'en soit la difficulté, l'exercice doit être fait et l'Union ne peut y échapper. Il appartiendra donc au Conseil – en aura-t-il le courage ? – de donner cette définition et l'on peut prévoir des débats longs et passionnés, car la question des frontières renvoie, en effet, à la vision que chacun des États membres a de l'Europe. Dotée d'une politique de voisinage enrichie, financée et renouvelée, elle doit pourtant trancher la question de ses limites géographiques.

Puisque les institutions de l'Union ont jusqu'ici démissionné, est-il possible de risquer quelques propositions, puisées au bon sens le plus élémentaire ? Quelles sont les limites de l'Europe ?

La mer Méditerranée est-elle ou n'est-elle pas une frontière naturelle au Sud ? La frontière orientale de l'Union à 27 n'est-elle pas celle qui garantit une relation normale avec la Russie ?

Les Balkans n'ont-ils pas naturellement vocation à intégrer l'Union, même si c'est une question de temps[20] ? Les candidatures de nos voisins et partenaires de la Méditerranée et de la mer Noire ne sont-elles pas difficiles, pour de simples raisons d'éloignement et d'espace géographique ? En posant ces mêmes questions à des classes de cours primaires, nous obtiendrions les réponses qu'elles contiennent : Oui. Malgré la mondialisation, l'existence de cinq continents demeure une réalité géographique et culturelle. « L'Europe c'est le continent européen. On le connaît, il est bordé par la mer. À l'Est, le problème des frontières pourrait se poser pour certains pays mais ceux-ci sont très éloignés de l'Union européenne et font partie d'autres ensembles politiques et économiques »[21].

Conclusion

La politique d'élargissement doit donc être dès maintenant repensée prioritairement en termes d'approfondissement de l'Union. Les seuls critères économiques et juridiques sont insuffisants pour juger de « l'européanité » d'un candidat.

L'Europe doit peser davantage dans le monde. C'est en clarifiant et en assumant ses objectifs politiques et en y associant seulement ceux qui y adhèrent parce qu'ils partagent sa culture politique et son histoire ainsi que sa géographie qu'elle y parviendra et non en s'étendant sans fin au risque d'importer des problèmes insolubles et davantage de division.

Sans territoire défini, l'Union européenne n'avancerait plus. Il en serait alors terminé de la spécificité politique de la construction communautaire. Ses institutions en seraient affaiblies au profit d'une vaste zone de libre échange, une organisation régionale comme une autre dont les liens entre les membres varieraient au gré de leurs seuls intérêts nationaux.

En clarifiant ses limites, l'Union peut, au contraire, franchir une nouvelle étape dans son unification en poursuivant son intégration, en réussissant pleinement les élargissements réalisés ou à venir, notamment dans les Balkans occidentaux sans franchir les frontières du continent européen, en élaborant une vraie politique étrangère commune, à ses frontières comme pour le reste du monde. L'Union européenne n'a pas besoin de territoires, elle a besoin d'un territoire.

2

L'Union européenne dans le monde

Les intérêts communs des Européens

Michel FOUCHER

Les Européens, par leur Union – configuration unique au monde d'éléments partagés de souverainetés nationales – disposent d'une longue expérience de négociation et de compromis ainsi que d'un corpus d'acquis produits et garantis par des traités et des institutions originales et ils possèdent en outre des intérêts communs, mais le savent-ils ? Les deux objectifs de paix et de prospérité fixés par les Pères fondateurs et les États qu'ils ont entraînés dans une aventure semi-séculaire font consensus mais, selon les commentaires émis lors des débats sur le référendum constitutionnel, ils ne semblent plus suffire à exprimer le projet européen, notamment pour les générations à qui il revient de prendre la relève. Le temps n'est-il pas venu d'énoncer avec plus de précision ce que les pays membres de l'Union ont comme visée pour les prochaines décennies ?

Certes, il revient à la Commission de défendre et de promouvoir l'intérêt général européen et elle dispose pour cela d'un pouvoir exclusif d'initiative législative. Mais cet intérêt général n'est pas défini de manière globale car les champs d'application de ce pouvoir se limitent aux domaines communautaires, à caractère technico-économique.

Dans le document consacré à la stratégie européenne de sécurité, le premier du genre, proposé par Javier Solana et adopté par le Conseil européen de Bruxelles le 12 décembre 2003, la notion d'intérêts européens n'est mentionnée que deux fois (pages 15 et 16) : « Même à l'ère de la mondialisation, la géographie garde toute son importance. Il est dans l'intérêt de l'Europe que les pays situés à ses frontières soient bien gouvernés » ; « Il n'est pas dans notre intérêt que l'élargissement crée de nouvelles lignes de division en Europe ». Certains des rédacteurs de ce document pionnier ont pesé, dans la conjoncture géopolitique de l'année 2003, pour réduire l'usage de ce terme au profit des notions de priorités et d'objectifs, d'enjeux, de défis et d'opportunités. Pouvons-nous durablement fonder une Union à ambition politique et géopolitique sur des opportunités, d'origine externe, limitant ainsi l'action commune à être réactive, en fonction d'agendas déterminés par d'autres acteurs ? Pourquoi le concept n'apparaît-il pas dans le rapport annuel d'activité de la Commission, y compris dans le chapitre 5 traitant de l'Europe en tant que partenaire mondial ?

L'UE dans le monde

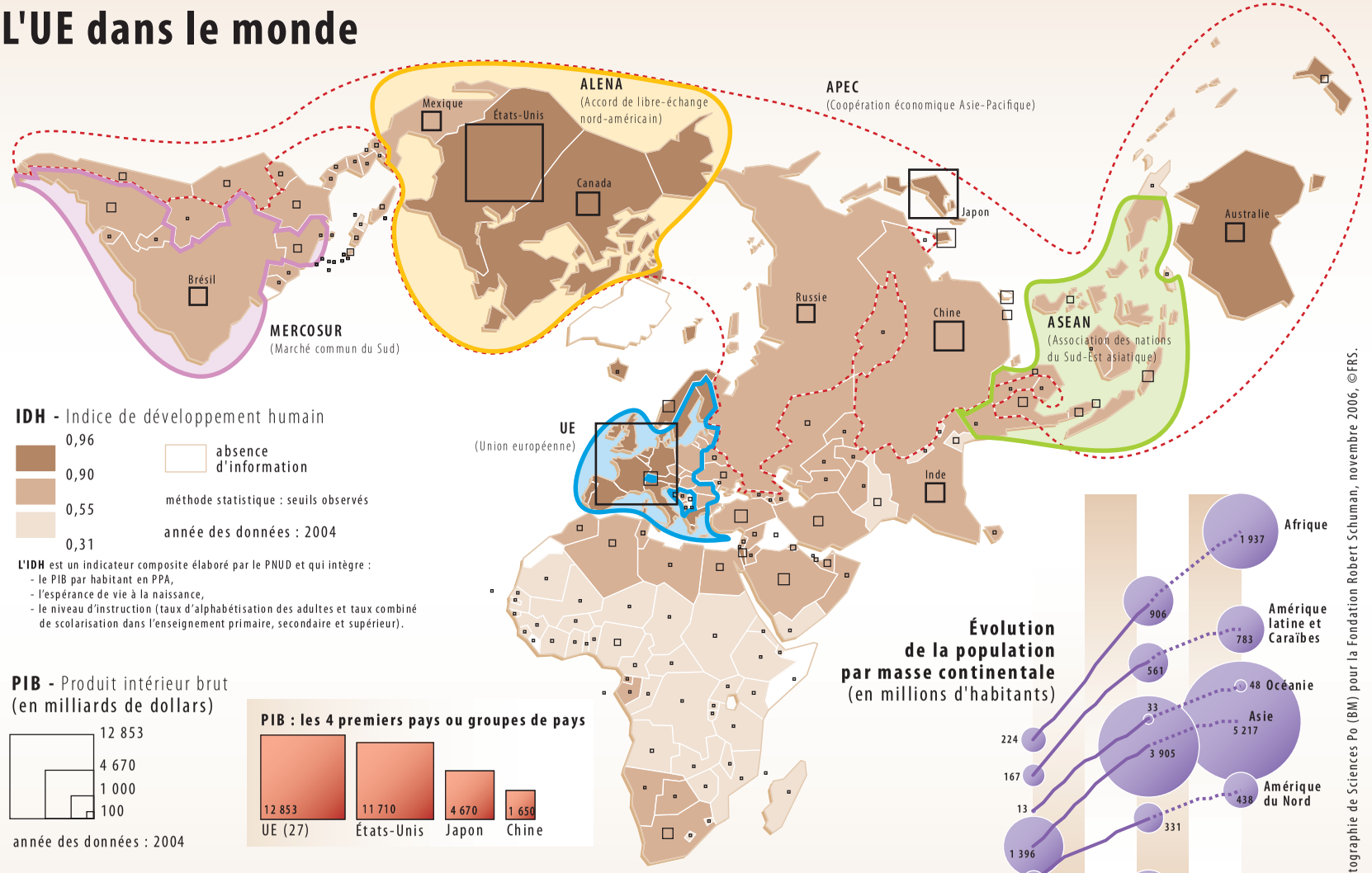

Sources : PNUD, *Human Development Report 2006* (http://www.undp.org),
CNUCED, (http://www.unctad.int),
sites web des organisations régionales,
ONU/DESA/DP, *World Population Prospects The 2004 Revision* (http://www.un.org/esa/population/unpop.htm)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

Pourquoi est-il aussi difficile aux Européens d'élucider et d'énoncer politiquement leurs intérêts communs ? Pourquoi faut-il néanmoins le faire ?

Les obstacles à un tel exercice d'explicitation sont nombreux. En premier lieu, au stade actuel du fonctionnement institutionnel, il ne revient pas à la Commission de se substituer au Conseil regroupant des États et des gouvernements dépositaires d'intérêts nationaux qui, lorsqu'ils convergent, peuvent déboucher sur des actions communes issues du constat implicite d'un intérêt commun à promouvoir (cas récent de l'énergie ou de l'immigration). En second lieu, un petit nombre seulement d'États membres disposent d'expériences et de capacités d'action – diplomatiques, stratégiques – ou de l'ambition d'agir. Le concept d'Europe puissante reste minoritaire et, parfois, suspect.

Si des initiatives diplomatiques sont prises par quelques-uns – cas de l'UE 3 (Allemagne, France, Royaume-Uni) sur l'Iran –, seule la présentation d'une bonne articulation avec les États-Unis permet de donner à cette action un label européen ; l'aval de l'ONU ne suffit pas à rassurer. Les divergences de fond demeurent, surtout quand il s'agit de marquer une position d'autonomie par rapport à l'allié américain. La simultanéité de l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne chez les nouveaux membres a induit, au moins dans un premier temps, une division du travail entre ce qui relève du stratégique et de la garantie de souveraineté d'une part et du rattrapage économique d'autre part, créant un entre deux, un impensé, celui de l'Union comme entité politique.

Mais ces réticences à l'expression autonome ne sont pas l'apanage des nouveaux États membres. Et le seul domaine dans lequel l'intérêt européen s'exprime comme tel est celui de la négociation commerciale internationale, où le commissaire compétent dispose d'un mandat clair. Il est vrai que c'est le prolongement logique d'une Union historiquement fondée sur la création d'un grand marché unique. Mais ni le Président de la Commission ni la Présidence de l'UE ne figurent au centre de la photo au G8 et leur participation aux travaux informels est partielle. Préséance dès lors que l'Union regroupe, par définition, des nations qui lui préexistent.

Le seul point de consensus semble être la volonté de préserver le modèle de vie des Européens, qui va au-delà des modèles sociaux et désigne à la fois un niveau de vie, l'exercice des droits démocratiques, la liberté des choix individuels et collectifs et la vigueur des mécanismes de solidarité entre États de niveau de vie différent, entre territoires et entre générations. Cet intérêt fondamental – celui de la pérennité recherchée par toute organisation collective – ne risque-t-il pas d'être plus difficile à tenir dans le monde tel qu'il a l'inconvénient d'être si un processus volontariste de renforcement de la dimension politique de l'Union européenne lui permettant de peser dans un sens favorable sur la situation internationale fait défaut ?

Ceci implique que les États européens soient en mesure de concevoir l'avenir en prenant en compte ce qui se joue non plus seulement à l'échelle des 27, ou du continent et de ses voisinages contrastés, mais aussi à l'échelle planétaire.

À l'échelle mondiale, quels sont les intérêts de l'Union ?

Un nouveau regard occidental sur le monde se diffuse. Quels en sont les vecteurs ? Il s'appuie sur des faits économiques qui ont marqué les opinions et gouvernements : politiques volontaristes des principaux pays émergents pour acquérir des firmes occidentales (Cnooc n'a pu s'emparer d'Unocal du fait de l'opposition des autorités américaines, mais le rachat d'Arcelor par Mittal a réussi, le brésilien CVRD veut contrôler le canadien Inco, Gazprom devient fournisseur direct de ses clients européens finaux, etc.), développement des échanges et des investissements entre pays du Sud, course aux gisements gaziers et pétroliers.

Le rapprochement stratégique entre les États-Unis et l'Inde, assorti de projets de coopération dans le nucléaire civil, au prix de quelques écarts sur les règles du TNP (Traité de non-prolifération), indiquant la recherche par Washington d'un contrepoids à l'affirmation géopolitique de la Chine, encore décrit comme « atelier du monde », met brusquement en lumière les transformations de l'Inde depuis 1991 décrit comme « bureau du monde ». La volonté américaine exprimée au sommet de Riga fin novembre 2006 d'élargir l'OTAN et de lui conférer un rôle global, en lui associant l'Australie, le Japon et la Corée du Sud, répond au double objectif de contenir la Chine et la Russie et de contrôler les foyers régionaux du djihadisme. Est-ce une réponse appropriée ? En tout cas, elle divise une fois de plus les États membres.

Au plan géopolitique, il est vain de penser que les pays perçus comme formant l'ensemble occidental puissent continuer de dicter seuls l'agenda international dans les prochaines décennies. Après trois siècles d'hégémonie occidentale, l'histoire semble retrouver un cours plus ordinaire avec la volonté des pays émergents d'Asie de retrouver la place qu'ils occupaient au XVIII^e siècle [1]. Le temps n'est plus où la monarchie catholique espagnole dominait les « quatre parties du monde » [2], où la marine britannique contrôlait les mers, où l'Europe s'imposait au XIX^e siècle comme le centre de la planète [3]. Quant aux États-Unis, quelle place occupera « la grande machine à rêves » dans « un monde devenu plat » [4] ? La diversification des sources d'information et d'interprétation du monde va s'accentuer, comme l'annonce Al Jazirra et sa récente version en langue anglaise.

L'intérêt européen est d'abord d'élaborer sa propre grille d'analyse réaliste, des changements en cours à l'échelle planétaire et sa palette d'options d'action, en évitant que l'amalgame exprimé par le concept de « structures euro-atlantiques » ne soit étendu à un dispositif occidental global qui serait inévitablement perçu comme hostile par les grands pays émergents.

Le système international devient plus interdépendant et, surtout, plus hétérogène ; il est fait d'une combinaison complexe et souvent contradictoire d'États en crise, de conflits régionaux connectés entre eux (de la Corne de l'Afrique au Cachemire par exemple), de politiques de puissance menées par les pays émergents au plan économique et de l'affirmation de schémas régionaux multilatéraux, comme en Europe, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, peut-être même en Afrique.

L'atout majeur de l'Union européenne est son expérience semi-séculaire d'intégration régionale, fondée sur le partage de quelques éléments de souveraineté et la production de normes collectives visant à encadrer la compétition dans des instances de compromis.

Dans un monde qui se structure selon une multipolarité peu coopérative – l'existence de pôles nationaux ou régionaux de puissance ne garantit pas plus la stabilité que le concert

des nations ne le fit en Europe au XIXe siècle –, l'enjeu européen est de promouvoir une nouvelle grammaire des relations internationales fondée sur l'extension, autant que possible, des pratiques multilatérales dans toutes les enceintes appropriées. Cet état du monde est parfois décrit comme appelant spontanément à la multipolarité, concept idéologique volontariste visant à dessiner un ordre international successeur du système binaire antérieur, projet qui reste récusé outre-Atlantique et dans une majorité de pays européens.

L'expérience régionale de l'Union, possible « modèle réduit » d'un système international plus coopératif, est un facteur de légitimité de son action extérieure, perçu comme tel par les autres. L'autre option serait une forme nouvelle d'isolationnisme et de protectionnisme avec leurs relais populistes plaidant pour des sociétés fermées.

Au plan stratégique, l'UE se place au premier rang pour le montant de l'aide au développement, pour la part des contributions au budget des Nations unies, pour la participation aux opérations de maintien de la paix et les actions à caractère civilo-militaire. Plusieurs États membres disposent de réelles capacités d'action extérieure, d'appareils étatiques d'analyse et de négociation aptes à leur faire appréhender de manière réaliste la complexité des situations et les rudes contraintes de la diplomatie transformationnelle. Ils lui confèrent une fonction d'acteur international majeur en termes de sécurité – prévention, stabilisation, reconstruction – sans que cette dimension ne soit clairement perçue. Cet intérêt – assumer les responsabilités d'un acteur stratégique – non partagé par tous les États membres, mais soutenu par les opinions, suppose un approfondissement de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) avec l'objectif de progresser dans la mise sur pied d'une capacité de défense intégrée.

Au plan économique, la tendance lourde est à une nouvelle phase de mondialisation, polycentrique, avec le risque que celle-ci ne devienne le facteur structurant dominant du système international, le jeu des forces économiques l'emportant sur la capacité de régulation des instances politiques. Première puissance économique et commerciale du monde[5], l'Union européenne a intérêt à prendre ses responsabilités dans la gouvernance mondiale, au-delà de la seule négociation commerciale. D'autres champs d'intervention et de régulation devraient être investis : monnaie et politique de change, problème constant du déficit commercial américain, stratégie des institutions de Bretton Woods, réduction de la dépendance énergétique.

Intérêts partagés à l'échelle continentale

Les intérêts partagés devraient être plus perceptibles et plus aisés à définir à l'échelle continentale mais les États membres de l'Union continuent de privilégier une approche nationale, selon deux voies. Soit en nouant des accords bilatéraux conformes à l'intérêt national sans prendre en compte ceux d'autres États membres : c'est le cas des accords énergétiques entre l'Allemagne et la Russie ou des dispositions bilatérales relatives aux visas. Soit à l'inverse, en tentant de faire endosser par l'Union des priorités nationales qui, sous le poids du nombre, sont divergentes. À ce titre, la politique de voisinage peine à rester contenue dans un cadre financier unique couvrant les espaces étendus du Maroc à la Biélorussie. Un autre exemple est le soutien des nouveaux membres à de nouvelles adhésions en fonction d'intérêts économiques ou géopolitiques particuliers cumulatifs, le principe de l'élargissement lui-même étant supposé représenter l'intérêt de l'Union.

Un bref tour d'horizon des voisinages de l'Union actuelle permet d'esquisser des intérêts partagés. La relation entre l'Union européenne et la Fédération de Russie sera toujours complexe, étant donné le poids des héritages et l'hétérogénéité des systèmes politiques. L'objectif diplomatique russe est de tenter d'avoir une prise durable sur les décisions de l'Union en jouant des différences entre les intérêts nationaux des membres, en utilisant les fondements de l'Union pour exercer une influence (mise à profit de la libéralisation interne des marchés, critique de la situation des droits de l'Homme dans certains pays) et en recherchant, via un nouvel accord de coopération et de partenariat après 2007, des mécanismes institutionnalisés de co-décision (sur le modèle du Conseil OTAN-Russie) sur les affaires de l'Union. Le discours sur le refus des clivages, des nouvelles lignes de division, n'a pas d'autre fonction. Il est vrai que l'élargissement reste perçu à Moscou comme une affaire de zone d'influence quasi impériale. Il faudra bien que dans sa relation à la Russie l'Union européenne choisisse entre le messianisme, le partenariat ou le refoulement. Une approche de Realpolitik, assortie d'une stricte réciprocité et d'un refus de remise en cause des frontières externes de l'Union, serait une base utile.

Dans le cas de la Turquie, au-delà de la liste contradictoire des arguments avancés pour justifier une pleine adhésion ou, à l'inverse, un simple partenariat l'excluant des instances de décision internes à l'Union, l'intérêt européen est bien de promouvoir un rapprochement dans tous les domaines, y compris celui des valeurs. D'où la décision d'entamer les négociations en octobre 2005. Parmi les raisons avancées figure la facilitation du dialogue avec l'aire musulmane. Ce défi est présenté comme devant s'appliquer aux pays voisins de la Turquie, par une sorte de théorie vertueuse des dominos. Rien n'indique jusqu'à présent que le modèle turc ait vraiment servi de référence dans le monde arabo-persan. Mais il comporte également une dimension interne à l'Union, qui devra alors « internaliser » ce facteur politico-religieux, en favorisant résolument l'émergence d'un islam d'Europe. Il y aurait là un travail considérable à effectuer dans la grande majorité des États membres, de manière coordonnée. L'application mécanique des critères de Copenhague ne suffit pas à fournir une évaluation du risque de sécurité – en cas de rupture du lien entre le maintien d'une ligne laïque et la perspective d'adhésion – qui devrait, en dernier ressort, déterminer le choix final de l'Union.

Dans les Balkans occidentaux, l'offre européenne est censée favoriser le non-recours à de nouvelles actions violentes pour dénouer les incertitudes identitaires. Mais dans la période actuelle, les enjeux relèvent de la construction étatique (comment passer d'une situation de protectorats à celle d'États viables ?), de l'appartenance nationale dans des États acceptant enfin leurs frontières, d'un minimum de liens économiques pour donner une assise à ces territoires dominés par les intérêts des économies parallèles.

Si l'Union – en première ligne les États du Sud de l'Europe – doit développer des liens avec les pays du Maghreb fondés sur le pragmatisme, au-delà des incantations « méditerranéennes » et des demandes de repentance, cela suppose une ouverture de son marché aux produits pour lesquels les pays du Maghreb ont un avantage comparatif, à commencer par l'agriculture. Enfin, au Proche-Orient, les Européens sont plutôt d'accord pour diagnostiquer la centralité du conflit israélo-palestinien (l'aide de l'UE aux populations des territoires palestiniens a atteint 650 millions d'euro en 2005), à la fois pour la région et dans la dialectique imaginaire entre l'Occident européen et l'aire arabo-turco-persane. L'intérêt européen est clairement de convaincre les décideurs américains de la nécessité d'un engagement plus équilibré et plus décisif en faveur d'un règlement à la fois bilatéral et régional.

Intérêts partagés à l'échelle de l'Union

Enfin, il est sans doute paradoxal d'insister sur cette échelle de construction d'une vision commune. Tous les États membres n'ont pas encore de représentation diplomatique chez les 26 autres. L'histoire des autres États est souvent ignorée et les programmes scolaires restent lacunaires. Il aura fallu 60 ans pour qu'un premier manuel franco-allemand d'histoire soit rédigé, sans que, du reste, sa rédaction ne pose de problèmes d'interprétation sauf en ce qui concerne l'appréciation du rôle historique des États-Unis, nettement plus positive en Allemagne. La thématique européenne occupe une place fort diverse dans les médias. L'enjeu est pourtant de passer d'une Europe vécue, parfois subie, à une Europe conçue. Il serait bénéfique de promouvoir une culture stratégique commune, passant par une meilleure prise en compte des perceptions et intérêts de sécurité de chacun des États membres, notamment les plus récents qui, comme les fondateurs, sont entrés en Europe avec leurs morts. Travail moins de mémoire que de dialogue pour déterminer des actions communes. Tant que l'Union s'en remettra presque exclusivement à la protection américaine pour sa sécurité, comment espérer une solidarité plus forte et une capacité de peser sur les affaires mondiales ?

Conclusion : nous, les Européens...

Au total, de même que les États nationaux forment durablement le socle de l'Union et que les intérêts nationaux sont primaires, y compris lorsqu'ils s'expriment par l'appartenance à l'Union européenne, il est indispensable d'expliciter une liste courte et réaliste d'intérêts partagés concernant un nombre limité d'objectifs, d'affirmer une identité également plurielle, s'exprimant par le « nous, Européens... ».

Dans le passé, la réconciliation et la reconstruction économique et démocratique ont été deux projets communs qui englobaient déjà des objectifs nationaux : « réincarnation » française, « rédemption » allemande[6], renaissance italienne, etc. Ils se sont déclinés ensuite en objectif de grand marché complété par celui de la monnaie unique.

Deux options sont présentées pour formuler une nouvelle raison d'être à la démarche unitaire :

– l'une est fort ambitieuse, devenir un acteur d'influence dans le monde tel qu'il a l'inconvénient d'être pour participer à sa régulation et orienter les changements par les normes et la projection externe de l'expérience multilatérale des Européens ;
– l'autre est plus défensive, construire un dispositif commun de sécurité interne et externe, incluant la stabilisation des confins.

Dans les deux cas, l'enjeu est bien de progresser sur la voie de l'Union politique, avec ceux que cette ambition intéresse. Il est probable que l'histoire en marche impose d'avancer sur les deux registres en même temps. La révision des perspectives financières à partir de 2008 conduira, dans le meilleur des cas, à une rénovation des politiques communes avec les conséquences budgétaires induites. Ce serait pourtant l'occasion, après un large débat, d'expliciter ces quelques intérêts concrets et partagés, définis aux diverses échelles analysées : comme l'a indiqué Javier Solana « nous sommes arrivés à un point où les citoyens veulent savoir la destination du voyage ». Leur mise en œuvre déboucherait sur les réformes institutionnelles adaptées à ceux-ci. En fin de compte, le principe central me semble être celui de la recherche de l'autonomie des décisions collectives de l'Union.

L'Union européenne, toujours recommencée

Le poids et l'influence économiques de l'Union dans un monde globalisé

Philippe COLOMBANI*

« L'essentiel pour jouer un rôle international, c'est d'exister par soi-même, en soi-même, chez soi. »

CHARLES DE GAULLE – Dakar – 1959

L'Union est sur un sentier de croissance de long terme qui l'amène à une moyenne de l'ordre de 2 % par an jusqu'en 2020, encore inférieure ensuite. Sensiblement inférieure aux grandes zones de développement de l'économie mondiale que sont les États-Unis et l'Asie. Ceci s'explique par la faible croissance de la population active, et une moindre productivité globale.

La question du poids et de l'influence économiques de l'Union européenne dans un monde globalisé peut être abordée de diverses manières. En faire une photographie en 2006 n'est pas sans intérêt, mais risquerait de se conclure en exercice d'autosatisfaction nuancé des commentaires classiques sur l'adaptabilité, la réactivité et la productivité de « notre modèle[1] », et sur les différences de performances entre pays.

Porter un regard prospectif, fondé sur des données robustes, est plus riche d'enseignements pour l'avenir et surtout le présent. Plus exigeant aussi, voire plus dérangeant. En effet, ni la méthode Coué, ni les visions crépusculaires du déclin ne répondent aux enjeux essentiels : agir de telle manière que l'Union et ses États membres jettent un regard critique sur leurs limites, et agissent en connaissance de cause sur les défis à relever afin de préserver et renforcer leur rôle global et leurs valeurs au cours du XXIe siècle.

L'intérêt de la prospective, c'est de se replacer dans la longue durée et d'analyser les déterminants profonds de la situation étudiée. Dans le cas de l'Union européenne, l'un des facteurs-clés est celui de sa croissance potentielle, c'est-à-dire le niveau de croissance

---

* L'auteur s'exprime à titre personnel ; ses propos n'engagent pas l'institution pour laquelle il travaille.

maximal auquel elle peut prétendre dans une situation théorique de plein-emploi[2]. Ce potentiel de croissance dépend essentiellement de la population active et de la productivité.

Si rien n'est fait pour modifier ces déterminants de long terme, le poids relatif de l'Europe dans l'économie mondiale devrait passer d'environ 25 % dans les années 2000 à 10-12 % dans les années 2050[3]. Les États-Unis et la Chine, à cet horizon, se partageraient entre 35 % et 45 % du PIB mondial.

D'aucuns peuvent se réjouir, comme l'Irlande ou la France, de disposer d'un taux de fécondité (1,9) proche de celui de renouvellement des générations (2,1). D'autres se félicitent de taux de croissance économique de 3,5-4 %, ou des bonnes perspectives pour la zone euro prévues d'ici 2008. Mais ces « performances », encourageantes, restent liées à des phénomènes de rattrapage, de bulle immobilière, ou de transferts entre l'épargne et les revenus.

Ils ne doivent pas cacher l'essentiel. La croissance européenne se fait au sein de la zone euro et du marché unique, où les interdépendances sont très fortes du fait de la prédominance du commerce intracommunautaire. C'est un avantage en termes de résilience aux chocs externes, mais un facteur de limitation.

Dépasser durablement le plafond des 2 % de croissance annuelle moyenne suppose un profond rééquilibrage démographique et des investissements massifs dans la recherche et l'innovation.

L'Union européenne se doit de valoriser ses ressources humaines, qualitativement et quantitativement. Certains pays de l'Union qui n'investissent pas du tout dans le renouvellement des générations, ou d'autres qui rognent sur les dépenses de recherche, obèrent la croissance future. En d'autres termes, ils atteignent les objectifs de Maastricht en sacrifiant le long terme au court terme.

Malgré les critiques, l'Union européenne a beaucoup de valeur aux yeux d'une large majorité. Mais beaucoup de chemin reste à accomplir pour y donner un sens. Notre viatique est loin d'être négligeable, car la construction européenne est le projet politique le plus avant-gardiste de la globalisation. Reste à prouver sa robustesse économique et sociale.

Aux évolutions des perspectives mondiales s'ajoutent des facteurs régionaux et internes de déséquilibres. Pour y faire face, l'Union européenne a choisi un système de gouvernance d'autant plus inédit dans l'Histoire qu'il est en perpétuelle évolution. D'aucuns, avec la plaisanterie sur « le numéro de téléphone » de l'Union s'en sont gaussés ; d'autres ont prédit que jamais l'euro ne se ferait. Les Cassandre n'ont pas toujours raison. De toute façon, personne ne croit que la construction de l'Union européenne sera un long fleuve tranquille.

Mais l'objectif est là, très clair pour l'immense majorité des Européens. Bâtir une Union indépendante, mais ouverte ; forte, mais tolérante ; respectueuse du droit international, unie dans sa diversité, économiquement capable d'assurer les nécessaires solidarités et socialement prête à se remettre en question autour du principe d'équité. Dans l'effort comme dans les résultats. Internationalement, un espace de paix, de démocratie, et une puissance d'équilibre dans son environnement régional et au-delà. Qu'est-ce qu'une puissance d'équilibre, au XXIe siècle ? C'est une puissance – un degré minimum d'unité et de cohésion est donc indispensable – capable d'être entendue, en mesure d'exister comme un pôle indépendant autour de valeurs et de principes connus de tous, dans son propre espace, voire au-delà.

Sans un poids économique suffisant et une forte cohésion sociale et sociétale, c'est un objectif hors de portée, faute de moyens. Or, les concurrences dans le monde globalisé se

cristalliseront autour des cultures et des valeurs. Les richesses et les hommes iront vers les régions les plus efficaces en termes de croissance durable, de qualité de vie, de sécurité. De ce point de vue, l'Union européenne dispose d'un atout considérable. Son mode de construction est un hymne à l'ouverture et à la tolérance, avec une exigence forte sur l'adhésion à des principes de portée véritablement universelle. Mais cette Union doit apporter la preuve que ses choix les plus profonds sont économiquement efficaces. C'est la loi du genre dans le monde globalisé. Pour cela, un consensus de l'ensemble des citoyens de l'Union autour d'un destin et d'un dessein communs est indispensable, indépendamment de l'architecture retenue.

Démographie et Productivité : deux limites à la croissance potentielle de l'Union

Il existe encore un faux débat entre « déclinologues » et politiques. Débat assez stérile car les seuls véritables déclinistes, ceux qui font du déclin une idéologie, représentent une minorité proche d'un populisme crépusculaire. Ceux qui tentent d'analyser le réel, et font des projections, utilisent la prospective afin d'aider à une définition claire des enjeux et des politiques. Ils ne font pas de prédictions, mais tentent d'éclairer les possibles afin de mettre en œuvre des solutions.

N'était-il pas indispensable de sortir le débat sur la démographie européenne des ornières des idéologies natalistes ou de certains tabous féministes afin de recentrer le débat stratégique autour du renouvellement des générations ? Cela oblige également à une réflexion ouverte sur l'immigration, sur l'ouverture, sur l'identité et sur les valeurs. L'Union européenne aura besoin de flux migratoires : c'est une évidence. Or, il est certain que ces flux ne peuvent à eux seuls compenser des taux de fécondité très bas. L'Italie, ou l'Espagne, sont actuellement à 1,3 enfant par femme, voire moins. À ce niveau, les démographes admettent que les effets structurels sur la pyramide des âges deviennent difficilement réversibles.

Ce phénomène de vieillissement remet en cause les équilibres des dispositifs nationaux de santé et de solidarité entre générations. Les systèmes basés uniquement sur la redistribution seront plus affectés que d'autres, et devront changer plus vite. Plusieurs voies de réforme s'offrent : développement des systèmes par capitalisation, réformes de la durée de travail, des méthodes de cotisation, des systèmes de soins... ou de l'assiette des prélèvements. Ils possèdent pour la plupart un trait commun : la part d'épargne individuelle prend une plus grande importance. En d'autres termes, la responsabilité individuelle reprend du terrain sur les solidarités collectives, au moment où l'Union européenne aurait surtout besoin d'un fort consensus citoyen. Cette évolution peut donc être source de résistances mais également de résiliences afin de former de nouveaux équilibres. Une prise de conscience collective des sérieux problèmes structurels et existentiels que pose le non-renouvellement des générations peut permettre d'améliorer le taux de fécondité, pour autant que les conditions d'accueil de l'enfant soient améliorées, ainsi que les possibilités pour les femmes (et les hommes) de mener pleinement et de front une vie active et familiale.

L'allongement de la durée du travail est l'une des pistes possibles, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, mais pas une panacée.

Le véritable enjeu stratégique pour l'Union européenne, c'est le maintien d'un ratio viable entre les actifs qui travaillent[4], et les jeunes qui étudient ou les seniors qui profitent d'une retraite si tel est leur souhait.

Au plan interne, le tassement de la croissance potentielle entraîne des tensions budgétaires et un moindre rendement de l'impôt. Le financement d'activités non directement rentables mais fortement utiles à la productivité de long-terme, comme la recherche, en souffrirait forcément. Les dépenses publiques de recherche en Europe sont sensiblement inférieures à celles des États-Unis. Les dépenses privées de recherche également, ce qui semble indiquer que les grands groupes présents en Europe n'investissent pas suffisamment, ce qui est logique au regard du potentiel de croissance anticipé. Mais la productivité générale des facteurs dépend également de l'organisation de la société, ou de la qualité du dialogue social.

Ces déterminants profonds de la croissance présentent certes de fortes inerties. Mais ils n'ont rien d'inéluctable. Des stratégies politiques et économiques correctement orientées peuvent contribuer à modifier cette donne.

Au plan extérieur, l'Union est voisine des pays méditerranéens du processus de Barcelone et de la Russie, deux zones soumises à des contraintes démographiques fortes. Les pays méditerranéens doivent créer plusieurs millions d'emplois pour leurs jeunes d'ici 2015-2020, alors que les anticipations de croissance ne sont pas bonnes et les risques de repli identitaire importants. La Russie, actuellement dopée par les cours du pétrole et du gaz, vit un lent effondrement démographique, sur fond de préoccupantes revendications ultranationalistes. C'est dans ce contexte compliqué que l'Union se doit de développer sa stratégie énergétique et ses politiques migratoires.

À ces facteurs géographiques immédiats, de voisinage, s'ajoutent des éléments essentiels de la mondialisation qui sont autant de défis directs pour l'Union européenne.

– Les firmes multinationales représentent les 2/3 des échanges mondiaux, dont un tiers se réalise en intra-firme, c'est à dire au sein de la même entreprise ; il importe que l'Europe conserve « ses » champions et favorise l'émergence de groupes multinationaux, y compris de grandes PME innovatrices.
– Dans la création domestique de richesses, les services représentent entre 70 et 80 % de la valeur ajoutée. La proportion est inverse dans les échanges internationaux, mais tend fortement à évoluer au bénéfice des services. La bataille des normes juridiques, environnementales, comptables et même linguistiques ne fait que commencer. L'immatériel prend de l'importance dans la valeur ajoutée échangée, mais également dans la dimension stratégique. La maîtrise des espaces virtuels, et de l'espace tout court, est un enjeu essentiel.
– L'Afrique subsaharienne tend à se paupériser, avec de fortes dynamiques migratoires qui affectent les pays d'Afrique du Nord. L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde à ne pas avoir réalisé sa transition démographique.
– Nous sommes entrés durablement dans une période de pétrole relativement cher, et l'Union est très fortement dépendante du Moyen-Orient pour ce type d'énergie. Dans l'hypothèse où le charbon connaîtrait une seconde jeunesse, les plus grandes réserves ne sont pas en Europe.
– L'Union européenne accuse un retard sensible dans le rythme et les volumes d'investissements de R&D par rapport aux États-Unis et au Japon.
– Dans un monde où vont apparaître une quarantaine de super-mégapoles de plusieurs dizaines de millions d'habitants, dont une bonne part en Asie, les enjeux environnementaux deviennent essentiels au travers de leurs « externalités négatives ».

Bien identifier les défis internes et externes.

– L'Union européenne n'a d'autre choix que devenir le champion du monde de l'efficacité énergétique, qui se mesure notamment par l'intensité énergétique[5]. Nous aurons encore des besoins en évolution, notamment pour le transport, et une dépendance quasi-totale. Cela suppose également la capacité stratégique et diplomatique de créer des interdépendances avec les fournisseurs d'énergie.
– L'existence de grands centres de savoirs capables d'attirer les élites du monde entier (et de retenir les élites locales) est un aspect essentiel de la compétitivité globale et du renforcement de la trame des territoires.
– L'orientation des flux d'épargne vers le financement d'activités rentables et sûres. Est-il envisageable que le surcroît d'épargne européenne puisse un jour se diriger vers des investissements européens ? La propension à plus d'épargne est un des effets des anticipations sur le manque de dynamisme de l'économie européenne.

Dans ce champ complexe de forces, le défi principal restera bien sûr la construction d'un fort consensus politique et social autour des valeurs européennes, puisque les concurrences de demain seront également sociétales.

La nécessité de stratégies claires et crédibles pour l'UE

L'idée d'anticipation est un élément-clé pour l'Union, qu'il s'agisse des anticipations des Européens par rapport à leur avenir, mais également de l'extérieur vis-à-vis de l'Union. Pour anticiper de manière constructive, les gens ont besoin d'un cadre et de lignes claires. L'Union est loin de cette clarté. C'est logique du fait de son mode de construction, mais il faut être prudent sur ce que les gens acceptent comme logique et normal, et sur ce qui provoque des doutes et des interrogations contre-productifs.

« L'envie d'Europe » bute sur un déficit de confiance à l'égard de notre capacité à relever individuellement et collectivement les défis qui se présentent à nous. Cela va bien au-delà du débat sur la Constitution. Mais ce sentiment n'a rien d'une fatalité.

La stratégie de Lisbonne et le dernier élargissement n'ont pas contribué à éclaircir les débats. De l'avis général, Lisbonne a été un sommet du *wishful thinking*, et n'a fait que souligner les difficultés de l'Union à s'emparer des défis et à les relever concrètement. La méthode Coué ne suffit pas à modifier les anticipations : du concret est indispensable.

L'Union européenne, pour l'instant, est championne du monde du diagnostic, mais peine à mettre en œuvre des solutions, ou du moins de les faire connaître et comprendre.

L'élargissement, bien qu'indispensable, n'a pas répondu aux questions de long terme. Les pays d'Europe centrale et orientale connaissent une situation démographique pire que l'Ouest, et parfois des tentations populistes marquées, ainsi qu'un ancrage transatlantique direct qui font s'interroger.

Enfin, la question stratégique de l'adhésion de la Turquie, pays à forts potentiels démographique et économique, reste ouverte. Le moment venu, l'Union a tout intérêt à accueillir une Turquie démocratique et plurielle, forte de son identité et respectueuse de l'ensemble des valeurs européennes. Il y va d'une nouvelle dynamique de paix au Proche-Orient, du poids géopolitique de l'Union, de son poids économique. Mais, et c'est essentiel, si l'Union est prête à accueillir la Turquie, et si la Turquie, dans l'immense majorité de

ses composantes, est prête à adhérer à l'Union en faisant ce qu'elle a à faire, cela signifiera que la construction européenne est plus forte que les peurs et les défiances réciproques, réelles ou instrumentalisées, qui empoisonnent la mondialisation depuis 2001.

Politiquement, l'Europe ne bénéficie pas pour l'instant de bonnes anticipations. Les doutes internes alimentent les doutes externes. Inverser ces anticipations sur le « déclin » suppose plus qu'un concert de critiques à l'égard des déclinologues. Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on règlera la situation.

Quatre stratégies deviennent urgentes pour l'Union à l'échelle du XXIe siècle. Des stratégies destinées à renforcer les fondations de l'Union, qu'on a eu tendance à oublier ou à considérer comme acquises, au profit de piliers bâtis du haut vers le bas.

– Une stratégie politique. L'Union se construit non pas uniquement dans les schémas nationaux du passé, mais dans un processus qui les réunit et peut-être un jour les transcendera. Cette tâche n'a rien de facile, elle n'est pas gagnée d'avance, et ne suscite pas que des bienveillances extérieures. La construction de l'Union vaut surtout par les valeurs qu'elle abrite et diffuse. 2005 a rappelé que l'Union exige une alliance profonde des peuples autour de valeurs communes, et des règles du jeu claires. De toute façon, l'Union est la seule option d'avenir, en dehors des replis xénophobes, populistes ou nationalistes.
– Une stratégie démographique. Avec quelle immigration et à quel niveau peut-on le mieux freiner une démographie déclinante, sachant que l'immigration ne peut compenser complètement les effets structurels d'un faible taux de fécondité ? Peut-on encore rétablir le taux de fécondité dans les pays de l'Union les plus touchés par la dénatalité[6] ? Ou bien faut-il admettre le non renouvellement des générations comme une perspective inéluctable ? À terme, au-delà d'un certain déséquilibre entre actifs et inactifs, comme en Italie ou en Allemagne[7], les effets sur la croissance peuvent entraîner un grippage complet de la machine économique.
– Une stratégie d'innovation technologique, industrielle ou même sociale. La recherche, publique et privée, devrait constituer un axe prioritaire. Or, ce n'est pas vraiment le cas, alors même que l'Union se doit de faire preuve d'encore plus d'esprit d'innovation afin de relever les défis économiques de la mondialisation. Qu'il s'agisse d'innovations sociales, politiques ou industrielles, le potentiel européen d'amélioration reste très élevé. Cette évidence est rappelée régulièrement, y compris au niveau politique, mais force est de constater que les arbitrages budgétaires se font souvent au profit du social, électoralement mieux rentable. Si la politique ne peut pas aller contre l'opinion, elle peut tenter d'expliquer. Personne n'est insensible à l'avenir de ses enfants. Et personne n'a jamais refusé de faire des sacrifices, si l'équité est garantie.
– Une stratégie sociale et culturelle. L'Union et ses États membres devront certainement jeter les bases d'un nouveau contrat social fondé sur l'équité. L'équité, c'est la juste répartition des efforts et, le cas échéant, de leurs fruits. Si les citoyens et les territoires européens ressentent une forme d'injustice dans ces domaines, aucun contrat social ne sera durable, aucune remise en question ne sera possible. Ni les contraintes propres au modèle anglo-saxon, ni la concurrence des nouveaux pays émergents ne sont prêtes de cesser, ni de se répandre. Or, pour mobiliser autour de son projet, l'Union européenne se doit de développer un modèle efficace, capable de lui assurer les revenus et les richesses permettant de consolider son mode de vie et ses valeurs. Vivre à crédit, en

spectateurs critiques de la mondialisation et avec des perspectives modestes de croissance n'est pas viable à long terme. Et partir en désordre, au mépris de notre identité dans une course effrénée à n'importe quelle croissance nous priverait des énergies, du sens et des méthodes nécessaires à toute grande ambition. Entre ces deux écueils, il existe un chemin pour la persévérance et le succès de l'Union, et sa clé sera certainement sociale et politique.

Conclusion : l'UE a tous les atouts pour réussir

Aujourd'hui, l'Union européenne a choisi un développement économique ouvert à l'extérieur mais fortement dépendant de ses dynamiques internes, elles-mêmes basées sur des interdépendances entre États-membres. Aux chocs externes liés à la montée en puissance d'économies émergentes ultracompétitives s'ajoutent des chocs endogènes qui dérivent essentiellement de contraintes démographiques et sociales, d'un déficit de confiance et d'efforts. Cette lente érosion du dynamisme européen aura des effets négatifs à terme si rien n'est fait pour l'enrayer et en inverser le cours. Une prise de conscience collective est possible, et elle passera certainement par une réappropriation de l'envie d'Europe et de la construction européenne par les citoyens de l'Union. Si cette évolution se dessinait, l'orienter vers une forte valorisation de toutes nos ressources humaines représenterait alors le meilleur investissement pour un futur qui commence dès à présent.

C'est à ce prix que les Européens eux-mêmes retrouveront la confiance nécessaire en leur avenir, et que les anticipations évolueront à notre avantage. Il faut imaginer Sisyphe heureux.

Population active (15-64 ans) (× 1 000)

	1950	2000	2050
ASIE (Hors Chine/Inde)	277 292	852 392	1 442 279
AFRIQUE	122 808	440 020	1 252 474
INDE	206 434	622 631	1 064 382
CHINE	343 861	871 078	844 782
AMÉRIQUE LATINE	94 184	326 627	497 783
UE-27 + CROATIE + TURQUIE	263 626	374 873	337 755
ÉTATS-UNIS	102 175	187 822	245 243
RUSSIE	66 660	101 776	67 467
CANADA	8 606	20 961	25 113
RESTE DU MONDE	38 885	38 496	1 685
Total	**1 524 531**	**3 836 676**	**5 778 963**

Sources : World Population Prospects The 2004 Revision/Calculs de l'auteur.

La « stratégie européenne de sécurité » à l'épreuve des faits

Maxime LEFEBVRE*

La stratégie européenne de sécurité (SES) a été adoptée par le Conseil européen de Thessalonique, en décembre 2003, dans un contexte précis : les Européens devaient alors surmonter leurs divisions face à la politique américaine en Irak, et définir une stratégie propre face à la « stratégie nationale de sécurité » de l'administration Bush.

La stratégie européenne est partie d'une analyse des menaces semblable à l'analyse américaine : la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme au premier plan, et aussi la criminalité organisée, les « États déliquescents », et les conflits régionaux. La concurrence pour les ressources naturelles, la dépendance énergétique et la pression migratoire n'ont été à l'époque mentionnées qu'en passant.

Face à ces menaces, la stratégie européenne s'est distinguée de la stratégie américaine par une triple originalité : l'attachement au multilatéralisme, une priorité à l'environnement géographique immédiat de l'UE (le « voisinage »), et une réponse civile et pas seulement militaire aux crises. C'est à ce triple objectif qu'on mesurera le succès de la SES, première formulation conceptuelle de leur politique extérieure par les Européens, qui a pu être mise en œuvre malgré l'évanouissement de la perspective à brève échéance d'un « ministre européen des Affaires étrangères » tel que le prévoyait la Constitution européenne.

La défense du multilatéralisme par l'Europe n'est pas un aveu de faiblesse

En prônant un ordre mondial fondé sur un « multilatéralisme efficace », la SES n'a pas révolutionné l'approche européenne. L'Union européenne est par essence un projet multilatéral. Il est logique qu'elle défende le multilatéralisme face aux tentations « unilatérales » de l'allié américain – le paradoxe étant que ce même allié américain, qui avait promu la reconstruction de l'ordre international d'après-guerre par la coopération multilatérale, risque de devenir l'un de ses fossoyeurs.

---

* L'auteur s'exprime à titre personnel ; ses propos n'engagent pas l'institution pour laquelle il travaille.

Stratégie de sécurité

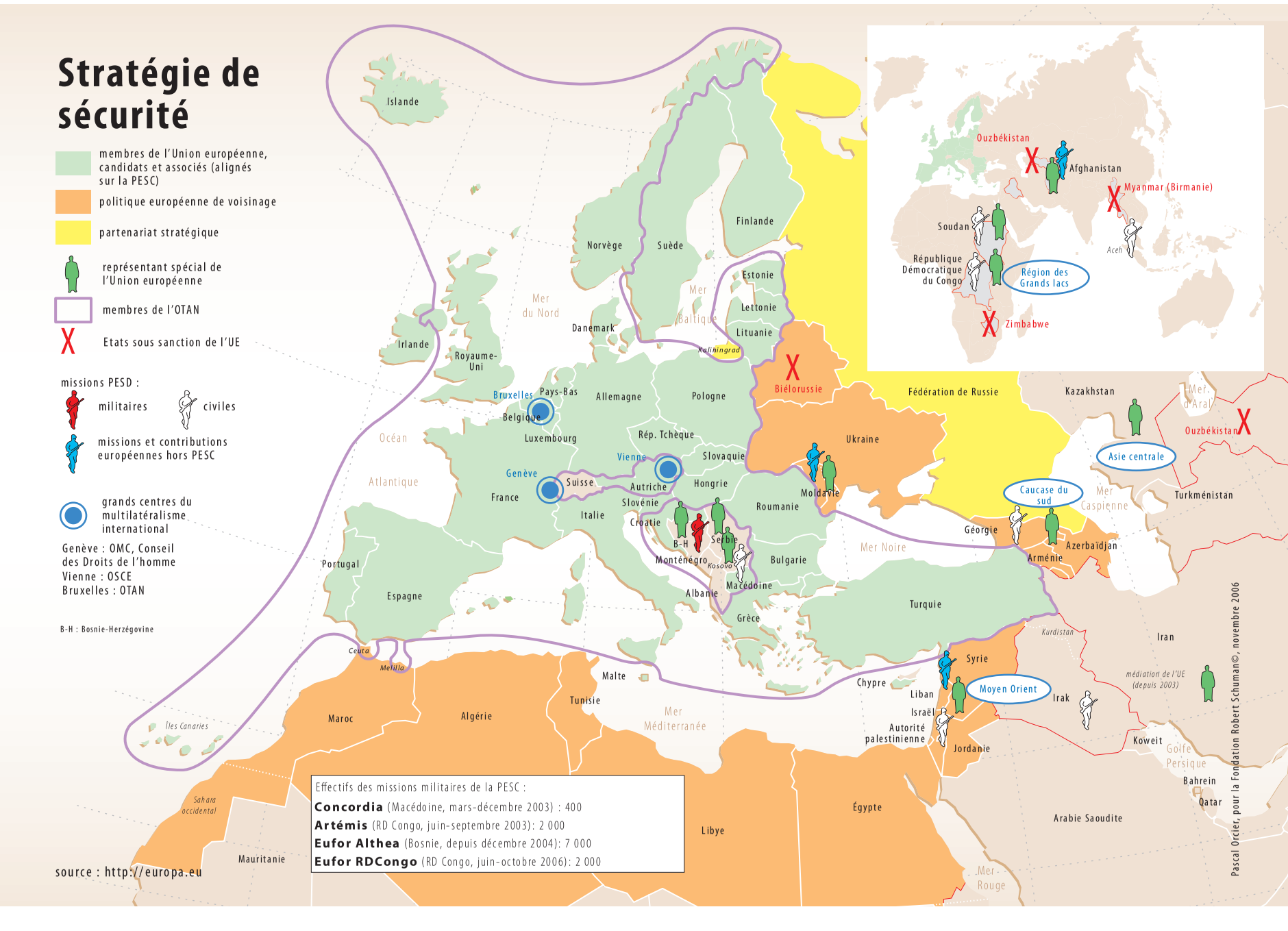

source : http://europa.eu

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

Non seulement la SES n'a pas apporté de révolution conceptuelle, mais elle n'a pas non plus produit de résultats très tangibles. L'Union européenne n'a pas les moyens de persuasion ni de coercition qui lui permettraient d'obliger les grandes puissances du monde – les États-Unis, mais aussi la Chine ou la Russie – à sacrifier un peu de leur souveraineté ou de leurs intérêts nationaux pour les intégrer dans un modèle multilatéral, comme les grands pays européens ont su le faire ensemble.

Si le multilatéralisme a retrouvé quelques couleurs, c'est plutôt à la politique américaine qu'il le doit. Les États-Unis, mesurant les limites de leur politique unilatérale d'emploi de la force et reconnaissant le besoin croissant d'alliés et de légitimité, ont encouragé le retour à une certaine coopération multilatérale : intervention de l'OTAN en Afghanistan (2003), retour de l'ONU dans le jeu après l'invasion de l'Irak, utilisation de l'ONU pour gérer la crise nucléaire iranienne, réaction face à la prolifération nucléaire et balistique en Corée du Nord, intervention dans la crise libanaise, etc. Dans ce contexte, la rencontre de George W. Bush, juste après sa réélection, avec les chefs d'État et de gouvernement européens a été un grand moment de réconciliation transatlantique (Bruxelles, février 2005).

L'Union européenne a soutenu ce renouveau multilatéral. Elle a intensifié sa coopération avec l'ONU (Balkans, République démocratique du Congo, Liban). Elle a appuyé les efforts de l'Union africaine pour gérer la crise du Darfour au Soudan. Elle s'est impliquée dans la reconstruction de l'Irak notamment par une aide économique et une mission de formation de juges et policiers en 2005 (EUJUST-LEX). Elle a continué de faire entendre sa voix dans les enceintes multilatérales mondiales que sont l'ONU, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), par d'innombrables prises de position communes. Elle a mis le multilatéralisme au cœur de sa stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée par le Conseil européen en même temps que la SES.

On sent confusément qu'il y a dans le lien Union européenne-ONU une formidable promesse, celle d'un « multilatéralisme au carré » qui pourrait projeter le modèle européen de coopération pacifique et solidaire à l'échelle mondiale. Parallèlement au lien UE-OMC qui assure à l'Union européenne la défense de ses intérêts commerciaux au sein d'un système faisant prévaloir le droit, le lien entre la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) et l'ONU pourrait permettre à l'UE de contribuer à la gestion de la paix mondiale et de renforcer sa propre sécurité. Une déclaration UE-ONU sur la gestion des crises a d'ailleurs été adoptée en septembre 2003 et des contacts civils et militaires se sont noués entre les deux organisations.

L'incertitude dans ce beau projet, c'est la capacité de l'Europe (dont le poids économique, démographique, politique va déclinant sur la scène mondiale) à entraîner les autres puissances et les autres grandes régions du monde (comme l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie orientale…) dans la construction d'un ordre multilatéral, juste, solidaire, et pacifique. L'Union n'a pas réussi à hâter la réforme nécessaire des Nations Unies, ni à relancer un processus de désarmement enrayé depuis plusieurs années, ni à rallier les États-Unis aux instruments multilatéraux dont ils se tiennent à l'écart (cour pénale internationale, traité d'interdiction des essais nucléaires ou des mines anti-personnel, protocole de Kyoto, etc.).

La politique de voisinage : un bilan mitigé

La politique de voisinage, proposée par la Commission Prodi, a été lancée en juin 2003, avant même la finalisation de la SES, et dépasse en fait la portée de cette dernière. Prenant en compte l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale, cette politique vise à offrir aux « nouveaux » voisins (ceux de l'Est de l'Europe, mais aussi les pays méditerranéens du Sud) « tout sauf les institutions », autrement dit la participation la plus large possible aux politiques communes sans ouvrir la voie à de nouveaux élargissements.

La SES a souligné le rôle spécifique que devrait jouer l'UE dans l'exportation de la sécurité dans son voisinage. La politique de voisinage se trouve de fait partagée entre la Commission, qui a la main sur les instruments « communautaires » (la politique commerciale, la politique des visas, la coopération scientifique et universitaire, l'aide allouée au titre du nouvel « instrument de voisinage » qui succédera en 2007 aux programmes TACIS et MEDA, etc.), et le « Haut Représentant » qui orchestre la « politique étrangère et de sécurité commune » (PESC) de l'Union. L'UE développe ainsi vis-à-vis de ses voisins une approche intégrée qui va de la coopération PESC/PESD à la participation aux politiques communautaires en passant par la mise en place de cadres institutionnels nourrissant un dialogue à la fois politique et technique.

L'échec de la ratification de la Constitution européenne a éloigné la perspective de la création du nouveau « ministre européen des Affaires étrangères », qui aurait fusionné le poste de Commissaire aux relations extérieures et celui de Haut représentant pour la PESC, et aurait abouti à une politique étrangère européenne mieux intégrée et plus cohérente. Cela n'a pas empêché la politique de voisinage d'avancer, malgré les rivalités ou tensions qui ont pu apparaître entre Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, et Benita Ferrero-Waldner, Commissaire en charge des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage.

Le bilan institutionnel apparaît remarquable. Des « plans d'action », véritables programmes de réformes, ont été conclus avec presque tous les pays du voisinage : Israël (2004), Maroc, Tunisie, Jordanie, Palestine, Ukraine et Moldavie (2005), trois pays du Caucase (2006). L'Égypte et le Liban devraient conclure le sien en 2007. Ne manquent, pour des raisons politiques, que la Biélorussie, l'Algérie, la Libye et la Syrie.

Sur le plan de la PESC, l'UE dispose à présent de nombreux « représentants spéciaux », diplomates de haut rang subordonnés à M. Solana, pour le voisinage proprement dit (Proche-Orient, Caucase, Moldavie) mais aussi pour les Balkans (Bosnie, Macédoine) et pour un périmètre plus éloigné (Afrique des Grands Lacs, Soudan, Afghanistan, Asie centrale). Ces représentants spéciaux doivent notamment promouvoir le règlement des conflits régionaux.

À côté des plans d'action et des accords d'association avec les pays méditerranéens, un renouvellement des « accords de partenariat et de coopération » conclus avec les pays de l'ex-URSS dans les années 1990 a été entamé : des négociations doivent ainsi s'ouvrir prochainement sur un accord de partenariat stratégique avec la Russie (qui bénéficie d'une place à part dans la politique de voisinage) et sur un accord renforcé avec l'Ukraine.

Le bilan opérationnel de la politique de voisinage apparaît plus limité. Voyons d'abord les aspects « communautaires » : des accords de facilitation de visas ont été ou doivent être conclus avec la Russie, l'Ukraine et la Moldavie ; mais la mise en place d'une zone de libre-

échange avec les pays méditerranéens, promise lors du lancement du « processus euro-méditerranéen de Barcelone » (1995), risque fort de ne pas se faire à l'échéance fixée (2010) et les zones de libre-échange envisagées avec la Russie et l'Ukraine sont subordonnées à l'entrée de ces deux pays dans l'OMC. Les « plans d'action » sont des catalogues de bonnes intentions mais leur portée, au-delà de quelques coopérations bien concrètes (recherche, mobilité des étudiants, jumelages administratifs…), demeure faible.

La politique énergétique extérieure de l'Union européenne, relancée par la crise gazière russo-ukrainienne début 2006, peine aussi à trouver un nouvel élan au-delà des politiques existantes (comme la mise en place de voies d'évacuation, via le Caucase, des hydrocarbures de la mer Caspienne). Les politiques d'approvisionnement et de « mix énergétique » demeurent essentiellement nationales, et l'UE peut difficilement parler d'une seule voix dans son dialogue avec les grands pays fournisseurs, notamment la Russie, à laquelle elle n'a d'ailleurs pas beaucoup à offrir en contrepartie de sa demande d'un respect des règles du marché intérieur de l'énergie (respect de la concurrence entre les fournisseurs/opérateurs, libre accès aux oléoducs et gazoducs, liberté et sécurité des investissements, etc.).

Peu de progrès ont également été enregistrés dans la stabilisation politique. Significativement, l'UE n'a lancé aucune opération militaire de la PESD dans son « voisinage ». Elle accroît prudemment son rôle à travers l'action diplomatique des « représentants spéciaux », l'assistance économique (cf. le mécanisme international temporaire dans les territoires palestiniens, mis en place en 2006) et certaines missions civiles sur le terrain (contrôle de la frontière entre l'Égypte et la bande de Gaza ; contrôle douanier entre la Moldavie et l'Ukraine autour de l'enclave séparatiste de Transnistrie ; mission « État de droit » en Géorgie). À l'Est en particulier, elle doit prendre garde au rôle de la Russie (qui fournit par ailleurs un quart du pétrole et du gaz consommé dans l'UE) et elle définit, notamment vis-à-vis de l'Ukraine ou de la Géorgie, une politique moins polarisante et plus équilibrée que la stratégie américaine inspirée du *« containment »* de la guerre froide.

La gestion des conflits et leur prévention civile et militaire

L'intervention de l'Union européenne dans les conflits du monde est ancienne (*cf.* la déclaration de Venise sur le Proche-Orient, en 1980) et la SES n'a pas apporté de bouleversements majeurs. Elle met l'accent sur l'action préventive face aux menaces, et prône une combinaison de moyens civils et militaires plutôt que le seul emploi de la force.

Les deux plus grands progrès dans la politique étrangère européenne durant les dernières années ont été la nomination d'un « Haut Représentant » pour la PESC, Javier Solana, en 1999, et la même année le lancement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les premières opérations militaires de l'UE, en relève de l'OTAN, ont eu lieu dans les Balkans à partir de 2003 (Macédoine, Bosnie). Sous forte impulsion française, deux opérations limitées dans le temps comme dans leurs effectifs ont également eu lieu en Afrique (République démocratique du Congo) en 2003 et 2006.

L'Union européenne a étoffé ses capacités militaires d'intervention. Elle a mis sur pied une force de 60 000 hommes déployable pour une durée d'un an, et dotée d'un soutien aérien et naval, ainsi que treize « groupements tactiques » *(battle groups)*, composés d'environ 1 500 hommes et employables pour des missions de moindre intensité. Ces forces ne sont pas nouvelles, puisqu'elles sont constituées d'unités existantes des États membres, mais elles permettent à l'UE d'intervenir comme ensemble politique.

Une des difficultés essentielles pour l'UE est d'affirmer son rôle par rapport aux États-Unis et à l'OTAN. Cette dernière, avec son imposante structure militaire intégrée héritée de la guerre froide, garde le monopole des interventions de « haute intensité » (guerre contre la Serbie pour libérer le Kosovo, force de paix initiale en Bosnie et au Kosovo, force en Afghanistan). Face à elle, l'Union européenne présente une double faiblesse. L'état-major européen n'a pas encore de capacité de planification opérationnelle autonome et doit s'en remettre pour ses déploiements de forces soit à la structure de commandement de l'OTAN (ce qui s'est passé dans les Balkans : en Macédoine puis en Bosnie) soit à un état-major national (comme dans les deux opérations au Congo). En outre, l'UE semble privée de la maturité politique pour décider des opérations lourdes (comme une guerre contre l'Irak, l'Afghanistan ou la Serbie) et tend à se spécialiser dans une fonction de maintien de la paix et de reconstruction, étroitement articulée avec l'Organisation des Nations Unies, ou dans des opérations humanitaires ponctuelles.

Cela peut s'expliquer par le fait que, pour une bonne partie de l'opinion européenne et des États membres, l'UE n'a pas à se « militariser ». D'emblée, la PESD a reçu une composante civile en regard de sa composante militaire. Beaucoup d'opérations dites de « PESD » ont en fait été des opérations civiles : missions de police (Bosnie, Macédoine), missions « État de droit » (Géorgie, Irak), mission d'observation de la paix à Aceh (Indonésie)… Par ailleurs, peu de progrès ont été enregistrés, malgré la création en 2003 de l'« Agence européenne de défense », dans l'intégration des programmes et des budgets d'équipements des armées européennes, ni dans la réalisation d'un marché intérieur de l'armement.

L'affirmation de l'UE comme puissance « civile » passe évidemment en premier lieu par la diplomatie. L'UE a continué, sans grand succès, ses efforts au service de la paix au Proche-Orient au sein du « quartet » mis en place en 2000 (avec les États-Unis, la Russie et l'ONU). M. Solana a joué un rôle positif dans de nombreuses crises, comme celle qui a éclaté entre la Russie et l'Ukraine à la fin 2004 au moment de la « révolution orange ». Et les Européens ont lancé une médiation en 2003 dans la crise nucléaire iranienne, d'abord à trois (France, Allemagne, Royaume-Uni) puis avec la participation de M. Solana : cette médiation n'a pas permis d'obtenir à ce jour l'arrêt des activités nucléaires iraniennes sensibles, mais elle a impliqué les autres puissances (États-Unis, Russie, Chine) dans la gestion de la crise, et permis la saisine du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Enfin, s'agissant de la lutte contre le terrorisme, l'UE a nommé un coordonnateur (M. de Vries) et a adopté une stratégie spécifique en décembre 2005 visant à renforcer la coopération en matière de prévention et de réponse aux attentats, mais la responsabilité principale continue d'incomber aux États membres (renseignement, services de police et de protection civile, poursuites pénales, etc.). Un « code de conduite » contre le terrorisme a été adopté par les pays du processus euro-méditerranéen (sommet de Barcelone, novembre 2005).

Si l'Union européenne a ainsi enrichi la palette des outils diplomatico-stratégiques dont elle peut disposer, elle est encore bien loin d'avoir une unité d'action et une rapidité de décision dans les crises internationales. La crise du Liban à l'été 2006 l'a de nouveau montré : les Européens (et en particulier la France) ont été très mobilisés, mais la diplomatie de M. Solana et la PESD ont été invisibles (la FINUL renforcée étant une force des Nations Unies).

Conclusion : la stratégie européenne et de sécurité, un bilan critique

La stratégie européenne de sécurité – intitulée « une Europe sûre dans un monde meilleur » – correspond à une étape de la prise de conscience du rôle mondial que peut jouer cet ensemble régional multilatéral qu'est l'Union européenne. Il faut prendre l'UE pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle n'est pas. Elle n'a pas vocation à se substituer aux États membres, qui peuvent avoir des divergences profondes sur une crise internationale (comme l'a montré la crise irakienne en 2002-2003), disposent de nombreux moyens autonomes (diplomatie, forces armées, services de renseignement…), et conservent la responsabilité ultime d'intervenir ou non militairement dans une opération. Mais en existant comme entité politique unie, comme acteur diplomatique, comme instrument de puissance à travers les politiques communautaires (politique de voisinage, politique commerciale, politique de développement…) et les outils de la PESD, l'Union européenne peut jouer un rôle géopolitique croissant. Elle peut œuvrer à consolider le multilatéralisme. Elle peut aider à stabiliser son environnement proche ou lointain. Elle peut, comme l'a dit récemment M. Solana, « empêcher le monde de se défaire »[1]. Elle ne dispose certes pas comme les États-Unis de la vraie puissance militaire, du « hard power », mais son « soft power », c'est-à-dire son rayonnement et son influence, est une option capitale qui mérite d'être développée au service de la paix et de la stabilité du monde.

3

Perspectives et prospectives

L'avenir de l'Union européenne, débats et perspectives

Michel FOUCHER

Parmi les sujets en débat depuis le printemps 2005 figurent l'avenir institutionnel de l'Union européenne, sa situation économique et sociale et la problématique de la poursuite à critères constants de son élargissement [1].

Dans ces trois dimensions, un décalage existe entre les politiques poursuivies et les attentes de l'opinion telles qu'elles sont exprimées par les sondages Eurobaromètre. Sur le premier point, les citoyens interrogés estiment qu'un Traité établissant une Constitution pour l'Europe rendrait celle-ci plus forte dans le monde (68 %), plus compétitive au plan économique (62 %) et rendrait son orientation plus sociale (54 %). 47 % jugent que le texte initial devrait être renégocié (69 % en France), 13 % abandonné et 23 % sont en faveur d'une poursuite de la ratification. Sur le second, les deux préoccupations majeures sont le chômage (49 %) et la situation économique (23 %), au même niveau que la sécurité intérieure. Enfin, sur l'élargissement, 45 % se disent en faveur de sa poursuite et 42 % s'y opposent. Ce qui ressort est une grande diversité des opinions, allant de 60-73 % pour la Slovénie, la Pologne et la Lituanie à 35-27 % pour la Finlande, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche. Se situent au dessus de la moyenne les nouveaux États membres ainsi que le Danemark et la Suède, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. La chronologie de la construction européenne paraît être le facteur principal de l'attitude à l'égard de l'extension de l'Union.

Au-delà des postures officielles, les interrogations des opinions française et néerlandaise sont partagées par d'autres, y compris dans les États qui ont déjà ratifié le projet de Traité, qui attachent autant d'importance aux questions économiques (coordination des politiques), sociales (besoin de sécurité) et identitaires (maîtrise politique de l'extension de l'UE) qu'aux mécanismes de décision institutionnelle. Ce faisant, le constat implicite est que la France est attendue pour sortir de l'impasse et contribuer à reformuler de manière clarifiée le projet européen, en accord avec ses grands partenaires dans un premier temps.

Quatre scénarios pour l'Union européenne

Scénario 1: "fusion des horizons"

l'Union européenne se confond avec le Conseil de l'Europe

Scénario 2: "fil de l'eau"

l'Union européenne s'étend au Conseil de l'Europe sauf la Russie

Scénario 3: "grand marché continental et partenariat privilégié"

l'Union européenne à 28

partenariat

adhésion progressive des Balkans

Scénario 4: "frontières temporaires de l'UE et horizons d'action"

l'Union européenne à 28

relation contractuelle de l'UE avec chaque Etat

Maroc rives sud et est de la Méditerranée : accords signés dans le cadre de la politique de voisinage pouvant évoluer en une entité Euromed.

source : Michel Foucher

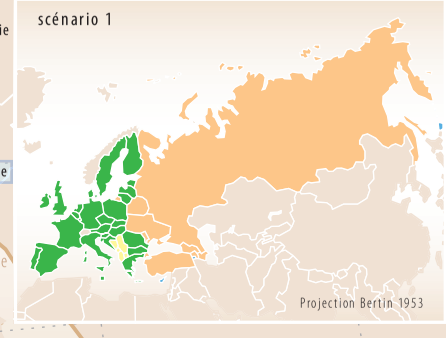

Pascal Orcier, pour la Fondation Robert Schuman©, novembre 2006

Scénarios institutionnels

La majorité des États sont conscients de la nécessité de reformuler le projet de Traité. Personne n'entend prolonger les dispositifs du traité de Nice à moyen terme (sauf certains partis polonais). Les parlementaires européens se montrent actifs et imaginatifs.

Deux visions contrastées émergent. La première conduit à sous-évaluer la question institutionnelle, à privilégier les initiatives *ad hoc* dans un nombre limité de domaines et sur la base d'un libre choix des gouvernements concernés et à envisager l'Union européenne comme une simple étape intermédiaire vers un monde globalisé, ce qui conduit à œuvrer pour un processus d'élargissement *a priori* indéfini.

La seconde considère l'Union comme une communauté politique en devenir. Cette communauté doit disposer d'institutions stables et efficaces, organiser la solidarité entre ses membres, définir des frontières en fonction d'un objectif de cohésion interne et adopter une politique étrangère, notamment à l'égard de ses voisins immédiats, fondée sur l'explicitation d'intérêts géopolitiques mutuels.

Puisqu'une ratification généralisée du texte dans sa forme actuelle est exclue, plusieurs options se présentent en attendant de rouvrir le chantier institutionnel. En rester au traité de Nice, dès lors que les institutions n'ont pas cessé de fonctionner après mai 2004. Agir à traités constants là où existent des marges de progrès (JAI, action extérieure). Enfin, amorcer des politiques et des actions communes hors traité (défense, immigration), comme ce fut le cas de grandes avancées antérieures (Schengen), en suivant une méthode de différenciation, selon laquelle quelques États engagent, en associant la présidence en exercice et la Commission, une action commune pour répondre à un défi sectoriel ou géographique particulier avant de mutualiser à l'échelle de l'Union les dispositifs arrêtés à quelques-uns.

Un scénario central se dessine consistant à préserver la substance du projet de Traité, notamment dans la Partie I, dès lors que la majorité des articles des autres parties sont déjà contenus dans les traités antérieurs ou ont été ratifiés. Le choix consiste soit à ne retenir que les innovations du projet de texte, soit uniquement ce qui est utile, soit encore de procéder à des ajouts (protocole social) et à des retraits.

Sur la méthode, la tenue d'une CIG à mandat limité paraît une voie plus raisonnable pour engager une première étape de la réforme institutionnelle qu'une nouvelle convention qui remettrait tout à plat sans garantie d'améliorations notables. Par la suite, à l'occasion de la révision des perspectives financières (2008), une réflexion sur la rénovation des politiques communes s'imposera, permettant d'aborder une seconde phase de la réforme. Quant à la ratification, il pourrait s'agir soit d'un amendement au traité de Nice, soit de nouveaux référendums, soit encore d'une ratification parlementaire partout et le même jour.

Relance par l'économie et les projets

Les scénarios de relance non fondés sur un accord institutionnel suscitent l'intérêt. Le renforcement du rôle de l'Eurogroupe a la vertu d'être soutenu par plusieurs États membres et familles politiques, des libéraux aux sociaux-démocrates, ainsi que par la Commission. Celle-ci a manifesté son souci de renforcement de la zone euro. Les priorités politiques principales montrent qu'au regard de l'expérience des 8 dernières années, de nombreux pays de

la zone euro ne se sont pas encore pleinement adaptés à la vie au sein de l'Union monétaire ; améliorer la performance sur le plan économique et cimenter la cohésion de la zone euro (consolidation des finances publiques, intégration accrue des marchés financiers) afin de rendre plus clairs les avantages d'une monnaie unique aux yeux des citoyens ; améliorer la gouvernance de la zone euro tant pour assurer une coordination plus étroite entre les budgets nationaux et des réformes inclues dans la stratégie de Lisbonne que pour donner à la zone euro une voix plus forte dans le monde (communication du 22/11/2006).

L'Eurogroupe devrait agir comme plateforme de coordination économique pour promouvoir un pacte de convergence dans les domaines sociaux, fiscaux et économiques (définition de bandes de fluctuation avec maxima et minima plutôt que de rechercher l'harmonisation). Par ailleurs, la réflexion devrait porter sur le budget de l'Union, soit en affectant des ressources existantes soit en créant un impôt européen.

L'Europe des projets est jugée moins propice à une relance politique en tant que telle mais le développement de politiques communes (immigration, énergie, environnement) est accepté dès lors que s'applique d'emblée le principe de différenciation. Cette approche a le mérite de la visibilité, avec des impacts économiques concrets. De nombreux chantiers ont été ouverts, initiés par quelques-uns : infrastructures, santé, énergie, espace, défense, R&D, Galileo.

Plus problématique est la définition du rôle de l'Union à l'échelle mondiale : l'Union européenne comme première réponse en faveur d'une régulation de la mondialisation ? Faut-il créer un marché transatlantique sur le modèle du marché unique ? Comment améliorer la stratégie de Lisbonne ? Le débat est ouvert[2].

Scénarios politico-territoriaux : les cartes de l'Union

La question des frontières ultimes de l'Union divise les États, les partis et les opinions. Chez les dirigeants, le désarroi provient du désaccord persistant entre les États membres sur les frontières ultimes selon qu'ils privilégient le principe de l'extension des valeurs – sur la base du parcours emprunté par l'Espagne, le Portugal, la Grèce ainsi que les anciens pays du bloc communiste – ou bien les objectifs de cohésion et d'intégration d'une « Union sans cesse plus étroite » aux limites politiques clairement définies. La première option est également appuyée par les pays nordiques – valeurs et marchés – et le Royaume-Uni – espace de libre échange. L'Allemagne et la France penchent pour la seconde option ; elles sont actuellement minoritaires. Les opinions des 27 États membres sont elles-mêmes partagées.

La majorité des États membres continue de soutenir la politique d'extension de l'Union. Toutefois, l'idée d'une pause progresse. Le cas le plus délicat est à l'évidence celui des Balkans occidentaux où les engagements de l'Union doivent être maintenus pour encourager la stabilité mais où la persistance de situations de protectorats est problématique. Devant les défis géopolitiques que présentent les espaces concernés par la politique de voisinage en Europe orientale, la définition d'un schéma de rénovation des plans d'action vers des objectifs plus ciblés et l'accent placé sur le soutien aux réformes plutôt que sur l'adhésion à moyen terme cheminent. Les stratégies d'européanisation du continent sont entrées dans une phase de redéfinition.

Il n'y a pas de nouveau *big bang* en perspective. Les négociations ont été ouvertes avec deux pays (Croatie et Turquie) et la Macédoine a été désignée en décembre 2005 comme

pays candidat, sans qu'une date de démarrage des négociations n'ait été fixée pour l'instant. Elle pourrait l'être par la présidence slovène au 1er semestre 2008. Quatre États (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, et une entité, le Kosovo) sont considérés comme des candidats potentiels. Compte tenu des redoutables défis politiques, sociaux et économiques internes, leur adhésion sera une œuvre de longue haleine. Les dirigeants ukrainiens ont compris qu'il était, à ce stade, plus réaliste de parler de réformes internes que de demande d'adhésion, qui ne serait pas soutenue de manière unanime par les vingt-sept États membres à qui il revient, en revanche, d'étoffer la politique de voisinage, sur la base d'intérêts mutuels.

La réflexion sur les futurs élargissements est admise désormais, sous l'impulsion initiale de la France, soutenue par le partenaire allemand. Il paraît plus judicieux d'évaluer la capacité d'intégration de l'Union, de manière opérationnelle, au cas par cas et par rubriques précises (accès aux marchés, marché du travail, impact sur le budget et les institutions).

La pression est donc moindre. Cependant, si d'ici 2009, aucune limite territoriale de l'Union politique européenne, même temporaire, pour 10 à 15 ans, n'est fixée, le sentiment d'une perte de maîtrise du processus d'extension de l'Union et, surtout, les doutes sur l'identité européenne demeureront et s'exprimeront, notamment lors de nouveaux référendums[3]. Ce qui paraît important est de trouver un accord entre États membres et d'accepter d'en débattre publiquement et dans les Parlements. Un glissement s'est opéré dans la conduite du processus d'adhésion qui tend à l'emporter sur la problématique de l'intégration[4] : « Dans l'euphorie de la réussite de l'euro, et, sans doute, par amalgame avec les critères du Traité de Maastricht, ces « critères structurels » (les trois critères de Copenhague) ont mué. Ils sont devenus (presque) quantitatifs, destinés à valider l'adhésion, et, pour le moins oublieux de leur objectif initial : permettre l'intégration de pays porteurs d'une structure économique complètement différente. (…). La convergence réelle (capacité des pays à être dans les mêmes problématiques économiques et sociales) a été négligée au regard de la convergence nominale (focalisation sur les indicateurs de convergence) »[5].

La conclusion, que semble du reste en tirer la Commission dans sa communication sur la stratégie d'élargissement du 8 novembre 2006, est que des principes de rigueur et de conditionnalité seront réaffirmés. Il est admis que « le rythme du processus d'adhésion dépend de celui des réformes réalisées par le pays candidat »[6]. C'est un retour aux sources valable pour l'avenir puisque ces sages principes n'ont pas été appliqués pour la Roumanie et la Bulgarie. À propos des frontières ultimes, la Commission rappelle l'article 49 du Traité et reprend en un paragraphe de cinq lignes la définition du Conseil européen de Lisbonne de 1992 : « le terme « européen » associe des éléments géographiques, historiques et culturels qui, tous, contribuent à l'identité européenne. Un tel partage d'idées, de valeurs et de liens historiques ne peut être condensé en une seule formule définitive. Il est au contraire redéfini par chaque génération successive ». Ce faisant, la Commission marque qu'elle ne veut pas entrer dans une discussion sur les frontières en l'absence de consensus chez les États membres.

Il convient néanmoins d'envisager plusieurs scénarios contrastés :

Scénario 1 : il s'agit d'un scénario extrême de fusion des horizons dans lequel l'Union inclurait à terme la Russie et finirait par coïncider avec l'espace du Conseil de l'Europe tel qu'il fut délimité en 1994. Sous l'effet d'un isolement russe, en raison d'un élargissement global, ce pays aurait procédé à une mutation vertueuse vers une démocratie qui ne serait plus « illibérale » et dont le signe manifeste serait le renoncement définitif à l'ambition

impériale, deux indicateurs clés de l'européanisation moderne. Cette très grande Europe, de Brest à Vladivostok, a ses partisans chez les tenants de l'idéologie de la multipolarité. Il est également convoqué par les sociétés de pensée qui jugent inopportun tout débat sur les frontières ultimes de l'Union, du fait même de la décision du Conseil de l'Europe. Même non formalisé, ce scénario rappelle que l'élargissement est de plus en plus perçu à Moscou dans sa dimension de refoulement, au sens de la stratégie américaine, ce qui explique les interventions croissantes dans l'étranger proche (Biélorussie, Ukraine, Caucase).

Scénario 2 : l'élargissement pourrait se poursuivre, à petits pas, jusqu'à finir par couvrir l'ensemble du continent ainsi que la Turquie et les trois pays du Sud-Caucase, bref englober tous les États membres du Conseil de l'Europe sauf la Russie. C'est le scénario au fil de l'eau, implicite et non avoué, qui forme la carte mentale de référence des partisans d'un élargissement sans limites. Il soulève de réelles interrogations au regard des critères de valeurs et d'identité et sous l'angle de sa faisabilité. Mais il correspond en réalité à la vision de l'Europe arrêtée par les administrations américaines successives, l'adhésion étant le volet civilo-économique de l'OTAN en phase d'extension (soutien du Président Bush à la Croatie, à la Macédoine et à l'Albanie au sommet de Riga des 28 et 29 novembre 2006, ce qui joue ensuite comme moyen de pression sur l'Union pour accélérer ou ouvrir des négociations). L'objectif est de contenir la Russie et de consolider les intérêts stratégiques des États-Unis dans les régions européennes (Europe du Sud-Est, Mer Noire, Ukraine) proches des zones de tension (Caucase, Proche-Orient).

Un troisième scénario suggère de ménager une pause dans l'extension de l'Union au-delà de 27 ou 28 États membres, d'avoir une stratégie d'intégration progressive pour les Balkans occidentaux – au rythme de leur consolidation, et d'établir à la fois des partenariats plus ou moins adaptés pour l'Europe orientale et la Turquie, combinés à la mise en place d'une vaste zone de libre échange. Il est admis que les négociations avec la Turquie vont durer de longues années et qu'une adhésion éventuelle ne pourrait pas avoir lieu avant 2014, date coïncidant avec le démarrage d'un nouveau budget européen. Au-delà de la poursuite des réformes, plusieurs problèmes externes devront trouver un dénouement : statut de Chypre, règlement des contentieux territoriaux avec la Grèce, ouverture de la frontière avec l'Arménie. Au plan interne, le nœud réside sans doute dans la capacité de l'appareil d'État turc à accepter d'importants transferts de souveraineté.

Enfin, dans le **scénario 4** proposé au lecteur, il me semble souhaitable de fixer des frontières temporaires, pour 10 à 15 ans, afin de mettre fin à ce qui est perçu comme une fuite en avant où l'adhésion est devenue un simple critère de validation aux dépens de l'intégration et se concentrer sur les questions de fonctionnement interne de l'Union et de redéfinition des politiques communes. Une fois que le constat aura été fait que la capacité d'intégration n'est pas illimitée, les Européens trouveront un accord réaliste sur les frontières de l'Union. Dans ce schéma, une politique est développée en direction des périphéries de l'Union : elle n'est pas le décalque des plans de reprise de l'acquis mais bâtit une relation contractuelle de l'Union avec chacun des États défini sur la base d'intérêts mutuels. Cela peut être un statut d'États associés. Ce faisant, l'Union construit une stratégie d'européanisation adaptée à ses intérêts et à l'état réel des pays concernés. Il s'agit ainsi d'affiner l'offre institutionnelle et économique de l'Union en direction des États des périphéries pour les accompagner dans leurs processus de réforme, de modernisation et, dans le cas des Balkans ou de l'Ukraine, de construction nationale.

Conclusion

Un accord entre Européens sur les frontières de l'Union européenne comme communauté politique – pas celles de « l'Europe » comme catégorie socio-historique – offrira aux citoyens une représentation géographique, une carte mentale dans laquelle ils pourront se reconnaître et qui recevra leur soutien. Il faut enfin donner un espace stable au projet européen. Ce point acquis, il serait plus aisé d'aborder la redéfinition du sens du projet européen aux diverses échelles pertinentes, notamment à l'échelle planétaire, dans ses dimensions économique et stratégique, et de reprendre le débat sur les institutions dont les Européens ont besoin pour faire de l'Union un acteur politique autonome de rang mondial.

Les défis énergétiques lancés à l'Europe

Christophe-Alexandre PAILLARD*

Même si deux des trois traités fondateurs (le traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la CECA et le traité Euratom du 25 mars 1957) étaient consacrés à l'énergie, celle-ci est perçue comme l'un des parents pauvres de la construction européenne. De fait, le traité de Nice signé le 21 février 2001 fixe les principes et les méthodes d'évolution du système institutionnel européen, mais il ne comporte aucun chapitre consacré à la politique énergétique.

L'Union européenne n'a pas officiellement vocation à se substituer aux États et se doit de respecter les choix énergétiques de ses membres, sauf unanimité du Conseil, comme le rappellent les articles 174 et 175 du traité. Elle s'efforce cependant de dégager des synergies, évoquées dans le livre vert de la Commission européenne paru le 8 mars 2006, et d'élaborer des stratégies communes dans certains domaines, comme la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement.

Les objectifs de la politique européenne de l'énergie concernent aussi le bon fonctionnement d'un marché intérieur ouvert et concurrentiel, par la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux (articles 154 et 155). La politique européenne vise, à partir de ces objectifs, à assurer une meilleure sécurité de l'approvisionnement en énergie, à un prix abordable pour tous les consommateurs ; mais l'incident survenu le 4 novembre 2006 a montré que ce travail restait inachevé et qu'il existait toujours un risque élevé de *black-out* électrique en Europe.

Ces compétences sont désormais clairement insuffisantes pour faire face aux défis qui s'annoncent. La sécurité énergétique, au sens où l'entend l'Union européenne, ne couvre pas les dimensions plus stratégiques de la géopolitique mondiale de l'énergie alors qu'elle tend à organiser durablement les relations internationales. L'Europe ne doit pas rester passive face à ces changements. Elle doit au contraire réagir car les défis qui l'attendent sont multiples et des États européens dispersés ne pourront y faire face de manière efficace, tout particulièrement pour préserver les intérêts de long terme de l'ensemble du continent.

---

* L'auteur s'exprime à titre personnel ; ses propos n'engagent pas l'institution pour laquelle il travaille.

Les principaux enjeux géo-énergétiques de l'Europe à l'horizon 2010

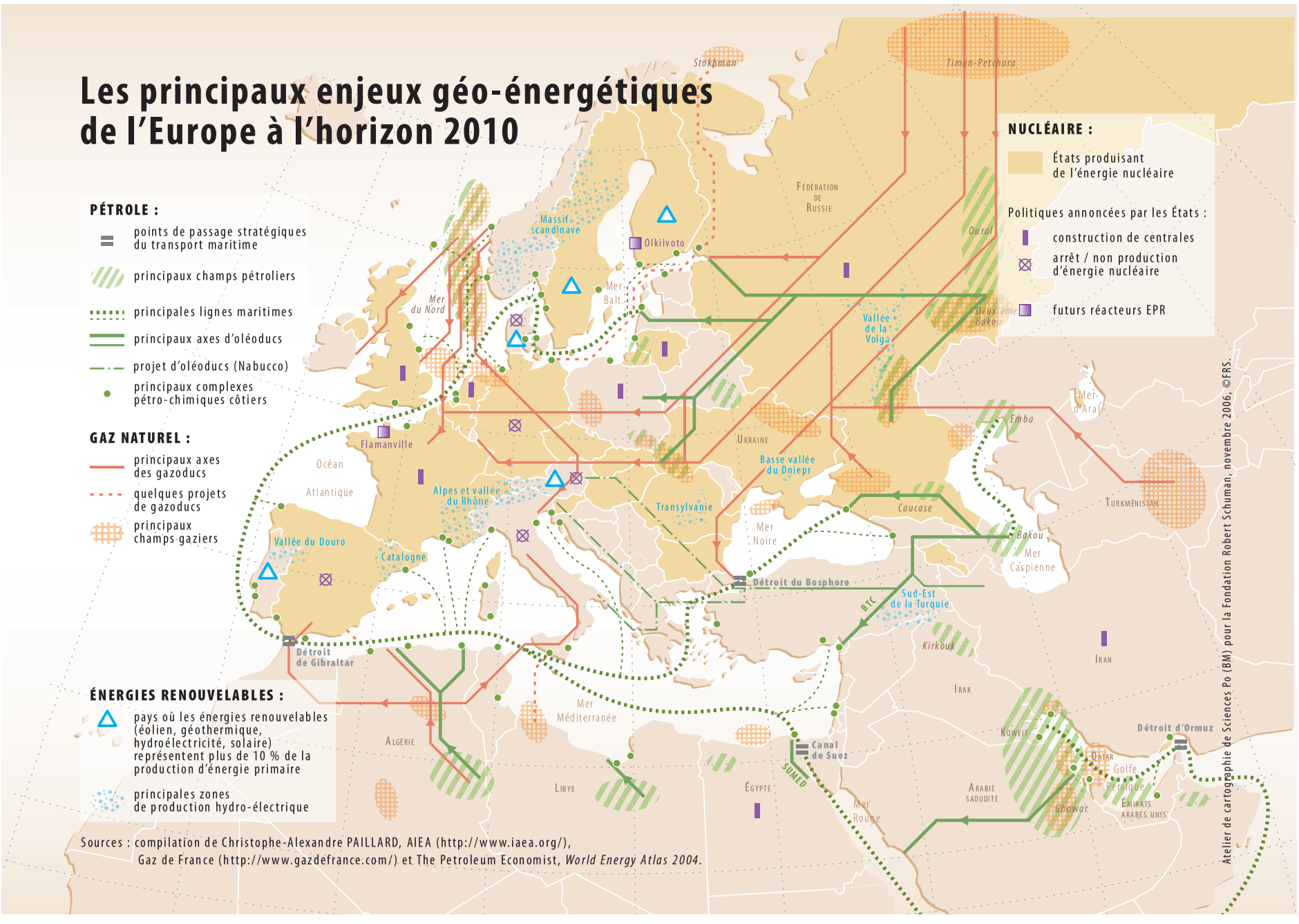

Sources : compilation de Christophe-Alexandre PAILLARD, AIEA (http://www.iaea.org/), Gaz de France (http://www.gazdefrance.com/) et The Petroleum Economist, *World Energy Atlas 2004*.

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

Les défis économiques, industriels et technologiques lancés à l'Europe en matière énergétique

L'énergie, avant d'être une donnée géopolitique, est d'abord un fait industriel et technologique. L'Europe doit relever le défi de la production et comprendre que le premier des efforts à accomplir relève d'un investissement massif dans le secteur des technologies de l'énergie du futur.

La « reconcentration » de l'offre énergétique mondiale d'hydrocarbures sur le Moyen-Orient, dans les 20 prochaines années, suppose pour l'Europe de réduire sa dépendance par rapport à cette région du monde, même si le Moyen-Orient joue un rôle clef avec 63 % des réserves mondiales de pétrole et 35 % des réserves de gaz. L'Europe continuera d'importer de l'énergie de cette région, mais son instabilité géopolitique chronique restera *a priori* « stable » dans le temps et l'Europe doit limiter le risque lié à sa dépendance extérieure.

Toute politique énergétique européenne doit en tenir compte et s'engager dans la voie d'une réduction de sa dépendance de deux manières : 1) en diversifiant l'offre technologique et industrielle par la relance du nucléaire, un recours accru au charbon, sur la base des technologies dites de « charbon propre », le développement d'énergies renouvelables et la limitation des niveaux de consommation ; 2) en diversifiant l'offre géographique et en multipliant les accords avec le nombre le plus élevé possible de pays producteurs fournisseurs à travers le monde pour ne pas dépendre d'un partenaire unique.

L'Europe a aussi la chance de disposer d'une large palette d'entreprises allant du spécialiste du forage pétrolier aux entreprises maîtrisant l'ensemble du cycle nucléaire. Pour des questions de taille critique, de coût d'investissement, mais aussi comme conséquence indirecte du fonctionnement des marchés financiers et de la place croissante des fonds d'investissement dans l'industrie mondiale, ces cinq dernières années ont vu les entreprises européennes se lancer dans des opérations massives de concentration et de restructuration.

Ces opérations ont commencé dans le monde pétrolier, du fait de son ouverture plus grande aux marchés internationaux. Cinq géants dominent désormais la scène européenne : Shell, BP, Total, ENI et Repsol. Les mouvements de concentration se sont progressivement étendus aux secteurs gaziers et électriques. Pour ne citer que quelques exemples, l'année 2006 a été marquée par les affaires GDF/Suez/ENEL ou E.On/Gas Natural/ENDESA, ou le refus d'entrée au capital du britannique Centrica du russe Gazprom.

Ce mouvement reste inachevé et le grand jeu des fusions/acquisitions sur les marchés européens de l'énergie devrait se poursuivre au-delà de 2006 pour voir l'émergence de géants transversaux. Des acteurs extra-communautaires pourraient profiter de cette « foire d'empoigne ». Certains craignent que l'importance du partenariat énergétique n'incite la Russie à abuser de ses atouts pour laver l'humiliation des années 90. En n'agissant pas comme un partenaire économique « classique », elle pourrait, par une politique énergétique impériale, faire peser un risque réel sur la sécurité d'approvisionnement du marché européen.

Une politique européenne de R&D dans le secteur énergétique pourrait en partie s'inspirer de la *National Energy Policy* américaine. Les États-Unis consacrent annuellement 8,73 milliards de dollars à ce secteur, soit le quatrième budget fédéral de R&D derrière la défense, la santé et la NASA. Ils ont réalisé l'absence de pertinence à long terme d'une

politique uniquement basée sur l'augmentation de l'offre énergétique. La diversité des axes de leur politique de R&D montre qu'un tournant a été pris depuis 2004. Certains États, à l'exemple de la Californie, ont décidé de mener leur propre politique de limitation de la consommation pour faire face aux défis environnementaux qui s'annoncent et desserrer la contrainte que pourrait représenter une dépendance croissante à l'égard du Moyen-Orient, là où se trouvent les réserves majeures d'hydrocarbures.

Pour éviter d'être distancée, l'Europe doit articuler sa politique de R&D autour de deux axes principaux et complémentaires : la production d'énergie à partir de sources primaires domestiques européennes et la réduction des pollutions ayant un impact sur les mouvements climatiques.

Pour les énergies fossiles, la politique de R&D doit tenir compte du fait qu'elles devraient représenter 80 % des besoins mondiaux en énergie à l'horizon 2030. Il ne paraît donc pas illogique d'accorder une priorité aux efforts de recherche dans ce secteur pour les utiliser dans un sens plus conforme aux contraintes environnementales nouvelles et assurer un meilleur rendement énergétique de ces produits ; ce qui implique la maîtrise de la capture et de la séquestration géologique du CO_2 pour réduire les émissions issues des énergies fossiles.

L'Europe doit développer des projets visant à construire des unités thermiques produisant de l'électricité en quantité suffisante à partir du charbon, sur la base de cycles combinés de gazéification, où le CO_2 serait capturé à fins de réinjection. De même, le développement de technologies de piles à combustible pour les transports, nécessaires pour réduire les émissions polluantes, et le développement de moteur à combustion interne et de véhicules hybrides sont des axes prioritaires à approfondir.

Dans le domaine du nucléaire, si ITER reste un projet pour le très long terme, l'Europe doit s'intéresser à la mise au point de procédés de transmutation pour le retraitement et la réutilisation des déchets, à la production d'hydrogène intégrée à de nouveaux cycles et garder son avance pour le développement des cycles nucléaires du futur, face au projet américain dit « Generation IV » et au *Global Nuclear Energy Project*.

La recherche dans le domaine des énergies renouvelables doit pour sa part s'attacher à la valorisation de l'énergie solaire et de la biomasse, soit comme co-combustible pour la production d'électricité, soit sous forme de bioéthanol comme carburant. Enfin, dans le secteur de l'hydrogène, il est clair que rien ne se fera sans la coopération active de l'industrie automobile européenne. Un *Freedom Car Initiative* européen pourrait être bienvenu pour coordonner les efforts et éviter une compétition à ce stade stérile et peu susceptible de favoriser des synergies visant à construire un monde automobile européen libre d'émissions de produits polluants.

Les défis politiques et stratégiques lancés à l'Europe en matière énergétique

L'Europe a limité son activité politique liée à l'énergie, même si le sommet de Lahti (Finlande) du 20 octobre 2006 a marqué un tournant dans l'attitude de nombreux dirigeants européens à l'égard de cette question et de la fermeté à adopter vis-à-vis de ceux qui voudraient faire de l'énergie un outil de chantage privilégié des relations internationales futures.

L'absence d'entente et l'indépendance des politiques énergétiques des États les unes par rapport aux autres expliquent toutefois que la politique de sécurité énergétique européenne

se limite à la directive 68/414/CEE du 20 décembre 1968 sur les stocks de pétrole et à la directive 2004/67/CE du 26 avril 2004 concernant les mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement gazier.

L'Europe doit se doter au plus vite d'outils politiques ou techniques lui permettant de parler d'égal à égal avec les géants mondiaux de l'énergie, qu'il s'agisse de producteurs ou de consommateurs, sous peine d'être marginalisée à moyen terme sur la scène internationale.

Le premier des défis politiques auxquels l'Europe doit faire face est le défi nationaliste. Il ne s'agit pas du « patriotisme » économique au sens de la protection des entreprises nationales, mais bien de l'utilisation croissante par les pays producteurs d'énergies fossiles de l'arme pétrolière ou gazière comme moyen de pression sur les pays consommateurs.

Certes, cette arme n'est pas nouvelle. Elle a été utilisée plus ou moins adroitement par les pays membres de l'OPEP en 1973 pour sanctionner les États soutenant Israël. De même, en 1938, elle a servi de justification au Mexique pour fermer l'ensemble de son secteur énergétique productif aux investissements étrangers.

Mais l'Europe est dorénavant plus vulnérable qu'hier. L'Union européenne ne possède que 7,3 % des réserves mondiales de charbon, 2 % de celles de gaz naturel et seulement 0,6 % des réserves de pétrole. L'Europe dépendra en 2030 pour 70 % de ses besoins d'énergies importées. En février 2005, la Russie a imposé un interdit à toute participation majoritaire d'entreprises étrangères dans les hydrocarbures du pays. Depuis lors, les entreprises européennes présentes (BP, Shell, Total) ont accumulé les revers sur le marché russe. Inversement, à l'extérieur, la Russie s'est lancée dans une politique d'ingérence à l'égard de ses clients, parfois justifiée d'un point de vue économique, comme pour l'Ukraine ou la Géorgie, mais qui dissimule mal la volonté de reconstituer le glacis soviétique, y compris par la force et l'intimidation.

Certains, comme la Pologne, parlent donc de la nécessité de créer une « OTAN de l'énergie » pour faire face au problème. D'autres, à l'exemple de la Chine et de l'Inde, qui représentent 15 % de la consommation mondiale d'énergie, contre 17 % pour l'Europe, imaginent des scenarii géopolitiques à dominante énergétique catastrophistes. La politique chinoise à l'égard de l'Afrique et son intérêt pour ses ressources énergétiques, manifesté au sommet Chine/Afrique du 4 novembre 2006, s'explique aussi par cette peur de devoir faire face à une crise énergétique et de menacer la croissance économique nécessaire à sa stabilité politique et sociale.

L'augmentation récente des prix des énergies fossiles, tout particulièrement le pétrole et le gaz, est le signe le plus perceptible que le monde est en train de changer à grande vitesse de paradigme énergétique. Alors que dans les années 1945/1990, le nombre d'acteurs majeurs était finalement limité, ceux-ci se sont considérablement diversifiés, qu'il s'agisse des États producteurs ou des consommateurs, mais aussi du nombre et de la qualité des entreprises qui interviennent dans le monde de l'énergie.

La perspective de voir les ressources fossiles se raréfier dans un avenir plus ou moins proche agit donc comme un catalyseur des peurs contemporaines vis-à-vis des changements en cours. L'Europe, comme les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, le Brésil et tous les autres, doit relever le défi d'une énergie de plus en plus mondialisée et celui d'une raréfaction de la ressource énergétique, si rien n'est fait pour limiter la demande, diversifier l'offre dans les plus brefs délais ou assurer l'avènement d'une révolution technologique limitant les risques d'une crise environnementale et énergétique majeure.

La crise peut venir de multiples horizons. Elle peut avoir pour origine une plus grande instabilité du Moyen-Orient, cœur du monde des hydrocarbures, avec pour événement déclenchant une crise liée au nucléaire iranien, ou la chute d'un régime clef pour la stabilité des marchés énergétiques mondiaux, comme l'Arabie saoudite, ou d'un embrasement vers l'extérieur de la situation de guerre civile en Irak, dans le cadre d'un affrontement Chiites/Sunnites plus global. Cette crise peut aussi venir d'Amérique du Sud, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie centrale.

Elle peut être la conséquence d'une situation économique et financière troublée, ou d'insuffisances industrielles, dans un marché où les capacités de production seraient notoirement insuffisantes. Mais quelle que soit l'origine de la crise, l'Europe n'est pas prête à relever ces défis de caractère essentiellement géopolitique.

Conclusion

L'évolution des réserves d'énergies fossiles et la contrainte qu'impose le changement climatique vont entraîner une redéfinition des alliances internationales et transformer à moyen terme les équilibres internationaux. L'arrivée de nouveaux acteurs sur les marchés énergétiques mondiaux va aussi obliger l'Europe à remettre en cause sa manière d'appréhender le monde de l'énergie. De sa vitesse de réaction dépendra indiscutablement sa prospérité économique future et son aptitude à influer sur le cours des événements mondiaux plus qu'à les subir.

Où va la vieille Europe ?

Philippe DURANCE et Michel GODET

Qu'il paraît loin le temps de l'Europe de Maastricht en marche vers l'élargissement de l'Atlantique à l'Oural, le temps de la construction monétaire de la convergence et de la cohésion des politiques économiques ! Cette Europe réunifiée après l'effondrement du mur de Berlin devait retrouver sa toute puissance et son rayonnement. Les États-Unis s'inquiétaient de cette Europe forteresse et ne voyaient pas encore la Chine industrielle conquérir le monde.

Le mirage collectif de la nouvelle économie triomphante dans une économie mondialisée s'est évanoui au moment même où la monnaie unique se mettait en place dans douze pays européens [1] ; le Royaume-Uni, toujours plus ouvert sur le grand large que sur le continent, conservant la livre.

Les Français entendaient exister dans le monde, au travers de l'Europe comme porte voix. Ils se sont tirés une balle dans le pied et, du coup, leur voix compte moins. L'élargissement de l'Europe se poursuit ; ce succès l'étouffe et la paralyse plus que jamais, faute de réforme de la Constitution et des règles de décision à la majorité au lieu de l'unanimité. Dans leurs scénarios géostratégiques mondiaux, certaines firmes n'excluent plus des retours en arrière : un éclatement de l'Europe et un retour au franc, au mark ou à la lire. Bref, l'Europe est en panne et aucune avancée sérieuse ne peut se faire quand l'un de ses principaux membres est en période électorale. Les fenêtres de tir pour les pas en avant sont réduites et l'impuissance politique de l'Europe augmente avec le nombre de pays.

Nous ne désespérons pas de l'avenir : c'est la nécessité qui fait l'Europe, disait Jean Monnet. Les questions de sécurité, de maîtrise des inévitables et souhaitables flux migratoires, de négociation internationale sur le commerce et le développement durable de la planète sont autant de bonnes raisons de rester optimistes. L'Europe avance aussi tous les jours dans les faits et les réglementations. Elle le fait à son rythme, mais continue surtout sur la lancée des décisions et directives antérieures. Les nouveaux membres venus de l'Est connaissent des taux de croissance record et s'intègrent rapidement dans l'espace économique européen alors qu'ils ne bénéficient pas des mêmes concours que le Portugal ou la Grèce lors des élargissements précédents.

Ces points de convergence ne doivent pas faire oublier les divergences croissantes entre pays européens qui se constatent dans les domaines de la croissance par habitant, du temps de travail et des modèles sociaux ou, encore, des politiques migratoires. Il faut bien

Un vieux continent ?

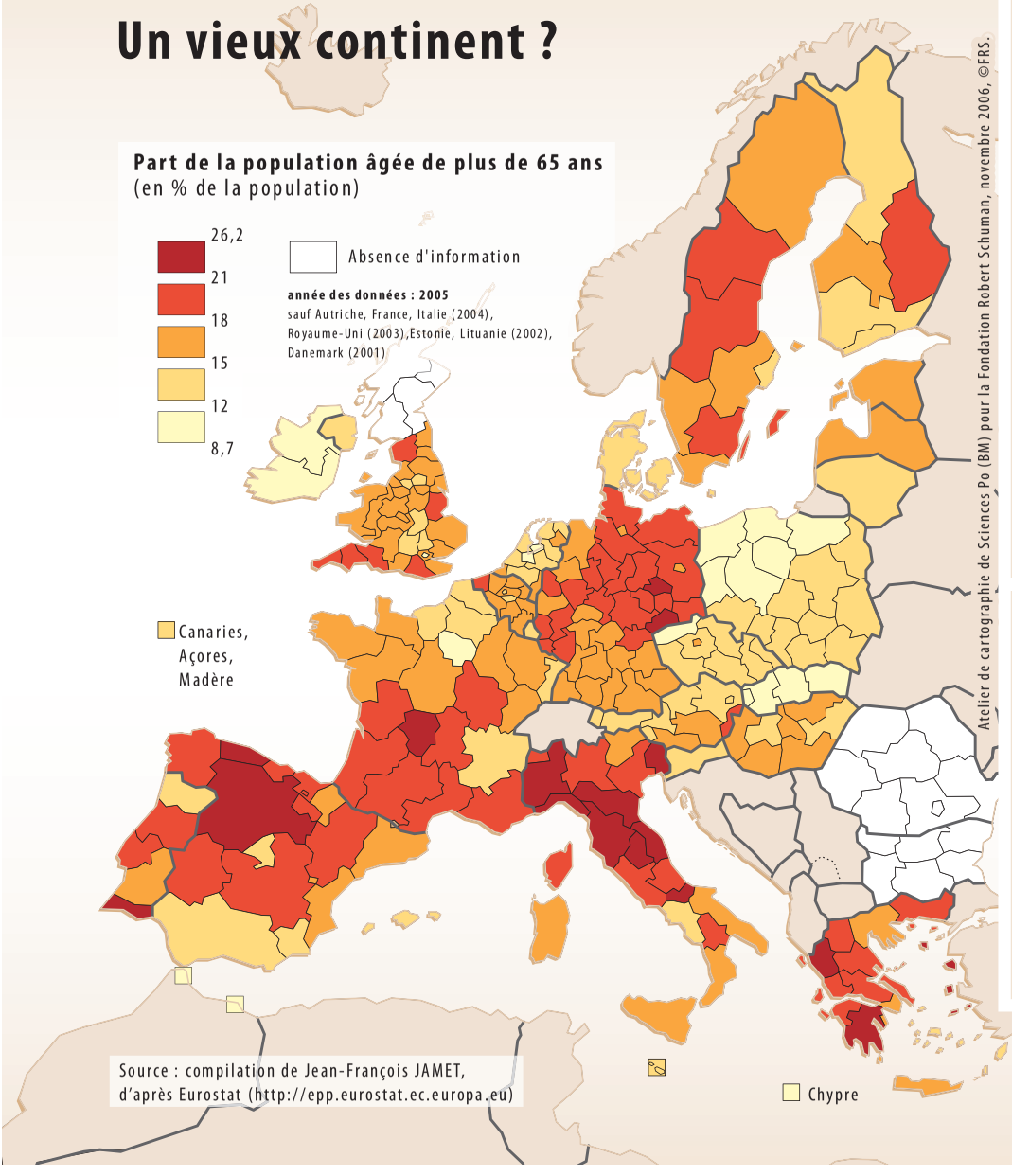

1960-2003 : part des plus de 65 ans

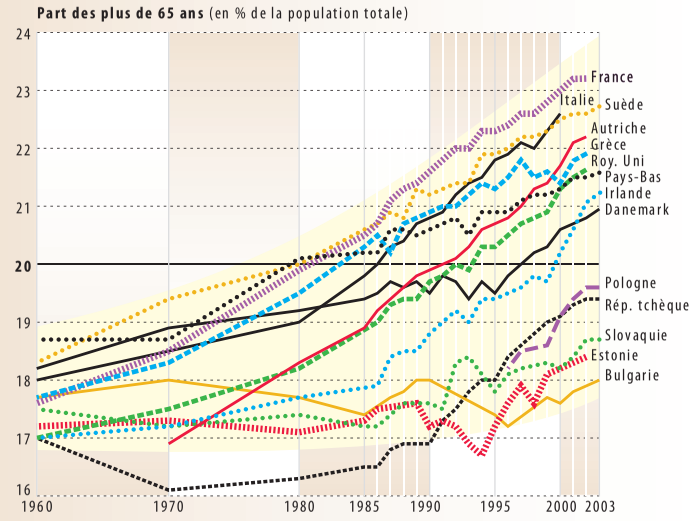

Espérance de vie et fertilité

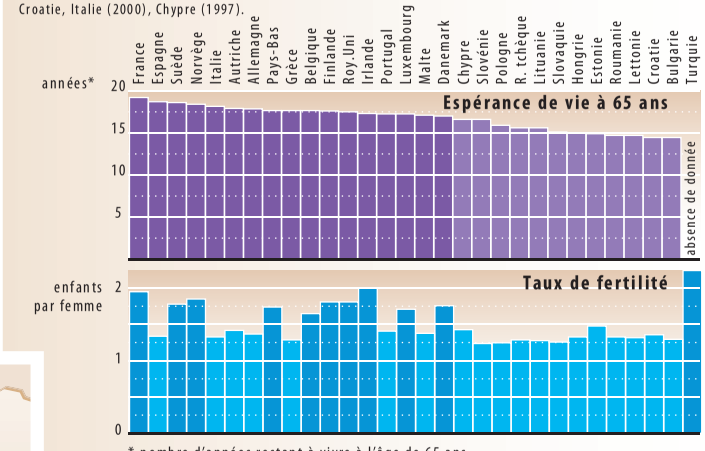

* nombre d'années restant à vivre à l'âge de 65 ans.

constater que les promesses de surcroît de croissance du marché et de la monnaie unique ont été démenties par les faits. Les petits pays, sans grand marché intérieur, ont continué à connaître, dans l'ensemble, une croissance plus forte que les grands et les pays de la zone euro, à l'exception notable de l'Espagne et de l'Irlande (cf. tableau 1) ; ils se sont enfoncés dans la croissance molle et dans les déficits budgétaires. L'euro n'est pas fautif, mais il a servi de révélateur des faiblesses des grands pays, comme l'Italie, qui ne peut plus se doper avec des dévaluations compétitives, ou la France qui, sans l'euro, toujours fort grâce aux excédents industriels de l'Allemagne, serait obligée de dévaluer et d'instaurer, comme en 1983, plus de rigueur dans la dérive des dépenses et de la dette publique[2].

Les temps changent. L'Allemagne est en passe d'avoir digéré sa réunification et se remet au travail. Elle pourrait bientôt s'interroger sur l'utilité du couple franco-allemand si celui-ci devenait un moteur sans énergie et, à tout le moins, demander à la France de cesser d'être le mauvais élève de la classe européenne. La France est le seul grand pays développé où l'économie de marché est considérée comme un mal par une majorité de l'opinion. La mondialisation est systématiquement présentée dans l'Hexagone comme une menace. Cette exception française est d'autant plus incongrue que le monde vit presque partout une extraordinaire belle époque de croissance sans précédent avec l'absence de perspective de nouvelle guerre mondiale qui viendrait saigner la population européenne. Il est vrai que la démographie européenne est vieillissante et que l'Europe devra ouvrir largement ses frontières pour remplacer les actifs qui manquent déjà. Il reste encore une complémentarité à jouer dans le couple franco-allemand : si l'Allemagne est exemplaire pour sa compétitivité, la France le demeure pour sa politique familiale qui, bien qu'écornée régulièrement (le niveau de vie relatif des familles avec enfants ne cesse de se dégrader), lui permet d'avoir le deuxième taux de fécondité de l'Union. Cette bonne performance étant cependant ternie par l'échec d'un modèle d'intégration républicain qui se voulait exemplaire et universel. Le Royaume-Uni connaît, d'ailleurs, des difficultés comparables avec son modèle communautariste. En raison de leur effondrement démographique plus accusé, l'Espagne et l'Italie ont recours à la régularisation de flux considérables de populations actives immigrées. Il s'agit d'une immigration de travail qui, de ce fait, apporte, pour le moment, plus de solutions que de problèmes. Mais la montée du terrorisme islamique et la cohabitation des communautés risquent, partout en Europe, de devenir des enjeux bien plus concrets et urgents que la conquête de l'espace et la course technologique avec les États-Unis.

L'optimisme de l'action ne doit pas faire oublier le réalisme et le pessimisme de la réflexion. Les questions pertinentes sont, souvent, forcément un peu impertinentes pour ceux qu'elles concernent. Et certains sont tentés de les taire pour ne pas déplaire. La posture du prospectiviste est différente : il doit poser les questions qui dérangent, quitte à troubler le bal des biens pensants. C'est ainsi que nous voudrions évoquer quelques sujets qui fâchent concernant : l'ouverture de l'Europe aux échanges et à la mondialisation, la réforme de la PAC, le rôle de l'industrie dans la compétitivité économique et les conséquences du vieillissement sur la croissance.

L'Europe ouverte ne doit pas signifier l'Europe offerte

La libéralisation du commerce international a permis une croissance mondiale sans précédent. Depuis 1947, les tarifs douaniers moyens ont diminué de près de 90 % entre les pays industrialisés, les échanges ont été quasiment multipliés par vingt et la production

mondiale par dix. S'attaquer aux barrières non tarifaires et aux pratiques protectionnistes de certains pays, comme les États-Unis, représente la prochaine étape.

L'Europe ouverte ne doit pas signifier l'Europe offerte. Elle doit peser de toute son influence à l'OMC pour organiser le libre-échange et s'opposer à la loi du plus fort. L'Europe entière devrait se mobiliser pour faire accepter à ses partenaires le principe de réciprocité dans l'ouverture. Et le tout, sans jamais céder à la tentation protectionniste.

La concurrence des pays à bas salaires continue à faire couler beaucoup d'encre. Globalement, l'Union européenne a un commerce extérieur équilibré avec le reste du monde. Ses échanges représentent, comme pour la France, près du quart de sa production, et les deux-tiers de ses importations et de ses exportations proviennent ou sont destinés à elle-même. Il serait donc dangereux de régler les échanges, et la production, sur le baromètre de l'emploi, car les pays ont un avantage commun à l'échange, même s'il est inégalement partagé. Grâce à lui, ils s'enrichissent mutuellement, alors qu'en se fermant, ils s'appauvrissent et cessent de progresser.

Tout le monde bénéficie de l'internationalisation des échanges et même si, dans certains secteurs, on perd en emplois, on y gagne en richesse. D'ailleurs, accuser les nouveaux pays industrialisés n'est plus de mise, car l'on sait bien, depuis les travaux de l'OCDE et du CAE[3], que les échanges extérieurs représentent globalement une balance nette d'emplois positive. C'est aussi une question d'éthique. On ne peut demander à des pays faibles d'accepter les lois de la concurrence quand elles nous sont favorables et rejeter ces mêmes lois quand elles posent problème, ici ou là. On ne peut refuser d'importer ce que les pays à bas salaires produisent de manière plus compétitive, car c'est leur principal avantage comparatif. Permettre à ces nations de s'ouvrir à la croissance des échanges constitue le meilleur moyen de faire avancer leur contexte social.

Les reculs ordonnés avec une meilleure spécialisation sont profitables ; par exemple, importer de grandes quantités de biens de peu de valeur, à fort contenu en travail non qualifié, contre une faible quantité de biens de haute valeur ajoutée, à fort contenu en intelligence et savoir-faire ajoutés.

La comparaison France-Allemagne est éclairante sur ce point : la pénétration des importations industrielles y est voisine de 40 % de la consommation industrielle intérieure dans les deux pays. Mais la part en provenance des pays à bas coût est deux fois plus faible en France qu'en Allemagne : 11 % contre 24 %[4]. L'industrie allemande est mieux insérée dans la spécialisation, et plus compétitive pour exporter des produits transformés à partir de pièces et de composants achetés moins cher. C'est ainsi que les Allemands ont retrouvé, avant même la réunification complètement digérée, une balance extérieure largement excédentaire.

La mondialisation des économies ne signifiera pas nécessairement un nivellement par le bas des conditions de vie. Néanmoins, le rattrapage des moins développés imposera aux plus avancés des reconversions économiques et sociales, qui seront d'autant plus douloureuses qu'elles n'auront pas été anticipées.

Réviser la PAC sans oublier l'arme alimentaire

Depuis les accords de Berlin et le compromis de Luxembourg de 2003, la fin de la PAC est programmée pour 2013. D'ici là, vont progressivement s'instaurer la libéralisation des marchés, la diminution des subventions de toute nature, y compris à l'exportation, et les

aides directes aux agriculteurs. Il est vrai qu'on subventionnait les produits : 80 % des aides allaient ainsi aux 20 % des agriculteurs qui produisaient, le plus souvent de façon intensive, au détriment des ressources en eau et de l'environnement.

On comprend bien qu'avec le découplage, progressif ou total suivant les pays, des aides par rapport à la production, les 80 % d'agriculteurs qui recevaient 20 % des aides ne produiront que s'ils gagnent plus en produisant qu'à ne rien faire. C'est une véritable révolution programmée de l'agriculture européenne, où l'on espère acheter le silence d'agriculteurs, de moins en moins nombreux, en continuant à les subventionner sans produire, ou sinon avec des conditions environnementales contraignantes justifiées. Ce scénario du dernier des Mohicans n'est pas rejeté par les agriculteurs, qui peuvent y trouver leur compte. On rémunère la rente des productions passées et, comme ils sont moins nombreux, chacun peut toucher autant, voire plus, même si l'aide globale diminue. Il risque, cependant, de conduire à une renationalisation partielle de la politique agricole.

La PAC représente plus de 40 % des dépenses communautaires pour 2 % de la population active. Ses adversaires ne manquent pas de mettre ce chiffre en avant pour réclamer son démantèlement, au nom des autres priorités européennes, imposées par l'élargissement, et, tout simplement, de la modernité qui invite à développer la recherche, la formation, les infrastructures et les politiques sociales. En réalité, l'agriculture est le seul domaine où la politique communautaire a remplacé les politiques nationales, et l'aide publique totale, européenne et nationale, qui est consacrée en Europe à l'agriculture, ne dépasse pas sa proportion dans la population active.

En Europe, la PAC a été un formidable succès. Mais elle devra être révisée en profondeur, ne serait-ce qu'en raison de l'intégration de nouveaux pays membres d'Europe centrale et orientale, impliquant la reconversion et la modernisation d'une agriculture qui, en termes de population active occupée, rappelle celle de la France des années 1950. L'agriculture raisonnée, soucieuse de traçabilité et de respect de l'environnement, n'est qu'un premier pas vers l'agriculture durable. Il est vrai que les subventions accordées dans les pays riches conduisent à des prix mondiaux artificiels, déconnectés des coûts de production, et finalement trop bas pour rémunérer les productions et les exportations des pays les moins développés. Ainsi, concernant le coton, aux États-Unis comme en Europe, où se concentre 70 % de la production totale, la subvention par kilo est devenue supérieure au prix de vente. Dans ces conditions, le coton africain, pourtant plus compétitif, ne peut être rémunéré à sa juste valeur et sa production, ainsi que ses exportations, ne peuvent être développées normalement. Le même constat vaut pour les céréales, le sucre et la plupart des denrées de base.

En raison du poids des États-Unis, le prix mondial des produits agricoles est souvent un prix de *dumping* apte à assurer l'écoulement des excédents américains. Si réviser la PAC, dans le sens du développement durable, s'impose, le faire indépendamment de la pression des États-Unis ne sera pas moins important. Tous les pays de l'Union ne sont pas également concernés. La France représente 20 % de la valeur ajoutée nette de l'agriculture européenne, l'Italie 19 %, l'Espagne 18 %, les autres venants loin derrière (l'Allemagne avec 10 %, la Grèce avec 7 %, le Royaume-Uni avec 6,5 %). L'Europe ne doit pas pour autant baisser la garde. Les aides sont un peu inférieures en volume aux États-Unis, mais plus élevées par agriculteur (20 000 US$ aux USA, 14 000 US$ dans l'UE). Selon les dispositions de la *Farm Bill*, les aides américaines devraient augmenter de 70 % en dix ans. Ce n'est donc pas le moment de démanteler chez nous, et sans réfléchir, ce que les États-Unis renforcent chez eux. L'arme alimentaire ne peut être laissée aux seuls États-Unis ; l'Europe aussi doit en disposer.

Retenons le message que délivre l'agriculture : la mondialisation des marchés et des économies a des limites. Faute de protéger ces secteurs porteurs de l'identité nationale, et les biens patrimoniaux correspondants, on prend le risque de déstructurer les sociétés en bouleversant les modes de vie et de relation.

Quand l'industrie va, tout va !

Dans cette économie mondialisée, l'Europe n'a pas à rougir de sa position. L'UE à Vingt-Sept est de loin la première puissance commerciale du monde : si l'on exclut ses intra-échanges (qui représentent, en moyenne, plus des deux-tiers des exportations de chaque pays membre), elle assure 19 % des exportations mondiales, contre 14 % pour les États-Unis et autour de 9 % pour le Japon et la Chine. Ses échanges extérieurs, même avec la facture énergétique, qui a doublé depuis 2002, restent presque équilibrés, avec un déficit d'environ 60 milliards d'euro, mais un excédent de plus de 70 milliards d'euro, si l'on considère la zone euro, tirée par l'Allemagne. Tel n'est pas le cas des États-Unis, qui accusent un déficit extérieur abyssal de plus de 500 milliards d'euro, alors que la Chine enregistre un excédent de 27 milliards d'euro et le Japon de 78 milliards d'euro pour 2004 (derniers chiffres connus).

Cette bonne performance est essentiellement due à l'Allemagne industrielle, qui a digéré la réunification, et enregistrait, en 2004, un excédent de près de 160 milliards d'euro (contre 30 en 1993 et 60 en 2000). À l'exception notable de l'Irlande, qui avait aussi un solde positif de 35 milliards d'euro vis-à-vis du reste du monde non européen, et de l'Italie en équilibre, tous les autres pays européens accusent un déficit structurel avec 13 milliards d'euro pour la France, 56 milliards d'euro pour l'Espagne et 94 milliards d'euro pour le Royaume-Uni. Comment expliquer de tels écarts au sein des pays de l'Union ?

Une seule explication résiste à l'analyse : les pays les plus performants dans la compétition internationale sont tout simplement ceux qui ont su garder une base industrielle solide. Si le poids de l'industrie et de l'énergie dans la valeur ajoutée de l'UE se situe autour de 20 %, en moyenne, il est de 25 % pour l'Allemagne, de 28 % pour l'Irlande et de 21 % pour l'Italie, contre seulement 18 % pour le Royaume-Uni et l'Espagne et 16 % pour la France. Cette avalanche de chiffres en dit long sur les perspectives d'avenir.

L'Allemagne pèse deux fois plus que la France dans les exportations de l'Union vis-à-vis du reste du monde (27 % contre 13 %). L'essentiel de sa force provient de l'excédent pour les « machines et équipements » : 155 milliards d'euro, contre seulement 11 milliards pour la France ; les « produits chimiques » : 31 milliards d'euro, contre 10 milliards pour la France ; et les « autres produits manufacturés » : 29 milliards d'euro contre, cette fois, un déficit de 19 milliards pour la France. Ce dernier poste est particulièrement révélateur du fait qu'une bonne spécialisation industrielle est le meilleur rempart contre l'invasion des importations en provenance des pays émergents à bas coûts de main d'œuvre.

Pour muscler l'industrie européenne face à la compétition internationale, il n'y a pas d'autre voie à suivre que celle de la spécialisation dans les productions innovantes et à haute valeur ajoutée. Il n'y a pas de secteurs condamnés, ni de fatalité dans les difficultés des entreprises ; il n'y a que des managers défaillants et des entrepreneurs qui ont cessé de remettre en cause leur production, alors qu'il faut innover pour gagner dans un monde en perpétuel changement. Les entreprises qui se contentent de vendre ce qu'elles produisent sont condamnées. Pour conquérir les marchés, il faut produire ce qui se vend, c'est-à-dire

des biens et des services répondant à des besoins réels ou latents. Les entrepreneurs innovants sont bien les magiciens de la croissance. Mais attention, l'innovation est plurielle : technique pour les process et les produits, mais aussi commerciale, sociale et financière.

Il n'y aura pas de croissance durable sans berceaux

Les rapports sur la technologie, l'innovation, la compétitivité sont légions. L'homme n'y est souvent abordé que comme capital humain, et sous l'angle de la formation, considérée, à juste titre, comme un investissement et un facteur de croissance à long terme. La démographie n'y est traitée qu'à travers le vieillissement par le haut (plus de personnes âgées) et les problèmes qui en découlent, mais quasiment jamais relativement aux conséquences du vieillissement par le bas (moins de jeunes), sur la croissance et sur la place de l'Europe dans le monde.

Les économistes « *refusent de voir* » le lien entre croissance économique et dynamique démographique et ne cherchent donc pas à le vérifier[5]. La comparaison des taux de croissance entre l'Europe et les États-Unis fait généralement appel à la technologie pour expliquer des différences sur le long terme. On peut se demander s'il n'y a pas aussi un effet de « multiplicateur démographique »[6].

ATTENTION AU MIRAGE TECHNOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

L'Europe s'est entichée du concept de société ou d'économie de la connaissance pour lequel elle s'est fixée un objectif de *leadership* mondial. L'Europe vieillissante se rassure pour l'avenir, s'imaginant peuplée de cheveux gris savants, jeunes d'esprit et champions de l'innovation.

Certes, la capacité des organisations à « apprendre à apprendre » est devenue un facteur-clé de compétitivité, mais pourtant les entreprises développent des pratiques contraires : l'urgence et la réactivité prévalent sur l'anticipation et le projet. La mémoire des idées est ignorée, voire détruite. La mise à la casse des travailleurs âgés de plus de 55 ans, qui sont porteurs de ce fameux capital humain, tant vanté par ailleurs, témoigne du même gâchis. Pour aller dans le sens de l'économie de la connaissance, il faut certainement respecter la connaissance et non la maltraiter.

La connaissance est bien le moteur de l'innovation. Mais, la technologie, bien qu'importante, ne saurait constituer l'essentiel. Cessons de considérer que la dépense de R&D est le principal indicateur porteur d'espoir pour l'avenir. Plus que le montant, compte l'efficacité de la dépense. Les comparaisons internationales montrent que les entreprises les plus performantes dans un secteur sont celles qui font un effort moyen en R&D et qui, donc, agissent en dépensant moins (1).

À la lumière de ce diagnostic, faut-il vraiment, comme le préconisent tant de rapports officiels, lancer des grands projets de recherche dans les secteurs de haute technologie et développer l'enseignement supérieur long ? La France, contrairement à l'Allemagne, investit déjà beaucoup trop dans les secteurs « recherchivores » (2) et pas assez pour stimuler les recherches dans les secteurs de moyenne ou basse technologie et dans les PME. Elle a presque deux fois plus de diplômés de l'enseignement supérieur que l'Allemagne, cinq fois

moins d'apprentis et son solde extérieur en bien d'équipements est trois fois plus faible ! Cherchez l'erreur ! Comparée à l'Allemagne, la France manque surtout de grandes PMI, en raison du coût capitalistique très élevé et des problèmes liés à la transmission du patrimoine (3). Ce message n'était, jusqu'ici, guère entendu, ni à Paris, ni à Bruxelles, la stratégie de Lisbonne étant d'abord soucieuse d'investissements dans les technologies de l'information.

(1) Le cabinet américain de conseil en stratégie Booz Allen Hamilton a même montré, en analysant les 1 000 premières entreprises mondiales, selon leur budget R&D, qu'il n'y avait pas de lien direct entre le montant des dépenses de R&D engagé et le succès de ces entreprises, qu'il soit mesuré en termes de croissance du chiffre d'affaires, de rentabilité ou de retour sur investissements pour les actionnaires ("Money Isn't Everything. Lavish R&D budgets don't guarantee performance", *strategy+business*, issue 41, winter 2005).

(2) 40 % des dépenses publiques de recherche sont concentrés dans le nucléaire, l'espace et le militaire et profitent d'abord à quelques grandes entreprises.

(3) Il n'y a, en France, que 2 000 entreprises industrielles de plus de 250 salariés. Elles comptent pour 65 % de la valeur ajoutée du secteur et assurent les quatre cinquièmes des exportations. 25 % de la valeur ajoutée revient aux 20 000 entreprises ayant entre 50 et 250 employés. Et il n'y a que 1 % des créateurs, soit 2 000 par an, qui se lancent dans l'industrie

Les pays européens sont comme des vergers dont les arbres, en plein rendement pendant 40 ans, arrivent à maturité sans que l'on ait prévu leur remplacement par de jeunes pousses. Or, pour investir et consommer, il faut avoir confiance en l'avenir et avoir besoin de s'équiper, autant de caractéristiques qui, malheureusement, régressent avec l'âge. Les ressorts du dynamisme sont les mêmes dans les domaines économique et démographique : le goût de vivre s'exprime à la fois par l'initiative économique et par l'accueil des enfants. L'esprit d'entreprise est cousin de l'esprit de famille !

Les dirigeants européens ont déjà pris conscience du vieillissement par le haut. Ils savent que l'équilibre de nos systèmes de retraite et de santé nécessitera des mesures douloureuses. Il faudra aussi assurer le financement de la dépendance des personnes âgées de 80 ans et plus, dont le nombre doublera d'ici à 2035 ! On peut reculer les échéances, mais il faudra que les plus jeunes, encore actifs mais moins nombreux, paient pour les anciens.

Les facteurs de développement des territoires sont, d'abord, endogènes et dépendent avant tout de la dynamique économique des actifs qu'ils comprennent. Plus ces derniers sont nombreux et entreprenants, plus le territoire est en bonne santé. En bref, les causes des difficultés sont d'abord internes, et l'impact de la globalisation sur nos économies doit être fortement relativisé.

Pour compenser son déficit démographique, l'Europe va devoir ouvrir ses frontières à une forte immigration de manière plus choisie et s'attacher à réussir l'intégration par des politiques publiques et familiales plus volontaristes quant à l'intégration. Cette dernière se fera d'autant mieux qu'il y aura brassage et mixité, notamment dans les écoles. D'où la nécessité d'une relance de la natalité dans les vieux pays européens où une femme sur deux voudrait un enfant de plus, mais doit y renoncer en raison des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle[7]. Le vieillissement par le haut est une bonne nouvelle pour les Européens, qui vivent plus longtemps en bonne santé ; cela devient un problème quand la relève des générations n'est pas assurée. C'est bien le vieillissement par le bas de la pyramide des âges qu'il faut éviter. Il ne servirait à rien d'avoir sauvé les baleines s'il n'y avait plus d'enfants pour les observer.

Population, PIB, PIB par habitant et PIB par actif occupé (taux de croissance moyen annuel sur la période, en %)

	Population			PIB			PIB/habitant			PIB/actif		
	80/90	90/ 2000	2000/ 2005	80/90	90/ 2005	2000/ 2000	80/90	90/ 2005	2000/ 2005	80/90	90/ 2000	2000/ 2005
ÉTATS-UNIS	0,9	1,2	1,1	3,3	3,3	2,6	2,3	2,1	1,5	1,5	1,7	1,8
EUROPE (15)	0,3	0,4	0,4	2,4	2,3	1,6	2,1	1,9	1,2	1,7	1,7	0,8
JAPON	0,6	0,3	0,1	3,9	1,2	1,5	3,4	1,0	1,3	3,0	0,9	1,8
FRANCE	0,5	0,4	0,6	2,5	2,1	1,5	2,0	1,7	0,9	2,2	1,5	1,0
ALLEMAGNE	0,1	0,3	0,1	2,3	2,1	0,7	2,2	1,8	0,7	1,3	1,8	0,9
ROYAUME-UNI	0,2	0,3	0,4	2,6	2,5	2,3	2,5	2,2	1,9	1,9	2,2	1,4
ITALIE	0,1	0,0	0,5	2,4	1,6	0,6	2,4	1,5	0,1	1,8	1,5	1,0
ESPAGNE	0,3	0,3	1,5	2,9	2,8	3,2	2,6	2,5	1,7	1,8	1,0	0,3
PAYS-BAS	0,6	0,6	0,5	2,2	2,9	0,8	1,7	2,3	0,3	1,1	0,9	0,8
DANEMARK	0,0	0,4	0,3	1,6	2,3	1,4	1,5	1,9	1,0	1,2	1,8	1,4

Source : Rexecode, 2006.

L'Union européenne et les enjeux migratoires

Catherine WIHTOL DE WENDEN

Depuis plus de dix ans, les images télévisées donnent à voir des clandestins venus d'Albanie, du Moyen-Orient, de Chine, d'Afrique sub-saharienne débarquant sur les côtes d'Europe du Sud ou entassés dans des containers avec pour destination un pays européen. Au cours de ces dernières années, l'Europe, qui peine à contrôler ses frontières et tente d'associer à cette tâche ses voisins du Sud, est devenue l'une des principales régions d'immigration du monde. Mais elle tarde à se reconnaître comme telle car elle a longtemps considéré l'immigration comme un phénomène provisoire, et elle a ensuite donné la priorité à la sécurité sur les besoins de main d'œuvre et d'inclusion sociale sans prendre en compte le vieillissement de sa population.

l'Europe, un continent d'immigration malgré lui

L'Union européenne est la seule grande région d'immigration du monde où l'immigration de travail est fermée depuis plus de trente ans. Entre 1973 et 1974, les pays européens décident de fermer leurs frontières aux travailleurs salariés dans un contexte de hausse des prix pétroliers, de chômage et de poussées de racisme, le Royaume-Uni les ayant précédés dès 1962. On pensait alors que c'était la fin de l'immigration, le temps du retour au pays des immigrés, de la substitution de la main-d'œuvre nationale aux travailleurs étrangers. Seuls les immigrés qui avaient un espoir dans l'évolution de leur pays après les dictatures, comme les Espagnols et les Portugais sont retournés chez eux, les autres faisant au contraire venir leurs familles par crainte de ne plus pouvoir revenir après leur retour au pays. On anticipe alors sur la mobilité interne des Européens comme alternative à la migration : c'est l'esprit des accords de Schengen de 1985, qui suppriment les frontières intérieures de l'Union pour les Européens alors qu'ils renforcent les frontières extérieures pour l'entrée des non communautaires par un système commun de visas. Mais la mobilité interne va se révéler plus faible que prévu, alors que la pression sur les frontières externes se poursuit malgré la crise car des pénuries de main-d'œuvre se perpétuent dans les secteurs peu attractifs avec des niches d'emploi pour les clandestins. À partir des années 1980 en France et 1990 dans

Migrations externes et internes

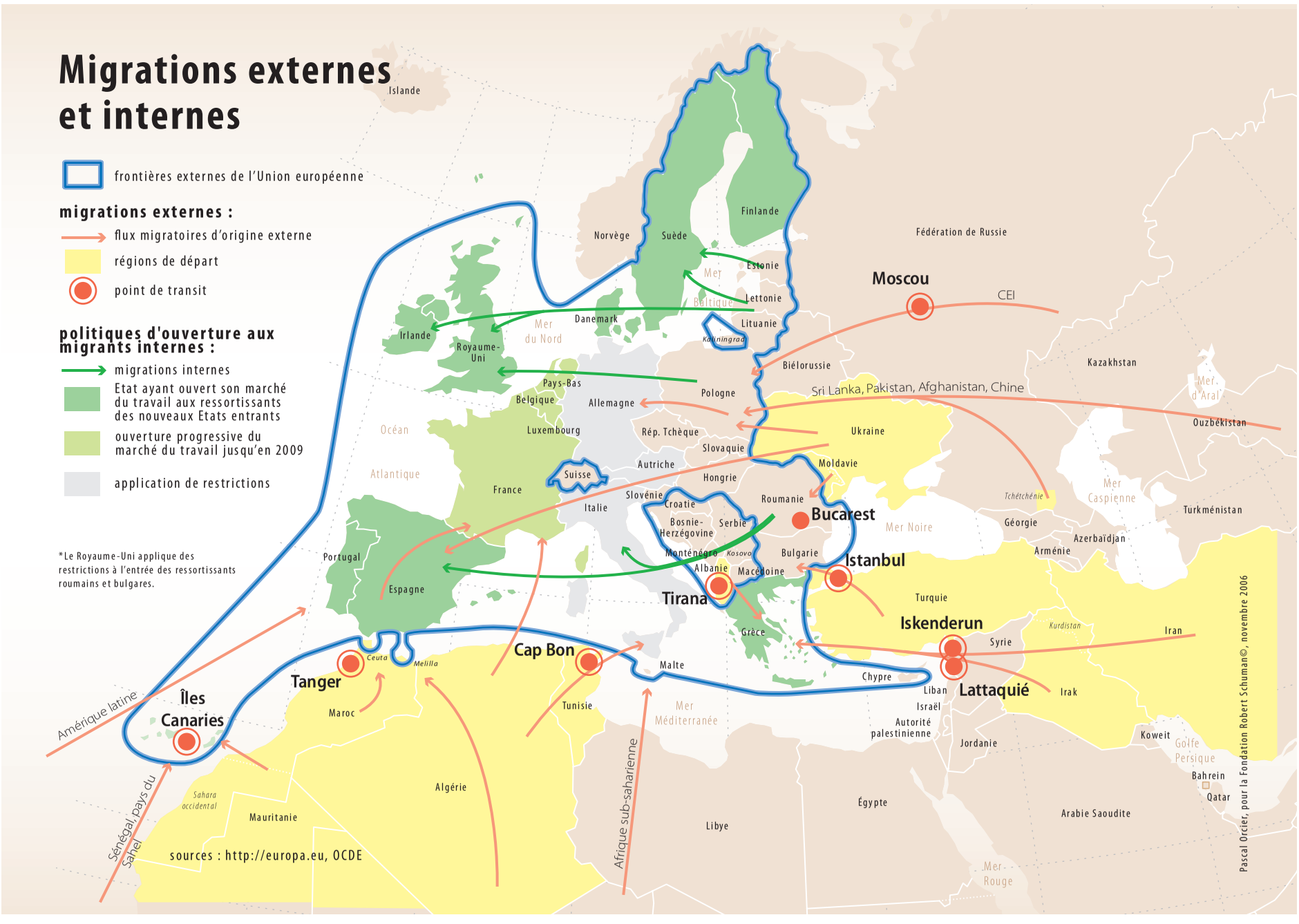

les pays voisins, le phénomène des « secondes générations » se profile dans les périphéries urbaines avec des poches d'exclusion et la montée de l'islam. On compte environ douze millions de musulmans en Europe sur quelques vingt millions d'étrangers, presque tous « importés » par l'immigration dont plus de cinq millions en France, pays où ils sont les plus nombreux en Europe.

Les années 1990 voient affluer de nouveaux profils de migrants car l'immigration se diversifie, notamment avec les demandeurs d'asile (438 000 en Allemagne pendant la seule année 1992, pic des arrivées de réfugiés potentiels) du fait de la multiplication des crises dans le monde avec des victimes qui ont des liens avec tel ou tel pays européen : crise yougoslave, question kurde, crise des grands lacs en Afrique, au Sri Lanka et en Haïti, en Afghanistan, au Proche et Moyen-Orient, en Tchétchénie. 500 000 demandeurs d'asile frappent chaque année aux portes de l'Europe pendant la décennie, soit le double de la demande vers les États-Unis et le Canada, pour se réduire à 240 000 en 2005 contre 380 000 en 2004. 80 % d'entre eux sont déboutés, alimentant le flux des sans-papiers. Outre le regroupement familial, qui constitue la moitié des entrées légales annuelles, arrivent aussi des étudiants, des femmes et des enfants isolés, des élites qualifiées, des migrations ethniques venues à la faveur de la chute du mur de Berlin (deux millions d'*Aussiedler* en Allemagne).

La politique d'immigration et d'asile s'européanise avec les accords de Dublin sur l'asile de 1990 (complétée par Dublin II en 2003), de Maastricht en 1992 (définition, à l'article 8, de la citoyenneté européenne introduisant une nouvelle distinction entre Européens et non Européens), d'Amsterdam en 1997 (communautarisation du processus de décision) et de Nice en 2000. D'anciens pays de départ deviennent des pays d'accueil comme dans l'Europe du Sud, adoptant à la hâte des politiques d'immigration et de régularisation des illégaux avec la mise en œuvre « à la carte » des traités européens selon un calendrier négocié. À Bruxelles, le dispositif de contrôle des frontières se durcit, sous la pression d'une vague sécuritaire dictée par l'opinion publique des États d'accueil et l'influence de l'extrême droite et d'attentats terroristes aggravés par l'impact du 11 septembre 2001. Dans la mouvance des ministres de l'Intérieur des pays européens, les conseils européens de Séville (2002), de Thessalonique (2003), de La Haye (2004) tendent à réduire la question de l'immigration au contrôle des frontières et à la lutte contre l'immigration clandestine. L'« acquis communautaire », c'est-à-dire l'ensemble du dispositif européen de contrôle, est imposé aux dix nouveaux entrants en mai 2004. L'Europe de la sécurité se construit plus rapidement que l'Europe de la mobilité grâce à l'échange des informations sur le franchissement illégal des frontières : SIS (système d'information Schengen), SIVE (système intégré de vigilance externe), Eurodac (contrôle biométrique des demandeurs d'asile), Frontex (système solidaire de contrôle des frontières). On compte plus de morts à Gibraltar (3 000 entre 1997 et 2001) que le 11 septembre 2001 et de 1992 à 2002, 5 000 personnes auraient trouvé la mort en mer Méditerranée, des chiffres sous-estimés. Des pays garde-frontières aux portes de l'Europe doivent signer des accords de réadmission des clandestins en échange d'assistance pour le contrôle de leurs propres frontières et d'aide au développement. Des camps sont mis en place pour assurer le « *containment* » sur la rive sud de la Méditerranée. Le coût diplomatique et économique d'une telle politique pèse dans les relations de l'Europe avec le Sud : les migrations sont le thème central du 13e sommet des chefs d'État d'Afrique et de France à Bamako en décembre 2005 et de la conférence eurafricaine de Rabat de juillet 2006.

Dans le même temps, les migrations en Europe se mondialisent, fruit de la généralisation de la délivrance des passeports depuis les années 1990 dans presque tous les pays du

monde, qui a créé un « droit de sortie » alors que le droit d'entrée se durcissait et d'une économie du voyage avec de nouvelles routes pour les filières clandestines (Égypte, Turquie, Grèce, Îles Canaries, Île de Lampedusa, Niger). Ceux qui viennent en Europe sont ceux qui entretiennent déjà souvent des réseaux transnationaux avec les pays européens : familiaux, matrimoniaux, économiques, linguistiques, culturels. Deux modèles de configurations migratoires prévalent dans les pays européens : le « couple migratoire » lorsqu'une seule nationalité est prédominante dans un seul pays et les quasi-diasporas. Le couple migratoire concerne les migrations d'origine coloniale : plus de 90 % des Algériens en Europe sont en France, l'essentiel des Indiens et des Pakistanais en Europe sont au Royaume-Uni, les Africains des anciennes colonies portugaises vont en priorité au Portugal. Le modèle quasi-diasporique existe lorsqu'une nationalité entretient des liens forts entre plusieurs pays européens où elle est implantée : c'est le cas des Turcs, première nationalité non européenne en Europe par le nombre (plus de trois millions), répartis entre plusieurs pays, mais aussi des Marocains qui figurent parmi les nationalités les plus nombreuses en France, en Espagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas. Les migrants et les populations qui en sont issus tissent des réseaux associatifs qui cherchent à interpeller les institutions européennes et les pays européens avec le concours de nouveaux électeurs, souvent double nationaux, tout en permettant aux pays d'origine des parents d'exercer une influence, par leur présence interposée, sur les pays d'accueil, à l'instar des Mexicains et des Chicanos aux États-Unis. Ils définissent des identités collectives qui tendent à infléchir les identités nationales en y introduisant le multiculturalisme, une tendance fortement remise en cause depuis plusieurs années en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark et au Royaume-Uni.

L'Europe des migrations : entre intégration et mobilité

Depuis 2000, un débat nouveau est venu bousculer le consensus sécuritaire et le credo de l'« immigration zéro » : un terme introduit en 1993 par Charles Pasqua et adopté comme ligne de conduite par les pays européens. Un rapport des Nations unies de 2000 sur les migrations de remplacement pointe le vieillissement de la population européenne à l'horizon 2030 ainsi que les pénuries de main d'œuvre et les déséquilibres entre la part des actifs et des inactifs : selon les scénarii proposés, il faudrait introduire plusieurs millions d'immigrés en Europe pour répondre aux besoins du marché du travail, augmenter le nombre des actifs ou rééquilibrer la pyramide des âges. Une réalité difficilement acceptée par les pays européens et souvent résolue par le recours à l'immigration clandestine mais pourtant rappelée par Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies dans un discours au Parlement européen de juillet 2004 : l'Europe ne doit pas fermer ses frontières à l'immigration et prendre en compte cette réalité dans la définition de l'identité européenne en construction. En 2005, sur près de 200 millions de migrants dans le monde, 61 % des migrants vivaient dans des pays développés dont 34 % en Europe contre 23 % en Amérique du Nord. Tandis que l'Union européenne continue à afficher, au fil des conseils européens, sa dimension sécuritaire, elle a néanmoins adopté un nouveau discours sur l'entr'ouverture des frontières qui peut apparaître contradictoire avec le premier.

Cette nouvelle inflexion, qui s'adresse aux migrants qualifiés et très qualifiés, aux experts, aux artistes et autres chercheurs de haut niveau (ne pas « rater » un second Einstein) s'inspire d'une seconde priorité en faveur de l'ouverture : la compétition mondiale

pour l'attraction des compétences et des talents, face aux États-Unis et au Canada. La « stratégie de Lisbonne », lancée au Conseil européen de mars 2000, cherche à favoriser en Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010. De leur côté et sans véritable concertation, les pays européens cherchent à rouvrir leurs frontières à l'immigration de travail dans les secteurs de pointe comme l'informatique, dans les emplois qualifiés où la main d'œuvre est rare (infirmières, syndrôme du « plombier polonais ») et dans les emplois non qualifiés grâce au recours aux saisonniers par des méthodes diverses : permis « à points » comme en Allemagne (entrés en vigueur le 1er janvier 2005) et en République tchèque, quotas de saisonniers (Autriche, Italie, Espagne, Portugal), immigration « choisie » (loi du 24 juillet 2006 en France à destination des plus qualifiés et des saisonniers), régularisations massives de sans-papiers (Italie, Espagne) dans les secteurs où ils sont particulièrement recherchés comme la garde des personnes âgées (les *« badanti »* en Italie), l'agriculture, les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, la construction. Au Royaume-Uni, une politique de libéralisation du travail est entrée en vigueur par une nouvelle loi en 2003. Dans huit des dix nouveaux pays de l'Union entrés en 2004, l'accès au marché du travail de leurs ressortissants dans l'UE s'effectuera selon un calendrier échelonné dans le temps en fonction des décisions des autres États membres d'ouvrir immédiatement ou progressivement leurs frontières aux nouveaux travailleurs (voir carte). Le 11 janvier 2005, le « Livre vert » sur l'immigration a défini une approche communautaire de la gestion des migrations économiques dans le sens de l'entr'ouverture des frontières, sans que l'Union européenne ne soit pour l'instant en mesure de définir les besoins de main-d'œuvre à l'échelon européen.

Dans le même temps, sous la pression d'une partie de l'opinion publique sensible au thème du coût social de l'immigration et aux limites des capacités d'intégration, l'immigration familiale connaît des restrictions renforcées en Italie (loi Bossi-Fini), en France (lois « Sarkozy » de 2003 et de 2006), aux Pays-Bas et au Danemark ainsi que l'asile, dont les liens avec l'immigration conduisent à plus de suspicion. L'absence de concertation amène même certains pays européens à reprocher à d'autres de constituer un « facteur d'appel » quand ils décident unilatéralement de régulariser leurs sans-papiers. Ainsi lorsque l'Espagne (qui a reçu en 2003 plus du tiers de toute l'immigration à destination de l'Union européenne, devenant au cours de ces dernières années le premier pays pour le volume annuel de ses entrées), a décidé de procéder à deux régularisations successives, le ministre de l'Intérieur français Nicolas Sarkozy lui a reproché d'être une porte d'entrée pour l'immigration africaine. Le gouvernement Zapatero lui a répondu que plus de la moitié des régularisés étaient des Latino-américains.

Une autre dissonance vient des pays du Sud. En 2005, les migrants en Europe ont envoyé 14 milliards d'euro de transferts de fonds à destination de leurs pays d'origine, ce qui constitue l'une des premières sources de devises pour ces pays. Sur la rive Sud de la mer Méditerranée, 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans, mais les pays du Maghreb ont entamé leur déclin démographique, ce qui n'est le cas ni pour l'Asie, principal réservoir de population du monde, ni pour l'Afrique, qui représente un habitant sur huit et demain un habitant sur quatre et se trouve, comme l'Amérique latine, au-dessous de l'autosuffisance alimentaire. Le migrant « moyen » est asiatique et vit dans un autre pays du Tiers-Monde. Plusieurs pays de départ vers l'Europe sont devenus des pays d'accueil ou de transit, comme le Maroc, la Turquie et, à l'Est, l'Ukraine. Mais, l'Afrique constitue un face-à-face pour l'Europe qui cherche à associer les pays africains de départ dans la lutte contre

l'immigration clandestine, comme récemment le Sénégal et à mener des partenariats de co-développement. Les accords de Barcelone de 1995, à travers le programme MEDA, avaient cherché à faire entrer les associations dans le dialogue euro-méditerranéen en les associant à des initiatives de développement local, sans parvenir à renverser la dynamique des départs et des retours car c'est souvent une goutte d'eau dans la ligne de fracture économique, politique, sociale, culturelle que constitue la mer Méditerranée. Les facteurs de mobilité ne sont pas seulement économiques : c'est souvent l'information télévisée et les biens de consommation rapportés par les immigrés qui suscitent l'envie d'Europe et il existe sur place une offre de voyage (clandestin) de la part de ceux qui ont fait de la frontière une ressource. Très souvent la migration alimente le développement (ou du moins améliore la subsistance des familles par l'argent envoyé) à court terme par les formes de modernisation qu'elle induit (adduction d'eau et d'électricité, modernisation et européanisation des mentalités comme ce fut le cas jadis pour l'Espagne et le Portugal) tout autant que le développement peut provoquer la migration car l'urbanisation rapide du Tiers-Monde est le fruit de l'exode rural induit par la transformation des secteurs d'activité et devient le creuset des projets migratoires. L'immigration apparaît à beaucoup de jeunes hommes comme une odyssée moderne car ils considèrent qu'il n'y a aucun espoir de voir leur situation s'améliorer à court et moyen termes dans des pays figés dans l'immobilisme, l'autoritarisme et le népotisme, même pour les plus diplômés. Ces pays forment souvent d'ailleurs plus d'élites qu'ils ne peuvent en absorber sur leur marché du travail et comptent à demi-mots sur la migration pour limiter le chômage, la contestation sociale et envoyer des fonds. L'entr'ouverture des frontières de l'Europe aux plus qualifiés permet une plus grande mobilité pour ceux qui décident de faire de la co-présence un mode de vie. Des migrants de l'Europe orientale ont adopté ce mode de vie dès la chute du mur de Berlin, des migrants du Sud inscrits dans des réseaux économiques transnationaux de commerce ou d'entreprises de part et d'autre de la mer Méditerranée s'y emploient également. Le rapport de l'ONU de 2006 intitulé « Migrations et développement » révèle les effets bénéfiques des migrations pour les sociétés de départ et d'accueil et souligne que les pays qui tireront le meilleur parti de ces migrations sont ceux qui sauront le mieux les intégrer, même si ce n'est pas pour un séjour définitif et qui sauront limiter les effets pervers de la fermeture des frontières.

La question de l'inclusion est en effet un autre défi pour les pays européens qui redécouvrent, à travers l'ethnicisation de la pauvreté dans des zones urbaines périphériques, la question sociale. Après avoir valorisé diverses expériences d'expression d'identités collectives, les pays européens mettent l'accent sur les valeurs communes partagées, sur l'apprentissage de la langue pour les nouveaux arrivants, sur l'accès à la nationalité des générations issues de l'immigration par l'introduction du droit du sol, au tournant des années 1990 dans la plupart des pays de droit du sang (dont notamment l'Allemagne, en 1999), sur la lutte contre les discriminations introduite par l'article 13 du traité d'Amsterdam et, désormais, entrée dans la législation des pays de l'Union, sur les tentatives de faire sortir l'islam de la marginalité : l'explosion des banlieues en France en novembre 2005 comme celle du terrorisme à Londres en juillet 2005 ont servi de révélateur des dangers d'un vivre ensemble mal maîtrisé.

Conclusion

L'Europe se découvre tardivement terre d'immigration : le passage d'une immigration de travail des années de croissance à une immigration d'installation suite à la fermeture des frontières s'est effectué souvent douloureusement. La poursuite de l'arrivée clandestine de nouveaux arrivants est vécue comme une « invasion de pauvres » venant s'installer à la table des États providence, face à l'impuissance de l'Europe à gérer ses frontières. Aucun pays du monde n'a d'ailleurs pour l'instant de réponse à court terme à la poursuite de l'immigration. De tous les éléments parfois contradictoires qui lui sont posés par cette nouvelle donne, la conviction dans l'opinion publique qu'il s'agit là d'un atout à saisir est sans doute le plus important.

L'Europe au féminin

Pascale JOANNIN

L'année 2006 est riche en exemples de femmes qui ont accédé à des postes de responsabilité. Certaines ont été élues ou réélues présidentes de leur pays (Michelle Bachelet au Chili, Helen Johnson-Sirleaf au Libéria, Tarja Halonen en Finlande, Micheline Calmy-Rey en Suisse) ou présidentes du Parlement de leur pays (Barbara Prammer au Nationalrat autrichien, Nancy Pelosi à la Chambre des Représentants américaine). D'autres ont pris la tête d'entreprises de premier plan (Patricia Russo chez Alcatel-Lucent, Irene Rosenfeld chez Kraft Foods, Indra Nooyi chez PepsiCo, Anne-Marie Idrac à la SNCF). Sans compter l'arrivée au poste de Chancelière de la République fédérale d'Allemagne d'Angela Merkel en novembre 2005, ce qui lui vaut le titre de femme la plus influente du monde dans le palmarès de Forbes[1].

Les années à venir semblent confirmer cette tendance avec la désignation le 16 novembre 2006 d'une femme comme candidate issue d'un grand parti de gouvernement à l'élection présidentielle française de 2007 (Ségolène Royal pour le Parti socialiste) ou encore celle annoncée de candidates à l'élection présidentielle américaine de 2008.

Ces exemples annoncent-ils enfin le « temps des femmes », la fin du « plafond de verre » qui bloquait l'ascension des femmes et créait *de facto* une inégalité flagrante entre hommes et femmes dans l'accès aux postes de décision ?

Rien n'est moins sûr. Il est certain que les choses bougent, que les mentalités changent et que l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes devient de moins en moins acceptable et acceptée.

La preuve en est l'éclosion de projets, propositions et démarches de toute nature pour promouvoir la place de la femme dans la société, que ce soit dans les instances de direction des entreprises (conseils d'administration, comités exécutifs), dans les nominations aux postes de direction des administrations ou encore dans les postes exécutifs des fonctions électives et des mandats politiques.

Comme le disait Jean-Jacques Servan-Schreiber en 1991, « le siècle qui vient sera celui des femmes. Elles sont plus ouvertes, plus sensibles, plus travailleuses que les hommes, plus capables aussi d'anticiper l'avenir »[2].

Qu'en est-il exactement ?

L'Europe constitue le continent où la place des femmes dans la société, sans être idyllique, est la meilleure. Il importe de rappeler combien le rôle des Communautés européennes, puis de l'Union européenne, a été et reste encore décisif en matière d'égalité entre les femmes et

L'Europe au féminin

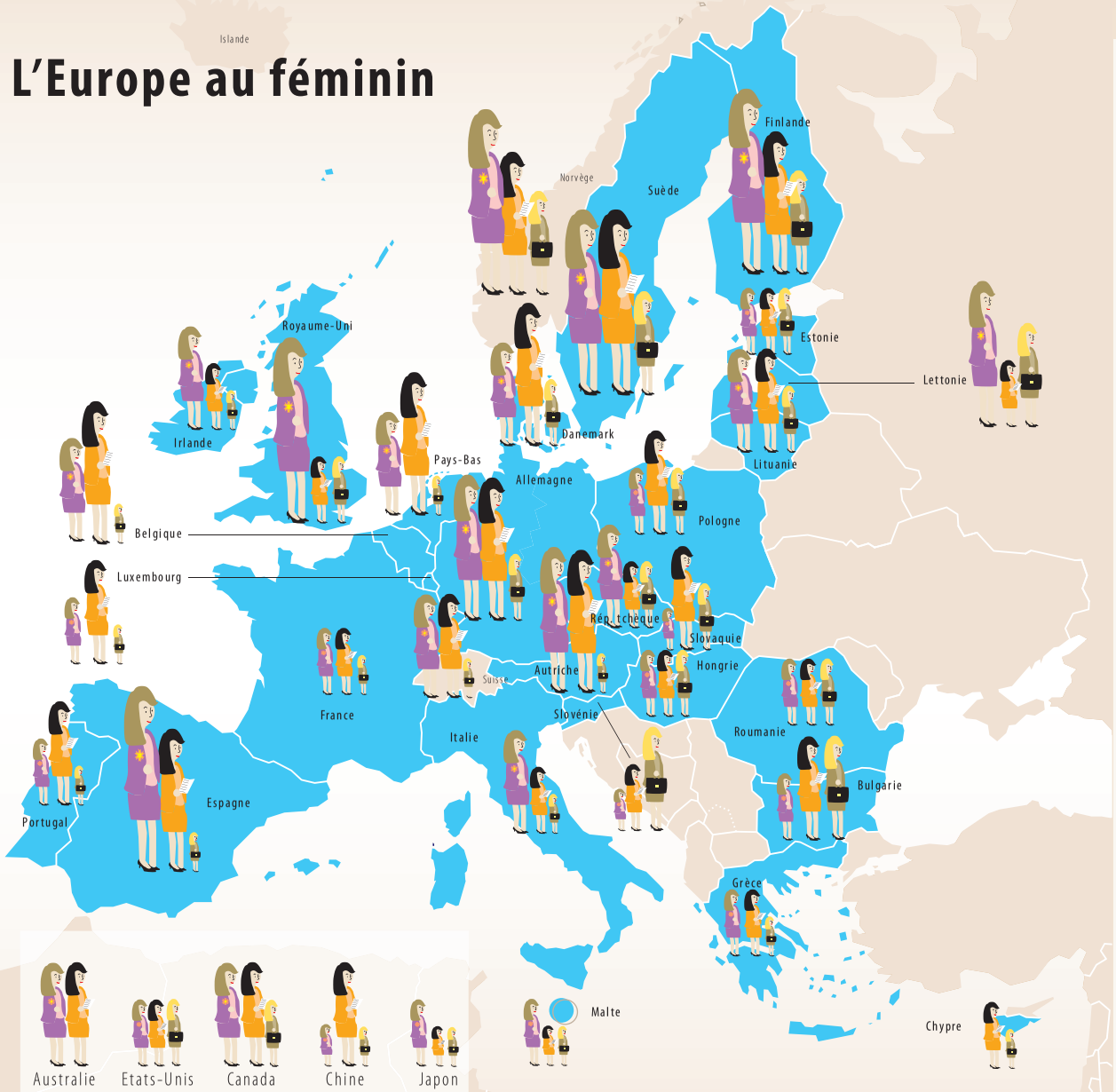

% de femmes dans les gouvernements (situation au 10 janvier 2007)

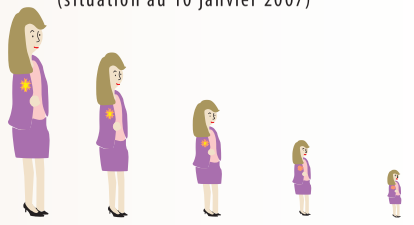

moyenne de l'UE à 27: 23,50%

% de femmes dans les Parlements nationaux (Chambres basses ou uniques)au 29 novembre 2006

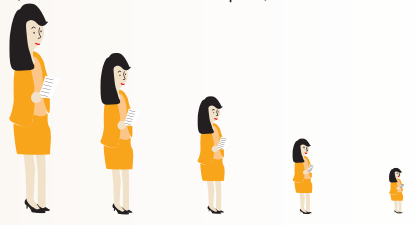

moyenne de l'UE à 27: 23,04%

% de femmes dans les prises de décision des 50 plus grosses sociétés cotées publiquement

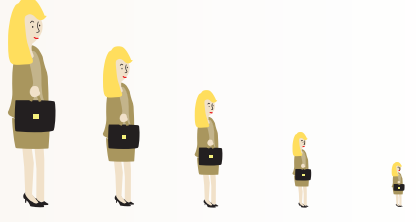

moyenne de l'UE à 27: 11,51%

sources : Commission Européenne, DG EMPL, www.weforum.org/pdf/gendergap, Fondation Robert Schuman

Pascal Orcier,, pour la Fondation Robert Schuman© novembre 2006

les hommes depuis 1957[3]. Certes, tout n'est pas parfait et il reste encore beaucoup à faire. Mais l'Europe constitue peu à peu un modèle pour d'autres continents où la place des femmes reste encore précaire, sans parler des pays où les droits des femmes sont bafoués.

Le rôle déterminant de l'Europe

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondateur de l'Union européenne inscrit dans les Traités (articles 2, 3, 13, 137 et 141 du Traité instituant la Communauté européenne[4]). Ce principe a sans cesse été réaffirmé (protocole social annexé au Traité de Maastricht, Traité d'Amsterdam, Charte sociale européenne, Charte européenne des droits fondamentaux). À noter que le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe en fait, dans sa partie I, en plus d'un objectif, une des valeurs de l'Union.

Pour remédier aux écarts non négligeables existant entre les États membres, l'Union européenne a développé une législation en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes que ce soit dans le domaine de la vie professionnelle (l'égalité de rémunération, l'accès à la formation et à l'emploi, le temps de travail, le travail à domicile, la protection sociale de la maternité, le congé parental ou le harcèlement sexuel), de la vie politique (les femmes au niveau international) ou encore de la vie privée (les violences conjugales).

Cette législation, devenue importante au fil des années – 13 directives ont été adoptées à ce jour –, s'impose aux États membres qui doivent la retranscrire dans leur droit national. Ainsi s'élabore progressivement un modèle européen qui pousse les États de l'Union européenne à favoriser l'égalité entre les sexes et à développer des sociétés plus ouvertes et plus modernes.

Les « moins disants » sont incités à rattraper leur retard et à se rapprocher de ceux qui sont les « mieux disants ». En matière politique par exemple, alors que les États scandinaves, et la Suède en particulier, ont toujours fait preuve d'une exemplarité en matière d'accession des femmes aux fonctions électives et gouvernementales affichant une parité remarquable, l'Espagne, pays du Sud de l'Europe, souvent plus enclin au « machisme », a décidé en 2004 de constituer un gouvernement strictement paritaire ce qui l'a propulsé au premier rang européen.

Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place au fil des années plusieurs programmes ayant de réelles implications pour les femmes : *Daphné* pour lutter contre les violences faites aux femmes, *Equal* pour l'accès au marché du travail, *Progress* pour l'emploi et l'inclusion sociale. Elle a également inscrit l'égalité des chances entre les hommes et les femmes comme une priorité des Fonds structurels (FSE, FEDER, FEOGA, IFOP) et a développé, à partir des années 90, « une stratégie d'intégration de la dimension du genre » *(gender mainstreaming)* pour accentuer et accélérer le mouvement, en faire une réalité concrète et parvenir ainsi aux objectifs qu'elle s'est fixés.

La jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes[5] vient consolider l'édifice en rappelant le droit communautaire en la matière et les obligations qui en découlent pour les États membres qui ne le respecteraient pas.

L'Union européenne s'est donc peu à peu occupée de tous les domaines dans lesquels l'égalité n'était pas convenablement assurée et s'efforce de susciter l'intérêt des États membres afin d'y remédier[6]. La situation évolue dans le bon sens depuis quelques années et cela va en s'accentuant grâce au rôle de l'Union européenne. La politique des institutions européennes, discrète mais tenace et efficace, contribue, progressivement, à améliorer le statut des femmes en Europe plus sûrement qu'on ne l'imagine parfois.

sources : Commission Européenne, DG EMPL, www.weforum.org/pdf/gendergap, Fondation Robert Schuman

Les femmes dans la vie économique

Selon les objectifs dits de Lisbonne[7], le taux d'emploi des femmes au sein de l'Union européenne doit atteindre 60 % d'ici 2010. Actuellement, il est de 55,7 %. L'écart avec le taux d'emploi des hommes (71 %) s'est réduit, passant de 18,1 points en 1999 à 15,2 points en 2004.

Dans le même temps, le taux d'emploi était de 56 % (contre 69,2 % pour les hommes) aux États-Unis en 2004, de 46,6 % au Canada, de 46,2 % en Australie et de 42 % au Japon.

Le taux d'emploi est beaucoup plus faible (31,7 %) pour les femmes âgées de 55 à 64 ans. Cela se retrouve aux États-Unis (43 %)[8].

Le taux d'emploi à temps partiel des femmes est supérieur à celui des hommes : 32,6 % contre 7,4 % dans l'Union européenne ; 26 % contre 11,8 % aux États-Unis. Il est à noter qu'en moyenne, les femmes américaines travaillant à temps partiel gagnent un peu plus que les hommes (+ 8,5 %).

Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes (9,7 % contre 7,8 %) dans l'Union européenne. Il est de 5,3 % en Australie contre 5 %. Ailleurs, le taux de chômage des femmes est très légèrement inférieur à celui des hommes, aux États-Unis 5,4 % contre 5,6 %, au Canada 6,5 % contre 7 %, et au Japon 4,2 % contre 4,6 %.

En dépit de la législation communautaire sur l'égalité de rémunération, les femmes gagnent encore 15 % de moins que les hommes et cet écart se résorbe à un rythme beaucoup plus lent que les disparités de taux d'emploi entre les femmes et les hommes[9]. Cet écart est de 19 % en moyenne aux États-Unis en 2005[10]. Il est aussi de 15 % en Australie.

Les femmes constituent, en moyenne, 30 % des entrepreneurs dans l'Union européenne[11]. Au sein des entreprises, les femmes ne représentent que 32 % des cadres. Seulement 10 % des membres des conseils d'administration et 5 % des membres des comités exécutifs des grandes entreprises de l'Union sont des femmes[12]. Cette faible représentation cache, en réalité, une grande disparité de situation au sein de l'Union européenne. En effet, la Suède possède 27 % de femmes dans les espaces de décision des entreprises, alors que la Belgique n'en a que 1,8 % et l'Italie 2,6 %. L'Amérique du Nord (États-Unis[13] et Canada) est, dans ce domaine, plus en avance que la moyenne de l'Europe avec respectivement 13,6 % et 12 % de femmes dans ces instances[14], mais reste en retard par rapport aux pays scandinaves. L'Asie reste très en deçà avec respectivement 2 % et 2,2 % en Chine et au Japon.

Cette situation reste affligeante partout lorsque l'on sait que près de 55 % des étudiants de l'Union européenne sont des étudiantes ! 41 % sont des doctorantes et 58 % sont de niveau Master. Aux États-Unis, on recense 57 % d'étudiantes en *Bachelor* (Licence), 58 % en Master et 29 % en MBA. Au Japon, 38 % des étudiants de Master sont des filles.

Pour remédier à cette anomalie, un pays européen, non membre de l'Union européenne, la Norvège, a adopté une loi[15] qui oblige, depuis le 1er janvier 2006, les nouvelles sociétés à compter au moins un homme et une femme dans les conseils d'administration de 2 ou 3 membres et un minimum de 40 % de représentants de chaque sexe dans les conseils de 10 membres au plus. Les entreprises déjà existantes doivent s'y conformer d'ici 2008. En quelques mois, 18 % des entreprises norvégiennes remplissent déjà ce critère. Cette initiative fera-t-elle tache d'huile ?

Souvent, en matière sociétale, l'exemple est venu du Nord de l'Europe. Il en sera cette fois-ci encore ainsi même s'il subsiste toujours des obstacles.

Par exemple, la loi sur l'égalité salariale en France a été censurée par le Conseil constitutionnel en mars 2006[16]. Seule la parité politique étant inscrite dans la Constitution, il n'y aura donc pas de quotas d'au moins 20 % de femmes dans les Conseils d'administration ou de surveillance des entreprises, du moins immédiatement. En Espagne, le Parlement a voté une loi d'égalité entre les hommes et les femmes qui concerne tous les secteurs (vie politique, administration, entreprises). Cette loi prévoit, entre autres, l'introduction de la parité au sein des Conseils d'administration qui ont huit ans pour introduire 40 % de femmes dans leurs rangs (contre 4 % actuellement).

L'avenir semble pourtant prometteur. Les bastions tombent petit à petit, lentement mais inexorablement.

Les magazines et journaux économiques (*Forbes*, *Financial Times*, etc.[17]) font beaucoup pour mettre en avant les femmes qui exercent des responsabilités dans les entreprises ou qui disposent de pouvoirs de décision ou d'influence. Elles sont encore peu connues du grand public, elles sont pourtant de plus en plus nombreuses à diriger des sociétés, y compris de grandes entreprises (Areva, Banesto, etc.), des places financières (London Stock Exchange) ou des syndicats. Après Nicole Notat à la CFDT, Laurence Parisot a été élue Présidente du MEDEF en juillet 2005. Une femme, Noluthando Mayende-Sibiya, est à la tête du principal syndicat de la fonction publique en Afrique du Sud (NEHAWU- National Education Health and Allied Workers Union).

Il reste enfin un dernier écueil pour les femmes : la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale avec des enfants. Trop souvent, les mères sont obligées de mettre un frein à leur carrière, ce qui n'est pas vrai pour les pères. C'est la raison pour laquelle certaines choisissent de ne pas avoir d'enfant. Par exemple, 49 % des femmes américaines qui occupent une position élevée dans l'entreprise n'ont pas d'enfant. En Europe, l'Union a adopté des mesures instaurant un congé parental ou développant les possibilités de garde des jeunes enfants[18].

Ce qui est vrai pour la vie économique l'est aussi pour la vie politique.

Les femmes dans la vie politique

Si les femmes ont obtenu au cours du siècle dernier le droit de vote, et alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population[19], elles sont encore loin de peser autant dans les assemblées, locales ou nationales, qui sont censées représenter l'ensemble de la population. Selon l'Union interparlementaire (UIP)[20] au 30 novembre 2006, sur les 43 755 membres que comptent les parlements dans le monde (chambres basses et hautes confondues), il n'y a que 7 254 femmes, soit une proportion de 17 %. Ce sont les pays scandinaves qui ont la proportion de femmes parlementaires la plus élevée (40,8 %). Viennent ensuite l'Union européenne (23,16 %) suivie des Amériques (21,7 %), de l'Afrique subsaharienne (16,6 %) et de l'Asie (16,4 %). Dans les pays arabes, il n'y a que 9,3 % de femmes parlementaires.

D'où la prise de conscience depuis quelques années et l'encouragement à promouvoir et à soutenir la parité selon laquelle les femmes doivent désormais obtenir, au besoin par la loi, la même place que les hommes dans la vie publique. Le concept de parité stipule que les postes ouverts aux élections soient répartis de manière égale entre les hommes et les femmes. Il s'impose dans plusieurs pays. S'il ne constitue sans doute pas la solution idéale,

il a permis quelques belles avancées et le déblocage de situations qui, autrement, n'auraient pas évolué.

C'est en Europe que se trouve le plus grand nombre (7) de femmes chefs d'État en exercice ; 4 présidentes élues : Mary McAleese en Irlande depuis 1997, Vaira Vike-Freiberga en Lettonie depuis 1999, Tarja Halonen en Finlande depuis 2000 et Micheline Calmy-Rey en Suisse pour l'année 2007, ainsi que 3 souveraines : Elizabeth II au Royaume-Uni depuis 1952, Margarethe II au Danemark depuis 1972 et Beatrix aux Pays-Bas depuis 1980.

Pour le nombre de femmes élues dans les Parlements, les pays européens occupent les premières places du classement mondial. Toujours selon l'Union interparlementaire (UIP)[21], au 30 novembre 2006, 6 pays européens dont 5 de l'Union européenne (Suède, Finlande, Danemark, Pays-Bas et Espagne) figurent parmi les 10 premiers.

	État-membre	Parlement (Chambre basse ou unique)	Date l'élection	Sièges totaux	Nombre de femmes	%
1	SUÈDE	Riksdag	2006	349	182	52,15
2	DANEMARK	Folketinget	2006	179	69	38,55
3	FINLANDE	Eduskunta	2003	200	76	38,00
4	PAYS-BAS	Tweede Kamer	2006	150	55	36,67
5	BELGIQUE	La Chambre	2003	150	53	35,33
6	AUTRICHE	Nationalrat	2006	183	58	31,69
7	ALLEMAGNE	Bundestag	2005	614	194	31,60
8	ESPAGNE	Congreso	2004	350	108	30,86
9	PORTUGAL	Assembleia da Republica	2005	230	61	26,52
10	BULGARIE	Narodno Sabranie	2005	189	51	25,00
	LUXEMBOURG	Chambre des Députés	2004	60	15	25,00
12	LITUANIE	Seimas	2004	141	33	23,40
13	POLOGNE	Sejm	2005	460	95	20,65
14	SLOVAQUIE	Narodna Rada	2006	150	30	20,00
15	ROYAUME-UNI	House of Commons	2005	646	126	19,50
16	LETTONIE	Saeima	2006	100	19	19,00
17	ESTONIE	Riigikogu	2003	101	19	18,81
18	ITALIE	Camera dei Deputati	2006	630	108	17,14
19	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Poslanecka Snemovna	2006	200	31	15,50
20	CHYPRE	House of Representatives	2006	56	8	14,29
21	IRLANDE	Dàil Éireann	2002	166	23	13,86
22	GRÈCE	Hellenic Parliament	2004	300	41	13,67
23	SLOVÉNIE	Zbor	2004	90	12	13,33
24	FRANCE	Assemblée Nationale	2002	577	75	13,00
25	ROUMANIE	Camera Deputa_ilor	2004	332	37	11,14
26	HONGRIE	Orszaggyulés	2006	386	40	10,36
27	MALTE	Kamra Tad Deputati	2003	65	6	9,23
	TOTAL			**7 054**	**1 625**	**23,04**

Source : Fondation Robert Schuman.

Depuis le 1er janvier 2007, la moyenne de l'Union européenne s'établit à 23,04 %. L'Australie est à 23,3 % (au 30 juin 2006), le Canada à 20,8 % (élections de janvier 2006), les États-Unis à 17,24 % (élections de novembre 2006), le Japon à 9,4 % (élections de septembre 2005). Là encore, malgré les disparités existant entre la Suède, qui compte 52,15 % de députées femmes, et Malte, qui n'en a que 9,23 %, l'Union européenne possède une réelle avance.

Il en va de même pour le nombre de femmes qui président une des chambres du Parlement. Sur les 28 femmes recensées par l'UIP[22] au 31 octobre 2006, 10 sont Européennes

	État-membre	Date de nomination	Nombre de ministres*	Nombre de femmes	%
1	ESPAGNE	2004	17	8	47,05
2	ROYAUME-UNI	2006	22	10	45,45
3	FINLANDE	2003	18	8	44,44
4	SUÈDE	2006	22	9	40,91
5	ALLEMAGNE	2005	16	6	37,5
6	AUTRICHE	2007	14	5	35,71
7	LETTONIE	2006	19	6	31,58
8	BELGIQUE	2004	15	4	26,67
9	DANEMARK	2005	19	5	26,31
10	PAYS-BAS	2006	16	4	25
11	ITALIE	2006	26	6	23,08
12	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2007	18	4	22,22
13	LITUANIE	2006	14	3	21,43
14	IRLANDE	2004	15	3	20
15	ROUMANIE	2004	16	3	18,75
16	BULGARIE	2005	18	3	16,67
	GRÈCE	2004	18	3	16,67
	HONGRIE	2006	12	2	16,67
19	LUXEMBOURG	2004	13	2	15,38
	MALTE	2004	13	2	15,38
21	ESTONIE	2005	14	2	14,28
22	FRANCE	2005	17	2	11,76
	PORTUGAL	2005	17	2	11,76
24	POLOGNE	2006	19	2	10,53
25	SLOVÉNIE	2004	16	1	6,25
26	SLOVAQUIE	2002	16	1	6,25
27	CHYPRE	2006	11	0	0
	TOTAL		**451**	**106**	**23,50**

** De plein exercice.*

Source : Fondation Robert Schuman, © FRS.

dont 7 issues d'États membres de l'Union européenne ; 6 représentent des îles des Caraïbes, 5 sont Africaines, 4 Sud-Américaines, 1 Asiatique, 1 en Océanie, 1 au Moyen-Orient.

Depuis les élections du 7 novembre 2006 aux États-Unis, il faut rajouter 1 Nord-Américaine.

Dans les gouvernements, la moyenne de l'Union européenne s'établit à 23,50 % ; l'Espagne étant en tête avec 47,05 % et Chypre en queue de peloton avec 0 %. En janvier 2005, les femmes ne représentaient que 14,3 % des ministres dans le monde.

Cinq femmes sont actuellement Premier ministre de leur pays, une sur chaque continent (Allemagne, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Jamaïque, Mozambique).

Le plus grand nombre de femmes ministres (278) occupent des portefeuilles très spécifiques : la famille, l'enfance, les personnes âgées, les personnes handicapées, la jeunesse, les affaires sociales, l'éducation, la condition féminine. Peu sont ministres de la défense (13), des finances (20) ou des Affaires étrangères (22). Sur ces 22 femmes ministres des Affaires étrangères, plus d'un tiers (9) se trouvent en Europe dont 5 dans l'Union européenne (Grèce, Royaume-Uni, Hongrie, Autriche, Pologne).

La parité mérite donc d'être encore améliorée dans les exécutifs. C'est ainsi que le gouvernement français a promulgué une loi[23] pour assurer la parité dans la répartition des postes exécutifs des mairies et des conseils régionaux où les femmes sont sous-représentées. On ne dénombre en effet que 10,9 % de femmes maires et une seule présidente de région !

Élu au suffrage universel direct depuis 1979, le Parlement européen a vu au fil du temps son rôle et ses pouvoirs s'accroître. Le nombre de femmes en son sein a augmenté parallèlement ; elles sont beaucoup plus présentes au Parlement européen (30,5 %) que dans les Parlements nationaux, 23,04 % en moyenne.

Les femmes sont plus assidues que les hommes au Parlement européen, certaines affichent un taux de présence de 100 %. Elles président 6 Commissions, 13 délégations et sont rapporteurs de textes importants comme par exemple la directive relative aux services, l'immigration légale, le programme-cadre de recherche et développement (PCRD)[24]. En 2006, les eurodéputées ont présenté 190 rapports sur 470, soit 30,39 %. Le Parlement européen dispose d'une commission permanente des droits de la femme et de l'égalité de genre qui œuvre et veille au rôle et à la place des femmes dans la société. Son travail est fort utile pour vaincre les résistances et accélérer la tendance en cours. Il a présenté, au mois de novembre 2006, une nouvelle initiative[25] pour la promotion de la femme.

Enfin, il convient de noter que deux Françaises ont présidé le Parlement européen : Simone Veil de 1979 à 1982 et Nicole Fontaine de 1999 à 2001, alors qu'aucune femme n'a encore présidé l'Assemblée nationale ou le Sénat français.

Les Françaises possèdent cette particularité d'être représentées par 42,3 % de femmes au Parlement européen contre seulement 13 % à l'Assemblée nationale et 17,9 % au Sénat. Le seul mode de scrutin n'explique pas tout.

Les femmes investissent l'assemblée de Strasbourg qui devient incontournable au sein des institutions européennes. Elles maîtrisent de mieux en mieux le processus d'élaboration de la législation communautaire alors que celle-ci occupe dorénavant de plus en plus de place dans la loi et les règlements.

Le « modèle » européen

L'Union européenne a forgé un corpus considérable en faveur des femmes au point d'être l'ensemble politique où les femmes vivent le mieux au monde. C'est aussi l'endroit où l'égalité entre hommes et femmes semble la mieux assurée.

Dans le classement du *World Economic Forum*[26] des pays les plus favorables aux femmes, parmi les 10 premiers pays au monde se trouvent 8 pays européens dont 6 de l'Union européenne (Suède, Finlande, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Irlande). Sur les 10 suivants, 6 pays sont européens dont 4 membres de l'Union européenne (Espagne, Pays-Bas, Lettonie, Lituanie), soit sur les 20 premiers, un total de 14 pays européens dont 10 de l'Union.

Si les pays européens ne sont pas tous en tête des indicateurs retenus, il n'empêche que la somme des indicateurs tend à prouver que c'est sur le continent européen que les femmes sont les mieux traitées et qu'elles possèdent la meilleure qualité de vie.

D'ailleurs, leur espérance de vie est plus longue (81,2 ans pour les femmes contre 75,1 ans pour les hommes).

Pour encore améliorer la situation des femmes et réduire les inégalités qui persistent, l'Union européenne a développé de nouveaux instruments.

La Commission européenne a proposé, au mois de mars 2006, une feuille de route pour les années 2006-2010 avec pour objectif de parvenir à la conciliation entre les vies professionnelle, familiale et privée, d'assurer la représentation égale dans la prise de décision, d'éliminer tous les stéréotypes de genre, d'éradiquer les violences fondées sur le genre et de promouvoir l'égalité entre les sexes à l'extérieur de l'UE.

Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place un Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes opérationnel depuis le 1er janvier 2007. Cet Institut a pour mission de devenir un centre de référence pour toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'Union européenne, et ses États membres, accentuent le mouvement et prennent de nouvelles initiatives pour faire de la femme l'égale de l'homme.

Conclusion

C'est l'honneur de nos démocraties modernes de considérer qu'il ne saurait y avoir de discrimination fondée sur le genre.

Nos sociétés contemporaines ont donné des droits aux femmes, même si les partis politiques invoquent, encore trop souvent, de fallacieuses excuses pour freiner leur entrée en politique. La situation des femmes a beaucoup changé en 50 ans, elle devrait encore évoluer positivement dans les années qui viennent.

Nos sociétés économiques prospères et développées ont permis aux femmes d'accéder à toutes les carrières et tous les secteurs de la vie active. Certes, trop de femmes restent encore absentes des postes à responsabilités ou ne perçoivent pas la même rémunération que les hommes. Mais les écarts se réduisent et la tendance ne s'inversera pas.

Il reste notamment à améliorer le sort des mères qui se retrouvent, encore souvent, obligées de mettre leur carrière en retrait pour s'occuper de leurs enfants. Cette contrainte est,

entre autres raisons, à l'origine de la baisse de la démographie en Europe qui est une réelle préoccupation pour l'avenir du continent. L'éthique rejoint donc notre intérêt.

Ces droits essentiels et ces libertés ne sont malheureusement pas encore accordés à toutes les femmes dans le monde[27]. L'Union européenne, avec ses initiatives, indique la voie à suivre et incite ses États membres à prendre des mesures audacieuses pour définir un modèle européen. À ce rythme, dans 50 ans, en ce qui concerne les droits des femmes, l'Europe sera un vrai modèle pour le monde.

Les femmes trouvent en effet dans l'Union européenne un de leurs plus fervents soutiens. L'Europe s'écrit de plus en plus au féminin et l'égalité entre les hommes et les femmes y devient progressivement une réalité. Les Européens et les Européennes écrivent dorénavant, ensemble et de concert, les prochaines pages de la construction communautaire.

Les femmes de tous les continents regardent déjà les Européennes comme des privilégiées et se servent de leur exemple pour réclamer une amélioration de leur condition comme au Koweït ou au Pakistan.

Promouvoir les droits des femmes, c'est vraiment l'un des moyens efficaces de faire progresser la civilisation et de conforter la démocratie. Car finalement, le premier des droits de l'Homme, c'est le droit de la femme.

4

Grand entretien*

Angela Merkel

Chancelière de la République fédérale d'Allemagne
et présidente en exercice de l'Union européenne

1. Dans quel état d'esprit abordez-vous la présidence allemande de l'Union européenne ?

Je suis naturellement consciente des grandes attentes dont la présidence allemande est l'objet. Toutefois, en tant que Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, je considère surtout cette présidence comme une chance pour l'Allemagne. Le slogan de notre présidence est « Ensemble, nous réussirons l'Europe » ; nous souhaitons contribuer à la réalisation de cet objectif. Une bonne coopération au sein du gouvernement fédéral et entre les États membres et les institutions européennes constitue donc la clé du succès. Je suis convaincue que nous pouvons réussir ensemble à donner à l'Europe les moyens de répondre aux défis de notre temps.

Je me réjouis tout particulièrement des festivités du 25 mars qui marquent le cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome. Je trouve cela tout simplement formidable qu'il soit possible, un demi-siècle après leur signature, de célébrer une Europe unifiée, qui englobe aussi les pays d'Europe centrale et orientale, dans une Allemagne réunifiée, dans une ville de Berlin qui n'est plus divisée. Mais c'est aussi, et avant tout, une situation d'une importance historique immense ; nous n'en serons jamais assez reconnaissants.

2. L'Allemagne a-t-elle une responsabilité particulière en raison de son poids et de sa position géographique, à cheval entre l'Est et l'Ouest ?

Je pense que l'Allemagne porte une responsabilité particulière, dans l'Union européenne, à l'égard de la poursuite du processus d'intégration européenne, non seulement en raison de son poids économique et politique, mais aussi en raison de son histoire.

Dans les mois à venir, alors que nous présiderons l'Union européenne, nous souhaitons contribuer activement à la formulation des réponses à apporter pour faire face, de manière efficace, aux défis internes et externes auxquels est confrontée l'Union européenne. Nous sommes conscients que six mois ne seront pas suffisants pour achever cette lourde tâche. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'envisager des projets à plus long terme,

---

* Traduit de l'allemand par Mathilde Durand.

d'un commun accord avec les présidences suivantes du Portugal et de la Slovénie, afin de renforcer la continuité de la politique européenne.

3. Parmi les priorités de votre présidence figure la relance du projet de Traité constitutionnel. Selon vous, sa ratification dans son état actuel constitue-t-elle une perspective réaliste, compte tenu des discussions que vous avez eues récemment avec les responsables français, néerlandais, britanniques et polonais ?

Sur le principe, j'estime qu'il est encore souhaitable de défendre le projet actuel de traité constitutionnel européen. En effet, le texte prévoit les réformes internes nécessaires pour garantir la viabilité d'une Union européenne élargie. Le traité de Nice n'est pas suffisant. L'Europe a besoin d'un traité constitutionnel.

C'est la raison pour laquelle, sous notre présidence, nous engagerons sur cette question un vaste processus de consultation de tous les États membres, de la Commission et du Parlement européen. Je suis bien consciente que ce processus ne sera pas achevé à l'issue de notre présidence. Cependant, nous tenons absolument à obtenir, d'ici le mois de juin, une feuille de route prévoyant les étapes ultérieures. Celle-ci est indispensable pour parvenir à des résultats avant les élections européennes de 2009.

4. La Commission européenne parle désormais d'une « nouvelle approche » pour les élargissements ultérieurs de l'Union. Ne pensez-vous pas que l'Union devrait revoir sa politique d'élargissement et de voisinage et avoir un débat sur ses propres limites ?

Dans la politique d'élargissement actuelle de l'Union européenne, la capacité d'intégration de l'Union européenne joue un rôle bien plus important qu'auparavant. L'Union européenne, qui compte d'ores et déjà 27 Etats membres, doit veiller à conserver sa capacité d'action institutionnelle, financière et politique lors de futurs élargissements. Ceci implique que de nouveaux États ne pourront adhérer que lorsqu'ils rempliront les critères d'adhésion et que, de son côté, l'Union européenne sera en mesure de les accueillir.

Je pense également que, sur cette question, l'Union européenne doit indiquer clairement si elle souhaite encore s'élargir et, le cas échant, jusqu'où. Nous ne pourrons pas accueillir tous les États souhaitant adhérer à l'Union européenne. L'Union européenne doit donc développer des alternatives attrayantes et durables à la pleine adhésion.

5. Comment envisagez-vous les relations entre l'Union européenne et la Turquie ?

L'Allemagne a un intérêt particulier à ce que la Turquie et l'Union européenne entretiennent d'étroites relations ; son importante minorité turque n'en constitue pas l'unique raison. L'Union européenne souhaite soutenir du mieux qu'elle le peut le développement de la Turquie en matière de démocratie, d'État de droit et d'économie. Les réformes déjà engagées en Turquie témoignent de la réussite de cette politique. Pour avancer sur la voie de l'adhésion, la Turquie doit néanmoins respecter les indispensables critères définis à cet effet. La Turquie n'ayant pas encore satisfait à certaines exigences essentielles du processus d'adhésion, l'Union européenne a décidé, au mois de décembre 2006, de suspendre partiellement les négociations d'adhésion. Pour le reste, il faut attendre. Les négociations d'adhésion sont un processus à l'issue ouverte.

6. Quelles relations l'Union européenne doit-elle avoir avec les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine, la Géorgie ?

Depuis le Conseil européen de Thessalonique en 2003, les États des Balkans occidentaux ont une véritable perspective d'adhésion, confirmée par le Conseil européen de Bruxelles en décembre 2006. Néanmoins, celle-ci ne constitue nullement une garantie, les critères d'adhésion devant être remplis avant toute entrée dans l'Union européenne.

Nous souhaitons associer les États du voisinage situés entre l'Union européenne et la Russie aussi étroitement que possible à l'Union européenne et coopérer dans de nombreux domaines politiques et économiques. C'est précisément la raison pour laquelle la présidence allemande de l'Union européenne s'efforcera de poursuivre le développement de la Politique européenne de voisinage.

7. Comment faire progresser la politique de défense commune de l'Union européenne ?

Il existe déjà une Politique Européenne de Sécurité et de Défense. L'Union européenne a su tirer les bons enseignements des événements des Balkans dans les années quatre-vingt dix. Elle a considérablement amélioré ses structures et capacités et a su judicieusement contribuer à désamorcer des crises comme, par exemple, en Macédoine, en Indonésie ou en République démocratique du Congo. Elle a pris la responsabilité de la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine, elle assure la formation de policiers au Congo et s'occupe de la surveillance frontalière dans la bande de Gaza.

Au cours des années passées, l'Union européenne a créé une vaste et efficace panoplie d'instruments de résolution des conflits et de rétablissement de la paix ; panoplie qu'il faut continuer d'étayer. Une importance particulière est accordée à la coordination civilo-militaire, ainsi qu'aux groupements tactiques européens de réaction rapide, opérationnels depuis le 1er janvier 2007 et destinés aux interventions dans des régions en situation de crise.

Cependant, la capacité d'action des Européens devra essentiellement être évaluée à l'aune de la gestion des crises actuelles. La stabilisation des Balkans occidentaux, et notamment le règlement de la question du Kosovo, constituera un élément central de la présidence allemande de l'Union européenne. Nous devons dès maintenant nous préparer à ce que la plus importante mission civile menée dans le cadre de la PESD soutienne le développement du Kosovo et à ce qu'une coopération d'une qualité inégalée se mette en place entre l'Union européenne et l'OTAN.

Outre la stabilisation des Balkans occidentaux, les conflits au Proche et Moyen-Orient, en Iran, en Afghanistan mais aussi en Afrique continueront d'exiger de nous, Européens, une contribution forte. Alors que nous présiderons l'Union européenne, nous devrons particulièrement mettre l'accent sur ces questions.

8. Quelles doivent être la configuration et la vocation du partenariat transatlantique ?

Le succès de la politique extérieure européenne dépendra fortement d'une coopération transatlantique étroite basée sur la confiance. C'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis rendue à Washington durant la première semaine du mois de janvier dernier, afin d'évoquer personnellement avec le président Bush les questions à l'ordre du jour. Nous ne pourrons répondre efficacement aux importants défis et crises de notre temps que si l'Europe et l'Amérique du Nord ont la volonté d'associer leurs capacités de résolution des

conflits, et s'en donnent les moyens. Les partenaires transatlantiques disposent, grâce à leur communauté de valeurs et d'intérêts, d'une base solide pour un dialogue stratégique autour d'objectifs précis.

Le partenariat économique transatlantique avec les États-Unis doit constituer l'un des éléments clés de la présidence allemande du Conseil. L'Union européenne constitue le principal partenaire commercial des États-Unis, et vice-versa. Ceci vaut également en matière d'investissement. Toutefois, les divergences de dispositions réglementaires entraînent des coûts inutiles des deux côtés de l'océan Atlantique. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de discuter des possibilités d'améliorer la coopération, notamment dans le domaine des normes techniques, de la protection des brevets, de la lutte contre la contrefaçon et de la surveillance des marchés financiers.

De même, dans le domaine des politiques énergétique et climatique, l'Europe et les États-Unis sont confrontés à l'urgence des mêmes défis. Ils partagent de nombreuses positions concernant la nécessité de développer des technologies énergétiques innovantes, qui doivent garantir aussi bien l'approvisionnement que la protection du climat. Les mesures relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ou les technologies du « charbon propre » constituent, ici, d'excellents points de départ. C'est pourquoi il devrait également être possible de trouver une base commune pour un futur accord mondial sur la lutte contre le changement climatique.

9. Parmi vos priorités figurent la sécurité énergétique et l'ouverture des négociations pour le renouvellement du partenariat avec la Russie. Quel doit être le contenu de ce nouveau partenariat UE-Russie ?

L'Union européenne a tout particulièrement intérêt à renforcer sa coopération politique, économique et sociétale avec la Russie. L'Union européenne s'apprête à négocier un accord global qui devrait succéder à l'actuel accord de partenariat et de coopération avec la Russie et couvrir l'ensemble des relations UE-Russie. Ainsi, des thèmes comme les relations avec les médias ou avec la société civile ainsi que la politique à l'égard des voisins communs de la Russie et de l'Union européenne devraient être abordés. Ce nouvel accord doit constituer la première pierre d'un partenariat énergétique durable, équilibré et fiable avec la Russie.

10. Alors que les États membres se sont impliqués individuellement au Proche et Moyen-Orient, ne devraient-ils pas agir davantage de concert dans le cadre de l'Union européenne ?

Une part importante de la politique au Proche-Orient est d'ores et déjà décidée et mise en œuvre dans le cadre de l'Union européenne.

C'est au titre de l'Union européenne que nous faisons partie, avec les États-Unis, les Nations unies et la Russie, du Quartet pour le Proche-Orient.

C'est au titre de l'Union européenne que nous fournissons une importante aide au développement aux territoires palestiniens. Nous avons envoyé la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne au point de passage de Rafah et nous sommes toujours prêts à soutenir le développement d'une police palestinienne. Même la fin du conflit entre Israël et le Hezbollah, l'an dernier, n'a été rendue possible que par l'action conjointe de l'Union européenne et par la prise de responsabilités des États européens dans le cadre de la mission élargie de l'ONU : la FINUL.

Pendant la présidence allemande de l'Union européenne, le conflit au Proche-Orient aura une place déterminante. Toutefois, il est évident que les solutions ne peuvent pas être imposées et mises en œuvre par des pays tiers. Il est essentiel que tous les participants soient disposés à dialoguer et à coopérer. Ceci vaut non seulement pour le conflit israélo-palestinien, mais aussi au Liban et en Irak. C'est pourquoi nous devons discuter avec les parties et les rappeler sans cesse à leurs responsabilités. Au sein de l'Europe, il s'agit de définir une attitude commune et de la défendre clairement. L'Europe peut jouer un rôle, si elle apparaît soudée.

11. L'Union européenne a lancé l'agenda de Lisbonne en 2000 et l'agenda de Hampton Court en 2005. Quels sont, selon vous, les domaines prioritaires d'une coopération européenne dans le domaine économique et social ?

Je considère le modèle économique et social européen, caractérisé par un équilibre entre la liberté économique et la responsabilité sociale, comme le modèle d'avenir de l'Union européenne. Si nous ne sommes pas assez forts économiquement, la Communauté ne pourra pas apparaître forte aux yeux de l'extérieur. Parallèlement, en son sein, l'Union risque d'être moins bien acceptée si nous ne pouvons pas montrer aux citoyennes et citoyens que l'Europe bénéficie également à chaque individu. Nous ferons donc de la stratégie de Lisbonne, qui repose sur une Europe sociale orientée vers la croissance, un élément clé de notre présidence. Cette stratégie commence à porter ses fruits. Le dynamisme économique se renforce en Europe, même en comparaison avec les autres pôles économiques mondiaux.

Il s'agit désormais de renforcer cette évolution positive en définissant clairement les priorités. Je pense notamment à la réduction de la bureaucratie, qui constitue un obstacle majeur à la croissance en Europe. L'élimination des lourdeurs administratives permet, notamment au niveau des moyennes entreprises, de dégager des ressources qui pourront être utilisées pour innover davantage et créer des emplois rentables.

La Commission européenne a défini un objectif ambitieux : d'ici 2012, elle souhaite supprimer 25 % des charges administratives. Cette économie pourrait fournir une forte impulsion permettant un gain de croissance économique dans l'Union européenne. Je salue cette proposition ambitieuse de la Commission. Elle servira de fil directeur pour les négociations au Conseil durant notre présidence.

Je crois qu'il serait également judicieux de discuter, à l'échelle européenne, de l'introduction du principe de discontinuité, afin de pouvoir renforcer l'efficacité et la légitimité. Dans la majorité des parlements nationaux, comme en Allemagne par exemple, il est tout à fait normal d'abandonner, à la fin de la législature, les projets de loi qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour.

12. Certains parlent « d'Europe des projets ». Cette notion pourrait-elle s'appliquer en matière fiscale (harmonisation), industrielle, énergétique ou environnementale ?

Je pense que nous devons pouvoir identifier, en Europe, les domaines les plus concrets dans lesquels l'Union crée une « valeur ajoutée » visible pour les citoyennes et citoyens européens. Il me semble que nous pouvons citer, outre la réduction de la bureaucratie, les politiques énergétique et climatique, qui constitueront des éléments clés de la présidence allemande du Conseil.

Dans ces domaines, l'Europe peut mieux représenter nos objectifs et intérêts si nous apparaissons soudés aux yeux de l'extérieur. Ceci vaut non seulement lors des négociations avec les pays producteurs d'énergie, mais aussi lors des discussions multilatérales sur l'avenir du régime de protection du climat après 2012. Dans le domaine énergétique, notre objectif principal consiste à garantir un approvisionnement fiable, concurrentiel et durable, ce qui implique l'instauration d'un véritable marché intérieur pour l'électricité et le gaz. En outre, nous devons investir davantage dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables afin de remplir les objectifs de protection du climat.

13. Vous présidez également le G8 en 2007. Quelles sont vos priorités ? Êtes-vous favorable à un élargissement du G8 à l'Inde et à la Chine ?

Le gouvernement fédéral allemand veut profiter de la présidence du G8 pour encourager fortement l'amélioration du cadre économique mondial, l'efficacité de la protection de la propriété intellectuelle, l'amélioration de la transparence des marchés de capitaux, ainsi que la suppression des barrières aux investissements internationaux. Mais nous devons surtout progresser en matière de protection du climat. Parallèlement, nous devons parvenir, à l'échelle mondiale, à une meilleure efficacité énergétique et à un renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en énergie, et ce pour des raisons non seulement climatiques mais aussi économiques.

Enfin, pendant notre présidence du G8, nous souhaitons nous consacrer davantage à l'Afrique. Nous voulons y créer un cadre plus favorable aux investissements durables, renforcer la paix et la sécurité et lutter avec détermination contre le VIH/sida.

La configuration actuelle des réunions du G8 a fait ses preuves. C'est également vrai pour la configuration appelée « Outreach ». Aucune modification n'est envisagée.

14. Votre double présidence coïncidera avec les élections françaises. Selon vous, quel rôle le couple franco-allemand peut-il jouer au cœur de la construction européenne à l'avenir ?

Le couple franco-allemand reste un facteur d'impulsion indispensable pour l'Europe. Cette relation occupe une place centrale de par son histoire et son intensité. Les deux États sont des pays fondateurs de l'Union et partagent des expériences historiques communes qui ont joué, dès les premiers jours de la création de la Communauté, un rôle très important, en France comme en Allemagne. De grands Européens comme Jean Monnet et Robert Schuman, en fondant la Communauté européenne, souhaitaient parallèlement aboutir à une réconciliation avec l'Allemagne. Un véritable partenariat devait servir de base à la poursuite du processus d'unification. La force motrice essentielle de la construction de l'Union européenne est donc essentiellement née de la nécessité, pour l'Allemagne et la France, de se rapprocher et de panser les blessures du passé.

L'Union européenne a poursuivi son développement et s'est élargie. Je pense néanmoins que des relations franco-allemandes étroites resteront indispensables à l'intégration européenne et à la poursuite du développement de l'Union européenne. Parallèlement, cette relation privilégiée saura se justifier et respecter les intérêts de nos autres partenaires dans la Communauté. La coopération franco-allemande reste un élément essentiel de la politique européenne. Si elle recherche l'intérêt commun européen, les autres États membres considèreront, à leur tour, son rôle moteur comme positif.

5

Europe, mode d'emploi

Mathilde DURAND – Corinne DELOY

Chronologie européenne de l'année 2006

1er janvier. UE. L'Autriche assure la présidence de l'UE jusqu'au 30 juin 2006. Elle souhaite stimuler l'économie européenne et l'emploi, susciter un débat sur le futur de l'Europe et faire de la stabilisation des Balkans une priorité de la Politique étrangère et de sécurité commune.

1er janvier. Ukraine-Russie. Suspension de l'approvisionnement en gaz de l'Ukraine par la Russie, ce qui fait prendre conscience à l'UE de la nécessité de développer une véritable politique énergétique européenne.

18 janvier. Parlement européen. Mise en place d'une commission temporaire chargée d'enquêter sur des allégations de transport et de détention illégale de prisonniers sur le territoire de l'Union européenne – pays candidats et associés compris –, par la CIA ou d'autres services de renseignement étrangers.

18 janvier. Session plénière du Parlement européen. Rejet des perspectives financières 2007-2013 adoptées par le Conseil européen de décembre 2005. Deuxième rejet de la proposition de directive sur la libéralisation des services portuaires.

19 janvier. UE. Publication d'un rapport demandant la mise en place d'une Constitution européenne en 2009, en raison de la nécessité de réformer les institutions et d'associer davantage les citoyens.

22 janvier. Portugal. Élection à la présidence de la République d'Anibal Cavaco Silva (parti social-démocrate, PSD), avec 50,59 % des suffrages.

23 janvier. UE. Inauguration de l'état-major permanent d'une force de gendarmerie européenne (France, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Italie) basé à Vicence (Italie) et dirigé par le général Deanaz.

25 janvier. Bosnie-Herzégovine. Ouverture des négociations entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine en vue de la signature d'un Accord de stabilisation et d'association.

29 janvier. Finlande. Réélection à la présidence de la République de la social-démocrate (SPD) Tarja Halonen avec 51,8 % des suffrages contre 48,2 % pour Sauli Niinistö, candidat du Parti de la coalition nationale (KOK).

1er février. Danemark. Après les violentes réactions suscitées par la publication dans la presse danoise puis internationale de caricatures du prophète Mahomet, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE invoquent la liberté d'expression tout en appelant au respect des religions.

1er février. Commission européenne. Adoption d'un Livre blanc jetant les bases de la politique de communication de l'UE intitulé « Débattre de l'Europe en impliquant les citoyens ».

8 février. Belgique. Ratification du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe par les deux chambres du Parlement fédéral ainsi que par les assemblées parlementaires des régions et des communautés.

10 février. Kosovo. Élection de Fatmir Sejdiu, membre de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), à la présidence du Kosovo à la suite du décès d'Ibrahim Rugova le 21 janvier.

16 février. Parlement européen. Adoption d'une version amendée de la directive sur la libéralisation des « services » qui ne contient plus le principe controversé du pays d'origine.

16 février. Comité des Régions. Michel Delebarre, député-maire de Dunkerque (région Nord-Pas-de-Calais), est élu président du Comité des régions (CdR) lors de la session plénière du CdR qui s'est tenue à Bruxelles.

15-18 février. Balkans. 1re visite officielle d'un président de la Commission dans les Balkans afin de discuter de l'avenir européen des pays de cette région.

20-21 février. UE. Inauguration officielle à Bruxelles de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs.

20-21 février. Kosovo. Début des négociations sur le statut futur de la province du Kosovo, sous l'égide de l'ONU.

8 mars. Commission européenne. Publication du Livre vert « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » et lancement d'une consultation publique sur les questions énergétique en Europe.

10 mars. UE-Russie. L'UE et la Russie signent un document commun visant à améliorer la coopération bilatérale dans le secteur des activités spatiales.

11 mars. Serbie. Décès de l'ancien président de la Serbie, Slobodan Milosevic, en détention au TPIY de La Haye, où son procès pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre venait d'entrer dans sa cinquième année.

19 mars. Biélorussie. Réélection de Alexandre Loukachenko à la présidence de la Biélorussie avec 82,6 % des voix, lors d'un scrutin considéré comme entaché d'irrégularités. Ses opposants organisent plusieurs manifestations d'opposition au « dernier dictateur d'Europe » et de nombreux emprisonnements d'opposants au régime sont à déplorer.

22 mars. UE. Adoption de la première liste communautaire recensant 95 compagnies aériennes interdites dans l'Union européenne.

23 mars. UE-Biélorussie. L'UE dénonce la nature non démocratique du scrutin présidentiel du 19 mars et prend plusieurs mesures : interdiction de visa et gel des avoirs d'une trentaine de dignitaires dont le président Alexandre Loukachenko.

23-24 mars. UE. Conseil européen à Bruxelles. Les chefs d'État et de gouvernement ont notamment évoqué la relance de la stratégie de Lisbonne, la mise en œuvre d'une politique énergétique et l'importance de finances publiques saines et viables. Ils ont par ailleurs adopté un pacte européen d'égalité entre les hommes et les femmes.

24 mars. Espagne. L'organisation séparatiste basque ETA décide un « cessez-le-feu permanent ».

24 mars. UE-Méditerranée. Ouverture des négociations avec six pays méditerranéens (Tunisie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Autorité palestinienne) sur la libéralisation des services, dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010.

30 mars. UE-Iran. Réunion à Berlin du Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et des ministres des Affaires étrangères allemand, anglais, français, américain, russe et chinois sur le dossier nucléaire iranien.

4 avril. UE. Accord entre le Conseil et le Parlement européen sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, avec une révision prévue en 2009.

6 avril. Irlande du Nord. Les premiers ministres anglais et irlandais présentent leur « feuille de route » pour l'Irlande du Nord, devant conduire les députés nord-irlandais à former un gouvernement avant le 24 novembre prochain.

7 avril. UE. Possibilité d'utiliser l'extension « .eu » sur Internet pour tous les résidents de l'UE.

10 avril. Allemagne. Démission, pour raisons médicales, de Matthias Platzeck de son poste de président du parti social-démocrate SPD. Il cède sa place à Kurt Beck, ministre-président de la Rhénanie-Palatinat.

9-10 avril. Italie. Élections législatives et sénatoriales remportées par *« L'Unione »*, la coalition des forces de gauche. Romano Prodi devient président du Conseil.

10 avril. UE-Territoires palestiniens. Suspension par l'UE de son aide directe au gouvernement palestinien dirigé par le Hamas, mais maintien de son aide humanitaire destinée à la population.

19 avril. UE. Adoption par le Parlement européen de la directive sur la libre-circulation des services dans une version remaniée. Le Conseil l'adopte à son tour le 30 mai.

20 avril. Belgique. La Belgique est le sixième pays européen à autoriser l'adoption d'enfants par des couples homosexuels.

27 avril. UE. L'A380, le plus gros avion de ligne du monde, mis au point par l'avionneur européen Airbus, effectue avec succès son premier vol d'essai à Toulouse Blagnac.

29 avril. PESC. Adoption par le Conseil d'une action commune concernant le déploiement de forces européennes (opération Eufor RDCongo) en République démocratique du Congo pendant la période électorale, en soutien à la mission des Nations unies (Monuc).

1er mai. UE. L'Espagne, le Portugal, la Finlande et la Grèce lèvent toutes les restrictions à la libre-circulation des travailleurs originaires des nouveaux États membres de l'UE, rejoignant ainsi l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède.

3 mai. Serbie-Monténégro. L'UE suspend ses négociations avec la Serbie-Monténégro en vue de la signature d'un Accord de stabilisation et d'association, sanctionnant ainsi la coopération insuffisante de ce pays avec le TPIY.

4 mai. Commission. Adoption d'un livre vert sur l'Initiative européenne en matière de transparence.

5 mai. Royaume-Uni. Remaniement du gouvernement de Tony Blair, après un revers du Labour aux élections locales.

6 mai. Pologne. La Ligue des familles polonaises (LPR, extrême droite) et le parti populiste Samoobrona (Autodéfense) entrent dans le gouvernement de Kazimierz Marcinkiewicz. La coalition gouvernementale dispose de la majorité au Parlement. Après la démission de K. Marcinkiewicz début juillet, le président Lech Kaczynski nommera Premier ministre son frère jumeau Jaroslaw qui prêtera serment le 14 juillet.

4-7 mai. Grèce. 4e Forum social européen (FSE) à Athènes qui accueille près de 30 000 altermondialistes.

9 mai. Estonie. Par 73 voix contre 1, le Parlement estonien adopte le projet de loi sur la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

15 mai. Italie. Giorgio Napolitano est élu Président de la République italienne par les grands électeurs.

15 mai. Pays-Bas. La députée néerlandaise d'origine somalienne Ayaan Hirsi Ali, qui a beaucoup combattu l'emprise de l'Islam aux Pays-Bas, est contrainte de quitter la vie publique et de s'exiler aux États-Unis.

21 mai. Monténégro. 55,5 % des électeurs (taux de participation : 86,6 %) approuvent par référendum le projet de séparation de la République du Monténégro de la République de Serbie. L'indépendance est proclamée officiellement par le Parlement monténégrin le 3 juin. Le 5 juin, la Serbie se proclame héritière de l'État fédéral de Serbie-et-Monténégro désormais dissout.

26 mai. Belgique. Marche blanche à Anvers contre le racisme et la violence, organisée en réaction à un double meurtre à connotation raciste et à une augmentation des violences envers les non-blancs.

31 mai. Lituanie. Démission du Premier ministre Algirdas Brazauskas, qui entraîne la chute du gouvernement social-démocrate. Il est remplacé le 4 juillet par Gediminas Kirkilas.

1er juin. Justice. Adoption du « mandat européen d'obtention de preuves » par les ministres de la justice de l'UE.

6 juin. Iran. Javier Solana, Haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, se rend à Téhéran pour présenter, au nom des six membres du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Allemagne, une proposition de reprise des négociations sur le programme nucléaire iranien. Il poursuivra par la suite les négociations avec le négociateur en chef iranien, Ali Larijani.

7 juin. Slovénie. Les 25 ministres des Finances de l'UE acceptent l'entrée de la Slovénie dans la zone euro en 2007.

9 juin. France – Royaume-Uni. À l'occasion du 28e sommet bilatéral, lancement d'une coopération sur l'énergie nucléaire, associant gouvernements, industries et experts, dans la perspective du renouvellement du parc de centrales nucléaires britanniques.

9 juin. UE. Déclaration d'intention des ministres des transports allemand, autrichien, slovaque et français, s´engageant à réaliser l´axe ferroviaire à grande vitesse « Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava » dans les meilleurs délais possibles.

16-17 juin. UE. Conseil européen à Bruxelles. Les chefs d'État et de gouvernement évoquent les contrôles aux frontières et la coopération policière, l'importance des investissements en recherche et développement, la nécessité d'une politique énergétique européenne commune, ainsi que l'élargissement. Sur la Constitution européenne, le Conseil européen décide que des propositions devraient être formulées au premier semestre 2007.

18 juin. Espagne. La Catalogne approuve largement par référendum un nouveau statut d'autonomie élargie.

19 juin. UE. Adoption du nouveau Fonds européen pour la pêche (FEP), qui remplacera l'IFOP (instrument financier d'orientation de la pêche) à partir du 1er janvier 2007.

20 juin. Commission. Publication du rapport sur l'application du droit communautaire de la concurrence en 2005.

21 juin. Sommet UE/États-Unis. Rencontre entre le président de la Commission José Manuel Barroso, le président du Conseil de l'Union européenne et chancelier autrichien Wolfgang Schüssel et le président des États-Unis George W. Bush, à Vienne, où ils abordent les questions clés de la politique étrangère, de la sécurité mondiale et énergétique, de la sécurité énergétique, de l'économie et du commerce, ainsi que d'autres défis à l'échelle planétaire.

26 juin. Italie. Rejet par référendum des modifications constitutionnelles qui devaient augmenter le pouvoir du Président du Conseil et l'autonomie des régions dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la police.

26 juin. Entreprises. Fusion entre l'indien Mittal, leader mondial de l'acier et le groupe européen Arcelor.

27 juin. UE-Balkans. 4e rencontre interparlementaire UE-Balkans occidentaux en présence du Commissaire européen chargé de l'élargissement, Olli Rehn.

28 juin. Monténégro. Admission à l'ONU du Monténégro, comme 192e État membre.

28 juin. Commission. Présentation de sa première évaluation politique de l'état d'avancement du programme pluriannuel de La Haye, qui renforce la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne.

30 juin. France. Adoption de la loi « Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information » issue de la transposition en droit français de la directive européenne 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, également appelée EUCD, d'après le sigle anglais de European Union copyright directive.

1er juillet. UE. La Finlande prend la présidence de l'UE jusqu'au 31 décembre 2006.

1er juillet. Défense. Entrée en vigueur du « code de conduite » européen devant ouvrir le marché des équipements de défense à la concurrence.

3 juillet. Allemagne. Lancement d'une réforme importante du système des retraites qui passe par une augmentation des cotisations.

11 juillet. Slovénie. Adoption du taux de conversion officiel euro-tolar qui entrera en vigueur le 1er janvier 2007.

11 juillet. Conseil de l'Europe. Publication au journal officiel français de la loi autorisant l'approbation de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée à Strasbourg le 15 octobre 1985.

15-17 juillet. G8. Sommet du G8 à St Petersbourg.

18 juillet. Darfour. Conférence internationale sur le Darfour à Bruxelles, co-organisée par l'Union européenne, les Nations unies et l'Union africaine.

1er août. Croatie. Lors d'une réunion à Salzbourg sur le pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est, le Premier ministre croate Ivo Sanader affirme que la Croatie souhaite adhérer à l'UE en 2008.

3 août. BCE. La Banque centrale européenne augmente son principal taux directeur, qui passe à 3 %.

10 août. Royaume-Uni. Les services secrets déjouent une tentative d'attentats sur les vols transatlantiques.

10 août. Liban. Les parlementaires arabes et européens de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) conviennent d'une déclaration commune sur la crise qui touche le Liban.

25 août. Liban. L'UE se place en première ligne dans le dossier libanais en envoyant près de 7 000 soldats pour renforcer la FINUL.

4 septembre. UE. Publication d'un Livre vert sur les technologies de détection utilisées par les services répressifs, les douanes et autres services de sécurité.

7 septembre. Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe réclame un contrôle parlementaire et judiciaire des services secrets.

8 septembre. Belgique. Des attentats néonazis sont déjoués par la police.

8 septembre. Eurogroupe. Réélection pour deux ans de Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, à la présidence de l'eurogroupe.

9 septembre. UE-Chine. Lancement d'un nouvel accord d'association et de coopération.

10-11 septembre. UE-Asie. 6e sommet ASEM (Asie-UE) à Helsinki qui marque le 10e anniversaire du partenariat ASEM.

11 septembre. UE-Corée du Sud. Signature d'un accord de coopération sur le programme européen de navigation par satellite Galileo.

12 septembre. Vatican. Polémique déclenchée par Benoît XVI au cours d'un discours prononcé en Allemagne, dans lequel il établissait un lien implicite entre l'islam et la violence en évoquant le jihad (guerre sainte).

14 septembre. Portugal. Inauguration à Lisbonne du siège de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM).

16-22 septembre. UE. Semaine européenne de la mobilité, destinée à promouvoir les moyens de transports alternatifs.

16 septembre. Lettonie. La Présidente de Lettonie, Vaira Vike-Freiberga, fait acte de candidature à la succession de Kofi Annan, au poste de Secrétaire général de l'ONU. Elle retire sa candidature le 5 octobre et le Sud-coréen Ban Ki-Moon est désigné comme successeur de Kofi Annan le 13 octobre.

17 septembre. Suède. Frederik Reinfeldt (modéré) remporte les élections législatives après 12 années de pouvoir social-démocrate.

18 septembre. Pays-Bas. Assouplissement des règles d'embauche des travailleurs en provenance de pays d'Europe centrale et orientale dans 16 secteurs d'activité.

18 septembre. Hongrie. Émeutes suite à la diffusion de l'enregistrement d'un discours à huis clos du chef du gouvernement Ferenc Gyurcsany devant ses partisans socialistes où il reconnaissait les mensonges de son gouvernement pour remporter les élections d'avril 2006.

19 septembre. Moldavie. Rejet par l'UE du résultat du référendum du 17 septembre dans la région séparatiste de Transnistrie, par lequel 97 % des électeurs ont choisi de se séparer de la Moldavie et de rejoindre la Russie.

20 septembre. Kosovo. Réunion à New-York du groupe de contact pour le Kosovo, composé de représentants européens, américains, russes et de l'ONU.

22 octobre. Pologne. Éclatement de la coalition gouvernementale.

23 septembre. Estonie. Élection de Toomas Hendrik Ilves (Parti social-démocrate, SDE) à la présidence de la République d'Estonie.

23 septembre. Russie. Sommet France-Allemagne-Russie destiné à faire avancer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie.

24-25 septembre. France-Allemagne. 15e Conseil franco-allemand de l'environnement.

26 septembre. Bulgarie-Roumanie. Adoption par la Commission des rapports de suivi finals relatifs au degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Les deux pays sont considérés en mesure d'adhérer à l'UE dès le 1er janvier 2007, mais des mesures d'accompagnement sont prévues dans certains domaines.

27-28 septembre. Iran. Entretiens entre le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, et le Secrétaire général du Conseil national de sécurité iranien Ari Larijani.

27-28-29 septembre. Roumanie. 11e sommet de la Francophonie, à Bucarest, sur le thème des « technologies de l'information dans l'éducation ».

27 septembre. Turquie. Adoption par le Parlement européen du rapport sur les progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion qui pointe des « manquements persistants », notamment en matière de liberté d'expression et de culture, de droit des minorités, de relations avec Chypre et de reconnaissance du génocide arménien.

27 septembre. TPIY. Condamnation à 27 années d'emprisonnement de Momcilo Krajisnik, ancien responsable politique des Serbes de Bosnie et bras droit de Radovan Karadzic pour crimes contre l'humanité, persécutions, extermination, déportation et transfert forcé de civils non-serbes pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine. Il a cependant été acquitté de l'accusation de génocide.

27 septembre. Allemagne. Ouverture de la 1re conférence allemande de l'islam destinée à engager un dialogue entre l'État et les musulmans d'Allemagne.

27 septembre. Géorgie. Arrestation de 4 officiers russes en Géorgie, ce qui entraîne d'importantes tensions entre la Géorgie et la Russie.

29 septembre. UE. Réunion à Madrid des ministres de l'Intérieur et des Affaires européennes de huit pays de l'UE pour évoquer l'immigration et la gestion des frontières maritimes du sud de l'UE.

1er octobre. Bosnie-Herzégovine. Élection des trois membres de la présidence collégiale : Haris Silajdzic (collège musulman), Nebojsa Radmanovic (collège serbe) et Zeljko Komsic (collège croate).

2 octobre. UE-UA. 3e réunion commune entre l'UE et l'Union africaine (UA) à Addis Abeba (Éthiopie).

5 octobre. UE. 25e anniversaire de la coopération entre la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le domaine du contrôle des matières et des installations nucléaires.

6 octobre. Hongrie. Le Premier ministre hongrois Ferenc Gyurcsany, très contesté depuis qu'il a reconnu avoir menti, sort renforcé du vote de confiance qu'il obtient du Parlement à une large majorité (207 voix contre 165).

6 octobre. UE-EU. Signature d'un accord intérimaire sur le traitement et le transfert de données relatives aux enregistrements des passagers des compagnies aériennes à l'administration américaine qui vise à combattre le terrorisme et la criminalité transnationale.

6 octobre. Commission. Proposition d'instaurer un Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref), destiné à développer l'investissement privé et public dans les projets dans ce domaine dans les pays en développement et les économies en transition

7 octobre. Russie. Anna Politkovskaïa, journaliste d'investigation célèbre pour ses enquêtes sur le pouvoir russe et le conflit tchétchène, est assassinée à Moscou.

11 octobre. UE-Chine. Lancement de l'année scientifique et technologique Chine-UE.

12 octobre. UE. Mise à jour de la liste des compagnies aériennes qui font l'objet d'une interdiction d'exploitation dans l'UE.

12 octobre. France-Allemagne. 6e Conseil des ministres franco-allemand sous la présidence d'Angela Merkel et de Jacques Chirac.

12 octobre. Turquie. Orhan Pamuk reçoit le Prix Nobel de littérature.

13 octobre. UE-Inde. 7e sommet UE-Inde à Helsinki.

17 octobre. Iran. Suspension des négociations entre l'UE et l'Iran ; le dossier revient donc au Conseil de sécurité de l'ONU.

17 octobre. UE. Cérémonie de remise des prix pour le concours du logo illustrant le 50e anniversaire du traité de Rome. Le logo retenu a suscité de nombreux débats.

17 octobre. Pologne. Réactivation, par le Premier ministre Jaroslaw Kaczynski, de la coalition gouvernementale dissoute un mois auparavant alors qu'il était menacé d'un vote d'auto-dissolution de la Diète.

17 octobre. Royaume-Uni. Début du débat sur le port du voile.

18 octobre. Commission. Proposition d'ouvrir totalement à la concurrence le marché des services postaux de l'UE d'ici 2009.

18 octobre. UE. Présentation par Andrew Duff (ADLE, UK) de son plan B pour sauver la Constitution.

18-23 octobre. Pays baltes. Première visite d'État de la reine Elisabeth II dans les républiques baltes.

18 octobre. Commission. Adoption d'une proposition de création, en 2008, d'un Institut européen de technologie (IET) qui devrait constituer le pôle d'excellence de l'Europe dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

19 octobre. Commission. Présentation de son plan d'action pour l'efficacité énergétique, qui doit être mis en œuvre dans les six années à venir afin de faire face aux défis énergétiques et au changement climatique.

20 octobre. UE-Afrique. Adoption d'un partenariat politique régional de l'UE pour la paix, la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique

22 octobre. UE-Chine. 22e dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme.

22-23 octobre. Hongrie. 50e anniversaire de l'insurrection contre le régime soviétique qui avait débuté le 23 octobre 1956 par une manifestation étudiante et avait été écrasée dans le sang le 4 novembre par les chars envoyés par Moscou.

24 octobre. Commission. Adoption de son programme de travail 2007, qui contient pour la première fois une liste de priorités en matière de communication avec les citoyens.

25 octobre. Royaume-Uni et Irlande. Contrairement à la décision prise lors de l'élargissement de mai 2004, le Royaume-Uni et l'Irlande souhaitent fermer leur marché du travail aux travailleurs bulgares et roumains.

24-26 octobre. CESE. Élection du nouveau président du Comité économique et social européen, Dimitrios Dimitriadis, lors de sa session plénière.

26 et 31 octobre. Bulgarie-Roumanie. Présentation par José Manuel Barroso des commissaires bulgare et roumain proposés par leur gouvernement, respectivement Mme Meglena Kuneva et M. Leonard Orban.

26 octobre. Parlement européen. Attribution à Alexandre Milinkievitch, chef de l'opposition en Biélorussie, du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit 2006 par la Conférence des présidents. Le prix lui est remis le 12 décembre.

27 octobre. UE-Ukraine. 10e sommet UE-Ukraine à Helsinki. Un nouvel accord renforcé devrait conduire à la création d'une zone de libre-échange.

28-29 octobre. Serbie. Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution qui réaffirme la souveraineté serbe sur le Kosovo.

29 octobre. Bulgarie. Réélection au 2e tour, avec 76 % des suffrages exprimés, du président socialiste sortant, Guéorgui Parvanov.

30-31 octobre. UE. Organisation d'un Forum sur l'avenir démographique de l'UE.

30-31 octobre. UE-Russie. 1re conférence bilatérale sur les stratégies énergétiques dont l'objectif est de renforcer le partenariat dans le domaine de l'énergie.

30 octobre-2 novembre. UE. Première réunion sur la gouvernance du Forum sur la gouvernance de l'Internet.

6 novembre. PESC. Passation de pouvoir à la tête du Comité militaire de l'UE entre le général italien Rolanda Mosco Moschini et le général français Henri Bentegeat.

6 novembre. UE. Entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation aérienne concernant les liquides et gels transportables dans les bagages à main placés dans les cabines des avions.

6 novembre. Royaume-Uni. Projet de carte d'identité biométrique pour les citoyens non membres de l'Espace économique européen.

6 novembre. UE. Selon plusieurs publications de la Commission, l'UE a connu en 2006 une amélioration de son économie ainsi que de la situation sur le marché de l'emploi.

8 novembre. Élargissement. Publication par la Commission des rapports de suivi sur la Turquie, la Croatie et la Macédoine ainsi que des avis sur cinq candidats potentiels des Balkans. Proposition d'un nouveau consensus sur l'élargissement et d'un rapport sur la capacité d'intégration, qui remplace la capacité d'absorption.

8-9 novembre. Parlement européen. Accueil de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine, dite Eurolat, qui témoigne de l'engagement du Parlement pour un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

13-17 novembre. UE. Première édition des Journées européennes du développement.

16 novembre. Commission. Présentation du Livre blanc sur l'amélioration du marché unique des fonds d'investissement.

20 novembre. UE-ACP. 12e session de l'Asssemblée parlementaire paritaire UE-ACP.

21 novembre. ITER. Signature du traité international fixant le cadre juridique et financier de la coopération entre les sept partenaires internationaux (Union européenne, Russie, Chine, États-Unis, Japon et Corée du Sud) du projet ITER, qui sera accueilli sur le site de Cadarache (France).

23 novembre. Royaume-Uni. Décès, à Londres, d'Alexandre Litvinenko, ancien membre du FSB et opposant déclaré au Président Poutine, par empoisonnement.

26-27 novembre. Commission européenne. 10e anniversaire du Service volontaire européen (SVE).

28 novembre. Turquie. Visite du pape Benoît XVI en Turquie.

28-29 novembre. OTAN. Sommet de l'OTAN à Riga.

6 décembre. Finlande. Ratification parlementaire du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

7 décembre. Commission européenne. Célébration du 20e anniversaire d'ERASMUS.

11 décembre. UE-Turquie. Suspension des négociations d'adhésion sur 8 chapitres.

14-15 décembre. UE. Conseil européen à Bruxelles. Les chefs d'État et de gouvernement évoquent la stratégie d'élargissement, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, les questions énergétiques et climatiques ainsi que sa politique extérieure.

18 décembre. UE. Adoption de la directive REACH sur le contrôle des substances chimiques.

30 décembre. Espagne. Suspension du dialogue entre le gouvernement Zapatero et l'ETA, après la reprise des attentats.

L'année électorale européenne en 2006

Corinne DELOY

En 2006, 12 États européens se sont rendus aux urnes pour choisir leur président de la République ou renouveler tout ou partie de leur Parlement. Les Bulgares ont également désigné leur Président. Près de la moitié des États se sont donc exprimés dans les urnes au cours de l'année 2006. Au niveau européen, ces scrutins n'ont pas fondamentalement modifié le rapport de force entre gauche et droite ou encore entre partis de gouvernement et formations extrémistes. Mais si l'équilibre des forces politiques est resté stable au sein de l'Union (en 2005, 9 États étaient gouvernés par des majorités de gauche et 16 par des majorités de droite, le rapport est resté identique en 2006), ces élections sont néanmoins riches d'enseignements sur les évolutions politiques nationales des États que nous analyserons ici dans une perspective européenne.

Les majorités de gouvernement au sein de l'Union européenne en décembre 2006

Majorité de gauche	Majorité de droite
Autriche	Allemagne
Chypre	Belgique
Espagne	Danemark
Hongrie	Estonie
Italie	Finlande
Lituanie	France
Portugal	Grèce
Royaume-Uni	Irlande
Slovaquie	Lettonie
	Luxembourg
	Malte
	Pays-Bas
	Pologne
	République tchèque
	Slovénie
	Suède

Source : Fondation Robert Schuman ©

Sur les 13 États concernés par une élection nationale en 2006 (12 et la Bulgarie), 6 sont entrés dans l'Union en 2004 (la République tchèque, la Slovaquie, la Lettonie, la Hongrie, l'Estonie, Chypre) et 1 en 2007 (la Bulgarie). Dans ces États, ces élections étaient les premières après leur adhésion à l'Union. Elles nous fournissent donc l'occasion de prendre le pouls des nouveaux membres. Dans la partie occidentale de l'Union, les électeurs de 6 pays ont été appelés aux urnes pour des élections législatives (Pays-Bas, Autriche, Italie et Suède) ou présidentielles (Portugal et Finlande). Dans 4 cas sur 6, ces États ont choisi de sanctionner les majorités sortantes.

Instabilité politique et montée du populisme en Europe centrale et orientale

Au printemps 2006, 3 pays d'Europe centrale ont renouvelé leur Parlement, les Hongrois, les Tchèques et les Slovaques, des élections débouchant sur 3 situations post-électorales différentes au sein de nouveaux membres de l'Union très proches les uns des autres, aussi bien géographiquement qu'historiquement.

En avril, les Hongrois ont choisi, pour la première fois depuis la chute du communisme, de reconduire au pouvoir la majorité sortante socialiste et ont renouvelé leur confiance au Premier ministre Ferenc Gyurcsany (Parti socialiste, MSZP). Début juin, le vote de leurs voisins tchèques, gouvernés depuis 4 ans par une majorité social-démocrate, n'a pas permis de dégager une majorité de gouvernement. À l'issue du scrutin législatif, gauche et droite étaient à égalité parfaite de sièges au sein de la Chambre des députés, Chambre basse du parlement : 100 sièges chacune. Enfin, le 17 juin, les Slovaques ont choisi l'alternance en accordant la majorité de leurs suffrages (29,14 %) à la formation de Robert Fico, Direction-Démocratie sociale (SMER-SD). L'Union démocratique et chrétienne (SDKU) du Premier ministre sortant Mikulas Dzurinda, en poste depuis 8 ans et 2 législatures, obtient toutefois le résultat le plus élevé de son histoire.

De grandes similarités dans les campagnes électorales de ces 3 récentes démocraties ont pu être observées. L'ensemble des partis, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, ont rivalisé de promesses plus irréalistes les unes que les autres (augmentation des dépenses sociales, baisse des impôts et réduction simultanée du déficit public) sans jamais en préciser les moyens de financement ni comment il serait possible d'atteindre ces trois buts à la fois. Enfin, les campagnes se sont déroulées dans un climat détestable, chaque bord n'hésitant pas à agresser, voire à insulter ou à porter de graves accusations (corruption) contre l'adversaire.

Ces 3 États ont également connu une période post-électorale agitée. Direction-Démocratie sociale, le parti de Robert Fico, a été suspendu du Parti socialiste européen (PSE) auquel il appartient après la décision du nouveau Premier ministre slovaque de gouverner avec le Parti national (SNS), formation d'extrême droite qui a créé la surprise le 17 juin en réalisant son meilleur résultat depuis l'indépendance en 1993 avec 11,73 % des suffrages.

La Hongrie a connu en septembre ses plus importantes émeutes depuis 1956 à la suite de la diffusion des déclarations de Ferenc Gyurcsany reconnaissant avoir menti « tout au long des derniers 18 mois, matin, midi et soir » et caché son projet de plan d'austérité pour assurer sa victoire aux élections législatives. Conséquence politique : alors que le pouvoir en place remporte traditionnellement les élections municipales et départementales qui suivent de six mois le scrutin législatif, l'opposition est cette fois arrivée largement en tête

du scrutin, remportant 18 des 20 assemblées départementales et 15 des 23 principales villes du pays.

Enfin, à l'heure où nous écrivons, la République tchèque n'est toujours pas sortie de l'impasse politique consécutive au scrutin législatif du mois de juin. Nommé Premier ministre le 4 septembre, le leader du Parti démocrate-civique, Mirek Topolanek, a dû démissionner le 11 octobre, après seulement 37 jours de gouvernement, un record dans l'histoire du pays, faute d'avoir obtenu la confiance du Parlement. La nette victoire de l'ODS aux élections sénatoriales et municipales d'octobre pourrait permettre au Président de la République Vaclav Klaus (ODS), opposé à toute idée de grande coalition avec les sociaux-démocrates, de former un gouvernement viable.

Au Nord-Est de l'Europe, les Lettons ont désigné leur nouveau Parlement et l'Estonie renouvelé, au scrutin indirect, son Président.

Dans ce pays, le Président est élu par le *Riigikogu* (Parlement) ou, s'il échoue à le faire, par un collège électoral qui rassemble les parlementaires et les représentants des 227 conseils municipaux du pays, un mode de scrutin complexe et dont la modification a été maintes fois envisagée et toujours repoussée. Après une campagne électorale difficile (2 des 6 partis du *Riigikogu* refusant de prendre part au vote au Parlement et un Président sortant choisissant de boycotter les députés et de se présenter devant le seul collège électoral), le député européen Toomas Hendrik Ilves (Parti social-démocrate, SDE) a été élu le 23 septembre dès le premier tour de scrutin par le collège électoral. Âgé de 52 ans, il est devenu le plus jeune Chef d'État européen élu, le plus âgé, élu également cette année (le 10 mai) en Italie, étant Giorgio Napolitano (81 ans). Désormais, les 3 États baltes ont à leur tête d'anciens émigrés de retour dans leur pays d'origine : Toomas Hendrik Ilves en Estonie, Valdas Adamkus en Lituanie et Vaira Vike-Freiberga en Lettonie. L'élection d'Ilves en Estonie est intéressante dans la perspective des élections législatives prévues en mars 2007 puisque, comme le souligne Rein Toomla, politologue à l'université de Tartu, « des partis de droite ont élu un Président de gauche ».

En Lettonie, Aigars Kalvitis (Parti du peuple, TP) est devenu le 7 octobre le premier Chef de gouvernement à être reconduit dans ses fonctions par les urnes depuis l'indépendance du pays en 1991. Comme à chaque scrutin législatif en Lettonie, un parti de création récente a créé la surprise : le Centre de l'harmonie (SC), fondé en 2005, qui obtient 17 des 100 sièges de la *Saeima* (Parlement). La scène politique lettone se prête mal à la traditionnelle division droite-gauche, chaque formation politique représentant plus souvent les intérêts d'un groupe social déterminé, les partis défendant les Lettons se distinguent de ceux défendant les Slaves, majoritairement russophones. La Lettonie possède la minorité russophone la plus nombreuse des 3 États baltes. Selon les chiffres de juillet 2004, les « Lettons de souche » représentent 58,7 % de la population et les « Russes », 28,8 %. 58,2 % des habitants ont le letton pour langue maternelle, 37,5 % le russe.

Enfin, en Bulgarie, Georgi Parvanov est devenu, le 29 octobre, le premier président de la République à être réélu dans ses fonctions depuis la chute du communisme. Particularité de ce scrutin : la liste des candidats à l'élection présidentielle ne comprenait pas moins de 4 nationalistes (sur 7 candidats), fait surprenant dans un pays qui compte d'importantes minorités, notamment turcophone et rom, mais a toujours su éviter les tensions ethniques à l'origine des guerres qui ont ensanglanté les Balkans dans les années 90. En l'absence d'un candidat de droite (les leaders de l'opposition de droite ayant tous renoncé, pour des raisons diverses, à affronter Georgi Parvanov), le résultat du leader ultranationaliste Volen Siderov (Ataka) avec 21,5 % des voix au premier tour et 24,1 % au second, a constitué

l'événement de cette élection présidentielle et confirmé la montée du populisme dans le pays.

L'ensemble des élections qui se sont déroulées en 2006 dans la partie orientale de l'Europe témoignent du retour de la question sociale sur la scène politique. La forte croissance économique que connaissent les nouveaux membres n'empêche pas les inégalités de se creuser et nombreux sont ceux qui, souffrant de voir leurs conditions de vie se dégrader ou privés des bénéfices de cette croissance, se sentent les grands perdants de la transition économique. Fatigués par les réformes, ils se tournent vers l'État à qui ils demandent protection.

LE PROBLÈME CHYPRIOTE DANS L'IMPASSE

La coalition au pouvoir est sortie victorieuse des élections législatives du 21 mai à Chypre, les premières depuis l'échec du référendum d'avril 2004 sur le plan de paix proposé par les Nations unies. Le Parti démocratique (DIKO) du président de la République et Chef du gouvernement Tassos Papadopoulos est la seule formation à progresser par rapport au précédent scrutin législatif. Les Démocrates unis (EDI) qui avaient défendu le « oui » au référendum sur le plan du 24 avril 2004 perdent leur unique siège de député.

Tassos Papadopoulos a donc gagné son pari : les élections ont bien constitué une approbation de sa politique d'opposition au plan de paix de l'ONU. Les négociations sur l'avenir du pays sont au point mort et le scrutin s'avère très décevant pour les partisans de la réunification des deux parties de l'île.

Dans la partie occidentale de l'Europe, les électeurs ont été appelés à renouveler leur Parlement dans 4 pays (Pays-Bas, Autriche, Italie et Suède) et à désigner leur Président dans 2 autres (Portugal et Finlande). Dans 4 cas sur 6, ces États ont choisi de renvoyer les sortants lors de scrutins qui, s'ils n'ont pas bouleversé l'échiquier politique national, ont cependant réservé quelques surprises.

Les électeurs, inquiets, se tournent vers l'État pour une plus grande protection

En janvier, Portugais et Finlandais ont élu, à une semaine d'intervalle, leur nouveau président de la République. Pour les premiers, il s'agissait de la troisième élection en moins d'un an après les élections législatives de février et municipales d'octobre 2005. Comme souvent au Portugal, c'est dès le premier tour, le 22 janvier, que l'ancien Premier ministre (1985-1995) Anibal Cavaco Silva (Parti social-démocrate, PSD) a été élu, devenant le premier Président libéral depuis la Révolution des œillets d'avril 1974 qui avait marqué la chute de la dictature de Salazar. Opposé à 5 candidats de gauche, Anibal Cavaco Silva a devancé l'ancien Premier ministre (1983-1986) et ancien président de la République (1986-1996), Mario Soares, candidat officiel du Parti socialiste (PS), pour qui ce scrutin a été le combat de trop. Avec 14,34 % des voix, il a même été battu par l'autre candidat issu du PS, Manuel Alegre (20,72 %) qui se présentait sans l'aval du parti. En choisissant l'ancien Premier ministre libéral, les Portugais ont voulu sanctionner le gouvernement socialiste de

José Socrates mais paradoxe de ce scrutin : loin de s'y opposer, Anibal Cavaco Silva soutient les réformes engagées par le Premier ministre socialiste, les deux hommes partageant le même diagnostic sur les difficultés que traverse le Portugal et sur les réformes à mettre en place pour sortir le pays de la crise.

Le 29 janvier, Tarja Halonen (Parti social-démocrate, SDP) a été réélue à la tête de la Finlande, sans réelle surprise mais après une campagne plus difficile et plus serrée que prévue. La réélection de la Présidente a coïncidé avec le 100e anniversaire de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux Finlandaises, premières Européennes à en avoir bénéficié. Son adversaire, Sauli Niinistö, candidat du Rassemblement conservateur (KOK), avait tenté de se porter sur son terrain en centrant sa campagne sur l'État providence et les problèmes d'emploi, mais il a cependant échoué à rassembler sur son nom l'ensemble des forces libérales du pays (la droite se présentait divisée à ce scrutin). Par ailleurs, sa position favorable à l'OTAN (alors que plus de la moitié des Finlandais y sont opposés) a certainement contribué à l'empêcher de s'imposer face à Tarja Halonen. Le résultat de Sauli Niinistö place néanmoins le Rassemblement conservateur en position de force un an avant les élections législatives.

Comme en Allemagne 6 mois auparavant, il a fallu attendre de longues heures avant de connaître le nom du camp vainqueur des élections législatives italiennes des 9 et 10 avril. Les forces de gauche emmenées par Romano Prodi ne se sont en effet imposées à la Chambre des députés qu'avec 25 224 voix d'avance sur un total de 38 024 668 bulletins valides, soit 0,06 % du total des exprimés. Au Sénat, les forces de droite devancent la gauche en nombre de voix mais ne parviennent pas à s'imposer dans cette Chambre où la majorité nationale est constituée de l'addition des majorités régionales.

Si Romano Prodi retrouve le siège de Président du Conseil, cette victoire sonne comme un demi-échec pour le leader de la gauche qui a longtemps largement dominé son rival dans les sondages. Silvio Berlusconi peut, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir dirigé le plus long gouvernement de l'histoire de la République italienne et d'avoir été le premier à avoir terminé son mandat de cinq ans ; il a réussi son pari de faire de ces élections un référendum sur sa propre personne. Il a su mener une campagne offensive et populiste qui a rassemblé ses électeurs et convaincre les moins politisés et les moins instruits des Italiens de lui renouveler sa confiance. « Lorsqu'il tape sur les grands patrons, lorsqu'il insulte les électeurs de gauche en les traitant de « couillons », Silvio Berlusconi flatte le sentiment anti-politique de beaucoup d'électeurs » souligne le professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, Marc Lazar, qui ajoute que « l'on a tendance à beaucoup le caricaturer comme on pouvait le faire avec George Bush ». À l'issue de ces élections, son parti, Forza Italia (FI) demeure, de loin, la première formation d'Italie. Chargé de gouverner un pays divisé à égalité entre gauche et droite, Romano Prodi peut cependant s'appuyer sur la victoire de la gauche aux élections municipales et provinciales qui ont suivi le scrutin parlementaire. Il peut également se féliciter du rejet, les 26 et 27 juin, par référendum de la révision constitutionnelle, qui prévoyait d'accorder de plus grands pouvoirs aux régions et de renforcer les pouvoirs du Président du Conseil et qui avait été votée par le précédent Parlement en début d'année 2006 mais sans obtenir la majorité des deux tiers.

« Nous avons créé un modèle qui assure une bonne croissance économique et, en même temps, une bonne sécurité à ceux qui vivent en marge de la société. Les Suédois pensent depuis 70 ans que cela marche bien avec les sociaux-démocrates » a répété le Premier ministre sortant Göran Persson (Parti social-démocrate, SAP) durant toute la campagne. Le 17 septembre, les Suédois ont pourtant congédié les sociaux-démocrates au pouvoir depuis 10 ans (et durant 64 des 73 dernières années), accordant la majorité de leurs suffrages aux

4 formations d'opposition – le Parti du rassemblement modéré (M), le Parti du peuple-Les Libéraux (FpL), le Parti chrétien démocrate (KD) et le Parti du centre (C) – regroupées pour la première dans l'histoire du royaume au sein d'une même coalition. Le leader de l'opposition Fredrik Reinfeldt (M) a su tirer les leçons des échecs précédents ; il a véritablement « social-démocratisé » son parti, abandonnant son programme de coupes dans les dépenses sociales et de réductions d'impôts pour prôner la défense de l'État providence auquel les Suédois sont très attachés. Loin de vouloir modifier en profondeur le modèle suédois, Fredrik Reinfeldt se propose de le rendre plus efficace. Après 12 ans de pouvoir, soit le plus long règne d'un Parti social-démocrate en Europe, le SAP a été victime de l'usure du pouvoir et de son refus de prendre en compte les inquiétudes exprimées par un nombre de plus en plus grand de Suédois sur la situation économique du pays et, notamment, sur l'évolution du marché du travail.

Deux semaines après le vote des Suédois, le Parti social-démocrate (SPÖ) est arrivé, à la surprise générale, en tête des élections législatives du 1er octobre, devançant le Parti populaire (ÖVP) du Chancelier sortant Wolfgang Schüssel, au pouvoir depuis 6 ans et en recul de 8 points par rapport au précédent scrutin de 2002. L'extrême droite, qui se présentait divisée, recueille cependant 15,4 % des suffrages, soit 5 points de plus qu'en 2002. À l'heure où nous écrivons, les Autrichiens n'ont pas encore formé leur gouvernement et tentent de s'accorder sur une grande coalition rassemblant le Parti populaire et le Parti social-démocrate, figure qui a le soutien de la grande majorité de la population. Les deux formations ont gouverné ensemble le pays entre 1947 et 1966 ainsi qu'entre 1987 et 2000.

En revanche, le 22 novembre, les Néerlandais ont choisi de reconduire l'Appel chrétien-démocrate (CDA) du Premier ministre sortant Jan Peter Balkenende qui recueille ainsi les fruits des réformes (privatisation du système de santé, des transports et de l'énergie, réduction de la durée d'indemnisation du chômage, suppression des aides à la retraite anticipée, durcissement des conditions d'octroi des minima sociaux) menées par son gouvernement durant les 4 dernières années et qui permettent au pays d'afficher un bilan économique satisfaisant : taux de chômage de 4 %, croissance de plus de 3 % en 2006 et déficit public représentant 0,1 % du PIB. Mais l'événement de ce scrutin a été la percée réalisée par le Parti socialiste (SP), formation d'extrême gauche, antilibérale et antieuropéenne, qui a triplé son nombre de sièges au Parlement. Quatre ans après l'assassinat de Pim Fortuyn, un quart des Néerlandais a donné sa voix aux extrêmes le 22 novembre.

Comme son homologue suédois, le Chancelier Schüssel a mis en avant le bilan économique de son gouvernement. Avec une croissance du PIB évaluée à 3 %, supérieure à celle de la moyenne européenne, et un taux de chômage de 4,6 %, l'Autriche, portée par le boom économique que connaissent ses voisins d'Europe centrale et orientale, est le 4e État le plus riche de l'Union européenne. En Suède, Göran Persson s'est largement appuyé sur les bonnes performances économiques du pays. La Suède est l'une des sociétés les plus égalitaires de la planète et ses habitants jouissent d'une qualité de vie élevée. Cependant, elle n'est pas à l'abri des évolutions socioéconomiques mondiales qui mettent en danger son fameux modèle, mélange réussi de libéralisme et d'État providence fort ; de même, si les Autrichiens sont conscients de la bonne santé économique de leur pays, ils aimeraient pouvoir être assurés de profiter des fruits de cette croissance.

Par leur vote, Suédois et Autrichiens ont témoigné de leurs inquiétudes quant à l'évolution de leur société dans un monde globalisé où les bonnes performances économiques ne suffisent pas à assurer l'avenir de tous. Dans les deux États, l'opposition s'est imposée en se faisant l'écho des préoccupations des électeurs, notamment sur la question de l'emploi,

et en critiquant la politique sociale des gouvernements en place, dénonçant l'accroissement des inégalités au sein de la population. « Les gens en Autriche pensent que nous sommes un pays riche et aisé mais que les richesses ne sont pas distribuées assez équitablement et qu'une correction est nécessaire. Il n'y a pas eu d'augmentation réelle des revenus salariaux depuis dix ans, le chômage des jeunes a doublé sous le gouvernement du Chancelier Schüssel et le nombre de personnes profitant de la richesse du pays va en s'amoindrissant » n'a cessé de souligner Alfred Gusenbauer.

Récapitulatif des résultats électoraux de l'année 2006 dans l'Union européenne

(élections législatives) en %

Pays	Participation	Extrême gauche	Gauche de gouvernement	Droite de gouvernement	Extrême droite	Divers
HONGRIE*	67,8	0,4	49,7	47	2,2	0,3
ITALIE**	83,6	12,6	37,1	44	5,1	0,1
CHYPRE***	89,2		40	48,2		9,4
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	64,5	12,8	32,3	42,6		8,4
SLOVAQUIE	54,6	3,8	29,1	39,7	11,7	13,5
SUÈDE	80,4		46,2	48,1	2,7	2,9
AUTRICHE	74,2	1	35,7	34,2	15,4	12,3
LETTONIE	62,2		23,9	68,2		7,3
PAYS-BAS	80,1	16,6	25,8	43,1	5,9	7,4

Source : Fondation Robert Schuman ©

* Étant donné la complexité du système de vote hongrois, seuls les résultats du 1er tour au scrutin proportionnel ont été ici pris en compte.

** Ce tableau ne prend pas en compte les résultats des élections sénatoriales qui se sont déroulées le même jour.

*** Le vote est obligatoire à Chypre.

Les mouvements électoraux en Europe en 2006

(G : gauche, D : droite)

Pays	Mouvement électoral	
	Élection précédente	Élection 2006
PORTUGAL	G	D
FINLANDE	G	G
HONGRIE	G	G
ITALIE	D	G
CHYPRE	G	G
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	G	D
SLOVAQUIE	D	G
ESTONIE	D	G
SUÈDE	G	D
AUTRICHE	D	G
LETTONIE	D	D
BULGARIE	G	G
PAYS-BAS	D	D

Source : Fondation Robert Schuman ©

Chronologie 2007

1er janvier :

– L'Allemagne prend la présidence de l'UE jusqu'au 30 juin. (site Internet : www.eu2007.de).

– L'Allemagne prend la présidence du G8 pour un an.

– La Bulgarie et la Roumanie rejoignent l'UE.

– Entrée en fonction des commissaires bulgare et roumain, respectivement Mme Meglena Kuneva en charge de la protection des consommateurs et M. Leonard orban chargé du multilinguisme.

– L'irlandais devient langue officielle de l'UE, tout comme le bulgare et le roumain.

– La Slovénie adopte l'euro et rejoint l'Eurogroupe.

– Entrée en vigueur de la programmation 2007-2013 des Perspectives financières.

– L'année 2007 est déclarée « Année européenne de l'égalité des chances pour tous » par l'Union européenne.

– L'Espagne prend la présidence de l'OSCE pour un an.

– Entrée en fonction du Secrétaire général à l'ONU, le Sud-coréen Ban Ki-moon.

– Entrée en vigueur du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

– Luxembourg est déclarée « Capitale européenne de la culture 2007 ».

Janvier :

– Hans-Gert Pöttering accède au poste de président du Parlement européen.

– Installation de l'Agence européenne des droits fondamentaux, qui remplace l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

12-14 janvier :

Lancement d'un accord de partenariat et de coopération avec la Chine en présence de la commissaire Mme Ferrero-Waldner.

17 janvier :

Discours de la Chancelière allemande Angela Merkel devant le Parlement européen et présentation du programme de la présidence allemande de l'UE.

18 janvier :

Rencontre présidence UE – Conseil permanent de l'OSCE à Vienne.

19-20 janvier :

Conférence de Davos.

22 janvier :

Réunion bilatérale UE-Monténégro à Bruxelles.

23 janvier :
Rencontre UE-OSCE à Bruxelles.

20-25 janvier :
Forum social mondial à Nairobi (Kenya).

29 janvier :
Réunion bilatérale UE-Afghanistan en Allemagne.

5 février :
Réunion bilatérale UE-Fédération de Russie en Russie.

6 février :
Réunion bilatérale UE-Ukraine en Ukraine.

13 février :
– Conseil de coopération UE-Kazakhstan à Bruxelles.
– Conseil de coopération UE-Kirghizstan à Bruxelles.
– Réunion bilatérale UE-Albanie à Bruxelles.

5 mars :
– Conseil d'association UE-Turquie à Bruxelles.
– Conseil d'association UE-Égypte à Bruxelles.
– Conseil d'association UE-Israël à Bruxelles.

8-9 mars :
Conseil européen.

14-15 mars :
Rencontre entre les ministres des Affaires étrangères de l'UE et de l'ASEAN à Nuremberg.

16 mars :
Partenariat euro-méditerranéen Emploi et affaires sociales à Berlin.

24-25 mars :
– Réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement à Berlin.
– Déclaration de Berlin : déclaration commune de la présidence allemande, de la Commission et du Parlement européen visant à redéfinir les grandes orientations et valeurs de l'Europe.

25 mars :
50e anniversaire du traité de Rome.

Mars-avril :
Forum de l'OIT sur le travail décent pour une mondialisation juste.

23 avril :
– Réunion bilatérale UE-Fédération de Russie à Luxembourg.
– Conseil d'association UE-Algérie à Luxembourg.

24 avril :
Conseil d'association UE-Liban à Luxembourg.

30 avril :
Conseil de coopération UE-pays du Golfe en Arabie Saoudite.

3 mai :
Réunion bilatérale UE-Nouvelle-Zélande en Allemagne.

9 mai :
Fête de l'Europe.

14 mai :
– Réunion bilatérale UE-EEE à Bruxelles.
– Réunion bilatérale UE-Afrique du Sud à Bruxelles.

28-29 mai :
Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hambourg.

29 mai-14 juin :
96e session de la Conférence internationale du Travail, à Genève.

31 mai :
Réunion bilatérale UE-Inde en Allemagne.

4 juin :
Réunion bilatérale UE-Turquie en Turquie.

6 juin :
Sommet UE-Canada à Heiligendamm (Allemagne).

6-8 juin :
Sommet du G8 à Heiligendamm (Allemagne).

18 juin :
– Conseil de coopération UE-Moldavie à Luxembourg.
– Conseil de coopération UE-Ukraine en Ukraine.

19 juin :
Conférence d'adhésion UE-Turquie à Luxembourg.

21-22 juin :
Conseil européen.

23-27 juin :
Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP à Wiesbaden.

1er juillet :
Le Portugal prend la présidence de l'UE jusqu'au 31 décembre.

Juillet :
XVIe session annuelle de l'OSCE à Kiev (Ukraine).

Septembre – mi-décembre :
Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Septembre ou octobre :
Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale.

Octobre :
Conseil européen.

Décembre :
Conseil européen.

Élections en 2007

Date de l'élection	Pays	Type d'élection
21 janvier	SERBIE	législatives
Février	ARMÉNIE	présidentielle
4 mars	ESTONIE	législatives
18 mars	FINLANDE	
22 avril et 6 mai	FRANCE	présidentielle
12 mai	ISLANDE	législatives
Mai	IRLANDE	
	ARMÉNIE	
	MONTÉNÉGRO	présidentielle
	TURQUIE	présidentielle (par le Parlement)
10 et 17 juin	FRANCE	législatives
Juin	LETTONIE	présidentielle (par le Parlement)
24 juin	BELGIQUE	législatives
Juillet	ALBANIE	présidentielle (par le Parlement)
Octobre	SUISSE	législatives
Novembre	CROATIE	
	TURQUIE	
	GÉORGIE	
2 décembre	SLOVÉNIE	présidentielle
	RUSSIE	législatives

Publications de la Fondation Robert Schuman en 2006

Les *Notes* sont des études portant sur des problématiques concrètes, qui sont analysées dans une perspective européenne. Elles visent à apporter des éléments d'information mais aussi une contribution au débat public sur le sujet traité. Tirées, en moyenne, à 5 000 exemplaires, elles sont aussi téléchargées par plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Les *Questions d'Europe* sont les « policy paper » qui accompagnent chaque semaine la *Lettre* de la Fondation Robert Schuman. Elles ont vocation à faire le point sur une question d'actualité et à faciliter la compréhension des enjeux européens, dans les domaines économique, institutionnel et du point de vue de l'action extérieure de l'Union européenne. Ces analyses privilégient une approche comparative.

Les *Entretiens d'Europe* offrent une fois par mois le point de vue d'un expert (personnalité du monde politique, académique, journaliste) sur une question d'actualité européenne

L'*Observatoire des Élections en Europe* (OEE) est un document unique en Europe réalisé par une équipe pluri-disciplinaire dirigée par Dominique Reynié (Professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris). L'OEE livre une analyse des enjeux du scrutin un mois avant, fait le point sur les forces en présence et les sondages une semaine avant, et donne une analyse des résultats au lendemain du scrutin, pour toutes les élections en Europe.

Toutes les publications de la Fondation, exceptés les ouvrages, sont accessibles gratuitement sur le site de la Fondation (http ://www.robert-schuman.eu/).

Questions économiques

Questions d'Europe

La politique industrielle de l'Union européenne
Jean-François Jamet, *Question d'Europe n° 15*, 16 janvier
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe15.htm

La « directive services » : vers la recherche d'un consensus
Marie-Dominique Garabiol-Furet, *Question d'Europe n° 17*, 30 janvier
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe17.htm

L'héritage macro-économique des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale (1er volet de la série spéciale Économie de l'élargissement)
Tania Sollogoub, *Question d'Europe n° 18*, 13 février
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe18.htm

La représentation de l'Union européenne dans les institutions financières internationales : vers une chaise unique ?
Émile-Robert Perrin, *Question d'Europe n° 20*, 27 février
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe20.htm

Pas de croissance durable sans enfants :
Philippe Durance et Michel Godet, *Question d'Europe n° 26*, 24 avril
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe26.htm

« **Directives Services** » **: le compromis de Graz**
Marie-Dominique Garabiol-Furet, *Question d'Europe n° 27*, 2 mai
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe27.htm

Quelle dynamique de production dans les nouveaux États membres ? (2e volet de la série spéciale Économie de l'élargissement)
Tania Sollogoub, *Question d'Europe n° 29*, 22 mai
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe29.htm

Le coût des brevets européens et l'enjeu de la ratification par la France du Protocole de Londres
Barbara Pick, *Question d'Europe n° 32*, 19 juin
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe32.htm

Entre concurrence et convergence fiscale, quel projet européen ?
Antoine Brachet et Amélie Verdier, *Question d'Europe n° 39*, 25 septembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe39.htm

Quelle convergence au sein de l'Union européenne élargie : les enjeux pour la Bulgarie et la Roumanie ? (3e volet de la série spéciale Économie de l'élargissement)
Tania Sollogoub, *Question d'Europe n° 41*, 16 octobre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe41.htm

Le salaire minimum européen : un projet réalisable ?
Marie-Dominique Garabiol-Furet, *Question d'Europe n° 43*, 30 octobre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe43.htm

Entretien d'Europe

Une stratégie de croissance pour l'Union européenne au XXIe siècle
Entretien d'Europe n° 5 avec Jean-Paul Betbèze, 20 mars
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien5.htm

Questions d'Europe : l'économie européenne en chiffres

L'économie européenne en chiffres : Les performances de croissance de l'Union européenne
Jean-François Jamet, *Question d'Europe n° 38*, 11 septembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe38.htm

L'économie européenne en chiffres : l'Union européenne et l'immigration
Jean-François Jamet, *Question d'Europe n° 42*, 23 octobre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe42.htm

L'économie européenne en chiffres : Productivité, temps de travail et taux d'emploi dans l'Union européenne
Jean-François Jamet, *Question d'Europe n° 45*, 20 novembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe45.htm

Questions sociétales

Ouvrage

L'opinion européenne en 2006
Sous la direction de Dominique Reynié, Éditions La Table Ronde/Fondation Robert Schuman – 284 p.

Notes

L'Europe et la pauvreté : quelles réalités ?
Sarah Bouquerel et Pierre-Alain de Malleray, *Note 31*, Mars
http ://www.robert-schuman.org/notes/note31.pdf

Les systèmes de retraite en Europe
Alain Roulleau, *Note 32*, Avril
http ://www.robert-schuman.eu/notes/note32.pdf

Questions d'Europe

La politique de santé de l'Union européenne
Arnaud Senn, *Question d'Europe n° 25*, 18 avril
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe25.htm

L'assurance-maladie en Europe. Étude comparée
Philippe Garabiol, *Question d'Europe n° 37*, 4 septembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe37.htm

Immigration : un cadre flexible pour une Europe plurielle
Patrick Weil, *Question d'Europe n° 23*, 3 avril
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe23.htm

L'Europe protège-t-elle encore les réfugiés ? L'élaboration de normes minimales en matière d'asile
Anne Castagnos-Sen, *Question d'Europe n° 31*, 5 juin
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe31.htm

L'immigration illégale en Europe : le cas de l'Espagne
Francisco Sevilla Pérez et Enrique Suarez Robles, *Question d'Europe n° 36*, 24 juillet
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe36.htm

Réformer l'Université : un enjeu européen
Laurent Bouvet, *Question d'Europe n° 40*, 2 octobre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe40.htm

La politique audiovisuelle de l'Union européenne
Vladimir Rojanski, *Question d'Europe n° 48*, 11 décembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe48.htm

Frontières et territoires

Ouvrage

EU-Türkei : eine Zwangsheirat (édition allemande de *Le grand Turc et la République de Venise*, avant-propos de Robert Badinter, Paris, Fayard, 2004), Sylvie Goulard, BWV Berliner Wissenschafts-Verlag

Notes

Chypre : une déchirure pour un peuple, un enjeu pour l'Union européenne
Kipros Kibriz et Vesna Marinkovic, *Note 35*, Septembre
http ://www.robert-schuman.org/notes/note35.pdf

Le partenariat privilégié, alternative à l'adhésion
Carlo Altomonte, Pierre Defraigne, Lucas Delattre, Karl-Theodor Freiherr zu Guttenberg, Sylvie Goulard, Rudolf Scharping, *Note 38*, Décembre
http ://www.robert-schuman.org/notes/note38.htm

Entretiens d'Europe

Les Balkans après Milosevic. Serbie-Monténégro – Kosovo à l'heure européenne
Entretien d'Europe n° 6 avec Jacques Rupnik, 27 mars
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien6.htm

Adhésion ou intégration ? Le dilemme des limites territoriales de l'Union européenne
Entretien d'Europe n° 11 avec Michel Foucher, 13 novembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien11.htm

Questions politiques et institutionnelles

Notes

Les parlements nationaux, un appui pour l'Europe
Hubert Haenel, *Note 34*, Juin
http ://www.robert-schuman.org/notes/note34_fr. pdf

L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance
Michel Foucher, *Note 37*, Novembre
http ://www.robert-schuman.org/notes/note37.htm

Question d'Europe

Le mandat d'arrêt européen et son application par les États membres
Corinne Gay, *Question d'Europe n° 16*, 23 janvier
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe16.htm

Le casier judiciaire européen : quelles perspectives ?
Hélène Leniston, *Question d'Europe n° 19*, 20 février
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe19.htm

Un an après le non : quelle stratégie pour l'Union ?
Yves Bertoncini et Thierry Chopin, *Question d'Europe n° 30*, 29 mai
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe30.htm

À mi-parcours de la législature : audit de l'influence française au sein du Parlement européen
Clément Beaune et Thierry Chopin, *Question d'Europe n° 44*, 6 novembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe44.htm

Entretiens d'Europe

Entretien avec Alain Lamassoure, *Entretien d'Europe n° 7*, 12 juin
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien7.htm

L'Union européenne face à la résurgence du populisme
Entretien d'Europe n° 10 avec Yves Mény, 9 octobre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien10.htm

Entretien avec Günter Verheugen, *Entretien d'Europe n° 12*, 18 décembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien12.htm

Questions stratégiques

ÉNERGIE

Note

Quelles stratégies énergétiques pour l'Europe ?
Christophe-Alexandre Paillard, *Note 30*, Janvier
http ://www.robert-schuman.org/notes/note_30.pdf

Questions d'Europe

Pour une Haute Autorité européenne de l'énergie
Joachim Bitterlich, *Question d'Europe n° 33*, 26 juin
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe33.htm

La panne électrique du 4 novembre 2006 : un plaidoyer pour une véritable politique européenne de l'énergie
André Merlin, *Question d'Europe n° 46*, 27 novembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe46.htm

SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Note

Vers l'autonomie des capacités militaires de l'Union européenne ?
Edouard Pflimlin, *Note 33*, Mai
http ://www.robert-schuman.org/notes/note33.pdf

Compte-rendu de séminaires

La gestion des crises en Europe
Compte-rendu du séminaire, organisé conjointement avec le SGDN, le 17 mars 2006 à Paris

Questions d'Europe

L'Union européenne et la gestion des crises
Quentin Perret, *Question d'Europe n° 22*, 13 mars
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe22.htm

Lutte contre le crime organisé : le parent pauvre de l'Union européenne ?
Xavier Raufer, *Question d'Europe n° 24*, 10 avril
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe24.htm

Quel marché de défense européen ? Ou l'heure des choix pour les États membres de l'Union européenne producteurs d'armement
Hélène Masson, *Question d'Europe n° 28*, 15 mai
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe28.htm

« **Quelles stratégies industrielles pour l'Europe de la défense ?** »
Compte-rendu du séminaire organisé à Bruxelles le 15 mai, *Question d'Europe n° 34*, 3 juillet
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe34.htm

Entretiens d'Europe

L'Union européenne et la question nucléaire iranienne
Entretien d'Europe n° 8 avec Bruno Tertrais, 17 juillet
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien8.htm

L'intervention européenne au Liban
Entretien d'Europe n° 9 avec Jean-François Daguzan, 18 septembre
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien9.htm

RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

Ouvrage

L'Europe vue d'Inde, regards contemporains/Contemporary Indian views of Europe
Karine Lisbonne-de Vergeron, Chatham House/Fondation Robert Schuman.

Note

Europe/États-Unis : valeurs communes ou divorce culturel ?
Bruno Tertrais, *Note 36*, Octobre
http ://www.robert-schuman.org/notes/note36.htm

Question d'Europe

L'Union européenne et la Russie
Quentin Perret, *Question d'Europe n° 35*, 10 juillet
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe35.htm

Élections

Questions d'Europe

L'alternance en Pologne : nouvelle configuration politique et perspectives européennes
Dominika Tomaszewska, *Question d'Europe n° 14*, 6 janvier
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe14.htm

Ukraine, Biélorussie : deux élections pour deux transitions
Alexandra Goujon, *Question d'Europe n° 21*, 6 mars
http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe21.htm

Entretien d'Europe

***Entretien d'Europe n° 4* avec Alexandre Milinkievitch**, 6 février
http ://www.robert-schuman.org/supplement/entretien4.htm

Observatoire européen des élections en Europe (OEE)

***OEE* – 15 janvier – Élection présidentielle en Finlande**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/finlande/presidentielle/default2.htm

***OEE* – 22 janvier – Élection présidentielle au Portugal**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/portugal/presidentielles/resultat.htm

***OEE* – 19 mars – Élection présidentielle en Biélorussie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/bielorussie/presidentielles/resultat.htm

***OEE* – 26 mars – Élections législatives en Ukraine**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/ukraine/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 9 avril – Élections législatives en Hongrie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/hongrie/legislatives/resultat2.htm

***OEE* – 9-10 avril – Élections législatives en Italie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/italie/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 8 mai – Élection présidentielle en Italie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/italie/presidentielles/resultat.htm

***OEE* – 21 mai – Référendum sur l'indépendance du Monténégro**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/montenegro/referendum/resultat.htm

***OEE* – 21 mai – Élections législatives à Chypre**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/chypre/legislatives2006/resultat.htm

***OEE* – 2-3 juin – Élections législatives en République tchèque**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/tchequie/legislative/resultat.htm

***OEE* – 17 juin – Élections législatives en Slovaquie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/slovaquie/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 5 juillet – Élections législatives en Macédoine**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/macedoine/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 28 août – Élection présidentielle en Estonie**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/estonie/presidentielle/resultat2.htm

***OEE* – 10 septembre – Élections législatives au Monténégro**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/montenegro/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 17 septembre – Élections législatives en Suède**
Résultats : http ://www.robert-schuman.org/oee/suede/legislatives/resultats.htm

***OEE* – 1er octobre – Élections législatives en Autriche**
http ://www.robert-schuman.org/oee/autriche/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 1er octobre – Élection présidentielle en Bosnie-Herzégovine**
http ://www.robert-schuman.org/oee/bosnie/presidentielle/resultat.htm

***OEE* – 7 octobre – Élections législatives en Lettonie**
http ://www.robert-schuman.org/oee/lettonie/legislatives/resultat.htm

***OEE* – 27-28 octobre – Élections sénatoriales en République tchèque**
http ://www.robert-schuman.org/oee/tchequie/senatoriales/resultat2006.htm

***OEE* – 29 octobre – Élection présidentielle en Bulgarie**
http ://www.robert-schuman.org/oee/bulgarie/presidentielle/resultat2.htm et
http ://www.robert-schuman.org/oee/bulgarie/presidentielle/resultat3.htm

***OEE* – 22 novembre – Élections législatives aux Pays-Bas**
http ://www.robert-schuman.org/oee/pays-bas/legislatives/resultats2.htm

Liste de sites Internet utiles

Institutions européennes

Commission européenne
http ://ec.europa.eu

CJCE : Cour de justice des communautés européennes
http ://curia.europa.eu

Conseil de l'Union européenne
http ://www.consilium.europa.eu

Parlement européen
http ://europarl.europa.eu

Cour des comptes européenne
http ://www.eca.europa.eu

Comité économique et social européen
http ://www.eesc.europa.eu

Comité des Régions
http ://www.cor.europa.eu

Banque centrale européenne
http ://www.ecb.eu

Banque européenne d'investissement
http ://www.eib.europa.eu

Médiateur européen
http ://www.ombudsman.europa.eu

Agences européennes

Agences communautaires
http ://europa.eu/agencies/community_agencies/index_fr. htm

Agences de politique étrangère et de sécurité commune
http ://europa.eu/agencies/security_agencies/index_fr. htm

Agences de coopération policière et judiciaire en matière pénale
http ://europa.eu/agencies/pol_agencies/index_fr. htm

Agences exécutives
http ://europa.eu/agencies/executive_agencies/index_fr. htm

Office européen de sélection du personnel
http ://europa.eu/epso/index_fr. htm

Publications européennes

EUR-OP, Office des publications officielles des Communautés européennes
http ://publications.europa.eu

Sondages d'opinion – Eurobaromètre
http ://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr. htm

Statistiques sur l'Union européenne – Eurostat
http ://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page ?_pageid=1090,30070682,1090_33076576&_dad=portal&_schema=PORTAL

Traités européens

Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/12002E.html

Version consolidée du Traité sur l'Union européenne
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002M/htm/12002M.html

Traité de Nice
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12001C/htm/12001C.html

Traité établissant une Constitution pour l'Europe
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12004V/htm/12004V.html

Autres sites

Conseil de l'Europe
http ://www.coe.int

Le portail français sur les institutions européennes
http ://www.touteleurope.fr

ENA – European Navigator
http ://www.ena.lu
Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne
http ://www.assemblee-nationale.fr/europe/

Délégation du Sénat pour l'Union européenne
http ://www.senat.fr/europe/index.html

Ministère délégué aux Affaires européennes
http ://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
http ://www.rpfrance.eu

Secrétariat général des affaires européennes
http ://www.sgae.gouv.fr

Fondation Robert Schuman
www.robert-schuman.eu

Les textes majeurs de la construction européenne

5 septembre 1929 : Discours d'Aristide Briand devant l'Assemblée de la Société des Nations, au cours duquel il propose un projet d'union européenne.
http ://www.franceurope.org/pdf/discours_messages/discoursdar. pdf
Il est alors mandaté pour présenter un *Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne* le 17 mai 1930.
http ://www.franceurope.org/pdf/memorandum_francais. pdf

Juin 1941 : Rédaction par Altiero Spinelli et Ernesto Rossi d'un « Manifeste pour une Europe libre et unie », dit « Manifeste de Ventotene ».
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=971

19 septembre 1946 : Discours de Winston Churchill à Zurich, au cours duquel il propose la création des « États-Unis d'Europe ».
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=794

7-11 mai 1948 : Congrès de La Haye : projet de création d'une « Assemblée européenne ».
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=1018

2-28 janvier 1949 : Création du Conseil de l'Europe, qui siégera à Strasbourg.
http ://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/001.htm

9 mai 1950 : Déclaration de Robert Schuman en faveur de la création d'une Haute Autorité européenne du charbon et de l'acier.
http ://www.robert-schuman.org/anniversaire_9_mai2006/francais. htm

18 avril 1951 : Signature à Paris du Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui entre en vigueur le 23 juillet 1952 pour 50 ans.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=823

10 août 1952 : Jean Monnet – Séance d'installation de la Haute Autorité du charbon et de l'acier.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=3619 (extrait du discours – audio)

25 mars 1957 : Signature à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom). Ils entrent en vigueur le 1er janvier 1958.
CEE : http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=3800
CEEA : http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=865

4 janvier 1960 : Signature de la Convention de Stockholm instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE).
http ://secretariat.efta.int/Web/EFTAConvention/EFTAConvention-Texts/stockholm/Stockholmconvention.pdf

8 avril 1965 : Traité de fusion signé à Bruxelles qui institue une Commission et un Conseil uniques pour les Communautés européennes, alors au nombre de trois. Il entre en vigueur le 1er juillet 1967.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=22429

14 décembre 1965 : Général de Gaulle – Entretien télévisé avec Michel Droit au cours duquel il prononce la désormais célèbre phrase : « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien ».
http ://www.ina.fr/extraits/lecteur.php ?id=95&encod=10&part=vr&titre=50+ans+de+contruction+europ % E9enne

1er-2 décembre 1969 : Sommet de La Haye, au cours duquel est décidée la poursuite de l'intégration européenne.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=18414

2 décembre 1969 : Georges Pompidou – Allocution télévisée au retour du Sommet de La Haye.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=7078

2 juillet 1970 : Georges Pompidou – Conférence de presse sur la coopération politique européenne.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=1575

13 juin 1983 : Altiero Spinelli – 6e conférence Jean Monnet, Institut universitaire européen de Florence.
http ://www.ellopos.net/politics/spinelli.htm

18 février 1987 : Jacques Delors – Présentation au Parlement européen de l'Acte unique européen.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=18793

17 et 28 février 1986 : Signature à Luxembourg et à La Haye de l'Acte unique européen, qui entre en vigueur le 1er juillet 1987.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=5313

20 septembre 1988 : Margaret Thatcher – Discours de « Bruges » sur l'avenir de l'Europe, lors de l'ouverture de la 39e année universitaire du Collège d'Europe.
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=9492

12 juin 1991 : Vaclav Havel – Discours d'ouverture des Assises de la Confédération européenne.
http ://www.solami.com/a21.htm#V % E1clav % 20Havel

14 juin 1991 : François Mitterrand – Projet de « Confédération européenne » présenté à Prague, lors de l'allocution de clôture des Assises de la confédération.
http ://www.solami.com/a21.htm#Allocution % 20de % 20cl % F4ture % 20de % 20Monsieur % 20Fran % E7ois % 20Mitterrand

7 février 1992 : Signature à Maastricht du Traité sur l'Union européenne qui entre en vigueur le 1er novembre 1993.
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html

1er septembre 1994 : Projet de « l'Europe du noyau dur » et de la « géométrie variable » présenté par Wolfgang Schäuble et Karl Lamers.
http ://www.cducsu.de/upload/schaeublelamers94.pdf (en allemand)

2 octobre 1997 : Signature du Traité d'Amsterdam qui entre en vigueur le 1er mai 1999.
http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html

12 mai 2000 : Joschka Fischer – Discours à l'Université Humboldt de Berlin : « De la Confédération à la Fédération – réflexion sur la finalité de l'intégration européenne »
http ://www.ena.lu ?lang=1&doc=18824

26 février 2001 : Signature du Traité de Nice qui entre en vigueur le 1er février 2003.
http ://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/dat/12001C/htm/12001C.html

29 octobre 2004 : Signature à Rome du Traité établissant une Constitution pour l'Europe rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas en 2005.
http ://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/dat/12004V/htm/12004V.html

6

L'Europe en chiffres commentée

Jean-François JAMET

Cette annexe statistique met à disposition du lecteur les dernières données sur l'économie de l'Union disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage, c'est-à-dire le plus souvent les données de l'année 2005, date à laquelle l'Union comptait encore 25 membres. Le terme UE25 regroupe l'ensemble des États membres à cette date. De façon à prendre en compte l'élargissement de l'Union à la Bulgarie et à la Roumanie au 1er janvier 2007 (UE27), nous présentons les données les concernant à chaque fois qu'elles existent. Enfin, autant que les sources existantes le permettent, nous avons mis en perspective les statistiques des pays de l'Union en donnant des éléments de comparaison avec les États-Unis, le Japon, le Canada et quelques économies émergentes (Chine, Inde, Brésil, Russie).

Liste des abréviations

(pour les graphiques 1.3. et 2.1)

DE	Allemagne	EL	Grèce	PL	Pologne	CA	Canada
AT	Autriche	HU	Hongrie	PT	Portugal	US	États-Unis
BE	Belgique	IE	Irlande	CZ	Rép. Tchèque	CN	Chine
CY	Chypre	IT	Italie	UK	Royaume-Uni	IN	Inde
DK	Danemark	LV	Lettonie	SK	Slovaquie	TR	Turquie
ES	Espagne	LT	Lituanie	SI	Slovénie	RO	Roumanie
EE	Estonie	LU	Luxembourg	SE	Suède	RU	Russie
FI	Finlande	MT	Malte	ZE	Zone euro	BG	Bulgarie
FR	France	NL	Pays-Bas	EU	UE25	BR	Brésil

nd : absence de données.

Sommaire

1. Croissance et compétitivité

1.1. Répartition du PIB mondial (2005)
1.2. PIB des États membres de l'UE27 en milliards de dollars et rang mondial (2005)
1.3. PIB par habitant en 2005 et taux de croissance annuel moyen du PIB entre 1996 et 2005
1.4. Taux de croissance du PIB réel en 2005 (en %) : comparaisons internationales
1.5. Taux de croissance du PIB réel dans l'Union européenne en 2005 (en %)
1.6. PIB par habitant par comparaison aux États-Unis (en % du PIB/habitant américain, à parité de pouvoir d'achat)
1.7. Investissement et épargne
1.8. Compétitivité
1.9. Appréciation et dépréciation de l'euro face au dollar, à la livre sterling, au yen, au yuan et au rouble
Carte *L'UE dans le commerce mondial de marchandises*
1.10. Exportations et balance commerciale
Carte *Le commerce intracommunautaire*
1.11. Part du commerce intra-communautaire dans les exportations totales des États membres de l'UE25 (2005)
Carte *Investissements directs étrangers*
1.12. Investissements directs étrangers dans le monde : montants reçus en 2005
1.13. Investissements directs étrangers dans l'UE : montants reçus en 2005
1.14. Inflation
1.15. Niveau et structure des prélèvements obligatoires, en % du PIB (2005)
1.16. Fiscalité
1.17. NTIC et brevets
1.18. Les dépenses de R&D dans le monde et leurs sources de financement (2004)
1.19. Les dépenses de R&D dans l'UE et leurs sources de financement (2004)
1.20. Dépenses annuelles d'éducation par élève/étudiant, tous niveaux d'enseignement confondus (2003)
1.21. Dépenses annuelles d'éducation par étudiant dans l'enseignement supérieur (2003)
1.22. Éducation et formation professionnelle
Carte *Pétrole, charbon, gaz naturel et énergie nucléaire : productions et réserves*
1.23. Consommation d'énergie
1.24. L'interdépendance entre les États-Unis et l'Union européenne : aspects économiques et démographiques

2. Travail et population

2.1. Productivité horaire et taux d'emploi (2005)
2.2. Productivité de la main-d'œuvre
2.3. Taux d'emploi et travail à temps partiel
2.4. Âge moyen de sortie du marché du travail et dépenses de pension
2.5. Chômage
2.6. Salaires et part du travail dans la valeur ajoutée des pays membres de l'UE25
2.7. Rapport entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes (2003)
2.8. Pauvreté
2.9. Endettement des ménages en % du PIB (2004)
2.10. Démographie
2.11. Population en âge de travailler en 1950, 2000 et 2050
2.12. Décomposition de l'accroissement de la population des Etat membres de l'UE25 (1960-2004)
2.13. Taux de solde migratoire dans les pays membres de l'UE, pour mille habitants (moyenne annuelle 2000-2005)
2.14. Part de la population immigrée dans la population des États membres, en % (2005)
2.15. Demandes d'asile dans les États membres et une sélection d'autres pays (2005)
2.16. Part de la population immigrée ayant réalisé des études supérieures

3. Budget de l'Union européenne et des États membres

Carte *Budget de l'Union européenne*
3.1. Décomposition du budget communautaire par principaux postes (2006)
3.2. Dépenses agricoles (2006)
3.3. Actions structurelles (2006)
3.4. Politiques internes (2006)
3.5. Cadre financier 2007-2013
3.6. Répartition du financement du budget communautaire par type de recettes (2006)
3.7. Participation des États membres au budget communautaire
3.8. Part du PIB consacrée à la dépense publique (%, 2004)
3.9. Dépenses militaires (en % du PIB), 2004
3.10. Dette publique en % du PIB (2005) : comparaisons internationales
3.11. Dette publique dans l'UE en % du PIB (2005)
3.12. Déficit public, dette publique et endettement des ménages

1. Croissance et compétitivité

1.1. Répartition du PIB mondial (2005)

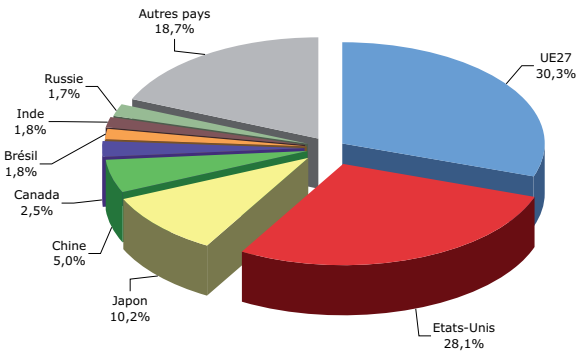

Sources : Banque mondiale et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Union européenne et les États-Unis, qui possèdent un PIB comparable, représentent à eux seuls 58,4 % du PIB mondial, contre 10 % pour le Japon et 5 % pour la Chine.

1.2. PIB des États membres de l'UE 27 en milliards de dollars et rang mondial (2005)

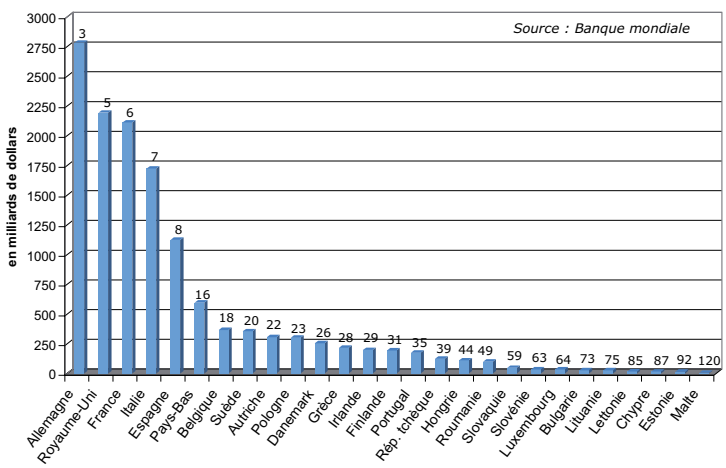

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne, qui figurent parmi les huit premières puissances économiques du monde, représentent 75 % du PIB de l'Union européenne. Les différences sont donc considérables parmi les États membres, le PIB du Royaume-Uni étant par exemple 18 fois supérieur à celui de la République tchèque.

1.3. PIB par habitant en 2005 et taux de croissance annuel moyen du PIB entre 1996 et 2005

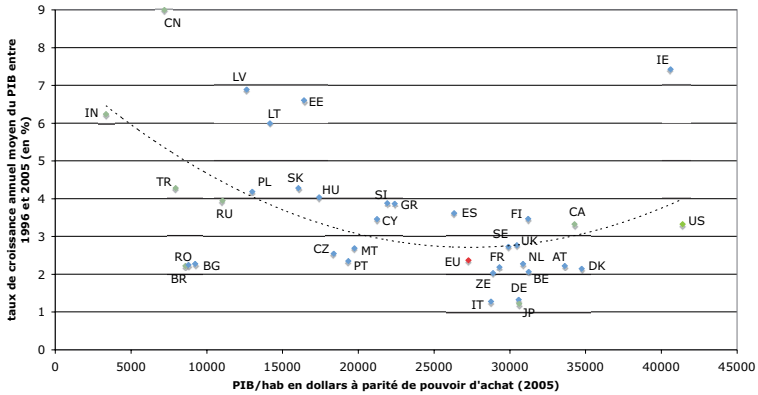

Sources : FMI et calculs de l'auteur. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Si l'Union européenne conserve un revenu par habitant enviable (27 263 euro PPA), ses performances de croissance au cours des dix dernières années (2,37 % en moyenne annuelle) ont été décevantes par comparaison à celles des États-Unis et des économies émergentes d'Asie. Le graphique met aussi en évidence l'hétérogénéité des performances au sein de l'UE en termes de revenu par habitant et de croissance : tandis que les économies allemande et italienne ont subi un fort ralentissement, les États d'Europe centrale et orientale et plus encore les pays baltes ont connu une croissance très rapide.

1.4. Taux de croissance du PIB réel en 2005 (en %) : comparaisons internationales

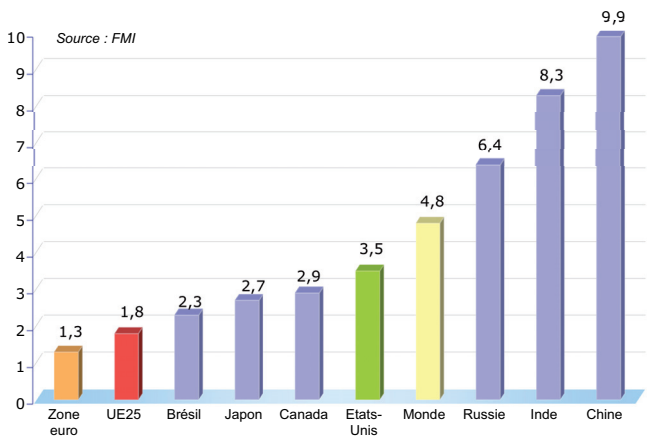

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

En 2005, la croissance de l'Union européenne a été de trois points inférieure à la moyenne mondiale, loin derrière la Chine, les États-Unis et même le Japon, qui a traversé des difficultés économiques importantes au cours de ces dernières années. L'UE apparaît ici à l'écart du dynamisme de l'économie mondiale.

1.5. Taux de croissance du PIB réel dans l'Union européenne en 2005 (en %)

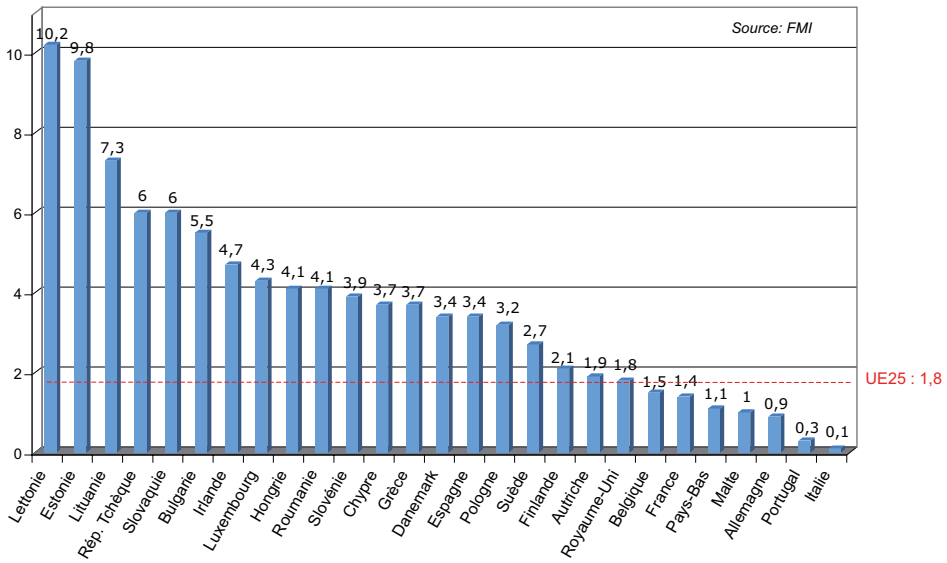

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

En 2005, les économies italienne et portugaise ont littéralement stagné, tandis que l'Allemagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas ont fait à peine mieux. Au contraire, d'autres économies affichent des résultats flatteurs : c'est le cas des pays scandinaves, de l'Espagne, de la Grèce et surtout des pays baltes.

1.6. PIB par habitant par comparaison aux États-Unis (en % du PIB/hab américain, à partir du pouvoir d'achat)

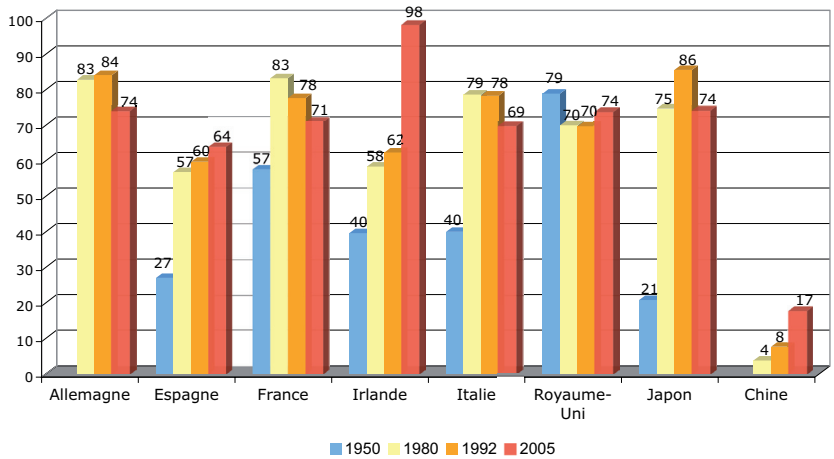

Sources : Groningen Growth and Development Center, FMI et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Ce graphique montre que le rattrapage des grands pays d'Europe occidentale (à l'exception du Royaume-Uni) vis-à-vis des États-Unis, en termes de revenu par habitant, s'est interrompu dans les années 1980. Entre 1992 et 2005, c'est même le phénomène contraire qui s'est produit pour l'Allemagne, la France et l'Italie (ainsi que le Japon), leur situation se détériorant nettement en termes relatifs. Concrètement, **si la croissance du PIB par habitant avait été la même dans ces pays qu'aux États-Unis depuis 1991, le PIB par habitant serait aujourd'hui plus élevé de 3 841 euro en Allemagne, de 1 805 euro en France et de 3 665 euro en Italie** [1]. L'Espagne et l'Irlande ont, au contraire, continué leur rattrapage dans les années 1990, tandis que le Royaume-Uni a réussi à inverser une tendance qui lui était auparavant défavorable et à améliorer ses performances par comparaison aux États-Unis.

1.7. Investissement et épargne

	Part de l'investissement dans le PIB (en %), 2005	Taux de croissance de l'investissement en termes réels (en %), 2005	Epargne nette (en % du PIB), 2005
Allemagne	19,3	0,8	6,5
Autriche	20,6	0,3	9,6
Belgique	21,0	8,4	8,2
Chypre	19,3	2,6	nd
Danemark	23,3	9,5	7,9
Espagne	27,3	7,0	7,0
Estonie	34,4	12,7	9,8
Finlande	19,3	3,3	10,2
France	20,2	3,6	5,2
Grèce	25,9	-1,4	6,0
Hongrie	27,7	6,6	17,7
Irlande	22,5	12,7	16,5
Italie	21,2	-0,6	5,2
Lettonie	36,0	18,6	4,7
Lituanie	32,2	11,0	6,2
Luxembourg	21,3	2,2	nd
Malte	23,0	nd	nd
Pays-Bas	21,7	3,6	11,8
Pologne	20,5	6,2	3,8
Portugal	22,7	-2,9	-3,8
République tchèque	31,9	3,7	5,4
Royaume-Uni	19,6	3,0	4,3
Slovaquie	26,9	13,8	2,6
Slovénie	28,1	1,5	8,8
Suède	17,2	8,5	10,8
Zone euro	**21,3**	**2,7**	**6,5**
UE25	**21,1**	**3,2**	**nd**
Etats-Unis	21,3	6,4	0,1
Japon	23,9	3,3	5,3
Bulgarie	30,2	19,0	nd
Roumanie	28,5	13,0	nd
Sources	*Eurostat, Banque Mondiale, CIA*	*Eurostat*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'investissement représente 21,1 % du PIB de l'Union européenne, soit un niveau comparable à celui des États-Unis. **La croissance de l'investissement, qui est étroitement liée au dynamisme d'une économie, s'élève en 2005 à 3,2 % dans l'UE, soit deux fois moins qu'aux États-Unis.** Les performances des États membres sont néanmoins très hétérogènes puisque l'investissement progresse de plus de 10 points dans les pays baltes, en Irlande et en Slovaquie alors qu'il recule au Portugal, en Italie et en Grèce. Enfin, l'épargne nette, qui détermine les ressources internes disponibles pour financer des investissements, est plus forte dans les pays de l'Union qu'aux États-Unis, où elle est particulièrement faible. En ce sens, l'économie européenne dépend moins des investisseurs étrangers que l'économie américaine.

1.8. Compétitivité

	Classement selon la compétitivité de l'environnement économique en 2006 (124 pays)	Classement selon la facilité de faire des affaires en 2006 (156 pays)	Compétitivité-prix - Taux de change effectif réel en 2005 (Indice 1999=100, Déflateur = indice des prix à la consommation)	Compétitivité-coût - Taux de change effectif réel en 2005 (Indice 1999=100, Déflateur = coût unitaire du travail)
Allemagne	8	21	98,29	93,24
Autriche	17	30	98,97	95,87
Belgique	20	20	102,68	101,70
Chypre	46	nd	105,53	105,00
Danemark	4	7	102,41	104,77
Espagne	28	39	108,95	108,49
Estonie	25	17	106,64	107,98
Finlande	2	14	98,84	104,05
France	18	35	101,88	102,31
Grèce	47	109	101,05	103,93
Hongrie	41	66	130,73	149,27
Irlande	21	10	117,03	116,80
Italie	42	82	104,49	110,64
Lettonie	36	24	97,16	91,51
Lituanie	40	16	110,87	105,30
Luxembourg	22	nd	102,68	101,70
Malte	39	nd	108,48	106,90
Pays-Bas	9	22	106,30	110,04
Pologne	48	75	115,22	103,32
Portugal	34	40	107,97	112,52
République tchèque	29	52	123,81	137,42
Royaume-Uni	10	6	95,00	108,49
Slovaquie	37	36	146,63	129,79
Slovénie	33	61	99,09	104,00
Suède	3	13	95,74	101,71
Zone euro	**nd**	**nd**	**104,15**	**103,92**
UE25	**nd**	**nd**	**104,36**	**113,25**
Etats-Unis	6	3	93,39	92,15
Chine	54	93	90,79	nd
Inde	43	134	nd	nd
Japon	7	11	81,66	70,98
Brésil	66	121	98,04	nd
Canada	16	4	119,99	119,64
Russie	62	96	160,60	nd
Bulgarie	72	54	121,27	nd
Roumanie	68	49	132,59	nd
Sources	*World Economic Forum*	*Banque Mondiale ("Doing Business")*	*Eurostat*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La compétitivité d'un pays est classiquement définie comme la capacité des entreprises implantées sur son sol à affronter avec succès la concurrence sur les marchés national et mondial. Ceci dépend d'un ensemble de paramètres que tentent de saisir les indicateurs présentés dans ce tableau :

– la compétitivité-prix reflète la capacité à conquérir des parts de marché en raison d'un niveau de prix plus faible que les concurrents. Son évolution dépend de l'évolution du taux de

change corrigée de l'inflation : une inflation plus faible qu'à l'étranger et une dépréciation de la monnaie par rapport aux monnaies étrangères, qui se manifestent par une diminution du taux de change effectif réel, ont pour conséquence une amélioration de la compétitivité-prix ;

– la compétitivité-coût est un concept voisin de la compétitivité-prix : elle dépend de l'évolution du taux de change corrigée de l'augmentation du coût unitaire du travail ;

– la facilité de faire des affaires est un indicateur synthétique de la Banque mondiale basé sur l'évaluation de la complexité du système fiscal, du degré de protection des investisseurs, mais aussi de la facilité de créer une entreprise, de faire du commerce avec les pays étrangers, d'employer et de licencier des salariés ou encore d'obtenir des prêts ;

– la compétitivité de l'environnement économique est un indicateur synthétique développé par le *World Economic Forum*. Il est basé sur l'évaluation de la qualité des facteurs de production, des conditions de la demande locale, du contexte concurrentiel et du tissu industriel local.

Le tableau montre que la compétitivité des pays de l'UE est inégale : les pays scandinaves ainsi que le Royaume-Uni figurent aux premiers rangs des classements de la Banque mondiale et du *World Economic Forum*, tandis que d'autres pays comme l'Italie présentent des résultats bien moins flatteurs.

D'autre part, **la compétitivité-prix et la compétitivité-coût de l'Union européenne et de la zone euro se sont dégradées depuis 1999**, année du lancement de l'euro. On notera qu'entre les pays de la zone euro, les différences s'expliquent uniquement par l'évolution de l'inflation et des coûts unitaires du travail dans la mesure où ces pays partagent la même monnaie et donc le même taux de change.

1.9. Appréciation/Dépréciation de l'euro face au dollar, à la livre sterling, au yen, au yuan et au rouble

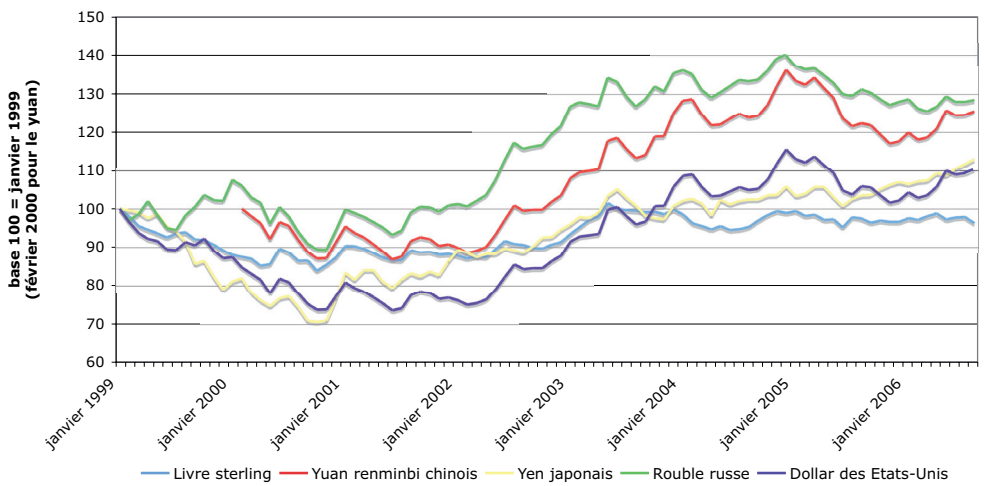

Sources : Eurostat et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Entre 1999 et 2001, l'euro s'est d'abord déprécié, perdant 30 % de sa valeur face au dollar et au yen et plus de 10 % face à la monnaie chinoise (le yuan), à la livre et au rouble. À partir de la mi-2001 et jusqu'à la fin 2004, l'euro s'est au contraire fortement apprécié face au dollar (+ 57 %) mais aussi au yuan (+ 53 %), au yen (+ 33 %), au rouble et, dans une moindre mesure, à la livre sterling. **L'euro** s'est depuis légèrement déprécié mais **reste à des niveaux beaucoup plus élevés qu'au moment de son lancement en 1999.**

L'UE dans le commerce mondial de marchandises

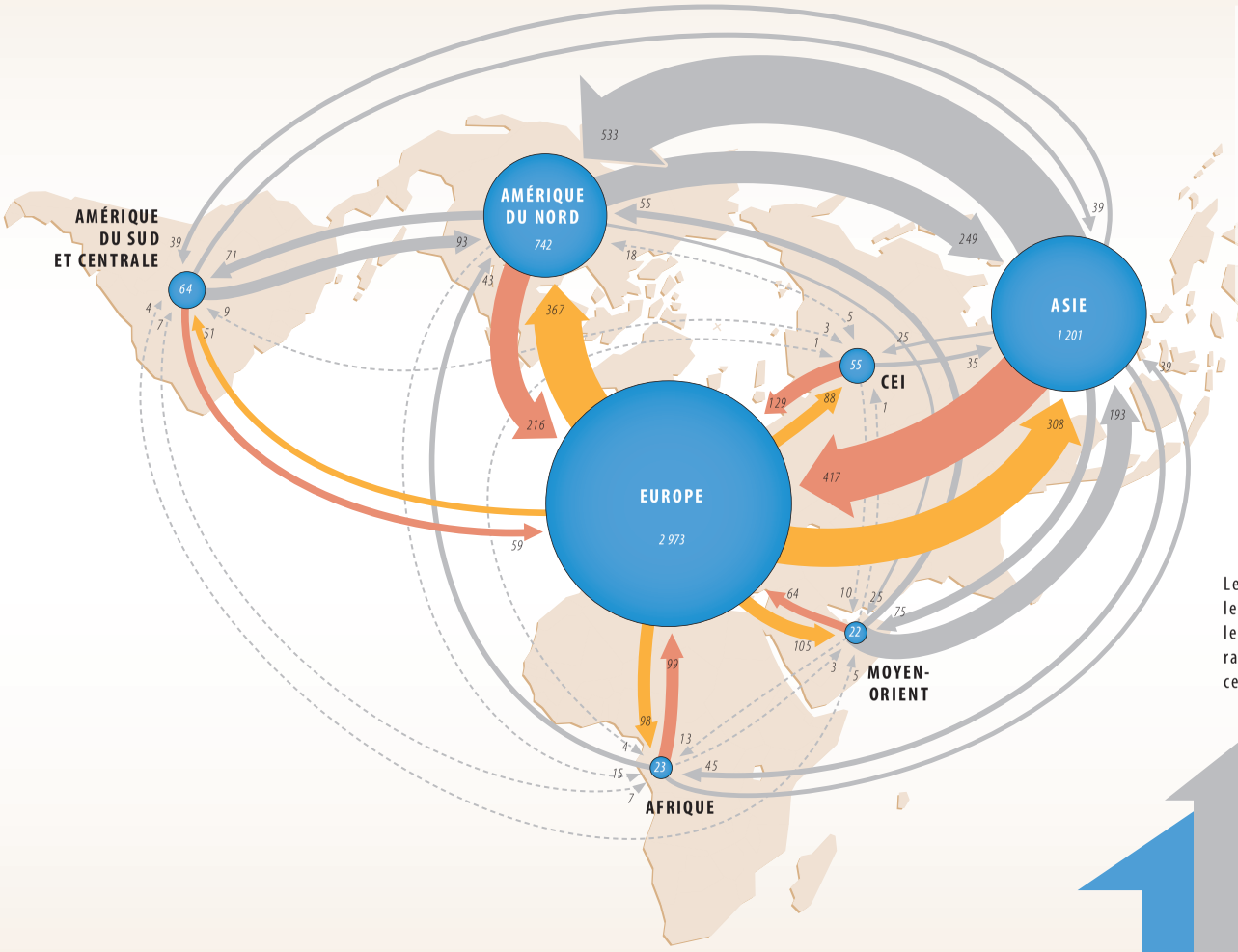

Commerce de marchandises
(en milliards de dollars)

année des données : 2004

intrarégional (surface des cercles)

interrégional (épaisseur du tracé)

Les traits pointillés représentent des valeurs inférieures à 20 milliards de dollars.

exportations européennes

importations européennes

Les flèches ci-dessous permettent de comparer les flux interrégionaux (flèches sur la carte) avec les flux internes à chaque région qui, pour des raisons de lisibilité, ont été représentés en cercles proportionnels.

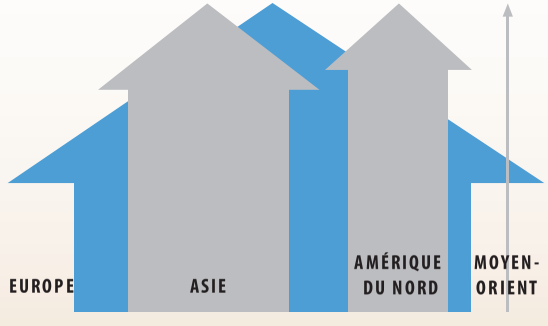

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC) (http://www.wto.org/)
d'après *Questions internationales, Mondialisation et inégalités*, n°22,
La documentation Française, Paris, novembre-décembre 2006.

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

1.10. Exportations et balance commerciale

	Exportations de marchandises du pays considéré en % du total mondial, 2004	Rang mondial en 2004	Exportations de services du pays considéré en % du total mondial, 2004	Rang mondial en 2004	Solde de la balance commerciale en % du PIB (2005)
Allemagne	10,16	1	6,44	3	4,1
Autriche	1,21	21	2,23	11	0,7
Belgique	3,41	9	2,39	10	4,5
Chypre	0,01	123	0,28	44	-5,1
Danemark	0,85	29	1,72	18	2,4
Espagne	2,03	14	3,89	6	-7,6
Estonie	0,06	78	0,13	56	-10,5
Finlande	0,68	35	0,41	39	2,4
France	4,74	5	5,03	4	-1,3
Grèce	0,17	59	1,52	20	-7,9
Hongrie	0,61	36	0,46	36	-7,9
Irlande	1,16	23	2,15	13	-1,9
Italie	3,84	6	3,82	7	-1,5
Lettonie	0,04	85	0,08	69	-12,5
Lituanie	0,10	69	0,11	60	-7,5
Luxembourg	0,14	65	1,52	19	7,9
Malte	0,03	100	0,06	75	-6,7
Pays-Bas	3,45	8	3,35	8	6,4
Pologne	0,82	30	0,61	34	-1,6
Portugal	0,37	43	0,67	31	-9,2
République tchèque	0,74	33	0,44	37	-2,1
Royaume-Uni	3,80	7	8,27	2	-2,6
Slovaquie	0,31	49	0,17	50	-7,2
Slovénie	0,17	58	0,16	53	-0,9
Suède	1,36	19	1,77	17	6,1
UE25	**40,37**	**nd**	**47,68**	**nd**	**-0,4**
Etats-Unis	9,12	2	15,33	1	-6,4
Chine	6,39	3	nd	nd	7,1
Inde	0,80	31	1,33	21	-2,5
Japon	6,30	4	4,45	5	3,6
Brésil	1,07	25	0,57	35	1,8
Canada	3,39	10	2,17	12	2,2
Russie	2,02	15	0,93	26	11,3
Bulgarie	0,11	66	0,19	48	-11,8
Roumanie	0,26	51	0,16	52	-8,7
Sources	*CNUCED*	*CNUCED*	*CNUCED*	*CNUCED*	*FMI*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les États membres de l'UE représentent 40 % des exportations mondiales de produits manufacturés et 48 % des exportations mondiales de services. En particulier, l'Allemagne est le premier exportateur mondial de produits manufacturés. Cependant, la balance commerciale de l'Union européenne est en léger déficit : l'Union européenne importe plus qu'elle n'exporte.

Le commerce intracommunautaire

Interdépendance commerciale au sein de l'UE

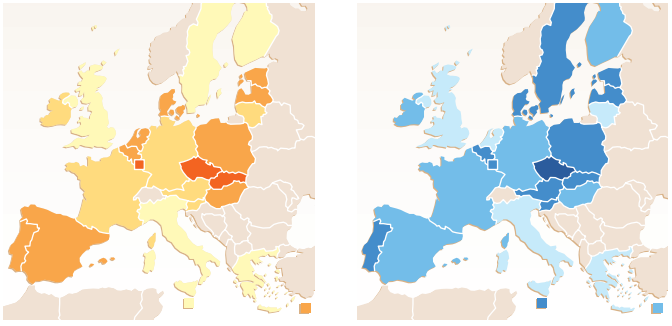

Part du commerce intracommunautaire dans :

les EXPORTATIONS, (en %)

89,4 80 70 60 51,6

les IMPORTATIONS, (en %)

81,1 80 70 60 49,5

année des données : 2005

Balance commerciale avec les pays de l'UE

(en milliards d'euros, 2005)

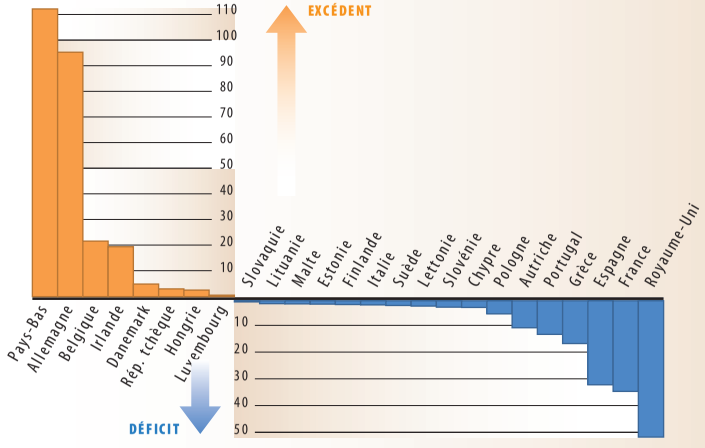

Échanges commerciaux intracommunautaires

année des données : 2005

Seuls les flux commerciaux supérieurs à 1 milliard d'euros sont représentés.
Chypre, la Lettonie et Malte ne figurent donc pas dans cette matrice.

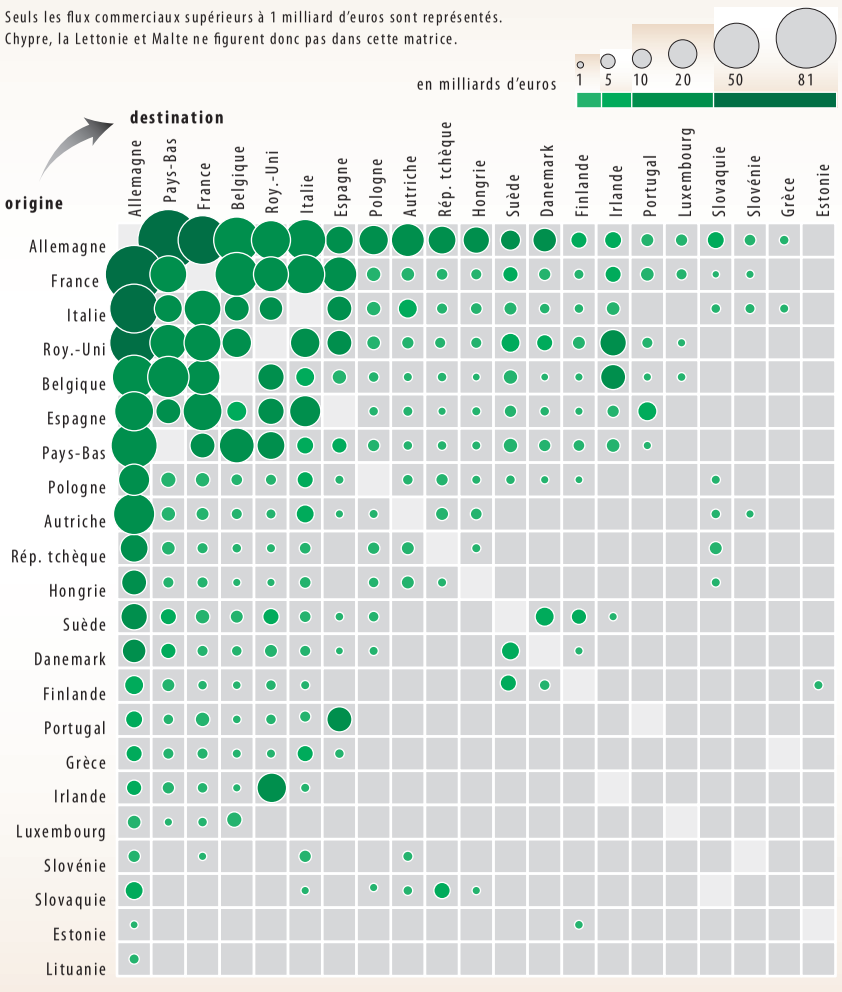

Source : compilation de Jean-François JAMET, d'après Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

1.11. Part du commerce intra-communautaire dans les exportations totales des États membres de l'UE25 (2005)

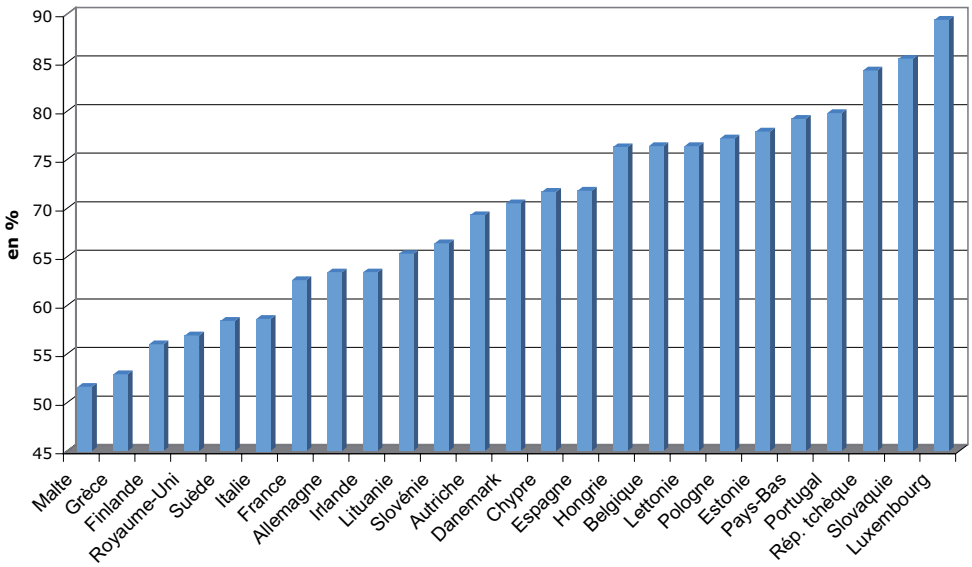

Source : Eurostat
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le commerce intra-communautaire représente une part très importante du commerce des États membres, soulignant l'intégration des économies de l'Union au sein du marché commun. Ainsi, 66,7 % des exportations et 63,8 % des importations des États membres sont faites avec d'autres États membres. Ce graphique montre néanmoins, en prenant l'exemple des exportations, que la part du commerce intra-communautaire varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Investissements directs étrangers

Flux d'IDE entrants en Europe (en millions de $)

moyenne annuelle calculée sur 3 ans (2002 à 2004)

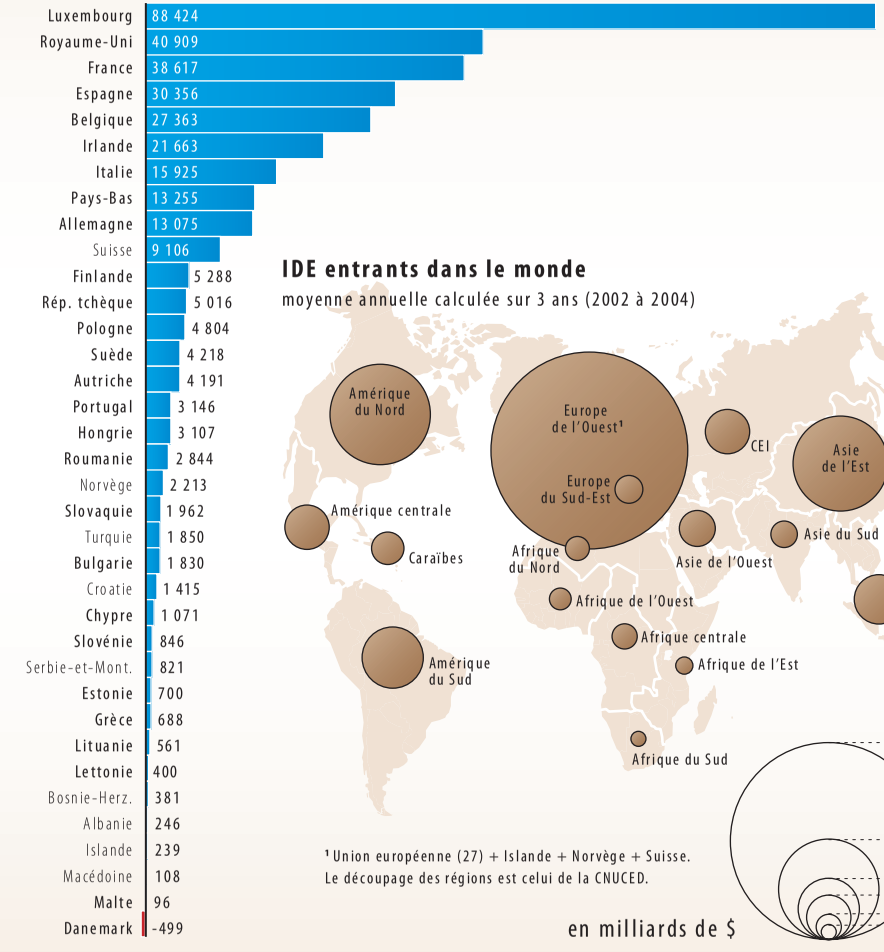

IDE entrants dans le monde

moyenne annuelle calculée sur 3 ans (2002 à 2004)

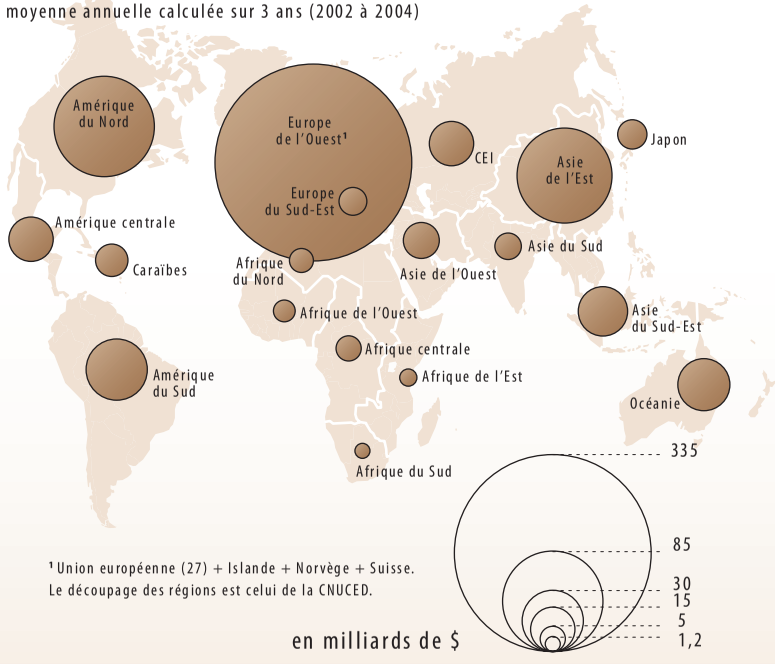

¹ Union européenne (27) + Islande + Norvège + Suisse.
Le découpage des régions est celui de la CNUCED.

Sources : CNUCED, *World Investment Report 2005*, http://www.unctad.org/

Fusions et acquisitions

Fusions et acquisitions d'entreprises par région (en millions de $)

Les fusions et les acquisitions transfrontalières sont enregistrées dans les deux directions des transactions.

Les **achats** sont enregistrés dans le pays d'origine de la société d'acquisition alors que les **ventes** sont enregistrées dans le pays de la société cible.

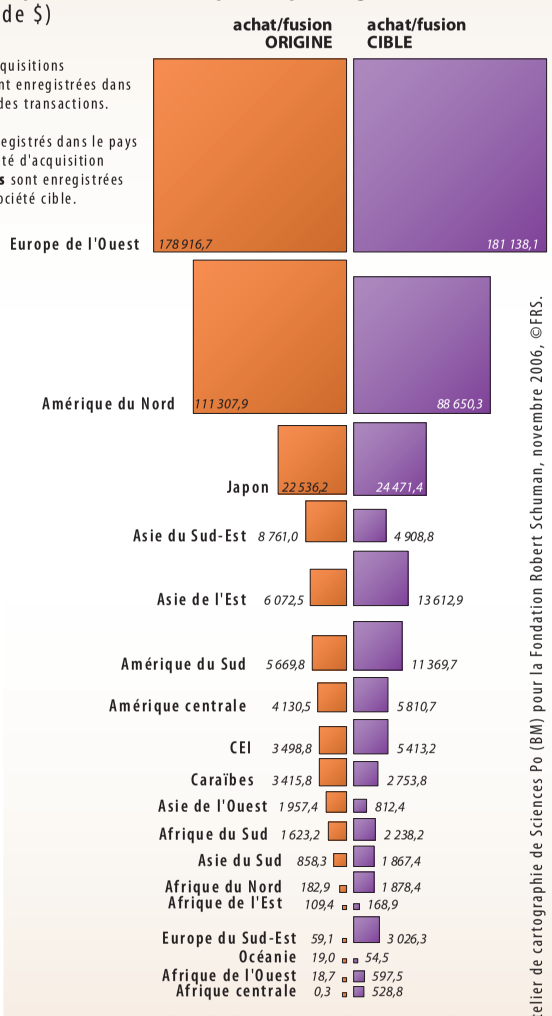
achat/fusion ORIGINE
achat/fusion CIBLE
Europe de l'Ouest 178 916,7 181 138,1
Amérique du Nord 111 307,9 88 650,3
Japon 22 536,2 24 471,4
Asie du Sud-Est 8 761,0 4 908,8
Asie de l'Est 6 072,5 13 612,9
Amérique du Sud 5 669,8 11 369,7
Amérique centrale 4 130,5 5 810,7
CEI 3 498,8 5 413,2
Caraïbes 3 415,8 2 753,8
Asie de l'Ouest 1 957,4 812,4
Afrique du Sud 1 623,2 2 238,2
Asie du Sud 858,3 1 867,4
Afrique du Nord 182,9 1 878,4
Afrique de l'Est 109,4 168,9
Europe du Sud-Est 59,1 3 026,3
Océanie 19,0 54,5
Afrique de l'Ouest 18,7 597,5
Afrique centrale 0,3 528,8

moyenne annuelle calculée sur 3 ans (2002 à 2004)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

1.12. Investissements directs étrangers dans le monde : montants reçus en 2005

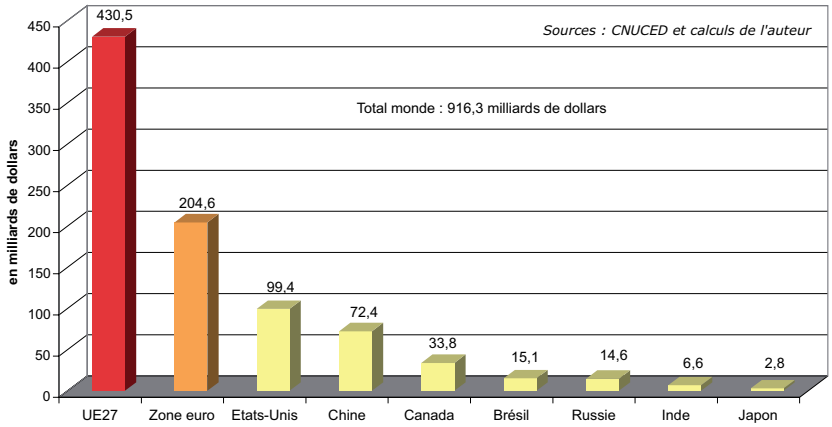

Sources : CNUCED et calculs de l'auteur. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les investissements directs étrangers dans une économie reflètent la capacité de celle-ci à attirer des capitaux étrangers durables. **Les États de l'Union européenne ont concentré près de la moitié des IDE mondiaux en 2005**, devant les États-Unis, la Chine et le Canada.

1.13. Investissements directs étrangers dans l'UE : montants reçus en 2005

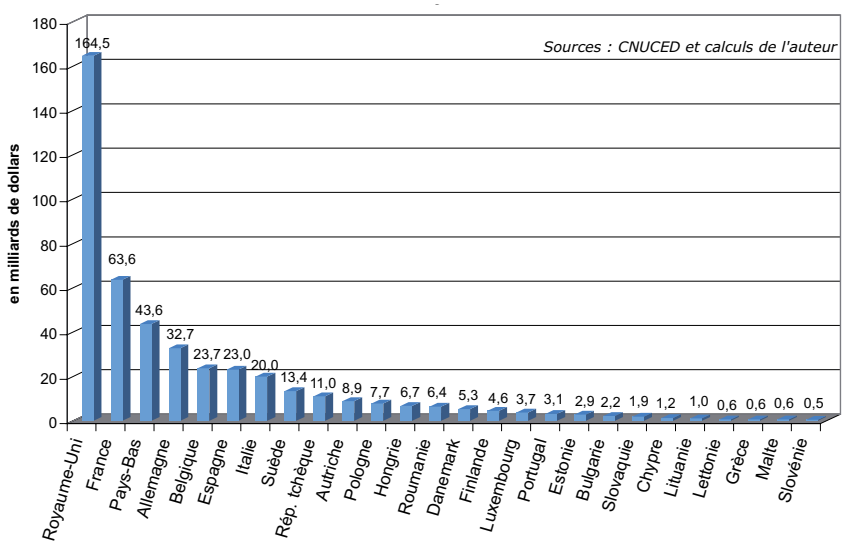

Sources : CNUCED et calculs de l'auteur. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Au sein de l'UE, **le pays qui a le plus attiré d'IDE en 2005 est le Royaume-Uni** (qui représente à lui seul 38 % des IDE reçus par les États membres), devant la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Néanmoins, **certains pays d'Europe centrale et orientale comme la République tchèque, la Pologne ou la Hongrie réussissent à attirer des montants d'IDE importants au regard de la taille de leur économie.**

1.14. Inflation

	Taux d'inflation général (2005)	Taux d'inflation annuel moyen depuis le lancement de l'euro (1999-2005)
Allemagne	1,9	1,4
Autriche	2,1	1,7
Belgique	2,5	2,0
Chypre	2,6	2,8
Danemark	1,8	2,2
Espagne	3,4	3,1
Estonie	4,1	3,6
Finlande	0,9	1,6
France	1,9	1,8
Grèce	3,5	3,2
Hongrie	3,5	7,0
Irlande	2,2	3,6
Italie	2,3	2,4
Lettonie	6,7	3,6
Lituanie	2,6	0,8
Luxembourg	2,5	2,2
Malte	3,1	2,6
Pays-Bas	1,5	2,6
Pologne	2,1	4,5
Portugal	2,1	3,0
République tchèque	1,8	2,5
Royaume-Uni	2,1	1,4
Slovaquie	2,8	7,4
Slovénie	2,5	6,1
Suède	0,8	1,5
Zone euro	**2,2**	**2,2**
UE25	**2,2**	**2,3**
Etats-Unis	3,4	2,6
Chine	1,8	0,8
Inde	4,2	4,1
Japon	-0,3	-0,5
Brésil	6,9	7,9
Canada	2,2	2,3
Russie	12,6	25,9
Bulgarie	5,0	5,7
Roumanie	9,0	26,4
Monde	3,8	nd
Sources	*FMI*	*FMI et calculs de l'auteur*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'inflation est globalement maîtrisée dans l'Union européenne : à l'exception des pays baltes, les pays entrés dans l'Union en mai 2004 ont réussi à faire converger leur taux d'inflation vers le niveau de la zone euro qui, à 2,2 %, est conforme à l'objectif de la Banque centrale européenne. On notera qu'un effort a déjà été engagé par la Bulgarie et la Roumanie pour réaliser le même processus de convergence.

1.15. Niveau et structure des prélèvements obligatoires, en % du PIB (2005)

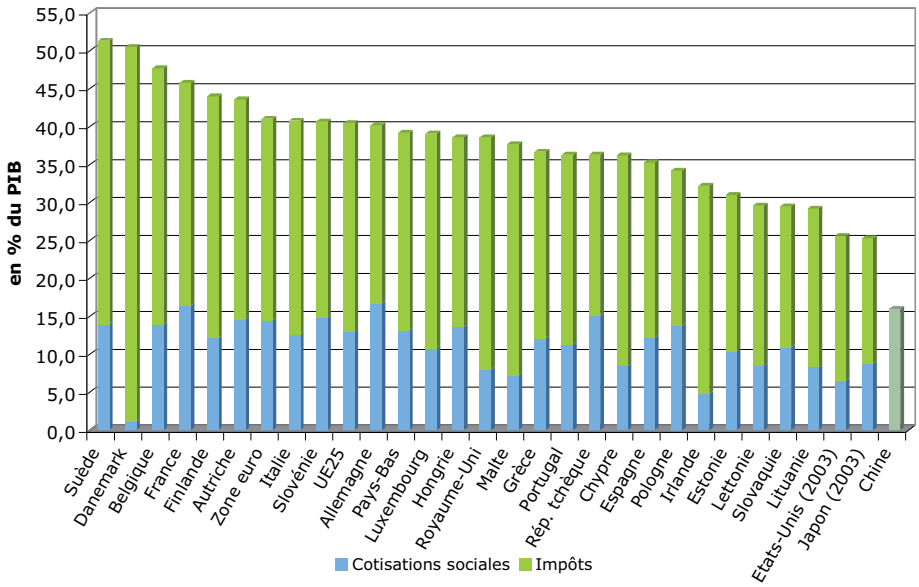

Sources : Eurostat, OCDE
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La part des prélèvements obligatoires dans le PIB atteint 40,5 % dans l'Union européenne, soit un niveau très supérieur à celui que l'on constate aux États-Unis (25,6 %), au Japon (25,3 %) ou en Chine (16 %). On remarquera cependant que **la pression fiscale varie du simple au double au sein de l'UE, dessinant des modèles très différents**. Il importe de noter que les comparaisons internationales sont difficiles car le montant des prélèvements obligatoires varie largement selon que l'assurance maladie et les régimes de retraite sont publics ou privés. Il est donc instructif de s'intéresser à la structure des prélèvements obligatoires, i.e. à la part des cotisations sociales. En Allemagne, par exemple, les cotisations sociales représentent 16,7 % du PIB contre seulement 6,5 % aux États-Unis.

1.16. Fiscalité

	Taux d'imposition implicite de la consommation (%, 2004)	Taux d'imposition implicite du travail salarié (%, 2004)	Taux d'imposition implicite du capital (%, 2004)	Taux de prélèvement sur les bas salaires (2004)
Allemagne	18,1	39,2	21,7	47,9
Autriche	21,6	40,7	25,3	43,4
Belgique	21,8	43,0	34,8	48,9
Chypre	19,0	23,1	nd	18,6
Danemark	33,3	37,4	43,8	39,3
Espagne	16,0	29,4	31,0 (2003)	35,2
Estonie	20,8	37,6	10,3 (2003)	38,9
Finlande	27,9	41,9	28,2	39,4
France	20,7	42,4	36,9	42,3
Grèce	17,5	37,9	17,0	34,4
Hongrie	28,6	40,8	nd	44,8
Irlande	26,5	26,3	34,3	20,5
Italie	16,8	42,0	28,8	41,4
Lettonie	17,5	36,3	9,3 (2003)	41,1
Lituanie	18,1	37,0	6,8 (2003)	40,0
Luxembourg	25,7	29,0	26,0	29,2
Malte	17,0	23,9	nd	18,0
Pays-Bas	23,9	31,0	30,8 (2003)	40,4
Pologne	19,3	34,6 (2003)	19,4	42,2
Portugal	19,0 (2003)	29,8 (2003)	35,3 (2003)	32,4
République tchèque	22,2	41,5	23,6 (2003)	41,9
Royaume-Uni	18,7	24,8	34,9	29,7
Slovaquie	19,4 (2003)	36,5 (2003)	20,5 (2003)	39,6
Slovénie	24,4	37,8	nd	39,8
Suède	27,6	45,9	32,7 (2001)	47,1
Zone euro	**19,2**	**38,7**	**29,2 (2003)**	**39,0**
UE25	**19,7**	**36,5**	**29,7 (2003)**	**36,4**
Etats-Unis	9,1 (2001)	24,0 (2001)	33,9 (2001)	26,7
Japon	13,8 (2001)	22,2 (2001)	31,6 (2001)	nd
Sources	*Eurostat*	*Eurostat*	*Eurostat*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La fiscalité dans l'Union européenne se distingue par son poids sur la consommation et le travail relativement au capital. L'imposition de la consommation et du travail salarié est près de deux fois plus forte dans l'Union qu'aux États-Unis alors que le capital y est plus faiblement taxé qu'aux États-Unis et au Japon. On notera que le taux de prélèvement sur les bas salaires est particulièrement fort dans l'UE, atteignant même 47 % en Allemagne et en Suède.

1.17. NTIC et brevets

	Dépenses consacrées aux NTIC en % du PIB (2005)	Part des exportations en haute technologie en % des exportations de produits manufacturés (2004)	Nombre de brevets accordés par l'Office européen des brevets par million d'habitants (2005)	Nombre de brevets accordés par le United States Patent and Trademark Office par million d'habitants (2004)
Allemagne	6,2	17,2	151,5	130,6
Autriche	6,3	12,1	65,2	66,1
Belgique	6,3	7,9	44,0	58,7
Chypre	nd	22,1	7,3	1,2
Danemark	6,5	19,7	79,7	76,6
Espagne	5,5	7,0	7,5	6,2
Estonie	9,8	13,7	2,2	1,5
Finlande	7,0	20,9	144,8	175,6
France	6,0	19,2	61,9	56,0
Grèce	4,9	11,4	1,4	1,4
Hongrie	8,1	28,9	3,2	4,7
Irlande	5,2	33,8	28,5	45,7
Italie	5,3	7,7	32,4	27,5
Lettonie	9,6	4,8	0,0	0,9
Lituanie	7,8	4,7	0,3	0,3
Luxembourg	nd	10,2	167,7	97,1
Malte	nd	58,4	7,5	2,5
Pays-Bas	7,6	29,1	93,3	78,2
Pologne	7,2	3,2	0,4	0,4
Portugal	7,4	8,7	1,9	1,6
République tchèque	6,6	12,9	2,5	3,0
Royaume-Uni	8,0	24,1	35,9	57,6
Slovaquie	6,7	5,2	1,9	0,9
Slovénie	5,4	5,5	12,0	10,5
Suède	8,6	17,2	149,5	143,5
Zone euro	**6,0**	**16,3**	**70,9**	**63,4**
UE25	**6,4**	**nd**	**56,7**	**54,4**
Etats-Unis	6,7	32,3	44,3	287,0
Chine	nd	29,8	0,1	0,6
Japon	7,6	23,7	74,7	276,7
Bulgarie	9,9	4,0	0,6	0,4
Roumanie	8,2	3,0	0,2	0,4
Sources	*Eurostat et calculs de l'auteur*	*Banque Mondiale*	*OEB et calculs de l'auteurs*	*USPTO et calculs de l'auteur*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Union européenne consacre 6,4 % de son PIB aux NTIC, soit un peu moins que les États-Unis (6,7 %) et le Japon (7,6 %). Les exportations de produits de haute technologie des États membres (16,3 % en moyenne dans la zone euro) représentent une faible part de leurs exportations de produits manufacturés par rapport aux États-Unis (32,3 %) mais aussi à la Chine (29,8 %). En outre, on constate que **les États-Unis déposent trois fois plus de brevets par habitant que l'Union européenne** lorsque l'on additionne les brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets et du United Patent Office.

1.18 Les dépenses de R&D et leurs sources de financement (2004)

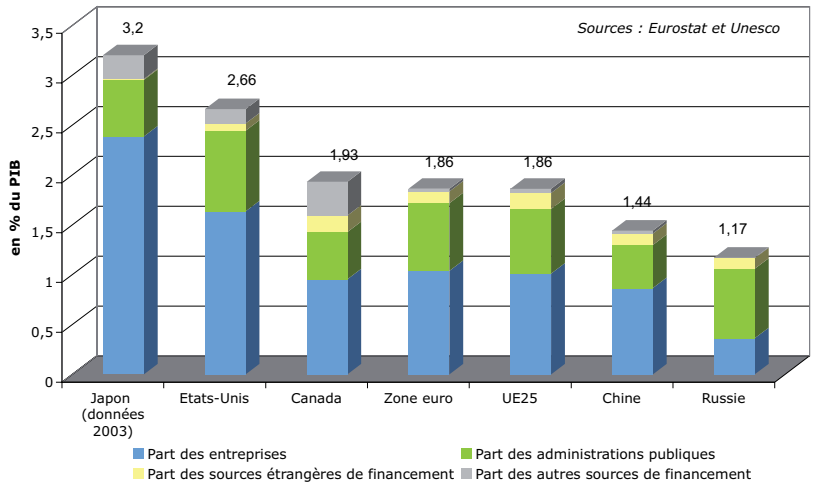

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La part du PIB consacrée à la recherche et au développement technologique est relativement faible dans l'Union européenne par comparaison au Japon ou aux États-Unis. Ceci s'explique avant tout par la réticence des entreprises européennes à investir dans la R&D : elles dépensent moitié moins, en proportion du PIB, que les entreprises américaines.

1.19 Les dépenses de R&D dans l'UE et leurs sources de financement (2004)

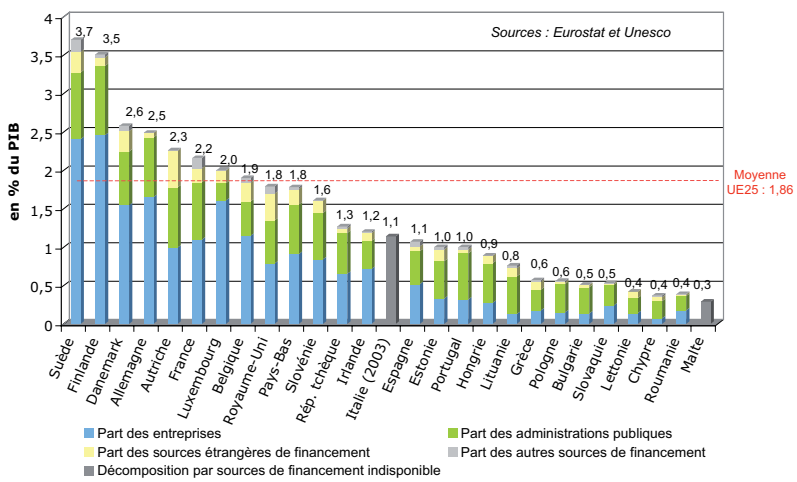

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'importance des dépenses de R&D dans l'économie varie considérablement entre les États membres, principalement en raison des différences d'investissement des entreprises dans ce domaine. Certains pays comme la Grèce, la Pologne et la Slovaquie accusent un retard particulièrement important.

1.20. Dépenses annuelles d'éducation par élève/étudiant, tous niveaux d'enseignement confondus (2003)

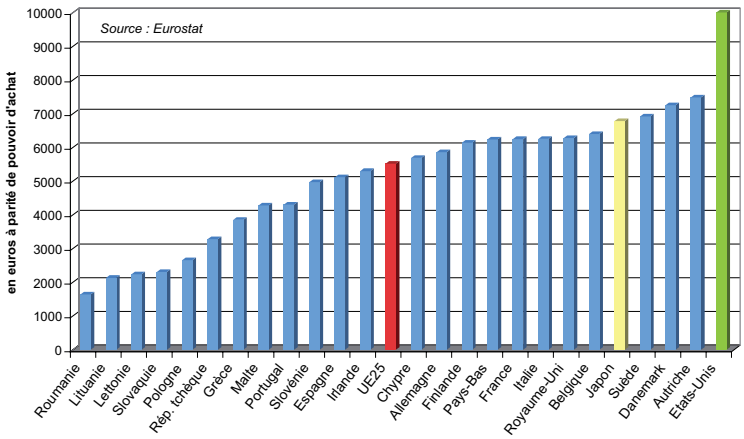

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La dépense moyenne par élève des établissements d'enseignement publics et privés, tous niveaux d'enseignements confondus, s'élevait à 5518 euro en 2003 dans l'Union européenne, soit près de deux fois moins qu'aux États-Unis à parité de pouvoir d'achat. Les différences sont néanmoins notables parmi les États membres, recoupant dans une certaine mesure les différences de revenus (l'Irlande fait néanmoins exception à cette règle).

1.21 Dépenses annuelles d'éducation par étudiant dans l'enseignement supérieur (2003)

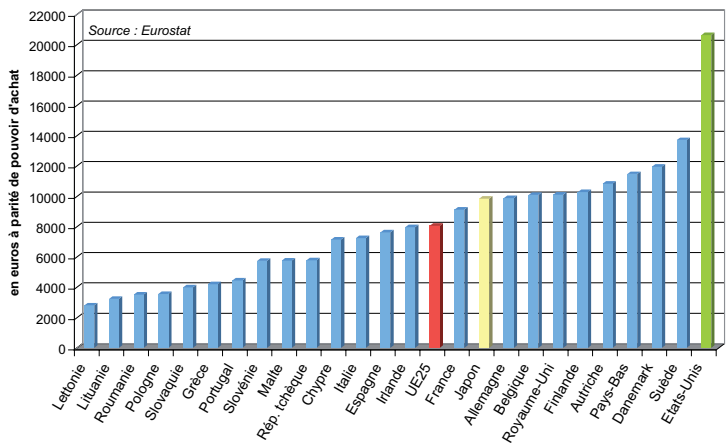

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'écart de dépense par étudiant des établissements publics et privés entre l'Union européenne et les États-Unis (mais aussi entre les États membres de l'UE) est particulièrement important au niveau de l'enseignement supérieur, soulignant un investissement assez faible de l'Union dans la formation de travailleurs hautement qualifiés. Au sein de l'UE, les disparités sont fortes : la Suède dépense ainsi trois fois plus que le Portugal ou la Grèce pour ses étudiants.

1.22. Éducation et formation professionnelle

	Aides financières aux élèves et étudiants en % des dépenses publiques totales d'éducation, 2003	Pourcentage de la population âgée de 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, 2005	Taux de scolarisation moyen dans le supérieur (%), 2004	Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête, 2003
Allemagne	7,5	13,8	50,1	8,2
Autriche	4,3	9,0	48,7	13,8
Belgique	4,7	13,0	60,7	10,0
Chypre	11,9	18,1	32,0	5,6
Danemark	19,6	8,5	66,8	27,6
Espagne	2,8	30,8	63,6	12,1
Estonie	3,9	14,0	64,5	5,9
Finlande	7,6	9,3	86,9	24,8
France	3,8	12,6	55,4	7,6
Grèce	2,1	13,3	72,2	1,8
Hongrie	6,7	12,3	51,9	4,2
Irlande	6,7	12,3	55,3	8,0
Italie	4,6	21,9	59,0	6,2
Lettonie	7,9	11,9	71,0	7,6
Lituanie	7,1	9,2	69,0	6,3
Luxembourg	2,3	13,3	12,4	8,5
Malte	9,3	41,2	29,9	5,8
Pays-Bas	11,1	13,6	58,0	16,6
Pologne	0,3	5,5	59,5	5,0
Portugal	1,4	38,6	55,5	4,6
République tchèque	4,6	6,4	36,9	5,9
Royaume-Uni	5,0	14,0	62,8	29,1
Slovaquie	3,0	5,8	34,0	5,0
Slovénie	9,0	4,3	70,1	17,8
Suède	12,3	8,6	81,8	34,7
Zone euro	**5,3**	**18,1**	**57,2**	**8,9**
UE25	**5,6**	**15,2**	**nd**	**11,0**
Etats-Unis	4,7	nd	82,6	nd
Japon	3,3	nd	52,1	nd
Bulgarie	7,8	20,0	40,8	1,1
Roumanie	1,9	20,8	36,3	1,6
Sources	*Eurostat*	*Eurostat*	*Banque Mondiale*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Ce tableau présente un certain nombre d'indicateurs en matière d'éducation et de formation professionnelle. On notera que **près d'un étudiant de l'Union sur six sort du système éducatif sans avoir achevé ses études secondaires**. D'une façon générale, néanmoins, les performances varient considérablement d'un État à un autre, les pays scandinaves présentant des résultats flatteurs, avec par exemple un taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur comparable à celui des États-Unis et un développement de la formation professionnelle très supérieur à la moyenne de l'Union.

Pétrole, gaz naturel, charbon et énergie nucléaire : PRODUCTIONS

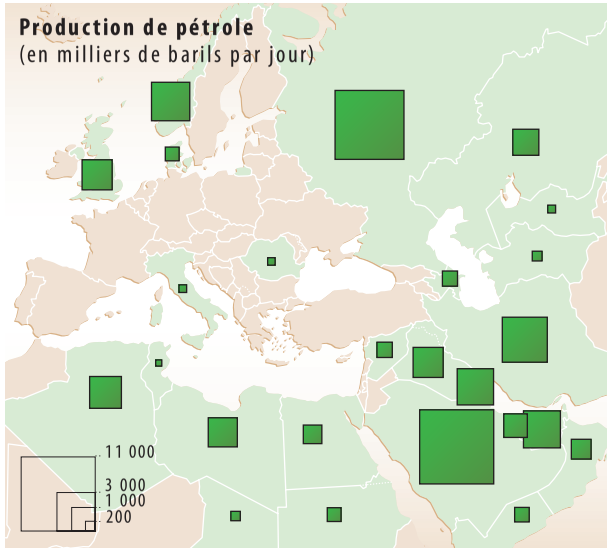

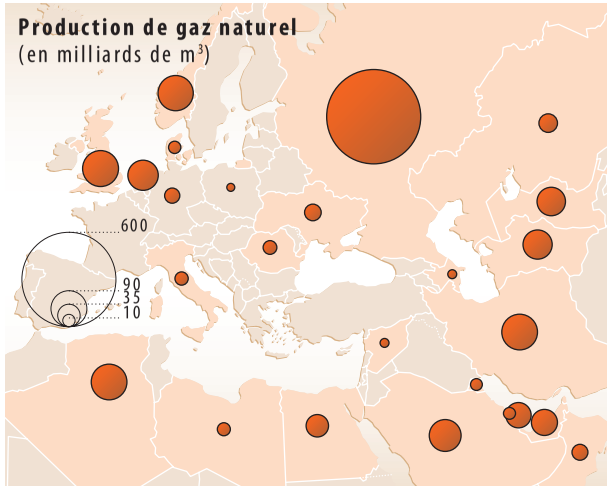

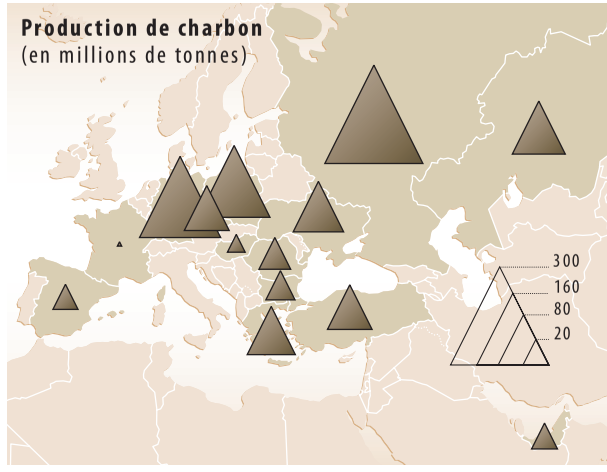

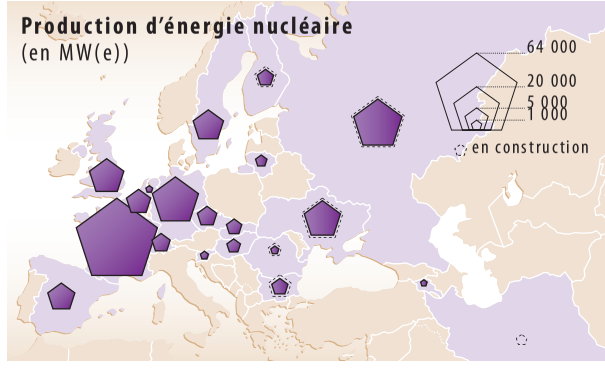

année des données : ensemble de l'année **2005** pour les productions
fin 2005 pour les réserves prouvées

Source : British Petroleum, *BP Statistical Review of World Energy June 2006*
(http://www.bp.com/statisticalreview)

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

RÉSERVES

Pétrole* (en milliards de barils)

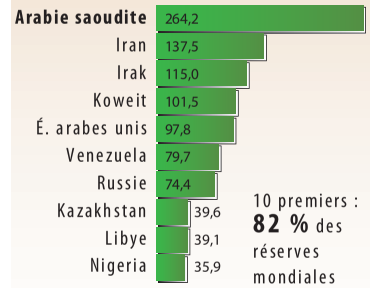

* hors pétrole non-conventionnel

Gaz naturel
(en milliers de milliards de m³)

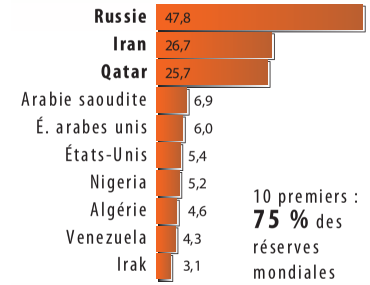

Charbon (en milliards de tonnes)

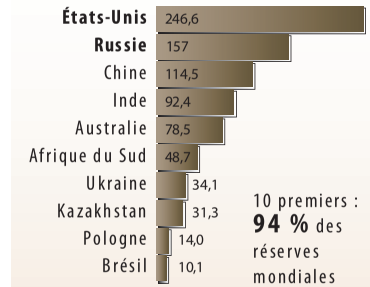

1.23. Consommation d'énergie

	Intensité énergétique de l'économie : consommation intérieure brute d'énergie rapportée au PIB en kg d'équivalent pétrole par 1000 euros (2005)	Emissions de CO2, en tonnes par habitant (2003)	Importations nettes d'énergie, en % de l'énergie utilisée (2003)	Part de l'électricité consommée provenant de sources d'énergies renouvelables, en % (2004)
Allemagne	161,0	10,3	61,3	9,7
Autriche	149,0	7,9	69,8	58,8
Belgique	217,4	8,9	77,4	2,1
Chypre	287,9	8,3	98,4	0,0
Danemark	126,1	8,9	-37,3	27,0
Espagne	219,7	7,4	75,8	18,2
Estonie	1 179,1	11,7	25,5	0,6
Finlande	280,1	12,0	57,5	28,3
France	188,5	6,2	49,9	12,9
Grèce	247,8	8,5	66,8	9,5
Hongrie	566,6	5,6	60,5	2,3
Irlande	155,2	11,0	87,4	5,1
Italie	189,2	7,5	84,7	15,9
Lettonie	725,1	2,7	54,8	47,1
Lituanie	1 194,8	3,6	41,6	3,5
Luxembourg	181,8	21,3	98,6	3,2
Malte	284,2	7,4	27,7	0,0
Pays-Bas	202,2	9,3	14,6	5,7
Pologne	623,1	7,7	83,2	2,1
Portugal	234,7	6,0	25,2	24,4
République tchèque	891,2	11,2	-6,1	4,0
Royaume-Uni	212,1	9,2	65,4	3,7
Slovaquie	929,6	6,8	53,2	14,3
Slovénie	341,1	7,7	38,6	29,1
Suède	217,1	5,8	63,5	46,1
UE25	**207,6**	**nd**	**nd**	**13,7**
Etats-Unis	313,8	20,2	2,0	nd
Chine	nd	2,7	18,1	nd
Inde	nd	1,2	83,6	nd
Japon	118,6	9,4	11,4	nd
Brésil	nd	1,8	-47,8	nd
Canada	nd	16,5	-73,0	nd
Russie	nd	9,9	55,7	nd
Bulgarie	1 769,2	5,3	25,9	8,9
Roumanie	1 353,7	4,0	70,1	29,9
Sources	*Eurostat*	*Banque Mondiale*	*Banque Mondiale*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'intensité énergétique de l'économie européenne, c'est-à-dire le ratio entre sa consommation d'énergie et sa production, est plus faible que celle des États-Unis et plus forte que celle du Japon : l'UE consomme 207,6 kg d'équivalent pétrole pour 1 000 euro de PIB. On notera que l'intensité énergétique est plus forte dans les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, **l'Union européenne est confrontée à un problème de dépendance énergétique** : contrairement aux États-Unis, les pays de l'UE doivent pour la plupart importer une large part de l'énergie qu'ils consomment.

Sur le plan environnemental, les émissions de gaz carbonique par habitant de l'UE sont très inférieures à celles des États-Unis mais supérieures à celles de pays émergents comme la Chine, le Brésil et l'Inde. En outre, 13,7 % de l'énergie électrique consommée provient de sources d'énergies renouvelables. La place des sources d'énergies renouvelables est particulièrement importante en Suède, en Autriche et en Lettonie.

1.24. L'interdépendance entre les États-Unis et l'Union européenne : aspects économiques et démographiques

Part de l'UE25 dans les exportations américaines (2004)	Part des Etats-Unis dans les exportations de l'UE25 (2005)	Part de l'UE25 dans les importations américaines (2004)	Part des Etats-Unis dans les importations de l'UE25 (2005)
21,2%	23,3%	11,8%	13,5%

Stock d'investissements directs venant des Etats-Unis dans l'UE25, 2003 (en milliards de dollars)	Stock d'investissements directs de l'UE25 aux Etats-Unis, 2003 (en milliards de dollars)
873,9	858,6

Part de l'UE25 dans le stock des IDE aux Etats-Unis, 2003	Part des Etats-Unis dans le stock des IDE dans l'UE25, 2003	Part de l'UE25 dans le stock des investissements directs américains à l'étranger, 2003	Part des Etats-Unis dans le stock des investissements directs à l'étranger de l'UE25, 2003
62,3%	24,2%	48,8%	18,2%

Nombre de citoyens de l'UE25 résidant aux Etats-Unis, en millions	Nombre de personnes nées dans l'UE25 et ayant pris la nationalité américaine, en millions	Nombre d'américains résidant dans l'UE25
1 460 740	3 051 766	380 089

Sources : US Census, CNUCED et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le degré d'interdépendance entre l'économie américaine et l'économie communautaire est fort, ainsi que le souligne l'importance des échanges commerciaux et des investissements croisés. Cette interdépendance est relativement symétrique, mais l'économie de l'Union dépend proportionnellement moins des investissements directs américains sur son sol que l'économie américaine des investissements européens. On notera aussi l'importance des échanges humains : en 2000, près de 1,5 million de citoyens de l'Union vivaient aux États-Unis, 3 millions de personnes nées dans un État membre de l'UE avaient pris la nationalité américaine et 380 000 citoyens américains vivaient dans l'UE.

2. Travail et population

2.1. Productivité horaire et taux d'emploi (2005)

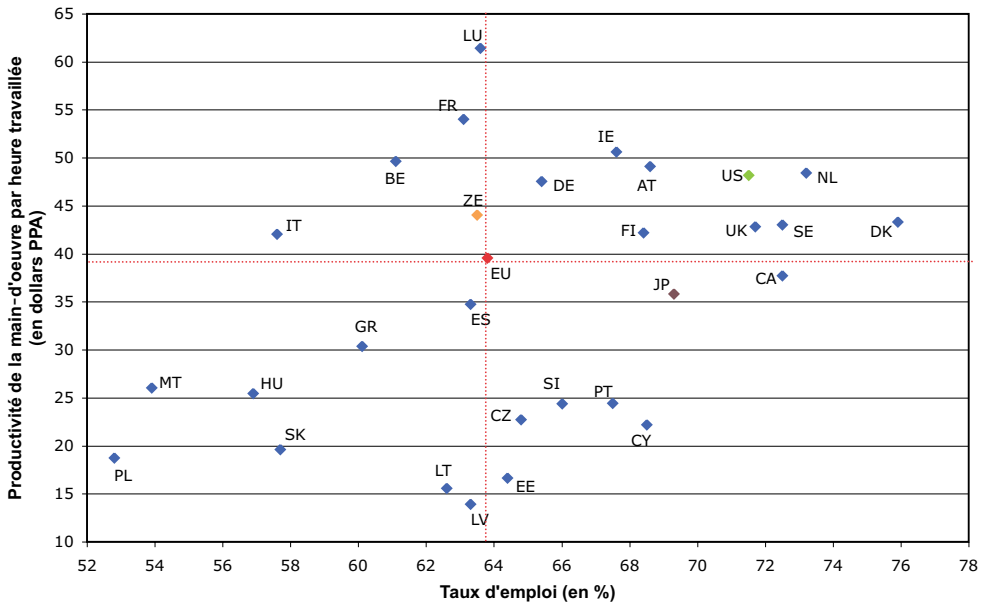

Sources : Eurostat, Groningen Growth and Development Center et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Il peut paraître difficile de combiner un haut niveau de productivité horaire de la main d'œuvre et un taux d'emploi [2] élevé, puisque cela suppose de faire participer à l'effort productif un très grand nombre de personnes, y compris les moins productives, sans pour autant que la productivité moyenne ne soit affectée. Pourtant, **les États-Unis réussissent à conjuguer un taux d'emploi et une productivité horaire supérieurs à ceux de l'Union européenne.** Parmi les États membres, les pays scandinaves et anglo-saxons montrent qu'il est possible, avec deux modèles sociaux distincts, de combiner efficacité économique et participation du plus grand nombre à l'effort productif.

2.2. Productivité de la main-d'œuvre

	Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée, en dollars PPA (2005)	Taux de croissance moyen de la productivité de la main-d'œuvre par personne occupée (1996-2005)	Nombre d'heures travaillées par personne occupée (2005)
Allemagne	68 596	1,3	1 443
Autriche	73 588	2,2	1 497
Belgique	79 394	1,2	1 598
Chypre	46 770	0,9	2 105
Danemark	64 917	1,6	1 497
Espagne	62 468	-0,5	1 798
Estonie	34 143	7,0	2 050
Finlande	69 719	1,8	1 652
France	77 789	1,3	1 439
Grèce	58 326	2,4	1 918
Hongrie	46 028	3,3	1 806
Irlande	83 454	3,2	1 649
Italie	67 438	0,1	1 603
Lettonie	29 983	6,1	2 147
Lituanie	33 736	7,3	2 166
Luxembourg	90 773	1,4	1 477
Malte	50 764	1,7	1 948
Pays-Bas	65 671	0,5	1 355
Pologne	37 215	4,6	1 983
Portugal	42 020	1,2	1 718
République tchèque	43 631	2,8	1 919
Royaume-Uni	69 476	1,6	1 621
Slovaquie	38 431	4,0	1 958
Slovénie	48 390	2,8	1 981
Suède	67 775	2,1	1 575
Zone euro	**68 485**	**0,9**	**1 554**
UE25	**64 310**	**1,4**	**1 624**
Etats-Unis	87 684	2,1	1 819
Japon	62 665	1,4	1 749
Canada	67 298	1,3	1 782
Sources	*Groningen Growth and Development Center et calculs de l'auteur*	*Groningen Growth and Development Center et calculs de l'auteur*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La productivité européenne par personne occupée est inférieure de 26,7 % à celle des États-Unis et légèrement supérieure à celle du Japon. Les résultats sont néanmoins très hétérogènes au sein de l'Union puisque la productivité des États membres varie du simple au triple : les pays d'Europe centrale et orientale accusent encore un retard important par rapport aux pays d'Europe occidentale.

La croissance de la productivité par personne occupée mesurée en termes réels a été relativement modérée dans l'Union européenne au cours de ces dix dernières années : avec une croissance de 1,4 % en moyenne annuelle, la productivité de l'UE s'est accrue à un rythme équivalent à celui du Japon mais inférieur à celui des États-Unis. Autrement dit, l'écart se creuse entre l'UE et les États-Unis en termes de productivité. **En 10 ans, la productivité par personne occupée s'est accrue de 16700 dollars aux États-Unis contre 8 450 dollars dans l'UE.**

Le nombre d'heures travaillées en moyenne par une personne ayant un emploi est moins élevé dans l'UE qu'aux États-Unis et au Japon mais varie largement d'un État membre à l'autre. Le nombre d'heures travaillées annuellement est compris entre 1 806 et 2 166 heures dans les pays d'Europe centrale et orientale alors qu'il est inférieur à 1 450 heures en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Au sein de l'Union européenne, ce n'est donc pas le nombre d'heures travaillées qui explique les différentiels de productivité par personne occupée mais le niveau de productivité horaire.

2.3. Taux d'emploi et travail à temps partiel

	Taux d'emploi total - Proportion de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par rapport à la population totale du même âge, en %, 2005	Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans), en %, 2005	Taux d'emploi total des travailleurs âgés (55-64 ans), en %, 2005	Travailleurs à temps partiel, en % de l'emploi total, 2005
Allemagne	65,4	42,0	45,4	24,0
Autriche	68,6	53,1	31,8	21,1
Belgique	61,1	27,5	31,8	22,0
Chypre	68,5	36,7	50,6	8,9
Danemark	75,9	62,3	59,5	22,1
Espagne	63,3	38,3	43,1	12,4
Estonie	64,4	29,1	56,1	7,8
Finlande	68,4	40,5	52,7	13,7
France	63,1	30,1	37,9	17,2
Grèce	60,1	25,0	41,6	5,0
Hongrie	56,9	21,8	33,0	4,1
Irlande	67,6	48,7	51,6	13,3
Italie	57,6	25,7	31,4	12,8
Lettonie	63,3	32,6	49,5	8,3
Lituanie	62,6	21,2	49,2	7,1
Luxembourg	63,6	24,9	31,7	17,4
Malte	53,9	45,3	30,8	9,6
Pays-Bas	73,2	65,2	46,1	46,1
Pologne	52,8	22,5	27,2	10,8
Portugal	67,5	36,1	50,5	11,2
République tchèque	64,8	27,5	44,5	4,9
Royaume-Uni	71,7	54,0	56,9	25,4
Slovaquie	57,7	25,6	30,3	2,5
Slovénie	66,0	34,1	30,7	9,0
Suède	72,5	38,7	69,4	24,7
Zone euro	**63,5**	**36,6**	**40,4**	**19,0**
UE25	**63,8**	**36,8**	**42,5**	**18,4**
Etats-Unis	71,5	53,9	60,8	12,8
Japon	69,3	40,9	63,9	25,8
Canada	72,5	57,8	54,8	18,3
Bulgarie	55,8	21,6	34,7	2,1
Roumanie	57,6	24,9	39,4	10,2
Sources	*Eurostat*	*Eurostat*	*Eurostat*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le taux d'emploi communautaire est de 7,7 points inférieur à celui des États-Unis. L'Union européenne se distingue en particulier par des taux d'emploi particulièrement faibles à la fois pour les jeunes et pour les seniors, ce que l'on illustre parfois en disant qu'en Europe « une seule génération est au travail » : **l'effort productif est essentiellement assuré par les personnes âgées de 25 à 54 ans.** Par ailleurs, le temps partiel concerne près d'un travailleur sur cinq dans l'UE, soit plus qu'aux États-Unis mais moins qu'au Japon.

2.4. Âge moyen de sortie du marché du travail et dépenses de pension

	Âge moyen de sortie du marché du travail (2004)	Dépenses de pension en % du PIB (2003)
Allemagne	61,3	13,4
Autriche	nd	14,7
Belgique	59,4	11,5
Chypre	62,7	7,0 (2002)
Danemark	62,1	11,1
Espagne	62,2	9,2
Estonie	62,3	6,3
Finlande	60,5	11,4
France	58,9	13,0
Grèce	59,5	12,9
Hongrie	60,5	9,3
Irlande	62,8	3,9
Italie	nd	15,1
Lettonie	62,9	7,5
Lituanie	60,8	6,8
Luxembourg	57,7	10,9
Malte	57,7	9,4
Pays-Bas	61,1	12,6
Pologne	57,7	14,3
Portugal	62,2	11,9
République tchèque	60,0	8,8
Royaume-Uni	62,1	11,0
Slovaquie	58,5	7,5
Slovénie	nd	11,2
Suède	62,8	12,7
Zone euro	**60,7**	**13,0**
UE25	**60,7**	**12,6**
Bulgarie	60,7	nd
Roumanie	59,5	nd
Sources	*Eurostat*	*Eurostat, OCDE*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'âge moyen de sortie du marché du travail est d'un peu moins de 61 ans dans l'UE, compris entre 57,7 ans au Luxembourg et 62,9 ans en Lettonie. **L'augmentation du nombre de retraités liée au vieillissement de la population pèse sur les dépenses de pension des États membres, qui atteignent déjà 12,6 % du PIB de l'UE 25.**

2.5. Chômage

	Taux de chômage harmonisé total, en % (date en italique)		Taux de chômage des jeunes, en % de la population active de moins de 25 ans (date en italique)		Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus), en % du chômage total (date en italique)	
Allemagne	7,7	*sep-06*	15,2	*sep-06*	57,2	*juin-06*
Autriche	4,5	*oct-06*	9,3	*oct-06*	28,0	*juin-06*
Belgique	8,4	*oct-06*	22,3	*oct-06*	55,6	*juin-06*
Chypre	4,3	*oct-06*	3,9	*oct-06*	20,0	*juin-06*
Danemark	3,4	*sep-06*	7,0	*sep-06*	20,4	*juin-06*
Espagne	8,2	*sep-06*	17,3	*sep-06*	22,1	*juin-06*
Estonie	4,1	*sep-06*	8,0	*aoû-06*	45,0	*juin-06*
Finlande	6,8	*sep-06*	14,7	*sep-06*	21,4	*juin-06*
France	9,1	*sep-06*	22,8	*sep-06*	44,6	*juin-06*
Grèce	8,8	*juin-06*	24,5	*juin-06*	55,6	*juin-06*
Hongrie	7,6	*oct-06*	18,7	*oct-06*	46,4	*juin-06*
Irlande	4,2	*oct-06*	8,9	*oct-06*	34,3	*juin-06*
Italie	6,5	*sep-06*	20,6	*sep-06*	52,9	*juin-06*
Lettonie	6,9	*sep-06*	11,0	*sep-06*	36,4	*juin-06*
Lituanie	5,6	*oct-06*	10,9	*aoû-06*	46,7	*juin-06*
Luxembourg	4,7	*sep-06*	14,3	*sep-06*	26,4	*déc-05*
Malte	7,4	*sep-06*	17,6	*sep-06*	43,0	*juin-06*
Pays-Bas	3,9	*sep-06*	6,5	*sep-06*	45,2	*juin-06*
Pologne	14,0	*sep-06*	29,2	*sep-06*	57,2	*juin-06*
Portugal	7,1	*sep-06*	14,5	*sep-06*	51,8	*juin-06*
Rép. tchèque	6,8	*oct-06*	17,6	*oct-06*	56,2	*juin-06*
Royaume-Uni	5,7	*juil-06*	16,1	*juil-06*	22,1	*juin-06*
Slovaquie	12,6	*sep-06*	27,5	*sep-06*	77,7	*juin-06*
Slovénie	5,7	*oct-06*	12,5	*aoû-06*	53,1	*juin-06*
Suède	6,1	*sep-06*	18,0	*sep-06*	14,2	*juin-06*
Zone euro	**7,5**	***sep-06***	**16,8**	***sep-06***	**46,8**	***juin-06***
UE25	**7,7**	***sep-06***	**17,7**	***sep-06***	**45,9**	***juin-06***
Etats-Unis	4,1	*oct-06*	10,5	*oct-06*	15,0	*2005*
Chine	9,0	*2004*	nd	*2004*	nd	*nd*
Inde	8,9	*2005*	nd	*2005*	nd	*nd*
Japon	4,2	*sep-06*	8,5	*sep-06*	39,0	*2005*
Brésil	10,0	*sep-06*	nd	*sep-06*	nd	*nd*
Canada	6,2	*oct-06*	nd	*oct-06*	nd	*nd*
Russie	7,6	*2005*	nd	*2005*	nd	*nd*
Bulgarie	7,4	*sep-06*	15,7	*sep-06*	53,9	*juin-06*
Roumanie	6,0	*sep-06*	17,6	*sep-06*	57,1	*juin-06*
Sources	*Eurostat, FMI, OIT, CIA*		*Eurostat*		*Eurostat, PNUD*	

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le taux de chômage s'élevait en septembre 2006 à 7,7 % dans l'Union européenne, soit un niveau près de deux fois supérieur à celui enregistré aux États-Unis. Certains pays de l'Union sont proches du plein emploi, comme le Danemark et les Pays-Bas, d'autres font face à un chômage de masse comme la Pologne et la Slovaquie. Le chômage européen se distingue aussi en ce qu'**il touche particulièrement les jeunes et est de longue durée** : 17,7 % de la population active de moins de 25 ans est au chômage et 45,9 % des chômeurs sont sans travail depuis plus d'un an.

2.6. Salaires et part du travail dans la valeur ajoutée des pays membres de l'UE25

	Salaires annuels bruts moyens dans l'industrie et les services (euros, PPA, 2003)	Part du travail dans la valeur ajoutée, 2005 (rémunération des salariés en proportion de la valeur ajoutée brute)
Allemagne	37541	55,7
Autriche	32505 (2002)	54,4
Belgique	34681	57,2
Chypre	21822	47,7
Danemark	34929	61,8
Espagne	22356	52,6
Estonie	10137	52,9
Finlande	27592	56,4
France	28770	58,2
Grèce	21423	38,3
Hongrie	11892	54,2 (2004)
Irlande	27915 (2002)	44,6 (2004)
Italie	22857	45,4
Lettonie	7954	44,1
Lituanie	9464	43,6
Luxembourg	34896	54,2
Malte	17817	54,4
Pays-Bas	34771	56,9
Pologne	13684	41,7
Portugal	17566 (2002)	55,1 (2003)
République tchèque	12772	48,0
Royaume-Uni	38280	59,8 (2004)
Slovaquie	10810	42,3
Slovénie	16693	60,6 (2004)
Suède	27322	63,8
Zone euro	**nd**	**53,6**
UE25	**27808 (2002)**	**55,2**
Sources	*Eurostat*	*Eurostat et calculs de l'auteur*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le salaire annuel moyen brut dans l'industrie et les services s'élevait dans l'Union européenne à 27 800 euro en 2002 mais les écarts sont considérables parmi les États membres : alors que le salaire moyen est de 38 280 euro au Royaume-Uni, il n'est que de 7 954 euro en Lettonie à parité de pouvoir d'achat. On remarquera que les salaires ne sont pas nécessairement corrélés à la productivité par personne occupée : par exemple, l'Irlande est après le Luxembourg le pays où la productivité par personne occupée est la plus forte mais le salaire moyen y est proche de la moyenne de l'UE. Ceci s'explique par les différences de partage de la valeur ajoutée. Ainsi, la part du travail dans la valeur ajoutée est particulièrement faible en Irlande à seulement 44,6 %.

2.7 Rapport entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes (2003)

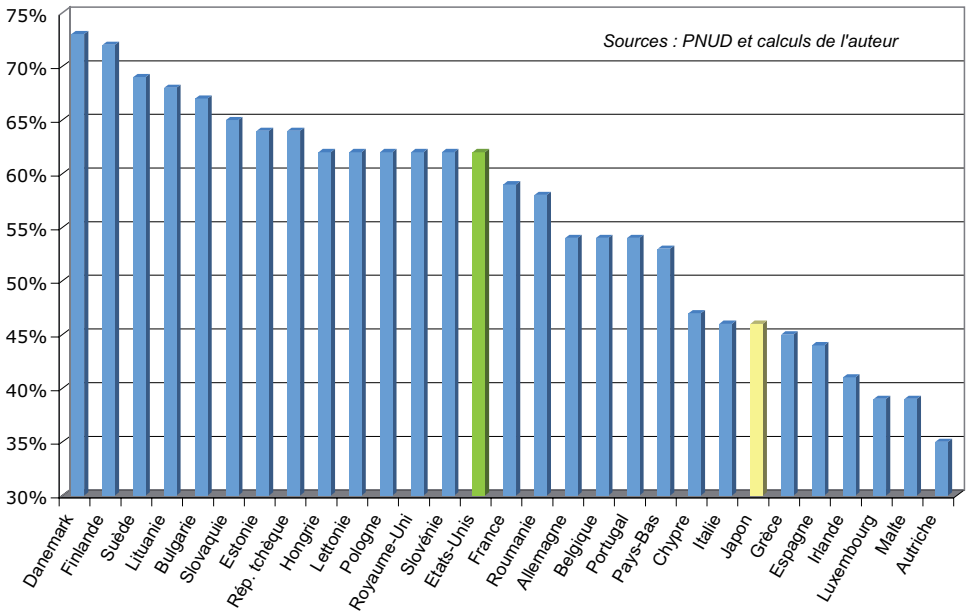

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Dans tous les pays de l'Union européenne, le revenu moyen des femmes est inférieur d'au-moins 25 % à celui des hommes. Les pays scandinaves se distinguent par une inégalité de revenu entre hommes et femmes plus faible que dans les autres pays de l'Union.

2.8. Pauvreté

	Inégalité de répartition des revenus (ratio de Gini), 2000	Taux de pauvreté avant transferts sociaux (2003)	Taux de pauvreté après transferts sociaux (2003)
Allemagne	28,3	23	15
Autriche	30,0	24	13
Belgique	25,0	29	15
Chypre	nd	20	15
Danemark	24,7	32	12
Espagne	32,5	22	19
Estonie	37,2	25	18
Finlande	26,9	28	11
France	32,7	24	12
Grèce	35,4	24	21
Hongrie	26,9	17	12
Irlande	35,9	36	21
Italie	36,0	nd	nd
Lettonie	33,6	24	16
Lituanie	31,9	23	15
Luxembourg	nd	23	10
Malte	nd	nd	nd
Pays-Bas	30,9	23	12
Pologne	34,1	31	17
Portugal	38,5	26	19
République tchèque	25,4	21	8
Royaume-Uni	36,0	29	18
Slovaquie	25,8	28	21
Slovénie	28,4	16	10
Suède	25,0	nd	nd
UE25	**nd**	**25**	**15**
Etats-Unis	40,8	nd	nd
Chine	44,7	nd	nd
Japon	24,9	nd	nd
Brésil	59,3	nd	nd
Bulgarie	31,9	16	14
Roumanie	30,3	22	17
Sources	*PNUD*	*Eurostat*	*Eurostat*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Ce tableau présente des indicateurs de l'inégalité de distribution des revenus et de la pauvreté. L'indice de Gini mesure les inégalités de revenus, une valeur de zéro correspondant à une égalité parfaite et une valeur de 100 à une inégalité parfaite. D'une façon générale, **les inégalités de revenus sont plus faibles dans l'UE qu'aux États-Unis mais plus fortes qu'au Japon. Le taux de pauvreté** mesure quant à lui la part de la population dont le revenu disponible après impôt est inférieur à 60 % du revenu disponible médian dans le pays considéré. Il **est de 25 % avant transferts sociaux et de 15 % après transferts sociaux**, ce qui montre que ceux-ci contribuent à réduire le risque de pauvreté mais sont loin de l'éliminer. On remarquera que la pauvreté est ici entendue en un sens relatif puisqu'elle dépend du revenu médian du pays considéré.

2.9. Endettement des ménages en % du PIB (2004)

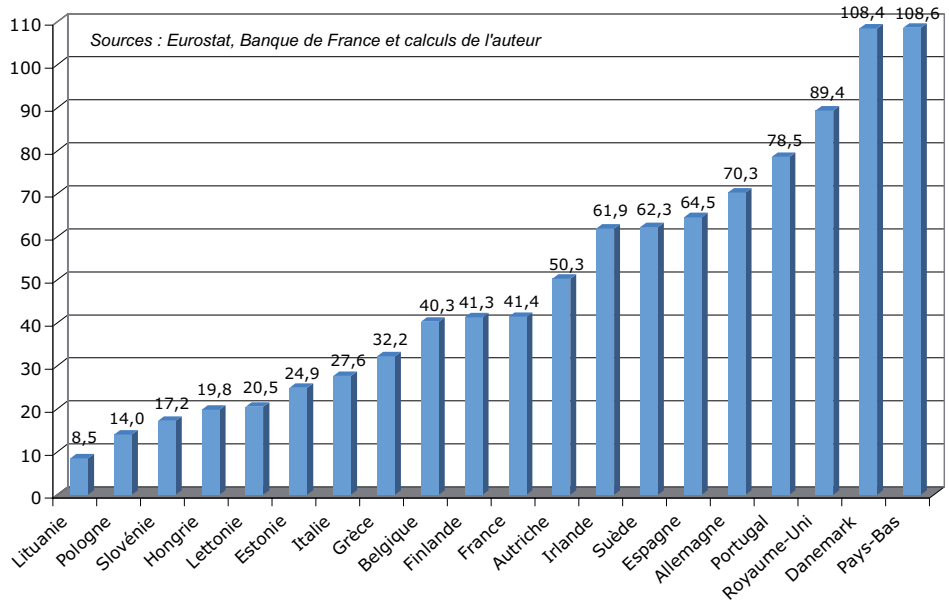

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'endettement des ménages varie considérablement parmi les pays de l'UE. Il atteint des niveaux très élevés aux Pays-Bas, au Danemark et au Royaume-Uni.

2.10. Démographie

	Population en millions d'habitants (1950)	Population en millions d'habitants (2005)	Population en millions d'habitants (prévision 2025)	Population en millions d'habitants (prévision 2050)	Population âgée de moins de 15 ans, en % du total (2003)	Population âgée de 65 ans et plus, en % du total (2003)	Indice de fécondité (2004)
Allemagne	68,4	82,7	82,0	78,8	14,8	15,0	1,4
Autriche	6,9	8,2	8,4	8,1	16,0	14,0	1,4
Belgique	8,7	10,4	10,6	10,3	17,1	15,1	1,6
Chypre	0,5	0,8	1,0	1,2	20,9	10,0	1,5
Danemark	4,3	5,4	5,7	5,8	18,8	12,8	1,8
Espagne	28,0	43,1	44,2	42,5	14,3	14,5	1,3
Estonie	1,1	1,3	1,2	1,1	16,2	13,9	1,4
Finlande	4,0	5,2	5,4	5,3	17,7	13,4	1,8
France	41,8	60,5	63,4	63,2	18,3	14,5	1,9
Grèce	7,7	11,1	11,2	10,7	14,6	15,2	1,3
Hongrie	9,4	10,1	9,4	8,3	16,2	13,1	1,3
Irlande	3,0	4,1	5,1	5,8	20,6	9,3	2,0
Italie	47,1	58,1	56,3	50,9	14,1	16,7	1,3
Lettonie	1,9	2,3	2,1	1,7	15,9	14,2	1,2
Lituanie	2,6	3,4	3,1	2,6	18,0	13,0	1,3
Luxembourg	0,3	0,5	0,6	0,7	19,0	11,9	1,7
Malte	0,3	0,4	0,5	0,7	18,5	11,1	1,4
Pays-Bas	10,1	16,3	17,2	17,1	18,4	11,9	1,7
Pologne	24,8	38,6	37,1	42,6	17,3	10,9	1,2
Portugal	8,4	10,5	10,9	10,7	16,0	14,4	1,4
Rép. tchèque	8,9	10,2	9,8	8,5	15,3	12,2	1,2
Royaume-Uni	49,8	59,7	63,7	67,1	18,4	13,8	1,7
Slovaquie	3,5	5,4	5,3	4,6	17,8	10,1	1,3
Slovénie	1,5	2,0	1,9	1,6	14,5	12,9	1,2
Suède	7,0	9,0	9,6	10,1	17,9	15,0	1,8
UE25	**350,0**	**459,3**	**465,7**	**460,0**	**nd**	**nd**	**1,4**
Etats-Unis	157,8	298,2	350,1	395,0	21,1	10,7	2,0
Chine	554,8	1 315,8	1 441,4	1 392,3	22,7	5,9	1,9
Inde	357,6	1 103,4	1 395,5	1 592,7	32,9	4,1	2,9
Japon	83,6	128,1	124,8	112,2	14,2	16,0	1,3
Brésil	54,0	186,4	227,9	253,1	28,4	4,9	2,3
Canada	13,7	32,3	37,8	42,9	18,2	11,1	1,5
Russie	102,7	143,2	129,2	111,8	16,2	11,5	1,3
Bulgarie	7,3	7,7	6,5	5,1	14,4	14,3	1,3
Roumanie	16,3	21,7	19,9	16,8	16,5	12,1	1,3
Monde	**2 519,5**	**6 464,7**	**7 905,3**	**9 075,9**	**28,9**	**6,0**	**2,6**
Sources	*ONU*	*ONU*	*ONU*	*ONU*	*PNUD*	*PNUD*	*Banque Mondiale*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La population de l'Union européenne a augmenté de 31 % entre 1950 et 2000 mais devrait stagner d'ici 2050, d'après les prévisions de l'ONU. Alors qu'elle représentait 13,9 % de la population mondiale en 1950 et 7,1 % en 2000, elle n'en représentera plus que 5 % en 2050.

En outre, **la population de l'UE est vieillissante** : la part des personnes âgées de moins de 15 ans est très faible, parfois inférieure à 15 % comme en Allemagne, en Espagne et en Italie. Au contraire, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est relativement forte. Ce vieillissement de la population provient de l'allongement de la durée de vie en Europe mais aussi d'un indice de fécondité [3] très faible : il s'élève à 1,4, soit un niveau très inférieur au seuil permettant le renouvellement des générations (estimé à 2,1).

2.11. Population en âge de travailler (15-64 ans) en 1950, 2000 et 2050

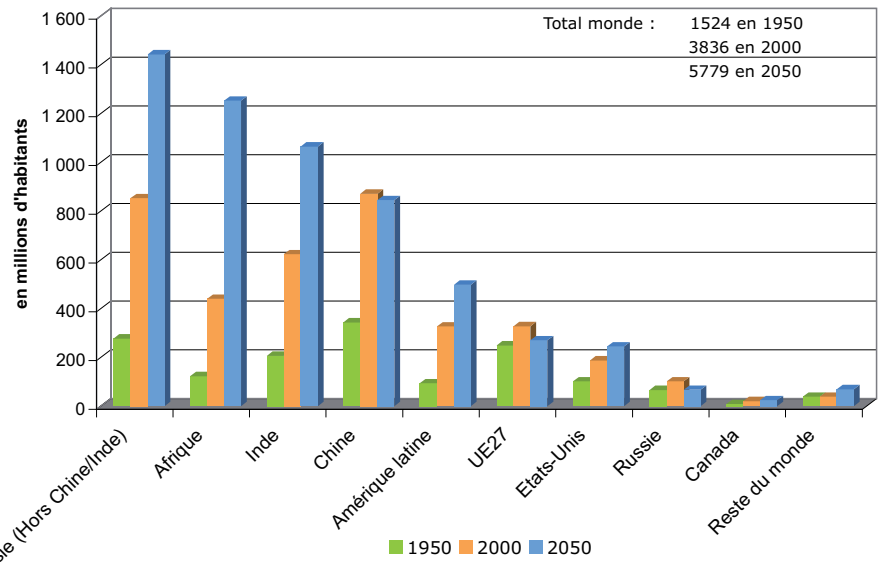

Sources : UNU (World Population Prospect, the 2004 Revision) / Calculs de l'auteur.
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La population mondiale en âge de travailler a été multipliée par 2,5 entre 1950 et 2000 et l'ONU prévoit qu'elle augmentera de 50 % entre 2000 et 2050. La population en âge de travailler des États membres de l'UE27 est passée de 249 à 328 millions de personnes entre 1950 et 2000 mais serait ramenée à 270 millions de personnes en 2050, d'après les prévisions de l'ONU. Plus largement, ces données impliquent que **la croissance potentielle européenne sera affectée négativement par la réduction de la population en âge de travailler au cours de la période 2000-2050.**

2.12. Décomposition de l'accroissement de la population des pays membres de l'UE25 (1960-2004)

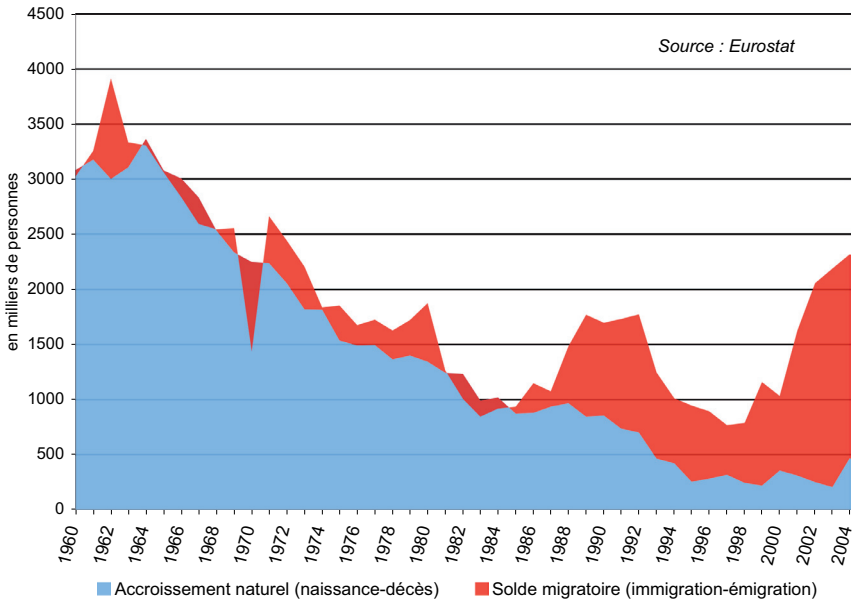

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La croissance démographique des pays membres de l'UE25 a fortement ralenti de 1960 à la fin des années 1980 : la croissance annuelle de la population a été divisée par trois en valeur absolue dans cet intervalle. Au cours de cette période, le solde migratoire [4] est resté légèrement positif, voire négatif certaines années : la croissance de la population des pays membres de l'UE25 était essentiellement liée à l'accroissement naturel de la population. **Depuis la fin des années 1980, le solde migratoire est** au contraire **devenu le premier moteur de la croissance démographique en Europe, contribuant à un fort redressement de la croissance de la population de l'UE**. En 2004, le solde migratoire était quatre fois plus important que l'accroissement naturel de la population.

2.13. Taux de solde migratoire, pour mille habitants (moyenne annuelle 2000-2005)

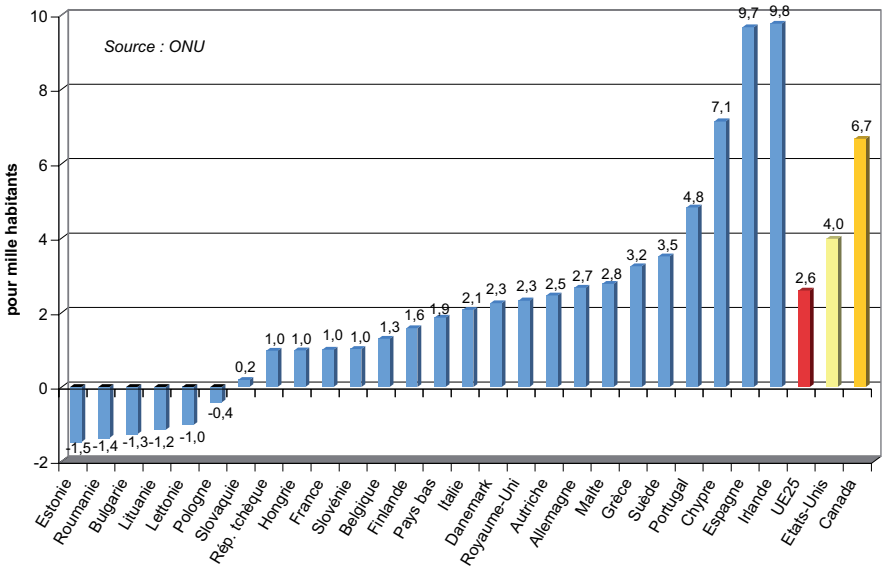

Sources : FMI et calculs de l'auteur. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Si **le solde migratoire de l'UE25** s'est fortement accru au cours de ces dernières années, il **reste proportionnellement plus faible (2,6 pour mille habitants en moyenne annuelle entre 2000 et 2005) qu'aux États-Unis (4) ou au Canada (6,7).** Les situations varient également fortement entre États membres. Les pays baltes et la Pologne comptent plus d'émigrants que d'immigrés [5], tandis que le taux de solde migratoire moyen entre 2000 et 2005 dépasse 9 pour mille en Espagne et en Irlande.

2.14. Part de la population immigrée dans la population des États membres, en % (2005)

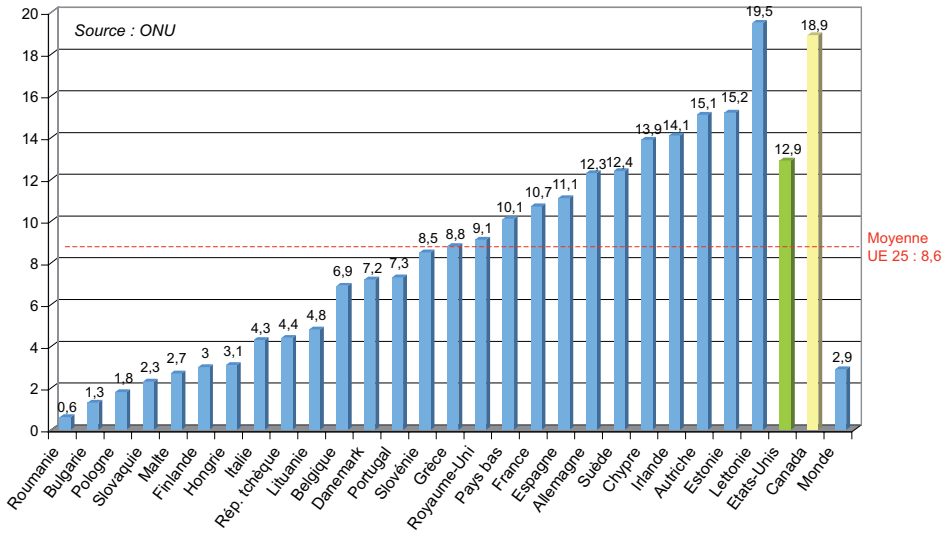

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

En 2005, le monde comptait 191 millions d'immigrés. 21 % d'entre eux, soit près de 41 millions de personnes, résidaient dans l'Union européenne. La population immigrée représente ainsi aujourd'hui 8,6 % de la population communautaire, soit un peu moins qu'aux États-Unis (12,9 %). Au sein de l'UE, les situations divergent fortement entre les États membres. En particulier, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale comptent une population immigrée relativement réduite.

2.15. Demandes d'asile dans les États membres et une sélection d'autres pays

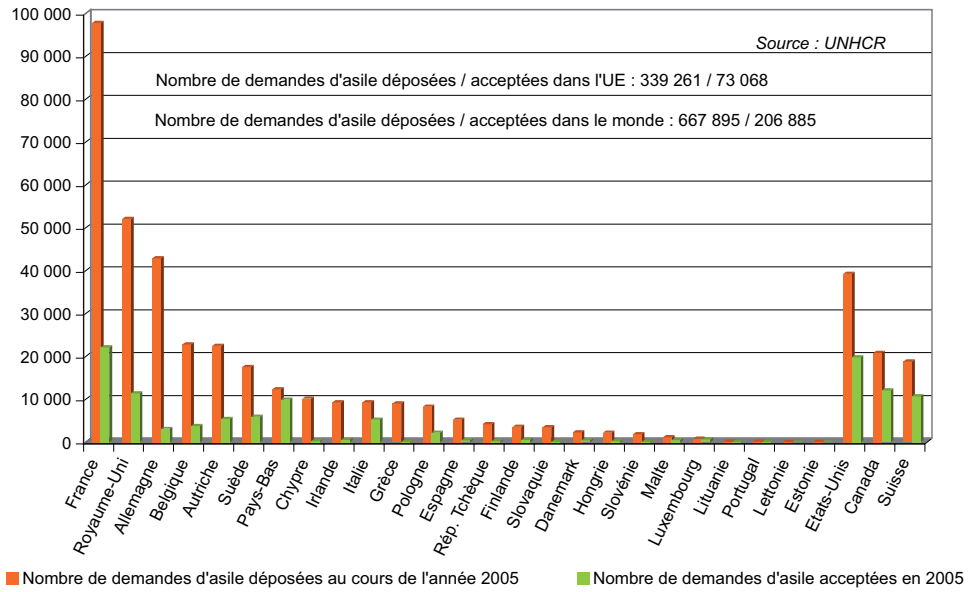

Sources : FMI et calculs de l'auteur. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Union européenne demeure la principale destination des demandeurs d'asile. Elle réunit à elle seule plus de la moitié des demandes d'asile déposées dans le monde, soit près de 9 fois plus que les États-Unis. Cependant, seule une demande sur cinq est acceptée. Parmi les États membres, la France et le Royaume-Uni restent les principales destinations des demandeurs d'asile.

2.16. Part de la population immigrée ayant réalisé des études supérieures

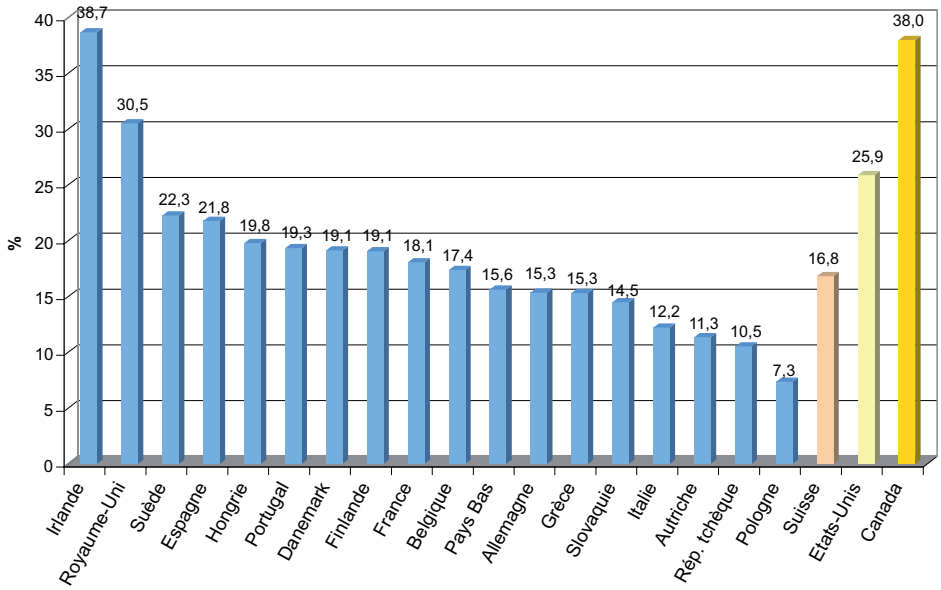

Sources : OCDE et calculs de l'auteur.
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les immigrés accueillis par l'UE sont moins nombreux en proportion à avoir fait des études supérieures que ceux accueillis par les États-Unis ou le Canada. Au sein de l'UE, l'Irlande et le Royaume-Uni se distinguent en accueillant une plus grande proportion d'immigrés très qualifiés. Cette situation est à rapprocher des différentes stratégies de sélection des immigrés mises en place par ces États dans le contexte de la compétition pour les travailleurs hautement qualifiés.

Budget de l'Union européenne

Composition du budget communautaire 2006 (en %)

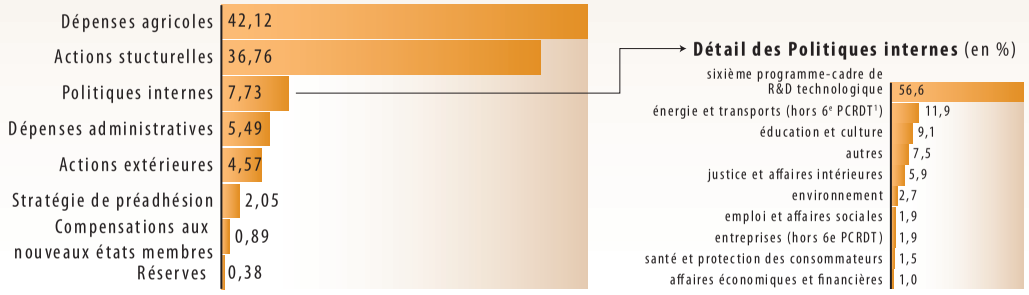
Dépenses agricoles 42,12
Actions stucturelles 36,76
Politiques internes 7,73
Dépenses administratives 5,49
Actions extérieures 4,57
Stratégie de préadhésion 2,05
Compensations aux nouveaux états membres 0,89
Réserves 0,38
Détail des Politiques internes (en %)
sixième programme-cadre de R&D technologique 56,6
énergie et transports (hors 6e PCRDT[1]) 11,9
éducation et culture 9,1
autres 7,5
justice et affaires intérieures 5,9
environnement 2,7
emploi et affaires sociales 1,9
entreprises (hors 6e PCRDT) 1,9
santé et protection des consommateurs 1,5
affaires économiques et financières 1,0
[1] Programme cadre de recherche technologique

Total : 121,2 milliards d'euros

Note : le budget communautaire représente **1,01 %** du RNB total des pays membres de l'UE.

Budget communautaire de 1996 à 2006
(en milliards d'euros constants de 2005)

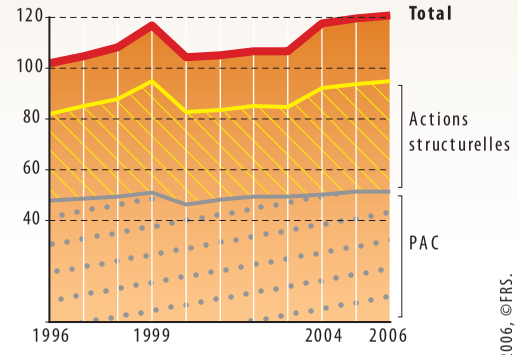

Participation des États membres au financement du budget communautaire
(en % du budget)

année des données : 2005

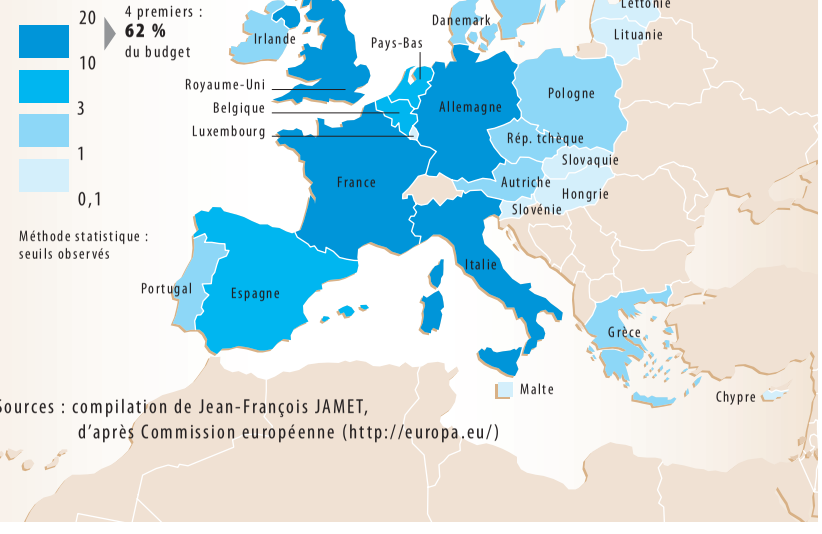

Sources : compilation de Jean-François JAMET, d'après Commission européenne (http://europa.eu/)

Soldes budgétaires nets opérationnels*
(en millions d'euros)

année des données : 2005

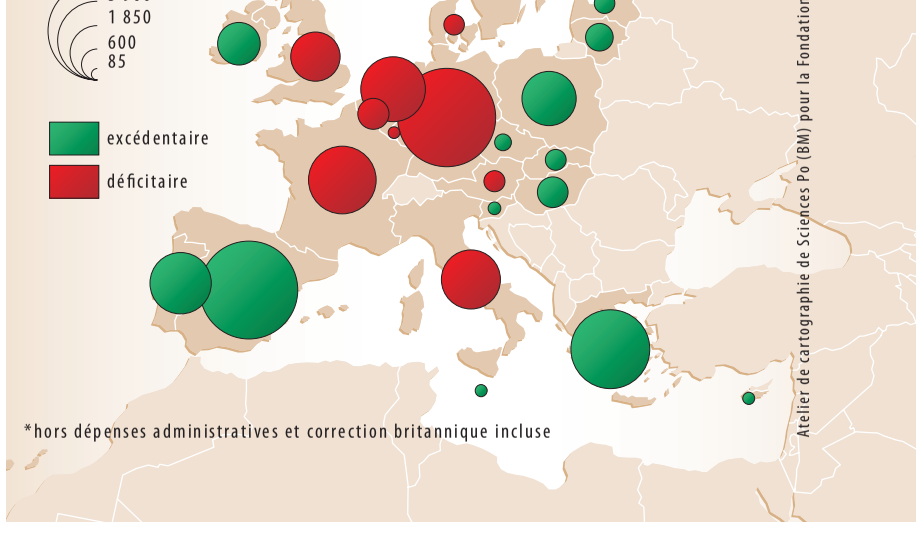

*hors dépenses administratives et correction britannique incluse

Atelier de cartographie de Sciences Po (BM) pour la Fondation Robert Schuman, novembre 2006, ©FRS.

3. Budget de l'Union européenne et des États membres

3.1. Décomposition du budget communautaire par principaux postes (2006)

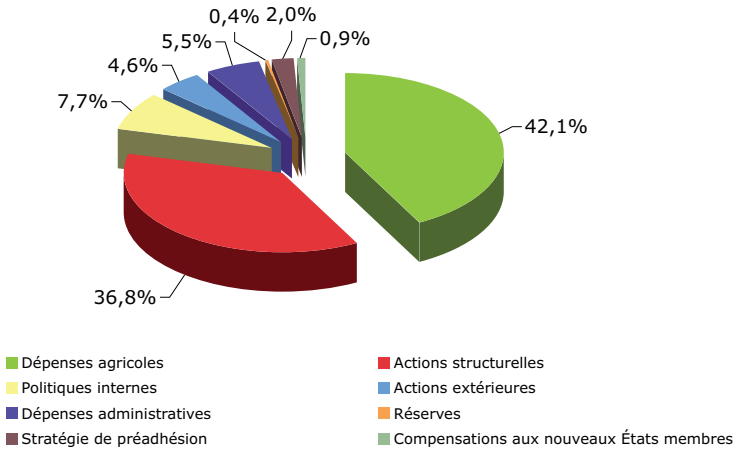

Sources : Commission européenne. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le budget communautaire est essentiellement consacré à la politique agricole commune et à la politique de cohésion (les « actions structurelles ») destinées à faire converger les niveaux de vie dans l'Union. À eux seuls, ces deux postes concentrent près de 80 % des crédits communautaires. Les politiques internes et la politique extérieure de l'Union disposent donc de peu de moyens budgétaires. Les dépenses administratives sont contenues à hauteur de 5,5 % du budget, tandis que 2,2 % des crédits sont destinés à préparer l'adhésion des nouveaux États membres.

3.2. Dépenses agricoles (2006)

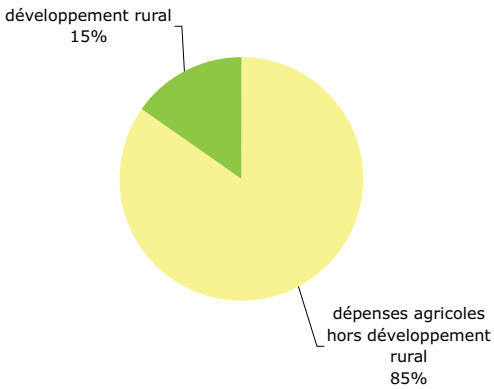

Source : Commission européenne. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

3.3. Actions structurelles (2006)

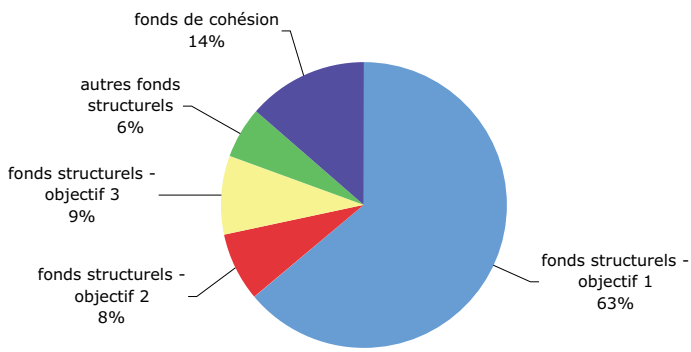

Source : Commission européenne. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les fonds structurels européens sont répartis en trois objectifs principaux :

– l'objectif 1, qui concentre deux tiers des crédits affectés aux politiques de cohésion, vise à promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement (i.e. dont le PIB moyen par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE);

– l'objectif 2 contribue à soutenir la reconversion économique et sociale des zones rurales ou urbaines en difficulté ;

– l'objectif 3 vise à favoriser l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

3.4. Politiques internes (2006)

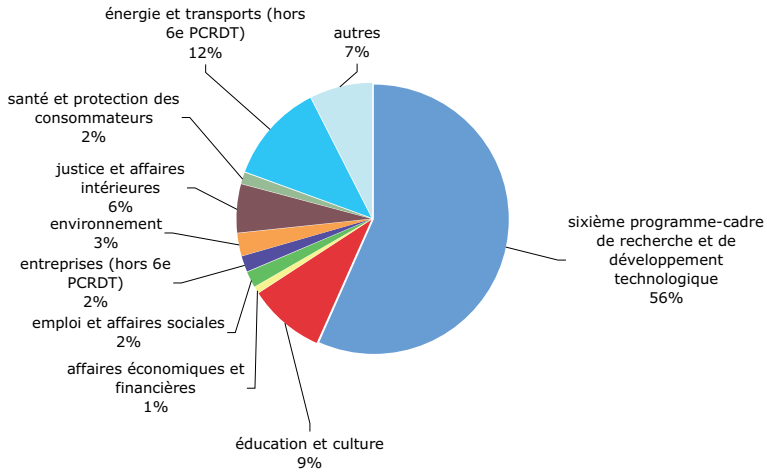
énergie et transports (hors 6e PCRDT) 12%
autres 7%
santé et protection des consommateurs 2%
justice et affaires intérieures 6%
environnement 3%
entreprises (hors 6e PCRDT) 2%
emploi et affaires sociales 2%
affaires économiques et financières 1%
éducation et culture 9%
sixième programme-cadre de recherche et de développement technologique 56%

Source : Commission européenne. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les maigres fonds attribués aux politiques internes sont essentiellement consacrés au Programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT). Les postes énergie/transport et éducation/culture suivent par ordre de priorité.

3.5. Cadre financier 2007-2013

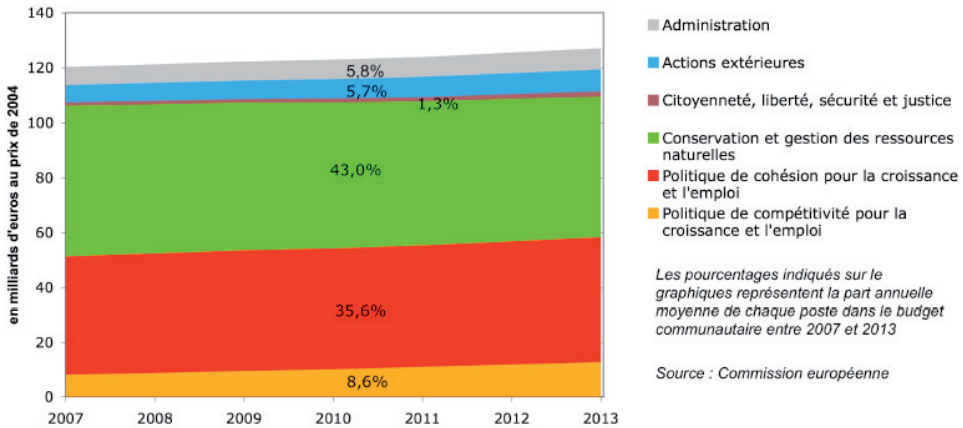

Part du budget communautaire dans le RNB de l'UE (en %)

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1,10	1,08	1,08	1,04	1,03	1,02	1,01

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le cadre financier 2007-2013 précise le cadre budgétaire pour cette période. Il **prévoit une réduction du budget de 1,1 % du RNB (revenu national brut) en 2007 à 1,01 % en 2013. Il apporte peu de modifications à la structure du budget communautaire** : la part du budget consacrée aux politiques de compétitivité passera de 7 à 10,2 % ; les politiques de justice et de sécurité et la politique extérieure verront également leur part augmenter. La part des crédits consacrés à l'agriculture ne diminuera néanmoins que légèrement (de 45 à 40 %) tandis que la part des politiques de cohésion restera stable.

3.6. Répartition du financement du budget communautaire par type de recettes (2006)

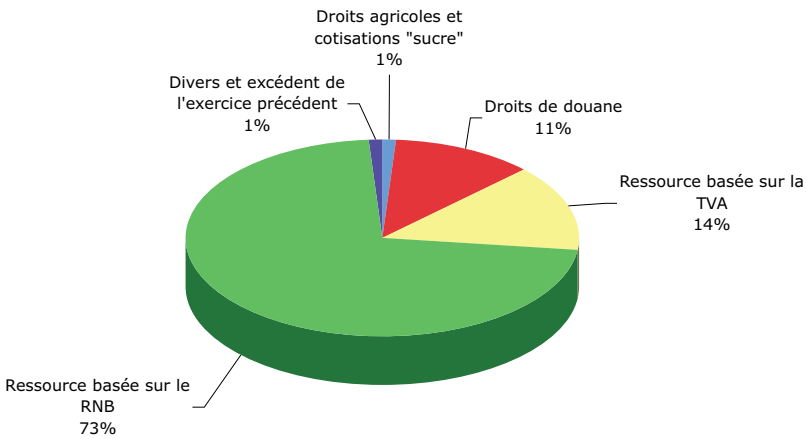
Droits agricoles et cotisations "sucre" 1%
Divers et excédent de l'exercice précédent 1%
Droits de douane 11%
Ressource basée sur la TVA 14%
Ressource basée sur le RNB 73%

Source : Commission européenne. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'essentiel des ressources budgétaires de l'Union européenne provient du prélèvement basé sur le RNB (revenu national brut, concept identique au PNB) **des États membres**. Il est réparti entre les États membres au prorata de la part de leur RNB dans le total du RNB communautaire. La ressource TVA repose sur l'application d'un taux uniforme à l'assiette de la TVA de chaque État membre, harmonisée selon des règles communautaires. Les droits de douane proviennent de l'application du tarif douanier commun à la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers. Ces deux dernières ressources représentent un quart des ressources de l'Union européenne.

3.7. Participation des États membres au budget communautaire

	Participation des Etats membres au financement du budget communautaire (%), 2005	Soldes budgétaires nets opérationnels (hors dépenses administratives et correction britannique incluse), en millions d'euros, 2005	Soldes budgétaires nets opérationnels (hors dépenses administratives et correction britannique incluse), en % du PNB, 2005
Allemagne	20,0	-6064,3	-0,27
Autriche	2,1	-277,9	-0,11
Belgique	4,0	-606,8	-0,20
Chypre	0,1	90,3	0,69
Danemark	2,0	-265,3	-0,13
Espagne	9,4	6017,8	0,68
Estonie	0,1	154,3	1,54
Finlande	1,5	-84,8	-0,05
France	16,7	-2883,5	-0,17
Grèce	1,8	3900,5	2,19
Hongrie	0,8	590,1	0,72
Irlande	1,4	1136,6	0,83
Italie	13,4	-2199,8	-0,16
Lettonie	0,1	263,9	2,09
Lituanie	0,2	476,4	2,35
Luxembourg	0,2	-86,7	-0,36
Malte	0,1	90,0	2,07
Pays-Bas	5,9	-2636,7	-0,52
Pologne	2,3	1853,2	0,80
Portugal	1,5	2378,0	1,60
République tchèque	1,0	178,0	0,19
Royaume-Uni	12,1	-1529,0	-0,08
Slovaquie	0,4	270,9	0,73
Slovénie	0,3	101,5	0,37
Suède	2,6	-866,9	-0,30
Zone euro	**77,9**	**-1407,6**	**nd**
Sources	*Commission européenne*	*Commission européenne*	*Commission européenne*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Allemagne est le premier contributeur au budget communautaire devant la France, le Royaume-Uni et l'Italie. Ces quatre pays apportent à eux seuls près de deux tiers des ressources propres de l'Union européenne. Le tableau présente également les contributions nettes de chaque État membre, c'est-à-dire la différence entre la contribution des États membres au budget de l'Union et les crédits communautaires dont ils bénéficient au travers des politiques de l'Union. **Les principaux contributeurs nets sont l'Allemagne et la France en valeur absolue et les Pays-Bas en proportion du PNB. Les principaux bénéficiaires nets sont l'Espagne et la Grèce en valeur absolue et la Lituanie en termes relatifs** : l'Union contribue ainsi pour 2,37 % au PNB de la Lituanie.

3.8. Part du PIB consacrée à la dépense publique (%, 2004)

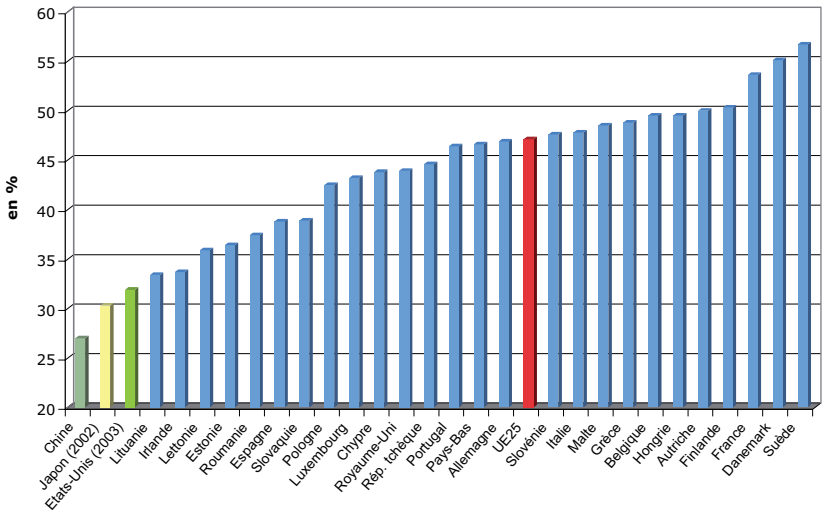

Sources : Eurostat, OCDE. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La part du PIB que les États membres de l'Union européenne consacrent à la dépense publique varie considérablement, reflétant des modèles sociaux très différents. Néanmoins, la dépense publique y est dans tous les cas plus élevée qu'aux États-Unis, au Japon et en Chine. **La dépense publique représente en moyenne 47,1 % du PIB dans l'UE contre 31,9 % aux États-Unis.**

3.9. Dépenses militaires (en % du PIB), 2004

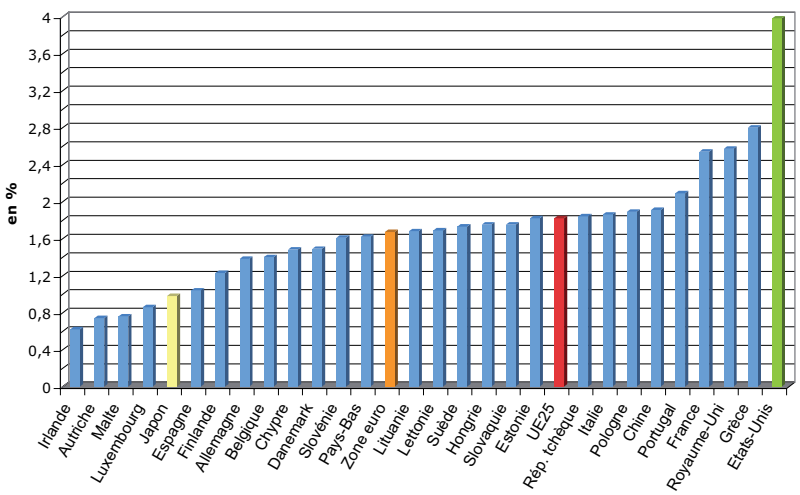

Sources : Eurostat, OCDE. Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les États-Unis consacrent aux dépenses militaires une fraction bien plus importante de leur PIB (3,98 %) que les États membres de l'UE, y compris la France et le Royaume-Uni.

3.10. Dette publique en % du PIB (2005) : comparaisons internationales

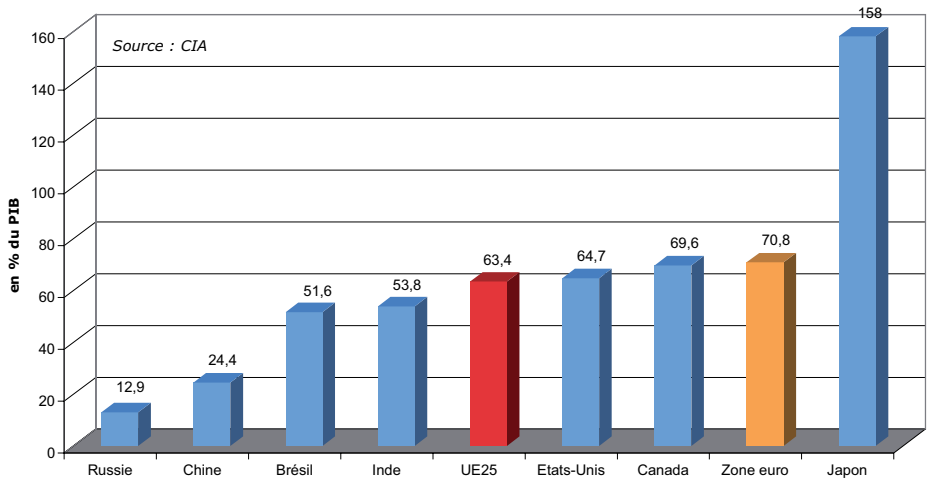

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La dette publique atteint en moyenne 63,4 % dans les États membres de l'UE, soit un niveau comparable à celui des États-Unis et très inférieur à celui du Japon. **Avec une dette publique de 70,8 % du PIB, la zone euro ne réussit pas à contenir la dette publique en-deçà de 60 % du PIB, qui est pourtant l'objectif du Pacte de stabilité et de croissance.**

3.11. Dette publique dans l'UE en % du PIB (2005)

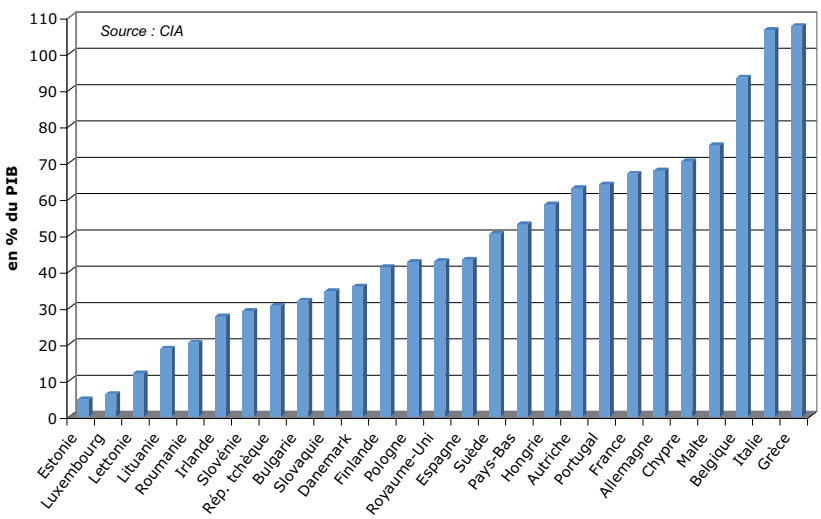

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

La dette publique varie considérablement d'un État membre à l'autre. **Tandis que la dette publique de la Grèce et de l'Italie dépasse 100 % du PIB, celle de la majorité des États de l'Union (mais non celle de grandes économies comme l'Allemagne ou la France) reste en dessous de 50 % du PIB.**

3.12. Déficit public, dette publique et endettement des ménages

	Deficit/Excédent public en pourcentage du PIB (2005)	Dette publique en euros par habitant (2005)	Endettement des ménages en euros par habitant (2004)
Allemagne	-3,3	18439	18861
Autriche	-1,5	18863	14632
Belgique	0,1	26696	11153
Chypre	-2,4	11421	nd
Danemark	4,9	13819	39618
Espagne	1,1	9151	12759
Estonie	1,6	375	1667
Finlande	2,6	12372	11846
France	-2,9	18918	11003
Grèce	-4,5	17606	4877
Hongrie	-6,1	5079	1626
Irlande	1,0	10877	22684
Italie	-4,1	26192	6631
Lettonie	0,2	658	937
Lituanie	-0,5	1121	445
Luxembourg	-1,9	4011	24083
Malte	-3,3	8371	nd
Pays-Bas	-0,3	16308	32637
Pologne	-2,5	2709	829
Portugal	-6,0	8968	10711
République tchèque	-2,6	2938	nd
Royaume-Uni	-3,6	12805	25951
Slovaquie	-2,9	2445	nd
Slovénie	-1,8	3989	2248
Suède	2,9	16109	19791
Zone euro	**-2,4**	**18304**	**nd**
UE25	**-2,3**	**15014**	**nd**
Etats-Unis	-4,1	22114	nd
Japon	-5,8	45405	nd
Bulgarie	2,3	882	nd
Roumanie	-0,8	742	nd
Sources	*Banque Mondiale*	*Eurostat et calculs de l'auteur*	*Eurostat, Banque de France et calculs de l'auteur*

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le déficit public est contenu en moyenne dans l'Union européenne et dans la zone euro en dessous de 3 %. Cependant, plusieurs États membres dépassent ce seuil. C'est le cas notamment de la Hongrie, du Portugal, de la Grèce mais aussi de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Au contraire, certains pays comme les pays scandinaves ou l'Espagne affichent des excédents. **La dette publique atteint environ 15 000 euro par habitant dans l'Union européenne.** On remarquera néanmoins qu'un faible endettement public s'accompagne parfois d'un fort endettement des ménages, comme au Danemark ou au Royaume-Uni, et réciproquement, comme en Italie.

Notes

Introduction

1. Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

2. 6 des entrants de 1973 à 1995 étaient membres de l'Association de Libre-Échange créée en 1960 pour contrer le Marché commun.

I. L'état de l'Union – Les défis internes

Europe : relever le défi de la légitimité démocratique

1. Voir également sur ce thème, Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Union européenne : le "bug" de l'an 2006 », in D. Reynié (dir.), *L'opinion européenne en 2007*, Paris, La Table Ronde, 2007.

2. Jean Monnet, *Mémoires* ; réed., Paris, Livre de poche, 1988, p. 536.

3. Renaud Dehousse, *La fin de l'Europe*, Paris, Flammarion, 2005, p. 58.

4. Communication de la Commission au Conseil européen : « Un projet pour les citoyens – Produire des résultats pour l'Europe », COM (2006) 211 final, 10 mai 2006.

5. Discours du Président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, au Collège d'Europe (Bruges, 13 octobre 2006) – « De Revolutionibus Europae ou le défi de la crise constitutionnelle ».

6. Voir par exemple Laurent Cohen Tanugi, « The End of Europe ? », in *Foreign Affairs*, nov.-déc., n°6, vol. 84, 2005.

7. Cf. Kalypso Nicolaïdis, « UE : un moment tocquevillien », in *Politique étrangère*, 3, 2005, p. 497-509.

8. Cf. Je me permets de renvoyer sur ce point à Thierry Chopin, « Le point aveugle de la perspective élitaire. Contribution à l'étude de la crise de légitimité en Europe », in O. Costa, P. Magnette (dir.), *Une Europe des élites ?*, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, à paraître.

9. Max Weber, « L'idée de légitimité », in *Annales de philosophie politique*, 7, 1967, cité dans Jean-Louis Quermonne, *L'Europe en quête de légitimité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 13.

10. Cf. C'est, par exemple, la logique qui sous-tend le Plan D de la Commission européenne.

11. Le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été ratifié par les 16 États membres suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Slovaquie, Slovénie. 2 États membres l'ont rejeté : France et Pays-Bas. L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie le 1er janvier 2007 a emporté d'emblée une ratification du traité constitutionnel européen. Une majorité d'États (18/27)

a donc ratifié le traité constitutionnel, ce qui porte à 56 % la part des citoyens (276 millions sur 489) qui a approuvé ce texte. Restent 7 États membres qui doivent encore se prononcer : Danemark, Irlande, Pologne, Portugal, Suède, République tchèque et Royaume-Uni. Cf. le site « Constitution européenne » de la Fondation Robert Schuman – www.constitution-europeenne.info

12. D'un point de vue normatif, comme l'ont bien montré les théoriciens de la « démocratie délibérative », la capacité à avoir l'initiative de la délibération et à pouvoir contribuer à la définition de l'agenda politique constitue le critère élémentaire pour que le minimum démocratique soit satisfait. Cf. J. Bohman, W. Regh (ed.), *Deliberative Democracy : Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MIT Press, 1997.

13. Voir sur ce point, Yves Bertoncini, *Europe : le temps des fils fondateurs*, Paris, Michalon, 2005.

14. Cf. Traité sur l'Union européenne, art. 22.

Le défi de la croissance et de la compétitivité en Europe

1. Y. Decreux, L. Fontagné, « A Quantitative Assessment of the Outcome of the Doha Development Agenda », *Working Paper*, n° 2006-10, CEPII, mai 2006.

L'Union européenne et son territoire

1. 4 316 160 km^2 contre 1 174 865 km^2 en 1957.

2. Grèce, Espagne, Portugal, Allemagne de l'Est et Europe centrale et orientale.

3. Carl Bildt, « On the Periphery of Europe. The successes and challenges of European Enlargment », in *International Politik*, n° 7, 2006, (DGAP).

4. Robert Schuman écrivit : « Nous devons faire l'Europe non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'ils ont subies jusqu'à présent, nous demanderaient leur adhésion et notre appui moral. ». Publié dans *France-Forum* n° 53, Novembre 1963.

5. Interview au journal *Le Monde*, 5 novembre 2003.

6. Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie, Autorité palestinienne, Moldavie, Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

7. À ces pays, il convient d'ajouter l'Algérie, la Biélorussie, l'Égypte, le Liban, la Libye et la Syrie avec qui les négociations se poursuivent.

8. Javier Solana, « Une Europe sûre dans un monde meilleur – Stratégie européenne de sécurité », Bruxelles, 12 décembre 2003.

9. « Depuis mai dernier, les deux pays ont, en effet, résolu environ la moitié des questions qui restaient en suspens. Compte tenu de la dynamique actuelle, tout porte à croire que la plupart des problèmes qui subsistent seront réglés au cours des mois à venir », Communiqué de la Commission (IP/06/1257) du 26 septembre 2006 confirmant l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.

10. Voir M. Foucher, *L'Union européenne un demi-siècle après : diagnostic et options de relance*, Note de la Fondation Robert Schuman, n° 37 et COM (2006) 649.

11. Conseil européen des 15 et 16 juin 2006. Document 10633/1/06.

12. Déclaration du Conseil du 22 juin 1993.

13. Communication de la Commission au Parlement et au Conseil du 8 novembre 2006 (COM 649).

14. Déclaration du Conseil des 15 et 16 juin 2006 – Rapport de la Commission européenne du 8 novembre 2006.

15. Préambule du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

16. « Par la mise en commun des productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France et l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

17. Général Hilmi Özkök (Août 2006). Cité par Marc Semo, « Turquie-Europe, le désamour », in *Politique internationale*, n° 113, automne 2006.

18. Voir à ce sujet l'article de Claire Demesmay et Emmanuelle Saunier : « Odyssée 2014 », in *RAMSES 2007* – IFRI – L'Europe et le Monde, Paris, 2006.

19. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM (2006) 649-SEC 1383 à 1390, 8 novembre 2006.

20. Voir notamment Jacques Rupnik, « The Demise of Balkans nationalism », in J. Batt (ed.), *The Western Balkans, moving on*, Paris, 2004.

21. Valéry Giscard d'Estaing. Interview dans *Le Point* du 15 novembre 2002, p. 60.

II. L'Union européenne dans le monde

Quels intérêts communs pour les Européens ?

1. Michel Foucher, *Asies nouvelles : atlas de géopolitique*, Belin, Paris, 2002.

2. Serge Gruzinski, *Les quatre parties du monde, Histoire d'une mondialisation*, Paris, Éditions de La Martinière, 2004.

3. Christopher Alan Bayly, trad. Michel Cordillot, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Éditions de l'Atelier, Paris, 2006.

4. Selon Thomas L. Friedman, trad. Laurent Bury, *La terre est plate, une brève histoire du XXIe siècle*, Paris, Éditions Saint-Simon, 2006.

5. Voir notamment les graphiques 1.1 et 1.10 dans la partie « L'Europe en chiffres commentée » de cet ouvrage.

6. Selon les termes utilisés par Z. Brzezinski, *Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997.

Vue prospective du poids et de l'influence économiques de l'Union dans un monde globalisé

1. L'existence d'un « modèle européen » reste d'ailleurs à démontrer. Peut-être s'agit-il d'un concept ayant plus de valeur que de sens.

2. Le taux moyen de croissance potentielle annuelle s'obtient en additionnant les taux de progression de la population active et de productivité globale des facteurs. Il s'agit de deux données assez stables dans le temps, compte tenu des effets d'inertie démographique et des évolutions relativement lentes de la productivité globale des facteurs, en l'absence de bond technologique limité à une région économique du monde.

3. Cf. « Le commerce mondial au XXIe siècle. Étude pour la Commission européenne », IFRI. www.ifri.org

4. Le chômage des jeunes dans certains États membres de l'Union est très préoccupant. Il semble traduire une sorte de sur-adaptation d'essence malthusienne à la rareté relative du travail, alors qu'on sait que de nombreuses professions intermédiaires sont en déficit.

5. La quantité de tonnes d'équivalent-pétrole pour produire une quantité donnée de valeur ajoutée.

6. Le cas de la France en 2005 est emblématique. Le taux de fécondité est repassé à 1,94, très proche du seuil de renouvellement.

7. L'Allemagne vient d'en prendre conscience en lançant une vaste réflexion sur sa démographie.

La « stratégie européenne de sécurité » à l'épreuve des faits

1. Discours à la conférence annuelle de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 6 octobre 2006.

III. Perspectives et prospectives

L'avenir de l'Union européenne, débats et perspectives

1. Michel Foucher, *L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance*, Note de la Fondation Robert Schuman, n° 37, novembre 2006.

2. Michel Foucher, « Quels intérêts communs pour les Européens ? » dans le présent ouvrage.

3. Michel Foucher, « L'Union politique européenne : un territoire, des frontières, des horizons d'action », *Esprit*, novembre 2006.

4. Michel Foucher, « Adhésion ou intégration ? Le dilemme des limites territoriales de l'Union européenne », *Entretien n° 11*, Fondation Robert Schuman, 13 novembre 2006.

5. Crédit agricole, Direction des Études Économiques, « Les » frontières « de l'Europe économique », *Eclairages*, note mensuelle n° 105, novembre 2006.

6. Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Stratégie d'élargissement et principaux défis 2006-2007*, COM (2006) 649 final, 8 novembre 2006, p. 14.

Où va la vieille Europe ?

1. 13 pays depuis le 1er janvier 2007.

2. Grâce à l'euro, la France est accrochée à la locomotive industrielle allemande. Cette facilité la sauve, autant qu'elle la perd. Si elle était encore avec le franc face au mark, la France serait certainement contrainte de presser les réformes (à commencer par le temps de travail, car nous travaillons trois semaines de moins que l'Espagne et cinq semaines de moins que le Royaume-Uni) et d'accepter des dévaluations compétitives. Son déficit bilatéral vis-à-vis de l'Allemagne, de l'ordre de 10 milliards d'euro, est comparable avec celui enregistré avec la Chine, mais on en parle beaucoup moins. Il serait temps de s'inspirer du modèle industriel vertueux de l'Allemagne.

3. Lionel Fontagné, *L'investissement étranger direct et le commerce international*, OCDE, DSTI/Doc (99) 3, 1999 ; Lionel Fontagné, Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, Les Rapports du Conseil d'analyse économique, n° 55, La Documentation française, 2005.

4. McKinsey, *Étude sur la compétitivité industrielle française*, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2006.

5. Alfred Sauvy, « Démographie et refus de voir », in *L'enjeu démographique*, Éditions de l'Association pour la Recherche et l'Information Démographique (APRD), 1980.

6. Philippe Durance, Michel Godet, « Pas de croissance durable sans enfants », *Questions d'Europe*, Fondation Robert Schuman, n°26, 21 avril 2006 :

http ://www.robert-schuman.org/supplement/questions_europe26.htm

7. Commission européenne, *Attitudes of Europeans towards fertility : ideals, desires and realizations*, Eurobaromètre, n°56.2, 2002, ; *Rapport du Groupe de Haut Niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie*, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, mai 2004.

L'Europe au féminin

1. Forbes' Special Report, 31 août 2006, http ://www.forbes.com/lists/2006/11/06women_The-100-Most-Powerful-Women_land. html

2. « Les six défis de JJSS pour l'avenir », *L'Express*, 8 novembre 2006

3. Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, Égalité entre les hommes et les femmes, http ://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/index_fr. html

4. Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne, http ://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR. pdf

5. Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, Égalité entre les hommes et les femmes, Jurisprudence de la Cour européenne de justice, http ://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/legislation/case_law_fr. html#judgments

6. Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2006, COM (2006) 71 final, 22 février 2006, http ://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/docs/com_2006_71_fr. pdf

7. Commission européenne, Site de la croissance, des emplois sur la Stratégie de Lisbonne, http ://ec.europa.eu/growthandjobs/annual-report_fr. htm

8. *Women in the labor force : a databook*, Report 985, US Department of Labor, Mai 2005, www.bls.gov/cps/wlf-databook-2005.pdf

9. Voir le tableau 2.7 sur les écarts de revenus dans la partie « L'Europe en chiffres » de cet ouvrage.

10. *Highlights of women's earnings in 2005*, Report 995, US Department of Labor, Septembre 2006, www.bls.gov/cps/cpswom2005.pdf

11. European professional women's network, Think tank – Women on boards, http ://www.europeanpwn.net/tht_wob/tht_wob. html

12. Commission européenne, Emploi et Affaires sociales, *La prise de décision des hommes et des femmes : Une question d'équilibre*, http ://bookshop.europa.eu/eubookshop/FileCache/PUBPDF/KE6705977FRD/KE6705977FRD_002.pdf

13. National association for female executives, The Top 30 Companies for executive women, http ://nafe.com/chart03.shtml

14. Catalyst : www.catalyst.org

15. European professional women's network, Women on Boards : the inside story on Norway's 40 % target, http ://www.europeanpwn.net/tht_wob/articles/story_on_norway. html

16. Conseil constitutionnel, Décision n° 2006-533 DC - 16 mars 2006, Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, http ://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2006/2006533/2006533dc.htm

17. CNN Money. com, 50 most powerful women in Business 2006, http ://money.cnn.com/magazines/fortune/mostpowerfulwomen/2006/index.html

18. Europa, Égalité entre les hommes et les femmes, Garde des enfants, http ://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c10916.htm

19. Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, Les femmes et les hommes dans la prise de décision, http ://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/out/measures_out44_fr. htm

20. Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux, Moyenne mondiale, http ://www.ipu.org/wmn-f/world.htm

21. Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux, Classement mondial, http ://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm

22. Union interparlementaire, Femmes présidentes de parlement national, http ://www.ipu.org/wmn-f/speakers.htm

23. Loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ; http ://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf ?numjo=INTX0600103L

24. Respectivement Mmes Evelyne Gebhardt, Dietlinde Gruber, Angelika Niebler

25. Parlement européen, *Rapport sur les femmes dans la politique internationale*, A6-0362/2006, 16 octobre 2006, http ://www.europarl.europa.eu/omk/sipade3 ?PUBREF=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2006-0362+0+DOC+PDF+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y

26. Ricardo Hausmann, Laura D. Tyson, Saadia Zahidi, *The Global Gender Gap Report 2006*, World Economic Forum, http ://www.weforum.org/pdf/gendergap/report2006.pdf et Augusto Lopez-Claros, Saadia Zahidi, *Women's Empowerment : Measuring the Global Gender Gap*, World Economic Forum, http ://www.weforum.org/pdf/Global_Competitiveness_Reports/Reports/gender_gap. pdf

27. UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde 2005*, http ://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_overview_fre. pdf

VI. L'Europe en chiffres commentée

1. Calculs de l'auteur à partir de données provenant d'Eurostat et du FMI. Les valeurs sont exprimées à parité de pouvoir d'achat.

2. Le taux d'emploi est la proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans) qui dispose d'un emploi.

3. L'indice de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie si elle avait le nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité par âge au cours de l'année considérée.

4. Le solde migratoire est la différence entre le flux d'immigrés et le flux d'émigrants au cours d'une année. Il est estimé en calculant la différence entre l'accroissement total de la population et l'accroissement naturel de celle-ci (i.e. les décès moins les naissances).

5. Un immigré est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger. Certains immigrés ont pris la nationalité du pays d'accueil, d'autres ont conservé leur nationalité d'origine. Il importe donc de bien distinguer population immigrée et population étrangère, qui ne se recouvrent pas nécessairement.

Mis en pages par DV Arts Graphiques à Chartres,
cet ouvrage a été achevé d'imprimer en février 2007
sur système Variquik
par l'Imprimerie Sagim-Canale à Courtry
pour le compte des Éditions Lignes de Repères.

Imprimé en France
Dépôt légal : février 2007
N° d'impression : 9856

L'Imprimerie Sagim-Canale est titulaire de la marque Imprim'vert® 2005

FONDATION ROBERT SCHUMAN | ÉDITIONS LIGNES DE REPÈRES

L'état de l'Union, 2007

Rapport Schuman sur l'Europe

Cet ouvrage, réalisé sous la direction de Thierry Chopin et Michel Foucher, répond à un objectif simple : fournir annuellement une étude complète sur les principaux enjeux européens. 50 ans après la signature du Traité de Rome, qui douterait encore de l'extraordinaire importance, pour chacun d'entre nous, de la construction européenne ?

Le rapport Schuman sur l'Europe est, à la fois, une référence et un outil.

Une référence : réunissant les contributions des meilleurs spécialistes, il propose une synthèse originale :

- L'état de l'Union : les défis internes
- L'UE dans le monde
- Perspectives et prospectives
- Un entretien exclusif avec Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne

Un outil : riche de nombreuses cartes en couleur inédites, il rassemble des informations essentielles :

- L'Europe, mode d'emploi : chronologie, sites Internet, textes majeurs, élections en Europe,...
- L'Europe en chiffres commentée : 50 tableaux ou graphiques, sur l'économie et le social dans les pays de l'Union européenne.

L'essentiel pour comprendre les réalités européennes.

ISBN 978-2-915752-24-3 19 €